

Souvenirs Politiques

De 1878 à 1890

Récits, Etudes et Portraits

PAR

L'HON. CHS LANGELIER, C. R.

Shérif du district de Québec



QUÉBEC

DUSSAULT & PROULX, IMPRIMEURS

1909

SOUVENIRS POLITIQUES

Enregistré conformément a l'Acte du Parlement du
Canada, en l'année mil neuf cent neuf, par
l'Honorable CHS LANGELIER, C. R., au Ministère
de l'Agriculture, Ottawa.

Souvenirs Politiques

De 1878 à 1890

Récits, Etudes et Portraits

PAR

L'HON. CHS LANGELIER, C. R.

Shérif du district de Québec



DUSSAULT & PROULX, IMPRIMEURS

1909

PREFACE

Pourquoi publier des *Souvenirs Politiques* me dira-t-on peut-être? Vous êtes encore trop jeune, trop rapproché des événements pour nous apprendre des choses que nous connaissons aussi bien que vous. Il y a certainement du **vrai** dans cette observation; mais voici mon excuse, voici la raison qui m'a engagé à écrire ce livre.

Je voyageais un jour avec l'un des jeunes les plus brillants de la présente génération et je lui racontais différents incidents politiques qu'il ignorait et qui l'intéressaient vivement. Il m'engagea alors à raconter ce que je savais, ajoutant que ce serait rendre un service considérable à ceux qui n'ont pas connu nos luttes d'autrefois. L'idée me parut bonne et j'ai consacré les loisirs que me laissent mes devoirs officiels à raconter ce dont j'avais été le témoin.

En publiant ces *Souvenirs*, je me suis proposé de rendre témoignage aux hommes politiques qui furent mes chefs ou mes compagnons d'armes. Et, devant une génération nouvelle qui ne les a pas connus, j'ai cru bon d'attester ce qu'ils étaient, ce qu'ils ont fait et ce qu'ils ont voulu.

J'étais l'un d'entre eux; ils ont servi à guider ma conduite politique dans l'avenir. J'ai connu les desseins et les actes, les succès et les revers de ceux qui marchaient à notre tête. Ce récit sera donc celui d'un soldat posté durant l'action auprès des généraux.

Ce n'est pas sans regret que j'ai abandonné la politique au moment même où mon parti était victorieux; je l'ai fait, pressé que j'étais par le *res augusta domi* dont parle le poète. Mais la retraite a fini par m'être bonne; et, c'est surtout dans ce demi-jour de l'étude calme et sereine que je me suis consolé de la perte de mes chères illusions.

Je me suis efforcé d'être juste pour mes anciens adversaires, généreux pour mes ennemis, impartial pour tous. S'il m'est arrivé d'être injuste, je serai le premier à le regretter.

Mon œuvre est bien modeste : elle n'est qu'un simple récit des événements auxquels j'ai assisté et elle pourra peut-être servir plus tard

à ceux qui écriront l'histoire de cette période : elle n'a pas d'autre ambition.

Aujourd'hui, on fouille partout pour éclaircir de plus en plus les coins de l'histoire. " L'amour de notre siècle, a dit M. Étienne Lamy dans son beau livre, *Témoins des Jours Passés*, pour la certitude a créé une " méthode historique. Le passé s'instruit " comme un procès par le témoignage de ceux " qui ont vu; le présent, comme un juge, les " écouté et les confronte. Les archives pu- " bliques et privées livrent leurs mémoires, let- " tres, titres et jusqu'aux menus notes. Rien " de ce qui porte une date ne semble superflu " pour la connaissance d'une époque, tout pas- " se à la postérité. "

INTRODUCTION

LES LIBÉRAUX :

LEUR SITUATION IL Y A TRENTE ANS.

Ceux qui sont venus à la politique pendant ces dernières années, qui n'ont connu ni les difficultés que le parti libéral a rencontrées sur sa route, ni les combats qu'il a livrés, ceux qui ne connaissent pas les préjugés presque insurmontables auxquels il eut à se heurter, la puissance de ces préjugés, la résistance passionnée des hommes qui le combattaient, enchaînés au passé par la conviction ou l'intérêt, les avanies et les condamnations qu'il eut à souffrir, ceux-là, trop loin des événements pour les avoir vus, trop près pour les juger, ne savent pas, ne sauront jamais peut-être, avec

quel respect, avec quelle piété leur reconnaissance devrait se retourner vers ces vieux libéraux qui préparèrent le triomphe futur de leur parti.

Il fut un temps où c'était presque un crime de haute trahison, de s'appeler libéral : c'était, en tout cas, se vouer à l'impuissance, renoncer aux honneurs et aux avantages qui accompagnent le succès en politique : c'était enfin se condamner à une défaite inéluctable. Qu'il fallait alors de courage et de force de caractère pour persister dans ses opinions ! Dieu merci, il s'est rencontré des hommes qui n'ont pas reculé devant cette tâche ingrate ! Aussi les noms des Dorion, des Fournier, des Letellier de St-Just, des Plamondon, des Laflamme, des Laframboise, des Chs. Laberge, des Louis Fréchette, des LaRue, des Geoffrion, des L. B. Caron, des Henri Taschereau, des Bourgeois, des Laurier, des Mercier, des François Langelier, des David et de tant d'autres, devront-ils être inscrits en lettres d'or dans le Panthéon libéral. Ces hommes courageux avaient alors contre eux non seulement l'influence des gouvernements, mais aussi, celle du haut commerce, de la finance, et surtout celle si redoutable du clergé. Quand nous relisons les journaux de cette époque, quand nous voyons les dénonciations si violentes dont le parti libéral fut l'objet de la part du clergé,

nous restons stupéfaits et nous nous demandons comment il a pu survivre à une guerre pareille. Quelques-uns des membres du clergé étaient évidemment sincères mais d'autres ne l'étaient pas, le plus grand nombre agissait par fanatisme et par partisanerie. Il a fallu vraiment à notre population une foi à toute épreuve pour avoir assisté, sans la perdre, au spectacle de tant d'injustices commises au nom d'une religion de paix, de charité et d'apaisement. On pratiquait partout l'ostracisme contre les libéraux : dans les campagnes, ceux qui appartenaient à ce parti fussent-ils les meilleurs citoyens, étaient exclus du banc-d'œuvre aussi bien que des honneurs municipaux. Ils étaient de véritables pestiférés qu'il fallait éloigner de toutes les charges publiques. Bref, c'était le régime de la *Terreur Blanche*. Et, à qui s'adresser pour obtenir justice? Les évêques toléraient, quand ils ne les encourageaient pas ouvertement, les excès de langage de ces prêtres; les juges qui tenaient leur nomination du parti au pouvoir mettaient une coupable complaisance à absoudre ceux qui s'en constituaient les apôtres. La presse conservatrice répandue dans tout le pays défendait tous ces abus.

Que d'hommes de talent, que de bons citoyens ont ainsi été éloignés de l'arène politique par ce fanatisme stupide! "Tocqueville.

écrit M. Gabriel Hanotaux, a dépeint, d'après des indices déjà frappants dans la démocratie américaine ce terrible abus du pouvoir des majorités. Il montre le citoyen indépendant écarté des emplois publics, la fidélité et le mérite suspects, l'envie, la haine, les partis pris écartant les meilleurs. Il faut penser comme pense la majorité sous peine d'être éloigné de tout. . . L'honnête homme cède; il plie; il rentre dans le silence. . . Le maître ne dit plus comme l'ancien despote: "Vous penserez comme moi ou vous mourrez," il dit: "Vous êtes libre de ne point penser ainsi que moi; mais de ce jour vous êtes un étranger parmi nous. Vous garderez vos privilèges dans la cité mais ils vous deviendront inutiles; et si vous briguez le suffrage de vos concitoyens, ils ne vous l'accorderont point, et si vous le leur demandez. ils feindront encore de vous le refuser."

Le clergé tenait le parti libéral tout entier responsable des idées exagérées de quelques-uns de ces membres, et les conservateurs ne manquèrent point d'exploiter ce sentiment à outrance.

Après la rupture entre Papineau et Lafontaine en 1849, il s'opéra un démembrement dans le parti libéral. Papineau fut suivi par un groupe de jeunes gens de talent comme les deux Dorion, Charles Laberge, Papin, Doutre, Laflamme, qui professaient des idées plus ou

moins avancées. Ils fondèrent un parti démocratique ayant pour organe *L'Avenir*, un journal radical rédigé par Éric Dorion qui est resté célèbre sous le nom de *L'Enfant Terrible*; c'est aussi à ce moment que surgit *l'Institut Canadien de Montréal* qui entra en lutte avec Mgr Bourget et qui encourut sa condamnation.

“ Les Dorion, Doutre et Laflamme, dit M. DeCelles dans *Lafontaine et son Temps*, disciples de Papineau, tenant de lui ses idées libérales dont l'oppression des anciens jours avait favorisé l'éclosion, étaient bien préparés à recevoir dans leurs voiles le vent du radicalisme que la révolution de 1848 soufflait par le monde. Le renversement du trône de Louis Philippe et l'avènement de la république eurent une grande répercussion au Canada et comme contre coups la fondation du parti libéral démocrate. Toute une légion de jeunes Canadiens à l'âme ardente se jettent tête baissée, à leur suite dans le mouvement. Le parti libéral se divise en deux factions dont l'une, la plus considérable suit Lafontaine et l'autre Papineau et plus tard Aimé Dorion. Le programme de la nouvelle organisation qui s'élabore au *Club national* démocratique, porte dans la genèse de ses idées l'empreinte de l'inspiration révolutionnaire française.”

Leur jeunesse était l'excuse de ces hom-

mes dont le plus vieux avait vingt-deux ans!

Ce qui fit la faiblesse de Dorion, ce fut son alliance avec George Brown dont le cri de guerre fut pendant quelque temps: *A bas le papisme et sus à l'influence française.*

Malgré les rassurantes professions de foi des modérés, le parti libéral ne put trouver grâce devant le clergé qui était inféodé au parti conservateur.

Et, singulier retour des choses humaines! Cartier s'associa à son tour à ce même Brown pour établir la Confédération, et les évêques publièrent en 1867 des mandements recommandant aux fidèles d'accueillir favorablement la nouvelle constitution.

En 1872, un certain nombre de libéraux modérés, MM. Joly, Fournier, F. Langelier, Letellier, C. A. P. Pelletier, Henri Taschereau, Hector Fabre, etc., etc., se réunirent à Québec et formulèrent un programme qui aurait pu être acceptable au clergé si celui-ci avait été favorablement disposé. M. Mercier envoya au comité une lettre dans laquelle il cherchait à rassurer le clergé:

“ Donnons-lui, disait-il, des gages de notre attachement et faisons-lui comprendre que nous tenons à son amitié. Le clergé nous observe avec une attention pleine de réserve, mais non dépourvue de bienveillance. Faisons disparaître cette réserve qui indique de la crainte

et augmentons cette bienveillance qui nous garantit le succès, par une conduite digne et sage. Rassurons le clergé en lui donnant un gage, non équivoque de la sincérité qui nous anime et prouvons-lui que les mots sacrés de religion et de patrie se confondent dans notre pensée et que nous ne sommes pas plus insensibles aux intérêts de l'une qu'à l'avenir de l'autre.

“ Notre clergé est national par ses glorieuses traditions comme par ses aspirations patriotiques; du jour où il aura acquis la conviction que nous travaillons sincèrement à la prospérité du pays, et que notre cause est celle de la religion et de la patrie, il nous tendra une main amie et appuiera de son immense influence les grands intérêts que nous cherchons à faire triompher.”

M. Mercier se faisait illusion : ces déclarations pourtant si satisfaisantes pour tout esprit impartial ne l'empêchèrent point de continuer sa guerre au parti libéral.

Et s'il faut prouver ce que j'ai dit plus haut, à savoir que le parti libéral en tant que parti n'aurait pas dû être tenu responsable des doctrines condamnables de quelques jeunes libéraux, je n'ai qu'à citer ce que Mgr l'Archevêque Taschereau lui-même écrivait à Rome en

1882, en réponse à un mémoire de Mgr Laflèche :

“ Les jeunes gens qui en 1845 fondèrent les journaux impies que cite le *Mémoire*, formaient plutôt une association anti-religieuse qu'un parti politique. Tout naturellement ils se jetèrent dans ce qu'on appelle *opposition* dans le régime constitutionnel, et comme ils avaient de l'audace, de l'activité et du talent pour suppléer à leur petit nombre, ils réussirent à dominer dans ce parti politique jusqu'au moment où un certain nombre de gens bien intentionnés résolurent de secouer leur joug et de donner à l'*opposition* une direction plus saine.

“ Voilà ce que le *Mémoire* appelle *évolution du parti libéral*. Voilà une douzaine d'années qu'elle a été commencée. Pendant cinq années entières le parti *libéral* a été au pouvoir dans le gouvernement fédéral et pendant un an et demi dans notre province. A part le fameux discours Huntingdon, désavoué par le ministère, et quelques autres discours ou articles inspirés par le fanatisme protestant à l'occasion du *programme dit catholique* de 1871, on ne voit pas que les catholiques aient eu à se plaindre de ce parti. L'Hon. M. MacKenzie qui en était le chef, a solennellement déclaré que son parti voulait respecter les droits de tous sans

distinction d'origine et de religion et sa déclaration connue à Rome y a donné satisfaction.

“ Le *Mémoire* en veut beaucoup à l'hon. M. Jetté, aujourd'hui juge, de cette *évolution* qui a produit un bien immense en donnant à ce parti *politique* une direction nouvelle et en le soustrayant peu à peu à l'empire de ceux qui l'avaient fait paraître si hostile à la religion. Il était impossible d'anéantir ce parti; la seule ressource était de le *convertir* par une *évolution*. Comme un général habile il a dû amener peu à peu les chefs et les partisans à des sentiments meilleurs, et quoiqu'il n'ait pas converti tous les individus, il a néanmoins remporté une victoire dont il faut lui savoir bon gré. Le *Mémoire* lui-même, sans trop s'en apercevoir, en constate les bons effets en disant que cette évolution *fit un grand nombre de dupes même dans les rangs du clergé, qui était resté jusque là uni contre ce parti, à cause de son esprit anti-catholique*. L'auteur du *Mémoire* se croit seul infailible et ne manque jamais l'occasion d'accuser la bonne foi ou la prudence de quiconque ne pense pas comme lui. ”

On rapporte que peu de temps avant sa mort, Mgr Laffèche aurait dit à un prêtre qui se tenait près de lui: “ J'ai bien hâte d'être rendu de l'autre côté pour savoir si c'est “ Taschereau ou moi qui avait raison. ”

Les contestations d'élections des comtés de Chambly, Berthier et de Charlevoix révélèrent un état de choses intolérable et qui montra bien l'hostilité du clergé envers les libéraux. Il fut établi sous serment dans le cours de ces procès que l'influence indue la plus violente avait été exercée par un grand nombre de curés, influence qui, si elle eut persisté, aurait rendu illusoire le régime parlementaire. Ainsi par exemple, M. Lussier, curé de Boucherville ayant hésité à lire la lettre collective des évêques qui proclamait la suprématie de l'Église dans les affaires civiles, de crainte de provoquer des dissensions parmi ses paroissiens, fut contraint de le faire, sur un ordre péremptoire de Mgr Bourget. Le Dr Fortier, candidat dans le comté de Chambly s'étant prononcé comme libéral modéré, provoqua la sortie suivante du même évêque Bourget :

“ Notre Saint-Père le Pape, et après lui
“ tous les archevêques et évêques de cette pro-
“ vince, ont déclaré que le libéralisme catholi-
“ que devait être abhorré comme la peste : au-
“ cun catholique n'a le droit de se dire un libé-
“ ral modéré, et partant, ce libéral modéré ne
“ peut pas être élu pour représenter des catholi-
“ ques.”

Dans le mois de novembre 1876, l'hon. Rodolphe Laflamme entra dans le gouvernement MacKenzie en qualité de Ministre de la

Justice: il lui fallut se faire réélire dans le comté de Jacques-Cartier. Le clergé lui fit une guerre à outrance. Le dimanche qui précéda la votation, le curé de l'Isle Bizard dit à ses paroissiens que s'ils n'écoutaient pas la parole de Dieu dont il était l'interprète, ils seraient damnés. Il pria ses paroissiens de se rappeler qu'il y avait eu dans le cours de la semaine deux morts subites dans la paroisse et il leur demanda si ces gens-là étaient bien préparés pour le jugement. " Vous aussi, " ajouta-t-il vous pouvez aussi mourir subitement, et, allez-vous vous préparer à rencontrer Dieu votre Souverain Juge en votant " pour les ennemis de l'Église? "

Le procès en invalidation de l'élection de Berthier révéla les mêmes abus. Il fut prouvé que cinq des curés s'étaient servi de la chaire et du confessionnal pour influencer les électeurs contre le candidat libéral. Ils dénoncèrent ce parti comme dangereux, anti-catholique, condamné par l'Église; ils prêchèrent aux électeurs que voter pour le candidat libéral, c'était mettre leur salut en danger et s'exposer au refus des sacrements. Un témoin jura qu'un curé avait déclaré du haut de la chaire que de treize ou quatorze cents communicants, cinq ou six cents seulement étaient dignes d'approcher de la Sainte Table. " Si le chef de la famille, " ajouta-t-il, a voté pour les libéraux, la femme

“ et les enfants sont comme le chef indignes d’y venir. ” Un autre témoin déclara qu’on lui avait refusé de faire ses Pâques parce qu’il avait voté libéral. Un troisième électeur jura que son curé lui avait dit : “ Si tu veux aller en enfer, tu as une belle chance. Vas voter du côté des libéraux. ”

Ceux-ci furent dénoncés comme les enfants du démon. Dans l’un de ses sermons un curé affirma “ que le parti libéral était le parti dont les couleurs ressemblaient au feu de l’enfer. ”

Au sujet de cette élection Mgr Taschereau dans ses *Remarques sur le Mémoire de l’évêque des Trois-Rivières sur les difficultés religieuses en Canada* (1882), dit à la page 38 :

...“ Deux des curés de Berthier ont présenté une requête aux évêques assemblés à Québec pour leur demander protection et direction; or le 14 mai 1880, les évêques, y compris Mgr Laflèche, après mûre délibération, ont fait écrire à ces messieurs : “ Nous regrettons profondément de voir par la correspondance échangée entre vous (M. Champeau) personnellement et Mgr de Montréal, que vous n’avez pas observé exactement la direction donnée par nos conciles et par les circulaires épiscopales. ” . . . “ De plus voici comment Mgr de Sherbrooke appréciait la conduite de ces curés dans une lettre à l’archevêque : “ Les curés de

“ Berthier ont désobéi publiquement et scandaleusement aux ordonnances des Conciles et des Evêques. ”

C'est surtout dans le comté de Charlevoix où l'influence cléricale se manifesta de la façon la plus outrageante. A la suite du fameux scandale du Pacifique qui avait porté le parti libéral au pouvoir, Sir Hector Langevin avait été défait. Il était encore en dehors de la Chambre lorsque M. Tarte, qui était directeur du *Canadien*, entreprit de le ressusciter à la vie publique. L'élection de M. P.-A. Tremblay venant d'être invalidée est le siège du comté de Charlevoix était vacant. C'était en 1875, M. Tarte était à cette époque un ultramontain intransigent, un pourfendeur de libéraux. On aurait pu dire de lui ce que M. Hanotaux a écrit de Louis Veillot dans son *Histoire de France Contemporaine* : “ Il distribuait l'eau bénite comme du vitriol et maniait le crucifix comme un gourdin. ” Il fit contre M. Tremblay et le parti libéral une campagne des plus violentes et des plus acrimonieuses. M. Tremblay n'était pas homme à s'en effrayer : journaliste lui-même, d'une activité infatigable, catholique sincère, libéral ardent, aimant la lutte, il se jeta courageusement dans la mêlée.

Les curés du comté prirent une part ouverte à l'élection en faveur de Sir Hector Langevin. Ils firent entendre du haut de la chaire

les dénonciations les plus formidables contre les libéraux qu'ils accompagnèrent de menaces des feux de l'enfer pour ceux qui voteraient en faveur de M. Tremblay. L'un d'entre eux dénonça les catholiques libéraux comme " des " loups enragés qui venaient jeter le trouble " dans le troupeau et qui proclamaient que le " Pape, les évêques et le clergé n'avaient rien " à voir dans la politique. Défiez-vous de " leurs enseignements pervers ! Ils veulent sé- " questrer les prêtres dans l'église et la sacris- " tie, afin de mieux accomplir leur œuvre an- " ti-chrétienne qui consiste à diviser le troupeau " de Jésus-Christ." Puis il ajoutait : " Mes " frères, ouvrez les yeux sur l'abîme de maux " dans lequel les partisans du Libéralisme Ca- " tholique voudraient vous jeter." Il enga- geait ses paroissiens à ne pas se laisser fasciner par les paroles trompeuses du serpent du Li- béralisme Catholique ; il savait de quelle façon le serpent avait réussi à s'introduire dans le paradis terrestre. De même le Libéralisme Catholique cherche à pénétrer dans le paradis de l'Église pour conduire ses enfants à leur perte. Soyez fermes, mes frères ; nos évêques nous disent qu'il n'est plus permis, en conscience, d'être libéral catholique. Prenez garde de goûter jamais au fruit du Libéralisme Ca- tholique.

Dans un Mémoire adressé en 1882 au Car-

dinal Siméoni, Mgr Taschereau, à la page 11, disait ce qui suit :

“ Le 18 mai 1876 le Cardinal Franchi écrit à l'Archevêque : “ de différents côtés il arrive à cette S. C. de la Propagande des présentations sur ce qui se passe aujourd'hui dans cette province relativement à l'intervention du clergé dans les élections politiques. “ La gravité des faits qui se succèdent et les conséquences funestes que l'excitation des esprits fera nécessairement rejaillir sur l'Église du Canada, réclame tout naturellement son attention et exige qu'on apporte un prompt et efficace remède. ” Évidemment il s'agissait de l'élection de Charlevoix tenue en janvier de cette année-là, et dans laquelle le clergé de ce comté, à peu d'exceptions près, avait pris une part active. ”

Mgr Lafèche lui-même écrivit à l'Archevêque à propos des curés de Charlevoix : “ Ils ont été trop loin mais ils n'ont pas commis un acte criminel ou exercé une influence indue. ”

A la page 33, l'archevêque ajoute : . . . “ 3^o qu'il est vrai de dire que la trop grande ingérence du clergé dans les élections, c'est-à-dire de quelques-uns de ses membres dont la cause, à raison des circonstances, est nécessairement identifiée avec celle du clergé tout entier, a soulevé des tempêtes que le S. Office déplore et veut empêcher pour l'avenir. ”

Comme il se trouvait quelques rares prêtres qui réprouvaient ces excès de langage et qui soutenaient que l'on pouvait être libéral sans encourir la damnation éternelle, on mettait les électeurs en garde contre les dires de ces prêtres. "Défiez-vous, disait-on de ces faux prophètes qui cherchent à répandre la désunion entre vous et vos pasteurs légitimes. Ne prêtez pas l'oreille à leurs mensonges et à leurs calomnies. Obéissez au Vicaire de Jésus-Christ qui condamne le Libéralisme Catholique."

Un autre curé avertissait ses paroissiens que voter pour un libéral, c'était prendre le chemin de l'enfer. Plus tard, ayant à rendre compte à son évêque de ce sermon, il admit avoir dit qu'il avait donné instruction à ses paroissiens "de voter suivant leur conscience, après s'être éclairés auprès de leurs supérieurs. N'oubliez pas, avait-il ajouté, que les évêques de la province, vous assurent que le libéralisme est semblable au serpent qui s'introduisit dans le paradis terrestre afin d'assurer la perte du genre humain." Il avait dit aussi à ses ouailles: "L'Eglise ne condamne que ce qui est mauvais et comme elle a condamné le libéralisme, c'est donc un mal que d'être libéral, et, partant, vous ne devez pas donner vos suffrages à un libéral."

Un autre curé déclarait que quiconque vo-

terait pour un libéral s'engageait au service de l'enfer.

Le plus violent de tous, fut le curé de la Baie St-Paul. C'était un véritable Marat en soutane. Je l'ai moi-même entendu dire du haut de la chaire, en faisant allusion aux *Rouges*, que le ciel était bleu et que l'enfer était rouge. Dans une autre circonstance, il disait en parlant des libéraux: " Ils vont en faire tant, qu'ils se démasqueront et se montreront tels qu'ils sont, de façon à ne plus laisser de doute sur leur objet. Il y en a parmi eux qui ont le cœur si noir, que, si une persécution religieuse survenait maintenant, ils seraient les premiers à tenir la corde ou le couteau destiné à nous porter le coup fatal. En blamant et en critiquant comme on le fait la parole de Dieu et de ses ministres, en présence de leurs enfants, certains parents assument une terrible responsabilité devant Dieu. Quand ils seront morts et réduits en cendres, ils auront laissé des enfants qui seront prêts à tremper leurs mains dans le sang des prêtres, si jamais une persécution religieuse venait à éclater. "

Sur la plainte de M. P.-A. Tremblay, Mgr Taschereau demanda au curé de la Baie-St-Paul, M. Sirois, de mettre par écrit le langage dont il s'était servi. Il leur avait dit: " Sur votre lit de mort vous éprouverez d'amers .

“ regrets d’avoir contribué à l’élection de per-
 “ sommes qui veulent séparer l’Église d’avec
 “ l’État... Notre jeune pays est agité par de
 “ mauvaises doctrines et des principes qui con-
 “ duisent toujours une nation à la ruine. Voyez
 “ comment la révolution fut préparée en Fran-
 “ ce... Au train que vont les choses au Ca-
 “ nada, il est à craindre que les mêmes causes
 “ ne produisent les mêmes effets... ”

“ Ces paroles, disait l’Archevêque dans
 “ ses *Remarques au Mémoire* (p. 45), écrites
 par le curé lui-même à l’Archevêque qui lui
 avait demandé son sermon, peuvent-elles être
 considérées comme un simple *conseil* dans la
 bouche d’un curé, qui s’était ouvertement pro-
 noncé contre le candidat libéral? Le jour de
 l’élection il fut reconduit en triomphe à son
 presbytère et félicita publiquement ses parti-
 sans de la victoire remportée par la religion.
 Un tel langage dans la bouche d’un tel curé,
 pourra-t-il jamais être considéré comme un
 simple *conseil*? Pouvait-on violer plus ouverte-
 ment le *ultra non procedant parochi* du quatriè-
 me concile?”

Et, Mgr Taschereau ajoutait encore (p.
 46) : “ Il est évident qu’après une telle conduite
 “ de la part des curés qui avaient affreusement
 “ abusé de la chair et du confessional, il n’était
 “ guère possible aux évêques de demander la
 “ modification de la loi électorale sans promet-

“tre d'empêcher ces abus criants; et alors ces
“prélats se seraient trouvés dans un curieux di-
“lemme, car on pouvait leur répondre: Si
“vous voulez et pouvez punir ces abus, à quoi
“bon soulever cette question brûlante pour ob-
“tenir aux curés une liberté que vous voulez
“leur ôter? Si vous ne pouvez pas les empê-
“cher, laissez donc la loi suivre son cours.”

“Les évêques, continuait Mgr. Taschereau, peuvent bien imposer des peines canoniques aux prêtres désobéissants, mais toutes les censures du monde seront impuissantes à réparer le mal causé à un candidat qui a perdu son élection par la faute des curés. Est-il prudent, est-il raisonnable d'exiger que ce candidat malheureux souffre une injustice parce que c'est un curé qui l'a commise? Si ceux qui crient si fort étaient soumis à une épreuve semblable, Dieu sait ce qui en résulterait.”

On comprend facilement l'impression que de pareils sermons pouvait produire sur une population illettrée et profondément religieuse. Aussi l'effet en fut-il désastreux pour le candidat libéral qui fut vaincu. Cependant, M. Tremblay était un enfant du comté, il y demeurait; il y était bien connu; c'était un citoyen honorable, respecté de tout le monde. Seule, l'influence du clergé avait amené sa défaite qui fit beaucoup de bruit. Il n'était pas d'un caractère que l'on pouvait facilement décourager.

Le lendemain de sa défaite il se mit à recueillir les preuves nécessaires pour faire annuler cette élection. Il confia le soin de contester celle-ci devant les tribunaux à M. François Langelier qui le premier, alléguait dans la pétition et prouva *l'influence indue* du clergé. Mais qu'on le remarque bien : dans ce procès les curés n'ont été ni accusés ni cités comme tels, ni jugés, ni condamnés ; mais l'élection du candidat laïque a été déclarée nulle sur la demande de l'autre candidat laïque, ou plutôt de quelques-uns de ses partisans. Ils n'ont jamais été poursuivis. La loi qui avait enlevé à la Chambre le droit de décider de la légalité des élections pour le confier aux tribunaux, était de date récente. Cette loi avait été demandée et obtenue par les libéraux afin de faire cesser les dénis de justice dont trop souvent les comités de la Chambre s'étaient rendus coupables. On comprend en effet, que les candidats libéraux qui avaient été victimes de monstrueuses illégalités même, n'avaient guère de chance de succès devant des comités composés de partisans conservateurs zélés et fort intéressés à être agréables aux ministres.

On fit un scandale à ce jeune avocat, professeur dans une Université Catholique d'avoir eu l'audace de s'attaquer au clergé ! M. Tarte fit feu et flamme dans le *Canadien* ; il réclama au nom de la religion catholique dont il

s'était constitué le grand prêtre, son expulsion de l'Université Laval. Des démarches importantes furent faites pour lui faire perdre sa chaire dans cette institution. Heureusement pour lui que son Chancelier était alors Mgr. Taschereau, plus tard cardinal, un homme juste et étranger à la politique. Il n'a jamais favorisé un parti politique plutôt que l'autre, il a rendu justice à tous. Il lui donna gain de cause après l'avoir entendu. " Pourquoi disait avec raison M. Langelier, serais-je à blâmer? Je n'ai fait en ma qualité d'avocat que demander l'application d'une loi qui a été passée par un gouvernement conservateur. Le vrai coupable, — si culpabilité il y a — c'est le gouvernement qui a permis la passage de cette loi. J'ai accompli mon devoir professionnel et voilà tout." Ce raisonnement lui assura la victoire auprès de l'Archevêque Taschereau. Depuis lors, dans toutes les luttes politiques, les bleus ne cessèrent de le désigner comme " l'avocat de l'influence indue! "

C'est au cours de cette célèbre contestation d'élection que furent recueillis les témoignages cités plus haut. M. Tarte descendit à la Malbaie pour assister au procès. Il avait apporté avec lui de gros livres de théologie pour prouver, alléguait-il aux gens, à bord du bateau, que les curés avaient eu raison de prê-

cher comme ils l'avaient fait durant cette élection.

M. le juge Routhier présidait à ce procès. Il voguait alors à pleines voiles dans les eaux ultramontaines; il avait publié des écrits qui ne laissaient pas de doute sur ces opinions en ce qui concerne les droits du clergé. Il en est bien revenu depuis. Malgré la preuve accablante d'influence indue exercée par les curés dans cette élection, il jugea en faveur de Sir Hector Langevin. Il prétendit que lors de la Cession du Canada à l'Angleterre on avait garanti les immunités du clergé dans cette province; que le tribunal n'avait pas le droit d'intervenir dans la liberté de prédication chrétienne; que le vote était un acte moral, et que partant les prêtres étaient restés dans les limites de leurs attributions. Il ajoutait encore: " Je suis incompétent dans tous " les cas dans lesquels le point à décider " touche à la doctrine dogmatique, à la " morale ou à la discipline, comme aussi " dans ceux où la personne poursuivie est un " ecclésiastique. Je n'ai le droit de juger les " actes des prêtres qu'en autant qu'ils peuvent " affecter les droits des tiers, pourvu que ces " actes soient d'un caractère temporel et que " la personnalité du prêtre ne soit pas impli- " quée."

Il prétendait également que la prédication

religieuse était l'une des parties les plus importantes de la religion. Elle ne serait plus libre suivant lui, si les juges pouvaient décider que dans certains cas elle peut entraîner l'amende et l'emprisonnement. Le juge Routhier signala le fait que les évêques de la province, dans une lettre pastorale adressée à leurs ouailles avaient fortement condamné le Libéralisme Catholique et réclamé pour leur clergé la libre intervention en politique. C'était, disait-il, dans l'accomplissement de ce devoir que les curés avaient dénoncé le Libéralisme Catholique aux électeurs. Enfin il déclarait : " Ce serait arbitraire que " d'interdire au clergé d'intervenir dans la poli- " tique, et ce serait absurde pour ce tribunal de " se constituer le juge des mérites des candidats " ou des partis politiques, comme de l'ortho- " doxie des doctrines enseignées par les prêtres " et les évêques. "

On voit de suite quelle latitude dangereuse le savant magistrat laissait au clergé. Si une pareille jurisprudence avait prévalu, c'en était fait pour toujours du parti libéral. Il était condamné à prêcher dans le désert et à rester à tout jamais dans l'opposition.

En relisant ces excès commis au profit du parti conservateur, je me rappelais une page de M. Gabriel Hanotaux, dans son *Histoire de la France Contemporaine* (Vol. III, pp. 497-98)

cù, parlant des partis en France en 1876, il dit :

“ Sur toute l'étendue du territoire, une organisation existe, hiérarchisée et centralisée, c'est le clergé. Dans les villes, dans les bourgs, dans les villages, le prêtre catholique est partout. Entouré de ses vicaires, de ses marguilliers, du personnel de la fabrique, il fait groupe; dans les communes rurales le maître d'école est chantre à l'église; du haut de la chaire le prêtre parle seul, il parle aux gens assemblés. Le prêtre est un professeur de morale: puisque le vote est un acte de conscience, le vote relève de lui. Quel meilleur guide que celui qui par les voies terrestres conduit au ciel? Si l'homme est sur ses gardes, il y a la femme et les enfants, il y a les mille moyens dont le presbytère dispose, le secret du confessionnal, l'accès de la maison, l'emprise de la charité.

“ Et puis, le prêtre sait ce qu'il veut, et s'il ne le sait pas, on le sait pour lui. Le but est fixe: un mot, tout marche. L'évêque est maître dans son diocèse. . . Mêlés aux luttes politiques ils ont des opinions, des convictions, des partis pris qui ne transigent pas. Par tradition, ils sont en méfiance à l'égard du siècle: ils morigènent avec un sans façon évangélique plus disposés à imiter l'exemple de saint Ambroise que celui de Bossuet.”

Puis, continuant, il ajoute :

“ Donc ce clergé était tout prêt à emboîter

le pas au parti conservateur. Comment ces partis eussent-ils poussé l'abnégation jusqu'à refuser ces appuis qui s'offraient? "

Voilà ce qui se passait en France en 1876. N'est-ce pas la peinture exacte de ce qui se pratiquait chez nous vers la même époque et bien longtemps auparavant?

On confondait à dessein le Libéralisme Catholique avec le libéralisme canadien dans le but de tromper notre population qui n'en saisissait pas la différence. Mais il se produisit alors un grand scandale! Mgr Benjamin Pâquet arrivait de Rome où il avait fait de brillantes études théologiques. Il donna à l'Université Laval une série de conférences sur le Libéralisme Catholique, dans lesquelles il exposa magistralement l'énorme différence qui existait entre le Libéralisme Catholique et le libéralisme canadien. Personne n'était plus compétent que lui sur cette question, puisqu'en 1872, il avait publié un ouvrage sur le libéralisme que la *Civiltà Catholica* avait déclaré être *un fidèle écho des doctrines romaines*. Ces conférences jetèrent les libéraux dans la jubilation, mais elles attirèrent les malédictions des conservateurs sur l'Université Laval qui fut représentée comme un foyer de libéralisme. Celle-ci triompha de ces assauts; elle contribua pour une large part à faire cesser des luttes qui devenaient menaçantes pour notre

avenir national. Bref, nous lui devons pour une bonne partie la paix religieuse dont nous jouissons aujourd'hui.

M. Tremblay était un homme d'une énergie que l'insuccès ne le décourageait point. Il porta devant la Cour Suprême le jugement du juge Routhier qui fut renversé, heureusement pour notre liberté politique. En rendant la décision de la Cour, le juge J. Thomas Taschereau s'exprima comme suit : " Il y a " dans cette cause l'exercice de l'influence in- " due de la pire espèce, car ces menaces et ces " déclarations tombaient de la bouche de prê- " tres qui parlaient du haut de la chaire, au " nom de la religion, et qui s'adressaient à " des personnes ignorantes, et en général bien " disposées à suivre les conseils de leurs cu- " rés ;

Ces excès de langage du clergé étaient devenus intolérables. Le parti libéral fit des représentations à Rome qui furent entendues. Mgr. Conroy, un prélat d'une haute distinction et d'un grand sens fut envoyé chez nous pour s'enquérir des faits. Après renseignements pris il déclara que le parti libéral canadien ne contenait rien de condamnable dans ses principes. Et, en vertu de ses pouvoirs, il obligea les évêques à publier une lettre pastorale conjointe, en date du 11 octobre 1877 dans laquelle ils disaient à leur clergé : " Le

“ décret du quatrième concile de Québec vous
“ défend implicitement d’enseigner du haut de
“ la chaire ou autrement de voter pour tel
“ candidat ou tel parti politique; bien plus en-
“ core vous est-il défendu de déclarer que pour
“ cette raison vous refuserez les sacrements.
“ Ne donnez jamais du haut de la chaire votre
“ opinion personnelle. ”

Malgré les instructions du Délégué Apostolique et la lettre conjointe des évêques, plusieurs curés pratiquèrent l’intimidation contre les candidats libéraux pendant les élections générales de 1878.

Ces insubordinations me rappellent un mot charmant de feu Côme-Séraphin Cherrier, un vieux libéral et un excellent catholique.

La veille du départ de Mgr Conroy, M. Cherrier avait passé la soirée en sa compagnie. En se séparant, le Délégué lui dit adieu. “ Pardon, répond M. Cherrier, au revoir seulement, car je serai demain matin au départ du train pour vous voir partir. ”

“ Je vous le défends positivement ”, répliqua Mgr Conroy.

Le lendemain, M. Cherrier se trouvait à la gare malgré la défense de la veille.

En l’apercevant, le Délégué lui dit: “ Mais, M. Cherrier, je vous avais pourtant “ défendu de venir et vous voilà ici! ”

“ Ne savez-vous pas Monseigneur, reprit

M. Cherrier, que l'on attend que votre départ pour vous désobéir !”

Le mot était charmant et peignait admirablement la situation.

C'est à la suite de ces désobéissances aux instructions du Saint-Siège que la Sacrée Congrégation de la Propagande, sous la signature du Cardinal Siméoni, déclara :

... “ Il est nécessaire d'ajouter que l'Église, en condamnant le libéralisme, n'entend pas frapper les partis politiques qui peuvent s'appeler libéral, que les décisions de l'Église ne s'appliquent qu'à certaines erreurs opposées à la doctrine catholique, et non pas à certain parti politique, quelque soit sa constitution, et que par conséquent, ceux-là ont eu tort qui, sans autre fondement, ont déclaré que l'un des partis politiques du Canada, savoir celui appelé la Réforme était condamné par l'Église, quand il est connu qu'il a obtenu l'appui chaleureux de quelques évêques eux-mêmes. ”

Dès avant cela, M. Laurier avait admirablement préparé le terrain. Dans une conférence qu'il fit à Québec, le 26 juin 1877, sur le Libéralisme Politique, il exposa avec une rare clarté et une merveilleuse éloquence les principes et les aspirations du parti libéral canadien. Il fit voir que c'était du développement des institutions représentatives qu'étaient sor-

tis les deux principes Libéral et Conservateur, qu'il n'y avait rien dans le libéralisme que nous professions qui fut de nature à alarmer l'Église ou la foi religieuse de qui que ce soit.

Le discours de M. Laurier fut tout un événement. On était venu de toutes parts, de tous les districts, jusque de St-Hyacinthe et de Montréal, pour assister à cet éloquent plaidoyer en faveur des idées libérales. Plus de deux mille personnes encombraient la Salle de Musique que le *Club Libéral* avait retenue pour cette occasion.

Je me rappelle encore la frayeur de certains de nos amis à la pensée qu'un laïque allait traiter un sujet aussi périlleux. Ils avaient peur que M. Laurier sur lequel le parti fondait de si grandes espérances, commît quelque hérésie de nature à attirer sur sa tête les foudres ecclésiastiques dont on était si prodigue à cette époque-là.

M. Laurier se rendait bien compte de ce sentiment; aussi pour apaiser ces craintes, il avait soumis son manuscrit à Mgr Benj. Pâquet qui l'avait assuré que les doctrines libérales qu'il professait était parfaitement orthodoxes.

Malgré cette assurance, M. Laurier était d'une grande pâleur quand il commença son discours, tant il ressentait le malaise de ses amis. Ses premières paroles tombèrent au milieu d'un silence complet. Cependant, peu à

peu, il sentit la confiance renaître, il fut plus à l'aise, comprenant que ses auditeurs étaient rassurés et voyant bien qu'il avait conquis tous les esprits. Il prononça en faveur du parti libéral si longtemps ostracisé et calomnié le plus beau plaidoyer que je connaisse. Il se montra le digne émule de Macaulay et il fut aussi éloquent que celui-ci l'avait été en parlant du parti libéral en Angleterre. Puis, à un moment il fit entendre un accent presque prophétique quand il s'écria :

“ Oui, j'en ai la conviction, j'en ai la certitude, si nos idées sont justes comme je le crois, si nos idées sont une émanation du vrai éternel et immuable, comme je le crois, elles ne périront pas; elles peuvent être rejetées, honnies, persécutées, mais un jour viendra où on les verra germer, lever et grandir, lorsque le soleil aura fait son œuvre et suffisamment préparé le terrain. ”

La péroraison de ce discours est aussi belle, aussi grande, aussi éloquente que celle prononcée par M. Chauveau à l'inauguration du monument des Braves sur le chemin Ste-Foy, et comme elle un chef-d'œuvre d'éloquence.

Le succès fut immense, éclatant. Jamais depuis les grands jours de Papineau, on avait entendu une si mâle éloquence. M. Laurier venait d'ouvrir une ère nouvelle dans notre po-

litique ; il avait, d'un souffle, d'un coup de maître dissipé tous les vieux préjugés, terrassé l'hydre du fanatisme et représenté le parti libéral sous ses vraies couleurs. La conscience timorée de bien des libéraux se sentit soulagée en constatant que ce parti qui avait subi tant d'anathèmes méritait le respect de tous les bons citoyens et pouvait marcher le front haut. Tous ces grands ancêtres libéraux dont M. Laurier avait évoqué le souvenir, et qui avaient laissé une traînée si lumineuse dans l'histoire, avaient réconforté les cœurs et ranimé tous les courages.

Cette conférence eut un retentissement énorme. Tous les journaux libéraux du temps applaudirent à ce fier langage destiné à faire disparaître bien des malentendus et à faire renaître la confiance dans le parti libéral. *L'Union de St-Hyacinthe* écrivait :

“ C'est pour nous, libéraux, un manifeste ;
“ c'est la réaffirmation des principes qui étaient
“ oubliés ; c'est le nouveau plan d'un champ de
“ bataille qui a été témoin de bien des com-
“ bats, mais dont nous étions temporairement
“ écartés dans la chaleur de la lutte. Retour-
“ nons-y donc, car ce plan, c'est le salut du
“ parti, il nous assurera d'importantes con-
“ quêtes.

Voilà comment se termina ce grand conflit religieux avec le parti libéral. C'est à ces

anciens libéraux que nous devons la paix, l'apaisement dont nous jouissons aujourd'hui ; ce sont eux qui, au péril même de leur carrière ont été les défenseurs de nos libertés civiles, de notre régime représentatif ; ce sont eux qui ont préparé de longue main les grandes victoires du parti libéral, "comme viennent ces vagues lentes et lourdes, qui arrivent de la haute mer, que l'on discerne à peine sur la surface mouvante, tant leurs ondulations sont prolongées, que l'on n'attend ni ne redoute, et qui, tout-à-coup, sur la grève plate, se gonflent et se déroulent formidablement."

Si les vieux libéraux eurent à lutter contre l'influence cléricale, n'oublions pas qu'ils rencontrèrent aussi le long de la route bien d'autres influences d'un autre genre. Oui, dans ce temps là, la haute finance, les banques, les grandes compagnies de chemins de fer et de navigation, les manufacturiers, les marchands de bois, tous ceux qui étaient attachés au pouvoir ou qui en espéraient quelque chose, toutes ces classes formaient une armée compacte, une organisation puissante contre le parti libéral. Les fraudes électorales les plus formidables étaient commises avec impunité. Bref, il fut un temps, où dans toute la région de Québec, depuis Gaspé jusqu'à Trois-Rivières, deux comtés seulement, Témiscouata et Lotbinière, étaient représentés par des libéraux !

Pendant longtemps, nos amis, à Québec, n'avaient pas même un journal pour les défendre contre les brutales attaques du *Journal de Québec* et du *Courrier du Canada*. Pour propager les idées libérales il fallait tenir des assemblées à droite et à gauche. Et souvent, des assommeurs soudoyés empêchaient les orateurs de se faire entendre. C'est ainsi que pendant des années la fière population de St-Roch a été tenue sous le talon d'un seul homme par une organisation de bandits appelée le "Fanal Rouge"; c'est notre ami Sir Alphonse Pelletier, qui avec un courage qui l'honore brisa cette *mafia* politique.

Enfin, *l'Événement* fut fondé en 1867. Il avait pour directeur et rédacteur M. Hector Fabre, l'une de nos plus fines plumes canadiennes, un journaliste de premier ordre. Les libéraux poussèrent un soupir de satisfaction. Les polémiques de Fabre avec Cauchon sont restées légendaires parmi les anciens. Au nombre des collaborateurs assidus du nouveau journal se trouvaient Hubert LaRue, Georges LaRue, Marc-Aurèle Plamondon, François Langelier, Henri Taschereau, Louis Fréchette, etc. etc. Que de sacrifices il fallut s'imposer pour maintenir cet organe ! Les annonceurs, les marchands appartenant pour le plus grand nombre au parti conservateur, se gardaient bien de l'encourager, eux dont l'espoir était

de le voir mourir par la famine. Petit à petit, l'*Événement* commença à pénétrer dans les masses; ses brillantes satires, l'esprit intarissable de l'abre, sa verve endiablée le faisaient rechercher d'un grand nombre. Voilà de quelle façon commença l'œuvre de la régénération populaire dans notre district.

Lorsque l'on jette un coup d'œil vers ce passé trop oublié par la génération présente, l'on ne peut s'empêcher d'admirer la fermeté de ces libéraux, comme leur inaltérable fidélité à leurs principes. Ah! s'ils eussent voulu transiger, faire des compromis, des concessions, ils auraient pu arriver au pouvoir, aux honneurs. Ils ne l'ont point voulu et nous nous inclinons devant ces héros de notre cause.

“Honneur donc à ces hommes qui ont succombé sur le champ de bataille en tenant ferme leur drapeau. Par là, comme disait Bastiat en parlant des libre-échangistes, ils ont maintenu ces règles de droiture et de dignité morale dont il n'est pas permis de s'écarter même sous le spécieux prétexte de l'utilité. Peut-être auraient-ils pu assurer leur élection en laissant leurs principes dans l'ombre, ils ne l'ont pas fait, et l'opinion publique doit leur en savoir gré. Il n'y a pas deux bases d'appréciation pour les actions humaines. Nous honorons le soldat qui meurt en s'enveloppant de son drapeau et nous livrons au mépris public

celui qui n'est toujours victorieux que parce qu'il se met toujours du côté du nombre.

“Transportons ce jugement dans la politique en accordant notre cordiale sympathie à ceux qui, ne pouvant s'élever avec leur principe, ont voulu tomber avec lui.”

NOTE.—Plusieurs citations relatives à l'ingérence du clergé dans la politique sont empruntées au livre de M. Willison, *Laurier et son Temps*.

SOUVENIRS POLITIQUES

* De 1878 à 1890 *

CHAPITRE PREMIER

1877-1878

Session de 1877—M. J.-I. Tarte député de Bonaventure—Antagonisme de Langevin et Chapleau—Aide à la construction des chemins de fer—Les *rings*—Le gouvernement réclame des municipalités les sommes qu'elles ont souscrites pour la construction du chemin de fer du Nord—Ajournement des Chambres au 17 janvier, puis au 29—Résolutions de M. Angers concernant les chemins de fer—Assemblées de protestation à Québec et à Montréal—La force brutale—M. Joly est admonété—Les citoyens de Québec lui offrent un banquet le 23 janvier 1878—Discours de M. Joly—Discours du Lt.-Col. Strange—Nouvelles résolutions de M. Angers—Représentations de M. Letellier—Résignation de M. de Boucherville—M. Joly appelé à former un gouvernement—Rage des conservateurs—Portrait de M. Joly par Achintre—M. Joly fait un appel au peuple en 1878.

Au commencement de décembre 1877 tout respirait le plus grand calme dans notre atmosphère politique. On ne soupçonnait guère que la session de la législature qui fut ouverte le 19 décembre serait remplie d'événements aussi importants; personne, surtout, pouvait prévoir qu'elle allait se terminer par un cataclysme comme celui qui a marqué sa fin. Rien, au début ne faisait présager l'orage qui éclata et qui amena la chute du gouvernement De-Boucherville. La harangue officielle prononcée par le Lieutenant-Gouverneur Letellier avait été parfaitement anodine. Elle s'apitoyait sur la crise commerciale qui sévissait alors elle cherchait à nous consoler de ce malheur en nous rappelant les abondantes moissons qui avaient couvert nos champs. Le parti conservateur commandait dans les deux chambres une majorité qui semblait le mettre à l'abri de tout péril. L'opposition dirigée par M. Joly de Lotbinière était peu nombreuse, mais elle remplissait son rôle constitutionnel avec vigueur et talent.

C'est au commencement de cette session que M. J.-I. Tarte, qui devait dans la suite jouer un rôle politique si considérable, entra pour la première fois dans notre enceinte parlementaire. Il venait d'être élu dans le comté de Bonaventure avec l'appui du clergé, comme porte-étendard du parti ultramontain. On

l'avait fait venir à Québec pour prendre la direction politique du *Canadien* dont Sir Hector Langevin venait d'acquérir le contrôle financier. Son arrivée déplut aux amis de M. Chapeau qui cherchaient à pousser leur chef en dépit des intrigues de la phalange des partisans de Sir Hector. L'antagonisme de ces deux hommes politiques commençait déjà à s'affirmer ouvertement.

Le ministère DeBoucherville avait succédé à celui de M. G. Ouimet qui, en 1874, avait dû se retirer à la suite du scandale des Tanneries. Peu de temps après, M. Mailhot qui dirigeait l'assemblée législative céda son poste à M. A. R. Angers qui devint en même temps procureur-général. C'est lui qui prépara en grande partie l'événement du 2 mars 1878.

Les conservateurs avaient, dès 1874, inauguré dans la province une politique nouvelle, destinée suivant eux à la développer et à augmenter sa prospérité. Cette politique consistait à aider la construction des chemins de fer au moyen d'un octroi en argent au montant d'environ \$5,280,000. Cet octroi devait être divisé entre diverses compagnies, dont douze étaient mentionnées comme devant recevoir la somme de \$2,500 par mille et deux autres seulement \$1.000. Pour faire face à ces dé-

boursés on eut recours à un emprunt de \$4,000,000. Ce fut le commencement de notre dette provinciale.

L'année suivante, en 1875, le gouvernement fit voter un octroi additionnel de \$1,500 par mille à sept de ces compagnies. Cette augmentation était d'autant plus surprenante que le trésorier, M. Robertson, avait déclaré, en faisant voter la première subvention, que les ressources de la province ne permettaient pas de donner un sou de plus pour les chemins de fer.

C'est aussi vers la même époque que M. Ruggles Church, devenu trésorier, voulut assurer le parachèvement des chemins de fer du Nord et de Colonisation. Pour cet objet les Chambres l'autorisèrent à faire un second emprunt de \$4,000,000. On comprend quel appât fut pour les spéculateurs la perspective de ces grandes dépenses d'argent. Des députés et des ministres avaient des intérêts dans ces chemins de fer. Tous comprenaient bien l'influence énorme qu'une telle politique allait leur permettre d'exercer. Les députés sollicitaient les ministres et ceux-ci se montraient d'autant plus faciles à convaincre qu'ils y trouvaient eux-mêmes leur compte. Ces députés ainsi intéressés contrôlaient vraiment la Chambre, ce qui faisait dire plus tard par M. DeBoucherville au lieutenant-gouverneur que son gouver-

nement était contrôlé à son tour par des *rings* de chemins de fer.

Le gouvernement éprouva un sérieux échec : il ne réussit pas à placer ses bons. Il fut obligé de faire un emprunt temporaire d'un demi-million à la banque de Montréal, au taux de sept pour cent.

Placés dans un grand embarras, les ministres conçurent un projet qui devait améliorer la situation financière. Ils décidèrent de faire payer par les municipalités les montants qu'elles avaient souscrits pour aider à la construction du Chemin de fer du Nord. Les villes de Québec et de Montréal figuraient chacune pour leur part pour un million de dollars ! Les municipalités endettées s'alarmèrent de ce projet et voulurent se soustraire à cette obligation. Le gouvernement décida de passer une loi pour les contraindre. Cette détermination déchaîna une tempête que l'on n'avait pas prévue et qui emporta le gouvernement DeBoucherville. Prévoyant que cette législation allait provoquer une vive opposition de la part des intéressés on s'était bien gardé de l'annoncer dans le discours du trône, afin de ne pas alarmer trop tôt l'opinion publique.

Aussitôt l'adresse votée, à la surprise générale, les ministres firent ajourner les Chambres au 17 janvier suivant. Cette dernière date arrivée, on ne fit rien encore : nouvel

ajournement au 29 janvier. C'est alors que M. Angers proposa ses résolutions au sujet des chemins de fer. Elles causèrent une véritable révolution dans la province. Je cite quelques-unes de leurs dispositions draconiennes :

....4° “ Le Lieutenant-Gouverneur en conseil sera le juge de l'accomplissement des conditions convenues relativement aux échéances de ces diverses souscriptions et décidera si elles sont exigibles.

5° “ Nulle objection, raison, défense ou opposition ne devra justifier aucune des municipalités ou corporations de refuser de signer, exécuter et livrer au Trésorier de la province ses débentures appropriées pour la construction du susdit chemin, ou de lui payer en argent, au cas où elle le préférerait, le dit montant ou la dite balance, et, ce, aussitôt que le Lieutenant-Gouverneur en conseil aura déclaré que ces débentures sont exigibles.

6° “ Si aucune de ces municipalités ou corporations refuse ou néglige de payer sa souscription, ou de signer et exécuter ses dites débentures pour le montant ou la balance dûe, nonobstant toutes choses à ce contraire, le maire ou le préfet de cette municipalité ou corporation, suivant le cas, est par les présentes autorisé à signer et à exécuter les dites débentures, sans responsabilité personnelle de sa part en ce faisant, pour le montant ou la balance de

la souscription de la municipalité ou corporation dont il est le principal officier ou le chef; et ces débetures ainsi signées et exécutées par le maire ou le préfet auront les mêmes effets que si elles eussent été signées et exécutées du consentement et sur l'ordre de la municipalité ou corporation elle-même, etc., etc.

7° “ Sur le défaut d'aucune de ces municipalités ou corporations, ou de son maire ou de son préfet selon le cas de signer et exécuter les dites débetures pour le montant de la dite souscription, et de les remettre au Trésorier de la province, le Lieutenant-Gouverneur en conseil pourra autoriser un syndic à signer et à exécuter les dites débetures de la part de la dite municipalité ou corporation; et ces débetures ainsi signées et exécutées par les syndics auront les mêmes effets que si elles eussent été signées et exécutées par les personnes ou officiers autorisés de la dite municipalité ou corporation;

13° “ Le shérif aura libre accès aux registres, rôles et autres documents ou archives du conseil de toute municipalité ou corporation où il doit prélever des deniers et pourra requérir les services des officiers municipaux de ce conseil.

“ A défaut de paiement du montant requis d'un contribuable, le shérif procédera au prélèvement de ce montant d'abord par la saisie et

la vente de biens meubles de tel contribuable ; et si le produit en est suffisant, il remettra sans délai aux porteurs qui auront produit leurs réclamations sur remise des coupons d'intérêts ou d'un reçu suivant le cas, le montant qui leur est dû ;

“ S'il n'y a pas de biens meubles, ou s'ils sont insuffisants, le shérif procédera à la saisie et à la vente des immeubles imposés.”

Ces résolutions exorbitantes furent votées par la majorité docile du gouvernement. Cette loi, si elle fut devenue exécutoire avait pour effet de substituer les ministres aux tribunaux judiciaires. Comme M. Marchand le fit observer avec raison, le gouvernement faisait consacrer un principe proclamé dans les plus sombres jours du règne de la Terreur. Les droits acquis ne comptaient plus pour rien. Sans aucune forme de procès, le gouvernement pouvait prendre possession des biens des individus. C'était pour dire le mot, une législation inique.

Dès que ces résolutions furent connues, l'opinion publique se monta au plus haut diapason. Des assemblées de protestation furent tenues à Québec et à Montréal, contre la conduite des ministres qui, disait-on, voulaient prendre les municipalités *à la gorge*. Le mot était heureux et n'a pas mis de temps à faire son chemin. Dans la Chambre, l'opposition fit une lutte sans merci à ce projet de loi. En-

fin, l'opinion s'était tellement échauffée que le 6 février, un attroupement de plusieurs milliers de citoyens se rendit aux portes mêmes du parlement et y brûla M. Angers en effigie. La foule hurlait "*à bas Angers, à bas les résolutions des chemins de fer*", "*à bas la taxe directe.*"

Quelques jours après, une délégation composée des principaux citoyens de la ville se rendit auprès de M. DeBoucherville pour lui remettre les résolutions adoptées à une assemblée publique tenue peu de temps auparavant. Le Premier Ministre reçut très mal la délégation; il lui déclara qu'il refusait de conférer avec elle et que ses résolutions étaient une insulte à la législature. Il mit tout simplement à la porte tous ces citoyens si respectables.

Un incident qui se produisit quelques jours plus tard n'était pas de nature à apaiser les esprits. A la suite d'un discours que M. Joly venait de prononcer, M. Angers lui répondit avec hauteur que la Chambre l'écraserait par le vote! Justement indigné d'un pareil langage, M. Joly lui rétorque "qu'il était temps de savoir si la force brutale allait régner dans la Chambre." M. Angers s'empara de cette expression pourtant si vraie dans la circonstance, et il n'eut pas de peine à faire décréter par la majorité de la Chambre la censure de M. Joly. C'était jeter de l'huile sur le feu. En

effet, cette conduite à l'égard d'un député d'une si haute respectabilité souleva la réprobation générale. Les citoyens de Québec qui tenaient M. Joly en haute estime résolurent de le venger en lui offrant un grand banquet qui eut lieu le 23 février 1878. Il fut présidé par M. David-A. Ross, un libéral de vieille date. Plus de deux cents convives se pressèrent autour de la table pour témoigner de leur estime et de leur admiration au vaillant chef de l'opposition. Généralement, on honore ainsi des gouverneurs, des ministres qui ont accompli de grandes choses ou qui disposent de mille faveurs. Dans le cas présent, le spectacle était bien différent : c'était un vaincu, un homme insulté, vilipendé, un homme qui pendant dix ans, malgré son courage, avait marché de défaite en défaite ; c'était un homme cent fois vaincu qui recevait les honneurs que l'on a coutume d'accorder qu'à un vainqueur. Ce banquet fut le glas funèbre du gouvernement DeBoucherville. On ne commet pas impunément des injustices comme celle que M. Angers avait fait commettre à l'adresse d'un citoyen comme M. Joly. Il aurait dû savoir que pour les ambitieux, soldats, tribuns ou hommes politiques, s'il y a des séides pour les servir et des adulateurs pour les excuser, il y a aussi une conscience humaine après eux, pour les juger et une pitié pour les haïr.

En répondant au toast qui fut porté en son honneur, M. Joly eut des accents d'une rare éloquence :

“ Quand les Gaulois prirent Rome, dit-il, on les entendait s'écrier en parcourant les rues de cette ville fameuse : “ Malheur aux vaincus, ” *Vae victis*. Je ne puis m'empêcher ce soir de citer ces deux mots : “ *Vae victis* ”. Je ne saurais ne pas me les rappeler à chaque instant en voyant cette foule sympathique qui m'entoure, ces regards si bienveillants, ces mains si généreuses qui viennent rencontrer les miennes ; je n'ai pu résister après tout, à la pensée que je n'étais qu'un vaincu, que je paraissais devant vous comme un vaincu et que cependant, vous m'accueilliez en vainqueur. Cette belle démonstration que vous m'offrez ainsi qu'à mes amis qui pendant dix ans ont combattu les mêmes combats que moi, et qui se sont rendus responsables de la faute que j'ai commise, si j'en ai commise une, cette démonstration, dis-je, a plus d'effet sur moi que cette “ force brutale, ” qui n'a pu me faire céder !

... “ Pendant que je parle de Rome, vous me permettrez de vous faire part d'une impression qui se présente à mon esprit. Il y a à peu près une demi heure, les portes des galeries se sont ouvertes, et des longues files de gracieuses figures, dans les plus charmantes toilettes, se sont avancées pour prendre place

sur les gradins. J'ai pensé alors au Colisée, à son cirque, à ses gradins, et alors naturellement est venu à mon esprit un de ces tableaux, épopée formidable qui font la gloire du peintre, de l'artiste, mais la honte de l'humanité telle qu'elle était il y a dix-huit cents ans. J'ai pensé à ce tableau merveilleux d'un grand peintre "Le Gladiateur vaincu," qui représente d'une manière si saisissante cet imposant Colisée, ces étages de gradins couverts de milliers de personnes, ces figures de femmes, de jeunes filles, les traits bouleversés par la rage et qui demandaient la mort du gladiateur vaincu, couché sur l'arène, la poitrine écrasée sous le pied pesant de son adversaire. J'ai pensé à ces belles figures de jeunes filles qui avaient perdu tout ce qu'elles avaient d'humain, tout ce qu'elles avaient de plus beau, et qui en baissant le pouce donnaient le signal de la mort du gladiateur vaincu. Et, je n'ai pu m'empêcher de faire un rapprochement avec ce que je vois ce soir. Je me demande comment les femmes ont pu changer tellement en dix-huit cents ans. Ces femmes qui alors prenaient plaisir à un pareil spectacle, comment peuvent-elles maintenant verser au vaincu le baume de leurs sourires bienveillants? C'est que le monde devient meilleur de jour en jour depuis qu'il est devenu chrétien.

... "Je savais que mes amis et moi nous

avons suivi depuis dix ans le chemin droit, qu'un jour, ceux qui se méfiaient de nous, ceux qui n'osaient pas nous donner la main, que ceux qui nous craignaient viendraient nous rencontrer, qu'ils découvriraient une bonne fois qu'on pouvait s'appuyer sur nous pour résister à l'injustice et à la tyrannie".

En proposant la santé de M. Joly, le président du banquet, M. Ross, avait terminé ses remarques par les paroles suivantes, faisant allusion à la façon dont M. DeBoucherville avait reçu la délégation quelques jours auparavant :

... "Dernièrement, je formais partie d'une députation qui a été trouver certains messieurs; je ne sais pas qui est sorti le premier; mais je puis vous assurer que je n'étais pas le dernier. L'atmosphère que ces messieurs respiraient s'est répandu dans un des côtés de la Chambre; je propose que prochainement, nous fassions vider ce côté de la Chambre et que nous y placions notre ami (M. Joly), pour y occuper le premier rang."

Paroles vraiment prophétiques, puisque quelques jours après seulement, M. Joly devenait le chef du gouvernement de la province!

Ce banquet eut dans tout le pays un immense retentissement. Beaucoup de conservateurs bien pensants, indignés de la façon dont M. Joly avait été traité, s'étaient unis

aux libéraux, ce qui faisait dire à l'*Éclaireur* :

“ Qu’il nous soit permis de dire, que ce qui paraissait impossible il y a un an, il y a six mois, il y a une semaine à peine, vient de se réaliser sans effort, sans que personne ne s’en soit douté, c’est l’*union* des véritables conservateurs et des véritables libéraux de la capitale de la province de Québec, *union* cimentée par l’hommage dû et rendu à un noble citoyen, et par l’amour que des cœurs faits pour s’écouter et se comprendre, doivent à la Patrie.”

Vers la fin de la session, le 23 février, M. Angers proposa de nouvelles résolutions au sujet des chemins de fer, dans lesquelles une avance de \$1,000.00 par mille était accordée à différentes compagnies de chemins de fer. Il annonça en même temps, comme c’est la règle constitutionnelle, qu’il avait l’assentiment du Lieutenant-Gouverneur. Or, il n’avait jamais obtenu cette autorisation. Ce fut la dernière goutte qui fit déborder la mesure.

M. Letellier avait prévenu M. DeBoucherville qu’il ne voulait pas qu’on fit usage de son nom, sans sa permission. Il lui avait en outre intimé qu’il ne consentirait jamais à laisser substituer le pouvoir exécutif au pouvoir judiciaire. Comment M. DeBoucherville a-t-il laissé commettre une pareille inconvenance? La chose n’est guère explicable.

Lorsque M. Letellier arriva à Québec comme Lieutenant-Gouverneur, après la mort de l'hon. R. E. Caron, les conservateurs furent jetés dans un profond étonnement. Accoutumés depuis longtemps à voir toutes les positions occupées par leurs amis ils ne pouvaient pas se faire à l'idée qu'un poste aussi élevé pouvait être rempli par un libéral.

M. Letellier arriva à la tête de la province sans prévention et bien déterminé à se montrer un gouverneur constitutionnel. Mais ses ministres au lieu d'avoir pour lui les égards qui lui étaient dûs le traitèrent cavalièrement : ils méconnurent les prérogatives dont il était investi. C'est ainsi qu'ils soumièrent à la Chambre sans l'avoir consulté, des mesures de la plus haute importance. Ils apposèrent sa signature à des proclamations et à d'autres documents sans même l'avoir prévenu ; M. Angers, alors procureur-général avait refusé avec insolence une invitation à dîner à Spencer Wood. M. Letellier qui connaissait bien nos lois constitutionnelles n'était pas homme à endurer ces humiliations et à laisser bafouer le représentant de Sa Majesté.

Le 1er mars, il adressa à M. DeBoucherville une lettre dans laquelle il lui disait :

...Le fait d'avoir proposé aux Chambres plusieurs mesures nouvelles et importantes sans en avoir préalablement avisé en au-

cune manière le Lieutenant-Gouverneur, bien que l'intention de méconnaître ses prérogatives n'existait pas, ne constitue pas moins une de ces situations fausses, qui placent le représentant de la Couronne dans une position difficile et critique avec les deux Chambres de la législature."

Puis, cette lettre se terminait comme suit :

" D'où il résulte :

1^o.—“ Que, quoique le Lieutenant-Gouverneur ait fait maintes recommandations en sa qualité de représentant de la Couronne, à M. le Premier, sur divers sujets d'intérêt public, ses aviseurs se sont engagés dans une voie d'actes administratifs, contraires à ses recommandations, et sans l'avoir préalablement avisé ;

2^o.—“ Que l'on a mis le Lieutenant-Gouverneur, sans intention malveillante, mais de fait, dans une position fautive en l'exposant à un conflit avec les volontés de la législature qu'il reconnaît toujours être souveraine, lorsque ces volontés sont exprimées par toutes les voies constitutionnelles.

“ Le Lieutenant-Gouverneur, après avoir mûrement délibéré, ne peut accepter l'avis de M. le Premier ministre au sujet de la sanction à donner au bill du chemin de fer intitulé. “ Acte concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

“ Pour ces causes, le Lieutenant-Gouverneur ne saurait clore ce mémoire sans exprimer à M. le Premier le regret qu’il éprouve à l’idée de ne pouvoir continuer à le maintenir dans sa position, à l’encontre des droits et privilèges de la Couronne.”

C’était tout simplement le renvoi de M. DeBoucherville. Cette nouvelle tomba dans le public comme un coup de foudre, car personne, à part ses aviseurs, n’avait été mis au courant des difficultés survenues entre ceux-ci et le Lieutenant-Gouverneur. C’est à tort dans la suite que l’on a prétendu que M. Letellier avait tenu cette conduite sous l’inspiration des ministres fédéraux. Il est certain qu’il n’en savaient absolument rien. Du reste, ils l’ont positivement nié personnellement les uns après les autres.

M. J. E. Collins, dans son livre intitulé “ Life and Time of Sir John Macdonald,” a prétendu que M. Letellier avait eu l’approbation du cabinet Mackenzie, dans l’attitude qu’il avait prise à l’égard de ses ministres et qu’il avait suivi les conseils de George Brown ainsi que des principaux *Rouges* de sa province. Cette prétention ne repose sur aucun fondement. On ne trouve rien dans les biographies qui ont été publiées de M. Mackenzie, pour justifier une pareille accusation. Quant à M. George Brown, c’était un vieil ami de M. Le-

tellier, et, il n'y a rien d'étonnant qu'il l'ait défendu dans le *Globe*. Encore une fois, il est certain qu'il a agi de son propre mouvement, sur sa seule responsabilité. Et, la preuve que le gouvernement fédéral n'avait eu rien à voir dans le coup d'État, je la trouve encore dans le fait que M. Marchand, délégué auprès des ministres fédéraux pour solliciter leur appui dans les élections locales qui allaient avoir lieu, fut accueilli avec une très mauvaise grâce. Comme question de fait, le gouvernement fédéral n'a pas fait grand chose pour venir au secours de ses amis de Québec. M. Mackenzie est celui qui a montré le plus de mauvais vouloir.

M. Letellier consulta M. DeBoucherville sur le choix de son successeur, mais ce dernier refusa de lui donner son avis. Il prétendit qu'ayant été démis, il se trouvait dans une position différente de celle d'un ministre qui, battu dans la Chambre conservait encore la confiance du souverain. Il a commis dans cette circonstance une grave erreur au point de vue de son parti, car, s'il avait alors recommandé d'appeler M. Chapleau qui jouissait d'un grand prestige parmi les conservateurs et dans le pays, M. Letellier l'aurait certainement invité à former le nouveau gouvernement. Le Lieutenant-Gouverneur entrete-

nait vraiment de l'estime et de l'admiration pour M. Chapleau.

Il ne restait donc pas d'autre alternative au Lieutenant-Gouverneur, que d'appeler le chef de l'opposition, M. Joly, qui jouissait d'un immense crédit dans l'opinion publique. Quelque temps auparavant, la façon arbitraire avec laquelle il avait été traité par la Chambre qui l'avait "admoneté" (1), avait déterminé en sa faveur un puissant courant de sympathies. Aussi, son arrivée au pouvoir fut-elle accueillie avec enthousiasme par le parti libéral et par la population de Québec où il était très populaire.

M. Angers avait adressé au Lieutenant-Gouverneur au nom de l'ex-cabinet, un mémoire en réponse à sa lettre de renvoi d'office. Il terminait en disant: "Le parti conservateur n'est plus au pouvoir, mais il est dans la Chambre le pouvoir, le pouvoir qualifié, la majorité dans l'opposition, la majorité dans le conseil, la majorité dans le pays."

Si la nouvelle du renvoi du gouvernement DeBoucherville fut bien accueillie par les libéraux, il n'en fut pas de même des con-

(1) C'est une vieille formule de censure parlementaire.

servateurs qui entrèrent dans une fureur incroyable. Le *Canadien* du 4 mars disait :

“Que d’un bout de la province à l’autre, on n’entende qu’un invincible cri de protestation et de vengeance, dans les limites permises par la constitution.”

Cet appel trouva un écho dans tous les journaux conservateurs de la province qui publièrent des articles d’une grande violence à l’adresse de MM. Letellier et Joly. Pour donner une idée de la violence de langage dont on se servait qu’il me suffise de citer les lignes suivantes que j’emprunte au *Canadien* du 5 mars :

“Le choix de M. Joly est un outrage à la province. Il est étranger au pays, c’est un Suisse. Il ne s’est signalé depuis un temps que par des explosions de haine contre nos libertés et par des sottises plus prononcées les unes que les autres.

“Arrogant, grossier, sans instruction sérieuse, il n’a qu’une couche de vernis. Grattez un peu et vous découvrirez un être fielleux, fanatique et rancunier.”

Rien de plus faux, de plus injuste que cette appréciation de M. Joly. M. Tarte a dû s’en convaincre lui-même plus tard lorsqu’il a siégé avec lui dans le cabinet de Sir Wilfrid Laurier!

M. Joly, un fanatique? Mais, alors, com-

ment se fait-il qu'il ait pu se faire élire pendant si longtemps dans le comté de Lotbinière peuplé en grande majorité par des Canadiens-français? M. Joly a contribué largement à la construction d'églises catholiques dans sa seigneurie. Est-ce là le fait d'un fanatique.

M. Joly, un homme grossier? Tous ceux qui l'ont approché, qui l'ont connu ont été à même d'apprécier ses manières de grand seigneur, son exquise politesse et sa courtoisie proverbiale.

M. Joly, un étranger? Je citerai à ce sujet la noble réponse du Colonel Strange, alors Commandant de la Citadelle, dans le discours qu'il fit au banquet donné en l'honneur de M. Joly :

...“ Mes amis, j'ai été fortement surpris de lire dans un de nos journaux que M. Joly n'était pas un Canadien-français, qu'il n'appartenait à aucun pays, et qu'il y a des personnes qui veulent lui nier ses droits de patrie.

“ Mais, qu'est-ce qu'être Canadien-français?”

Sir George Cartier a défini le Canadien-français un gentilhomme loyal à la Couronne britannique, et qui parle français. Le voilà le type du Canadien-français, ce gentilhomme à côté duquel j'ai l'honneur d'être placé.

“ Est-ce que vous avez oublié que ses nobles ancêtres ont servi leur patrie dans les conseils de l'État et sur les champs de bataille pendant des centaines d'années ?

“ Est-ce que vous ne vous rappelez pas que dans ses veines coule le noble sang des sieurs de Lotbinière et de Vaudreuil ? que c'est au talent de M. de Lotbinière, ingénieur-militaire de France, que l'on doit le plan des fortifications du champ de bataille qui nous a valu la glorieuse victoire de Carillon ?

“ Ah ! oui messieurs, moi officier britannique, j'aime à me rappeler ces braves Canadiens-français, vos ancêtres. Oui, vraiment, le sang noble versé dans le passé, et le sang versé de nos jours pour la défense du drapeau anglais ont cimenté, consacré l'alliance Anglo-Franco-Canadienne.

“ Je ne comprends pas qu'il puisse se trouver des gens capables de vouloir nous empêcher d'aimer notre *commune patrie*.”

Oui, ces injures du *Canadien* à l'adresse de M. Joly n'avaient pas leur raison d'être, car on trouvait dans la personne de cet homme dont le commerce était si charmant, ces belles qualités sociales qui, malheureusement disparaissent au contact des hommes trop positifs de notre époque. Je ne puis résister au désir de citer ce qu'écrivait en 1871, M. Achintre un écrivain français distingué :

“ Tous ceux qui ont visité un musée de tableaux ou quelque galerie de peinture se rappelleront, en interrogeant leurs souvenirs, s'être arrêtés involontairement devant un portrait de gentilhomme du siècle dernier. Séduit, charmé par ces toiles de maîtres, on ne peut détacher ses yeux de ces têtes si vivantes; l'on sourit à une ressemblance que l'on devine et l'on croit voir l'original. Il s'échappe de ces cadres comme un parfum d'aristocratie bon ton; et, ces physionomies heureuses reflètent tout ce que l'âge passé avait de mœurs charmantes et d'habitudes délicates.

“ Évoquez une de ces rares œuvres d'artiste et vous aurez, non les traits, mais l'expression de M. H. G. Joly, député de Lotbinière, représentant aux deux Chambres le comté de ce nom.”

M. Joly, depuis 1867, avait dirigé l'opposition dans notre législature avec un grand tact et un rare talent. Avant l'abolition du double mandat, il eut à faire face à des hommes comme Cartier, Langevin, Chapais et Chauveau. Ce dernier était alors premier ministre. Quelles belles joutes oratoires se livrèrent entre ces deux hommes sur le parquet de la Chambre! Orateur élégant, toujours courtois, même lorsqu'il voulait être piquant, M. Joly exerçait sur la Chambre une influence considérable. Bien des députés votaient con-

tre lui tout en reconnaissant dans leur for intérieur qu'il avait raison. Il fit avec un succès marqué les batailles du parti libéral qui constituait à ce moment une infime minorité dans la province. Son désintéressement, sa fidélité à ses amis, sa loyauté envers tout le monde, en avaient fait un type qui commandait le respect et la popularité. Nous allons le voir maintenant diriger comme chef de gouvernement, la campagne électorale de 1878.

CHAPITRE DEUXIÈME

1878

Ouverture de la campagne électorale—Assemblées à Lévis et à Québec—F.-X. Lemieux se porte candidat à Bonaventure contre M. Tarte—Ma candidature contre M. Angers, à Montmorency—Le *Canadien*—Manifeste de M. Joly—L'affaire Goff—Les libéraux victorieux—Trois ministres conservateurs battus—Mon élection contre M. Angers—Intervention du clergé dans les élections—Victoire des libéraux.

La campagne électorale s'ouvrit de bonne heure. Les libéraux ne se dissimulaient pas la tâche énorme qu'on venait de leur mettre sur les bras. Il fallait conquérir la province; il fallait convertir en majorité la minorité dans laquelle le parti libéral se trouvait dans la Chambre. Disons-le à la gloire des chefs, cette entreprise herculéenne ne les effraya point : ils se jettèrent hardiment dans la mêlée.

Le nouveau ministère était composé comme suit :

L'hon. H. G. Joly, Ministre des Travaux Publics et Chef du Cabinet;

L'hon. Pierre Bachand, Trésorier;

“ F. G. Marchand, Sec. provincial.

“ D. A. Ross, Procureur-Général;

“ F. Langelier, Commissaire des Terres de la Couronne;

L'hon. A. Chauveau, Solliciteur-Général;

“ Henry Starnes, Président du Conseil Exécutif.

Dès le 10 mars, M. Chapleau tenait une grande assemblée à Lévis. Il y dénonça avec véhémence le coup d'État; il termina sa harangue en s'écriant: “Faites taire la voix de Spencer Wood, et laissez parler la grande voix du peuple.”

Le lendemain, les libéraux, à leur tour, avaient une réunion, à la Halle Montcalm, réunion présidée par l'hon. Isidore Thibaudeau. C'est M. F. Langelier qui fut l'orateur de la circonstance. Les assemblées se succédaient sur tous les points de la province et le parti libéral montrait une vitalité, une activité qui déconcertaient ses adversaires. Aussi, le *Canadien* du 20 mars disait avec une modération admirable:

“ Nous sommes en pleine fièvre électorale, et bien que Sa Rougesse Luc I n'ait pas encore dissout le parlement, toute la vermine

libérale se répand comme un fléau sur la province."

En effet, les libéraux, bien que pris à l'improviste, déployèrent une grande énergie dans l'organisation de la lutte. Il fallait trouver des candidats dans tous les comtés représentés par des conservateurs, et, ils étaient le plus grand nombre à ce moment-là. C'était une entreprise aussi sérieuse que hardie, de se jeter dans un comté conservateur qui, jusque là, avait toujours élu un adversaire de notre cause. Le courage et le dévouement ne firent pas défaut. L'hon. M. David Ross se présenta dans le comté de Québec, contre l'hon. P. Garneau qui paraissait invincible; l'hon. F. Langelier se porta candidat dans Portneuf, de préférence à Montmorency où on lui avait offert la candidature; M. F.-X. Lemieux partit pour Bonaventure où il avait pour adversaire M. Tarte; M. E.-J. Flynn s'en alla à Gaspé, un comté qui élisait toujours le Dr Fortin. Enfin, en quelques jours, le gouvernement Joly avait des candidats partout, à la grande surprise des adversaires qui s'étonnaient d'une pareille organisation. Restait le comté de Montmorency, une vieille forteresse bleue où M. Angers n'avait encore personne pour croiser le fer avec lui. Quelques électeurs venaient à notre comité central, à Québec, et réclamaient un porté-drapeau. Mais, se disait-on, les es-

prits sont bien montés, M. Angers les a excités depuis trois semaines; le temps est peut-être mal choisi pour en tenter la conquête.

Un jour, j'apprends par pur hasard qu'une assemblée des amis de M. Angers était convoquée pour le soir à l'Ange-Gardien. Je vais tout de suite au bureau de mon ami, Achille LaRue, qui était alors l'un des beaux orateurs de notre côté, et je lui propose de venir avec moi à cette assemblée. Il accueillit la proposition avec enthousiasme, et quelques heures après, sans en avoir parlé à personne, nous étions en route pour l'Ange-Gardien où je n'avais de ma vie mis les pieds. Nous ne savions pas même à quel endroit devait se tenir l'assemblée. Une fois arrivés dans le village, nous nous informons auprès des gens, en nous donnant comme des orateurs venus pour parler pour M. Angers, à quel endroit elle devait avoir lieu. On s'empressa de nous renseigner et de nous dire qu'elle allait se tenir chez M. Joseph Mathieu, l'un des plus riches et des plus influents citoyens de la paroisse. Nous arrivâmes des premiers et nous fûmes accueillis très courtoisement par le maître de la maison qui, pourtant, ne nous connaissait pas. Il avait l'air de se demander ce que nous pouvions bien venir faire dans cette galère. Les électeurs accompagnés de leurs femmes se mirent à arriver. On se chuchotait à l'oreille, puis

l'on nous regardait un peu comme des bêtes curieuses. Enfin, il se fait du bruit au dehors : ce sont les orateurs de la soirée qui viennent d'arriver. Un instant après, nous étions en présence de M. Guillaume Amyot et de M. L.-N. Asselin, tous deux avocats. Nous échangeons une poignée de main ; mais ils paraissent un peu surpris de nous rencontrer, convaincus que le parti avait abandonné l'idée de faire la lutte à M. Angers.

Voici l'assemblée ouverte. M. Amyot, un joueur fort habile, fit un petit boniment qui nous jeta un peu dans l'embarras. "Voilà, dit-il, bientôt trois semaines que nous sommes en campagne électorale et les libéraux n'ont pas jugé à propos de placer un candidat en opposition à M. Angers. Cette assemblée a été convoquée par nous pour défendre la politique de l'ex-gouvernement ; à moins que mes deux amis qui sont ici soient en mesure de nous annoncer qu'ils ont un candidat, je m'oppose à ce qu'ils prennent part à la discussion. Les électeurs applaudirent en signe d'approbation.

Que faire dans une pareille situation ? Il ne fallait pourtant pas retourner bredouille. Je délibère avec Achille LaRue et finalement, je suggère le plan que voici auquel il donne son adhésion : je vais m'annoncer comme le candidat du gouvernement : Amyot se trouvant lié par sa déclaration ne pourra reculer, ce qui

nous permettra de prendre part à la discussion. Mon compagnon qui a toutes les peines du monde à s'empêcher de rire approuve le projet.

Interpellé de nouveau par M. Anyot qui jouissait de nous avoir placés dans cet embarras, je m'avance devant l'assemblée et j'annonce solennellement que j'avais l'honneur d'être choisi comme le candidat libéral et que je profitais de cette première occasion pour annoncer ma candidature.

Ce fut un coup de foudre pour M. Anyot qui était loin de prévoir un pareil dénouement. Il respecta son engagement. La discussion fut courtoise mais vive de part et d'autre. Je dénonçai M. Angers et sa politique ; j'évoquai avec succès le spectre des taxes, la loi en vertu de laquelle il avait voulu prendre les municipalités à la gorge. Je prononçai un véritable réquisitoire contre l'ancien procureur-général, avec cette verve, cet élan, cet enthousiasme que l'on possède à vingt-cinq ans ! Achille LaRue en fit autant, et nos deux harangues produisirent un effet considérable sur l'assemblée. Nous avions vraiment remporté le succès de la soirée, LaRue et moi. L'assemblée terminée, le maître de la maison m'offrit ses félicitations et me promit son appui le plus cordial. Plusieurs autres électeurs en firent autant. Les femmes, je le proclame avec orgueil, étaient toutes gagnées à notre cause, elles

exécraient le tyranneau que je venais de dénoncer. Dans une élection c'est la moitié de la victoire que d'avoir les femmes de son côté. Je l'ai constaté souvent plus tard. Les choses allaient à merveille: ce que nous venions de constater était la preuve que l'opinion publique était facile à amener contre M. Angers. Le sentiment qui s'était manifesté là devait exister ailleurs. Je me croyais déjà élu, tant on voit tout en beau lorsqu'on est jeune!

Nous retournons à la ville enchantés de notre savante manœuvre. Mais, comment serions nous accueillis par les chefs? Nous nous rendîmes directement chez mon frère, M. F. Langelier où je demeurais, dans la rue du Parloir. Il veillait encore, nous le trouvâmes dans son bureau. En entrant, Achille LaRue me présenta comme le candidat de Montmorency, puis, il lui raconta notre aventure. Il resta renversé de notre petit coup d'État, mais comme il avait assumé la responsabilité d'un bien plus grand, celui de M. Letellier, le nôtre ne l' alarma pas trop. Le lendemain, il communiqua la nouvelle de ma candidature *spontanée* à M. Joly. Celui-ci, avec sa chevalerie ordinaire avait trouvé notre conduite bien audacieuse, bien brave: il s'opposa à ma candidature parce, disait-il, "ce serait un crime d'envoyer ce jeune homme à la boucherie." Mon frère

me fit part de cette entrevue qui n'était pas un présage bien rassurant de la victoire; cela ne me découragea point. Je dis à mon frère: Il vous faut quelqu'un pour occuper M. Angers à Montmorency: je me charge de cette besogne. Il me laissa faire.

Le lendemain je me rendais au Château-Richer, où les citoyens, informés de ce qui avait eu lieu à l'Ange-Gardien, s'étaient empressés de convoquer une assemblée. On m'invita à m'y rendre, ce que je fis, car je prenais au sérieux mon rôle de candidat. Une couple de cents électeurs s'étaient rendus pour m'entendre. L'assemblée fut présidée par le maire, M. Édouard Cloutier, l'un des piliers du parti libéral dans cette paroisse. M. Édouard Rousseau, ancien attaché à la rédaction de *l'Événement*, et qui résidait dans cet endroit, avait préparé une série de résolutions qui furent adoptées, avec enthousiasme. Ces résolutions étaient une approbation de la conduite du Lieutenant-Gouverneur; elles approuvaient également le programme du gouvernement Joly, et elles endossaient ma candidature.

L'Éclaireur, ce petit journal si vaillant, rédigé avec une grande vigueur par feu M. P. A. Tremblay, avait fait connaître mes premiers exploits dans le comté. Les électeurs de Montmorency commencèrent à envahir mon bureau et à me prodiguer leurs encourage-

ments. Ces braves gens qui avaient craint de ne pas avoir de candidat étaient heureux de savoir que M. Angers allait avoir un adversaire. Le bruit de ma candidature se répandit comme une trainée de poudre.

Voilà de quelle façon je fus investi d'une candidature dans un comté où j'étais inconnu, où je n'avais jamais mis les pieds auparavant. Je remportai la victoire avec quatorze voix de majorité. Ma campagne dura six semaines pendant lesquelles je me suis livré, à un travail ardu, incessant, à un labeur de toutes les heures. Tant il est vrai de dire que la fortune aide les audacieux, *audaces fastuira juvat*. Êt, c'est ma victoire qui en réalité détermina la majorité du ministère. La chaîne qui lie entre eux les événements de ce monde est quelquefois bien étrange ! Souvent, ce qui est non calculé réussit. Il faut toujours préférer le calcul à l'entraînement dans la conduite des affaires ; mais on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'au-dessus des desseins de l'homme planent les desseins de la Providence, plus sûrs, plus profonds que les siens. C'est une raison de modestie, non d'abdication pour la sagesse humaine.

C'est donc le coup d'État de M. Letellier qui m'a jeté dans la politique et qui m'a ouvert pour la première fois les portes du parlement. J'étais jeune alors, trop jeune même ;

c'est une erreur d'entrer au début de sa carrière dans l'arène politique, cette *fournaise* comme Chapleau l'a un jour appelée. On ne possède encore ni les connaissances, ni l'expérience nécessaire pour jouer un rôle; et, cette vie si agitée, si passionnante, entourée des nombreuses distractions qui en sont le cortège inévitable éloigne de l'étude. La politique est une science comme les autres qu'il faut étudier, qu'il faut apprendre. C'est Gambetta qui a dit d'elle :

“ Ne vous fiez pas aux mots, ne croyez pas que la politique est purement l'exercice de quelques facultés oratoires et de combinaisons dans les couloirs et les bureaux. Ainsi comprise, elle n'est bonne que pour les comédies parlementaires, mais permettez-moi de le dire : il n'est pas au monde de science, ni d'art (car elle a ces deux caractères) qui exige plus de travail, de connaissances, d'observation, plus d'efforts continus et persistants. Est-ce qu'elle n'a pas pour devoir de s'enquérir de tout, d'être prête sur tout? Est-ce qu'il peut dans une branche quelconque de l'activité humaine se produire un progrès, une réforme qui la laisse indifférente, qui ne l'oblige pas à changer ses combinaisons, à modifier ses vues, ses programmes, son action, ses entreprises? La politique, on en fera de la bonne que quand on reconnaîtra qu'elle a besoin du concours de

toutes les sciences, qu'elle ne peut être que le fruit et le résultat d'un immense travail et d'une immense application."

Mais, me diront les jeunes, ce sermon est peut-être excellent, seulement, il aurait valu mieux prêcher par l'exemple. C'est très vrai: aussi, à défaut d'exemple j'offre ma modeste expérience.

Le *Canadien* accueillit fort mal toutes les candidatures libérales, surtout celle de mon frère, de François Lemieux et la mienne. "Tous les gens sérieux et impartiaux du parti libéral, écrivait-il, se demandent pourquoi M. Chs. Langelier continue une lutte dont le résultat sera une humiliante défaite pour le dévot agrandi. Maître François aura bientôt la preuve que son petit frère est condamné à traîner comme lui une vie errante."

La même feuille, disait de mon frère:

"M. Langelier n'est pas un homme honteux; mais enfin, il a été fidèle à ses principes et à ses amis. S'il a suivi la mauvaise voie, il l'a suivie ouvertement, il a pris la responsabilité des principes de son parti, il les a défendus au risque de sa position, de sa popularité, de son avenir."

Ce témoignage de courage, d'indépendance, rendu par un adversaire, M. F. Langelier l'a bien mérité. Il est fâcheux que ceux qui avaient

tant bénéficié de ses luttes n'aient pas su reconnaître ses services lorsque l'occasion s'en est offerte. Lors de la formation du gouvernement Laurier, il fut éliminé pour faire place à ce même M. Tarte contre lequel il avait jadis si vaillamment combattu. Et, pourtant, il avait vaincu dans Québec-Centre M. Angers, le chef conservateur, ce qui aurait dû le désigner, à part ses autres titres, pour une place dans le cabinet Laurier. Il n'en fut rien. Tant il est vrai de dire que ce ne sont pas toujours ceux qui sèment qui récoltent la moisson. Comme dit l'Écriture, *Alius est qui seminat, alius qui metet.*

Mon compagnon d'armes, M. François Lemieux, qui se présentait contre M. Tarte, n'a pas, lui non plus, obtenu les faveurs du *Canadien*. Voici le petit plat épicé que lui servit cette feuille :

“ M. Lemieux est un avocat ignorant mais bavard. Il est l'émule des dindons Langelier. ”

Notre ami a été bien vengé plus tard de ces sottes injures, puisque, après avoir connu toutes les douceurs de la popularité, après avoir rempli les fonctions les plus importantes dans le Barreau, il a été élevé à la magistrature et qu'il est devenu l'un de nos juges les plus distingués. Et, chose singulière, parmi les ministres qui l'ont nommé se trouvait M. Tarte qui avait évidemment changé d'opinion sur

son compte comme sur une foule d'autres choses. La vie est une source de surprises!

La campagne électorale fut partout menée avec une vigueur remarquable. Les conservateurs dénonçaient le coup d'État Letellier comme un attentat aux libertés populaires. Les ministres renvoyés soutenaient qu'ils étaient responsables directement au peuple représenté par ses députés et non pas au Lieutenant-Gouverneur. C'est en développant cette théorie que M. Chapleau s'était écrié à Lévis: "Fusions-nous des voleurs, des défalcataires, la vraie question est que le peuple seul est notre juge." D'autre part, les libéraux condamnaient les taxes directes que le gouvernement DeBoucherville avait voulu imposer, de même que la fameuse loi des chemins de fer qui avait suscité une si grande indignation dans le public.

Le 28 mars, M. Joly avait adressé aux électeurs de la province un manifeste dans lequel il exposait sommairement sa politique. Il déclarait abandonner la loi qui avait pour but l'imposition de nouvelles taxes. Il disait aussi qu'il était prêt à faire face aux obligations de la province et aux entreprises à l'accomplissement desquelles la foi publique était engagée par un système d'économie et de retranchement. Son manifeste se terminait en disant:

"Nos adversaires ne voyaient qu'un moyen de

réparer les fautes qu'ils ont commises pendant leur longue administration : *La taxe directe*. Nous voyons un autre moyen que nous sommes décidés à adopter : *l'économie*.

“ C'est à la province à choisir entre les deux. ”

La politique des taxes inspira à l'un de nos amis une fable qui était une spirituelle parodie de celle de La Fontaine, “ La Cigale et la Fourmi. ”

LA TAXEUSE

L'ex-gouvernement ayant gaspillé

Toute l'année,

Se trouva fort dépourvu

Quand le temps de siéger fut venu :

Pas une seule petite parcelle

D'argent du pays dans l'escarcelle.

Il déclara famine

A l'opposition, sa voisine,

La priant de lui laisser poser

Quelques taxes pour subsister

Jusqu'à l'élection nouvelle.

“ Il les enlèvera, lui dit-elle, ma belle,

Avant l'élection, foi de brutal,

En vue de politique capital. ”

L'opposition est très soucieuse,

Pour l'intérêt du pays, il le faut.

“ Qu'avez-vous fait de vos capitaux ? ”

Dit-elle à cette taxeuse.

“ Nuit et jour avec tout partisan

“ J'en jouissais, ne vous déplaie. ”

“ Vous jouissiez : c'est prouvé par le malaise,

“ Eh bien ! crevez maintenant.

Cette politique d'économie fut très favorablement accueillie dans le public, car la situation financière de la province paraissait peu florissante. Après avoir eu un excédent de \$352,598 en 1868, neuf ans après, en 1877, cet excédent était disparu : il avait fait place à un déficit de \$81,035. Le trésorier, M. Church, avait en 1878, négocié à la banque de Montréal un emprunt de \$5,000,000 au taux de sept par cent, ce qui parut excessif. Les libéraux soutenaient que chaque année nous avions, dans l'administration civile seulement, une augmentation de dépenses s'élevant à \$100,000.

Pendant que l'on discutait toutes ces questions aux quatre coins de la province, un événement considérable se produisit : c'était ce qu'on a appelé le scandale Goff dans lequel le gouvernement DeBoucherville était gravement impliqué. L'un des anciens ministres, M. Baker, était compromis dans cette affaire.

C'est le *Herald* de Montréal, du 20 avril, qui publia le premier ces révélations extraordinaires. Un nommé Éd.-H. Goff qui avait des intérêts dans le chemin de fer Montréal,

Portland et Boston, avait obtenu du gouvernement DeBoucherville une lettre par laquelle celui-ci s'engageait à augmenter le subside voté pour ce chemin de fer à la session suivante, ce qui représentait une somme de \$75,000. Une fois la chose décidée, Goff racontait dans une lettre signée de son nom, que le solliciteur-général Baker lui avait dit que ses amis et lui Goff, allaient retirer des profits de la construction de ce chemin de fer et que " lui, M. Baker devait avoir une part de ces profits; que d'autres membres du gouvernement avaient fait des profits dans les entreprises de chemins de fer et qu'il voulait en faire, lui aussi. "

C'est M. Baker qui remit à Goff la lettre du gouvernement, mais il exigea en la remettant une somme de \$2,000.00, à compte sur les \$10,000 précédemment exigées. Il demanda aussi de payer \$1,000 à la société professionnelle dont il faisait partie, ce qui fut fait.

Plus tard M. Baker demanda une nouvelle remise de fonds comme à compte sur les \$10.000 promises, disant que le paiement du subside ne serait pas effectué tant que l'affaire des \$10.000 ne serait pas réglée, vu qu'il devait en donner une partie à d'autres membres du gouvernement. Pour faciliter le paiement à Goff, M. Baker accepta une hypothèque de \$838, un sleigh, des harnais et de speaux de buffle, aussi un diamant estimé à \$150.00. Cependant,

malgré ces paiements le subside n'avait pas encore été payé au mois de décembre suivant. Grâce à ce retard M. Angus, l'associé de Goff fut mis en faillite. Enfin, poussé à bout, ce dernier décida d'exposer au public les extorsions dont il avait été la victime. Il terminait en disant que l'ex-gouvernement était " un régime de corruption qui avait ruiné les ressources du peuple de cette province sous le nom jadis respectable de conservatisme, nom que les ex-ministres ont voulu avilir et dégrader par tous les moyens possibles."

M. Baker publia une dénégation de ces accusations, mais Goff lui répliqua en citant la liste des effets qu'il lui avait expédiés par express, savoir le sleigh, le harnais, le diamant, etc., etc.

Ces révélations corroboraient la déclaration faite au Lieutenant-Gouverneur par M. DeBoucherville, à savoir que la majorité parlementaire de la dernière Assemblée Législative était contrôlée par des *rings* ou combinaisons de députés payés par diverses compagnies de chemins de fer.

Les journaux et les candidats libéraux s'emparèrent de ces révélations et en firent un usage considérable contre leurs adversaires.

Les élections eurent lieu le premier mai et donnèrent la majorité au cabinet Joly. Trois

des anciens ministres, MM. Angers, Garneau et Baker restèrent sur le carreau. Du côté libéral les pertes les plus sensibles furent la défaite de M. P. A. Tremblay à Charlevoix et celle de M. F. X. Lemieux à Bonaventure.

Ce fut ma victoire à Montmorency qui créa le plus d'enthousiasme, non pas à cause de ma personnalité, mais bien parceque j'avais vaincu M. Angers qui avait réussi à accumuler sur sa tête des haines nombreuses et une grande impopularité. Les citoyens de Québec accoururent audevant de moi à mon retour de Montmorency, accompagnés des députés victorieux, MM. Ross, Shehyn, Rinfret, Pâquet, F. Langelier, Joly, Arthur Murphy, etc., etc. On me fit un triomphe vraiment gigantesque. L'hon. Isidore Thibaudeau était venu me chercher au Château-Richer dans son superbe carosse. La procession était si longue qu'au moment où nous traversions le pont sur la rivière St-Charles, les dernières voitures étaient bien au-delà de l'Asile de Beauport. Lorsque nous entrâmes en ville toute la population, qui s'était portée sur notre parcours, nous accueillit avec un enthousiasme délirant. Ma voiture était littéralement remplie de fleurs quand j'arrivai à mon domicile.

Le *Courrier* n'entretenait pas à mon égard les mêmes sentiments que cette bonne population de Québec qui m'avait reçu comme un

conquérant. Il prétendait que j'aurais dû rougir de ma victoire. Je lui cède la parole :

“ Nous avons au milieu de nous le vainqueur et le vaincu. Au front du vaincu brille comme toujours l'aurole du talent et du génie, — au front du vainqueur ombragé du drapeau rouge, au front de cet homme sans nom, sans souvenir et sans passé, la joie seule brille, c'est la joie d'un triomphe. Hélas ! pourtant quand on ne s'appelle que Charles Langelier, et que, à la honte du nom canadien, l'on a vaincu l'hon. A. R. Angers, si l'on avait du cœur et de la pudeur, l'on ne paraderait pas dans les rues comme un triomphateur.”

Et voilà : c'était un crime pour moi d'avoir été victorieux. J'avoue que malgré ce dithyrambe, je ne me suis jamais repenti de cette faute. J'ai manqué de pudeur jusqu'à ce point !

J'ai connu dans cette circonstance les doux enivrements du succès, les premières jouissances que procure la politique ! Avoir conquis un comté conservateur depuis cinquante ans, avoir défait le chef du parti conservateur, il n'en fallait pas davantage pour exalter l'imagination d'un jeune homme de vingt-six ans ! Ma victoire avait été une surprise pour tout le monde : mes amis ne pouvaient pas croire qu'il fut possible de s'emparer de cette vieille forteresse conservatrice bâtie par M. Jos. Cau-

chon, l'un des plus redoutables joueurs de son époque. Aussi quand il fut connu que le gouvernement Joly n'avait qu'une voix de majorité, on proclama que c'était moi qui avais sauvé son existence. Quelques jours après, M. Letellier me fit appeler à son bureau par son aide de camp M. Fred. Gauthier. Quand j'entrai, il vint audevant de moi et me serra la main en me disant: "Je vous félicite, vous êtes le brave des braves." Ces félicitations me furent excessivement sensible, venant de la part d'un homme occupant sa haute position, d'un lutteur dont je connaissais les glorieux combats dans le comté de Kamouraska.

Le *Courrier du Canada* était tellement confiant dans la victoire qu'il avait préparé à l'avance son article pour annoncer cet heureux événement.

"Non, disait-il, les traîtres et les usurpateurs n'ont pas réussi; le peuple a compris ses intérêts et mis un frein à l'ambition malhonnête des démagogues qui auraient voulu lui faire troquer ses libertés les plus chères pour quelques millions de piastres.

... "Nous le proclamons à sa gloire: la masse de la population de langue anglaise nous est restée fidèle et elle a écrasé de son mépris les fourbes, les traîtres et les fanatiques qui ont nom Irvine, Ross, Cameron et Watts. Avec des hommes du caractère de MM. Lynch,

Würtele, Robertson et Church, nous pourrons facilement nous passer d'un fourbe et d'un traître comme MM. Ross, Watts et Cameron. Moins nous aurons de traîtres, de fanatiques et d'âmes vénales dans nos rangs, plus nous serons forts."

Contrairement à cette prévision, la population de la langue anglaise au lieu d'écraser ces chefs que le *Courrier* aimait si peu, les a confirmés dans leur position, ou élus pour la représenter en Chambre.

Pendant plusieurs jours, la presse conservatrice essaya de faire croire que le gouvernement Joly avait été défait. Pour appuyer cette prétention, elle citait le comté de Rimouski où il y avait eu égalité de voix entre M. A. Chauveau et M. R.-P. Vallée, le comté Chicoutimi et Saguenay qui avait élu M. William Price pendant qu'il était en Europe. Il lui fallut bientôt abandonner ces illusions, car l'officier-rapporteur proclama M. Chauveau élu, pendant que M. Price déclarait qu'il allait donner son appui au nouveau gouvernement, sauf sur la question constitutionnelle. Ce fut un coup terrible pour nos adversaires qui voyaient le pouvoir leur échapper irrévocablement. M. Price était l'ami intime de M. Joly, et, c'est à ce titre qu'il avait consenti à lui donner son appui. Le parti libéral en bénéficia tout de même.

Les conservateurs, pendant la campagne électorale qui venait de se terminer, avaient soulevé les préjugés religieux contre M. Joly parce qu'il était protestant. La présence parmi nous du Délégué Apostolique, Mgr Conroy, le mandement si sage de Mgr l'Archevêque l'aschereau n'empêchèrent pas un certain nombre de membres du clergé d'intervenir ouvertement contre les libéraux dans plusieurs endroits. Ils se rendirent coupables d'excès de langage vraiment regrettables. Dans le comté de Charlevoix où M. Tremblay était candidat, certains curés avaient déclaré que c'était un péché d'appuyer un libéral. On a même refusé les sacrements à ceux qui ne voulaient pas s'engager à voter contre les candidats libéraux. Cette influence sur les consciences eut pour effet de faire perdre plusieurs élections aux candidats libéraux.

Le *Journal des Trois-Rivières* avait jeté le cri d'épouvante. Le peuple, d'après lui, était conduit à l'athéisme, les journaux libéraux publiaient des impiétés. Bientôt, disait-il, nous verrons la répétition des horreurs commises sous les Néron, les Domitien, les Caligula; " la femme, ajoutait-il, deviendra l'esclave " et la chose du mari brutal, comme cela était " avant que le prêtre n'eut effacé de son sang " ces articles de la législation païenne; le père

“ aura le droit de vie et de mort sur son enfant, etc., etc.

Tels étaient les maux qui devaient fondre sur le pays si le parti libéral triomphait.

Le clergé était en train de perdre toute sa légitime influence sur nos populations, s'il n'eût été arrêté dans ses dénonciations si injustes du parti libéral, par la voix sage et infaillible de Rome. Que ne suivait-il pas ce sage conseil du Père Chocarne qui disait avec raison : “ Plus nous sentons le besoin que le peuple a “ du prêtre, plus nous souffrons de tout ce qui “ peut amoindrir son caractère, abaisser sa couronne sacerdotale, diminuer son influence religieuse. ”

CHAPITRE TROISIEME

— 1878 —

Session de 1878—Election de l'Orateur—Chapleau, la *Minerve*, le *Canadien* et le *Nouveau-Monde*. —Long débat sur l'adresse—Émeute à Québec. —Mort de M. Bachand—Son portrait—M. Mercier lui succède—Élections générales fédérales —Le gouvernement MacKenzie est écrasé—Les conservateurs commencent à agiter le coup d'État Letellier—Pétition adressée au Gouverneur-général. M. Mousseau prend l'initiative devant la Chambre—La *maison bleue* à Ottawa—La motion Mousseau est adoptée—Le marquis de Lorne refuse de signer la démission de M. Letellier —Joly et Langevin en Angleterre—Décision du gouvernement impérial—Indignation des libéraux—Parachèvement du chemin de fer du Nord—Mort de M. P.-A. Tremblay—Son portrait—M. Théodore Robitaille succède à M. Letellier—Le Conseil législatif refuse de voter les subsides—Campagne des libéraux contre le Conseil législatif—Ajournement des Chambres au 28 octobre—Défection de cinq partisans de M. Joly—Motion Lynch—Résignation du cabinet Joly—M. Letellier se retire dans la vie privée—Sa mort—Son portrait.

La session fut ouverte le 4 juin 1878, avec la solennité ordinaire. La première question sur laquelle les deux partis politiques allaient essayer leurs forces respectives, c'était celle de l'élection de l'orateur. Si le candidat des ministres était défait, c'était la preuve qu'ils ne commandaient pas la majorité dans la Chambre, et, dans ce cas, il ne leur restait qu'une chose à faire : offrir leur résignation.

La population de Québec si sympathique au nouveau ministère s'était rendue en foule pour assister à cette épreuve décisive. Elle accueillit avec une grande joie l'élection de M. Arthur Turcotte, député des Trois-Rivières.

M. Chapleau, le chef de l'opposition, injuria M. Turcotte; il l'accusa de trahison, de lâcheté, etc., etc. M. Turcotte depuis longtemps déjà, bien que conservateur, avait donné des marques non équivoques d'indépendance; c'est là ce qui avait engagé M. Joly à lui offrir la position d'Orateur, position qui avait autrefois été occupée avec honneur par le père du député des Trois-Rivières. M. Chapleau qui insistait si fortement sur la fidélité que l'on doit à son parti mettait en oubli les déclarations qu'il avait faites l'année précédente, dans un grand discours sur le *progrès*. Il trouvait alors qu'il n'y avait pas de crime à s'associer aux libéraux :

“ Le gouvernement de Québec, disait-il.

n'est lié à *aucun parti*, et le seul désir de ses membres est de faire le bonheur du peuple. Notre gouvernement n'est pas un gouvernement de parti, c'est le gouvernement de tous, pour le bonheur de tous Soyons le parti du *progrès*, quand bien même ce *parti s'appellerait libéral*. Il serait heureux de voir son ami M. Laurier concourir avec lui au bonheur du pays."

Il n'aurait pourtant pas dû l'oublier, car ce discours avait soulevé une tempête dans le camp conservateur. La *Minerve* défendit M. Chapleau contre les attaques du *Canadien* et du *Nouveau-Monde*. Elle disait :

"Prétendre que les conservateurs du Bas-Canada ne doivent jamais s'allier aux libéraux du Bas-Canada, c'est de l'esprit de parti pris qui touche à la coterie; c'est un simple entêtement condamné par le public, odieux surtout à notre honnête et paisible population; et si le parti conservateur portait sur son programme pas d'entente, pas d'union, le peuple briserait ce parti comme un vase condamné."

M. Turcotte repoussa victorieusement les attaques dirigées contre lui. Il déclara qu'il avait toujours été conservateur et qu'il l'était encore; qu'en acceptant la charge d'orateur, il ne désertait pas les rangs de son parti, qui n'avait jamais trouvé en lui un partisan es-

clave. En agissant comme il le faisait, il se conformait au désir que le pays venait de manifester en élisant une majorité favorable au présent gouvernement. Il n'y avait, dit-il, ni lâcheté ni trahison de sa part en respectant le verdict du pays rendu le 1er mai dernier.

Le *Constitutionnel*, un journal conservateur publié à Trois-Rivières prit la défense de M. Turcotte. "M. Turcotte, disait-il, en agissant ainsi n'a fait que suivre l'exemple d'un très grand nombre de conservateurs honnêtes, qui désirent depuis longtemps en finir avec les misérables divisions du parti, qui n'ont plus leur raison d'être."

En justice pour M. Turcotte, je dois dire ceci : M. F. Langelier avait été chargé de l'organisation politique du district de Trois-Rivières. Or, les libéraux de la ville ne voulaient pas faire d'opposition à M. Turcotte qui avait déclaré à quelques uns de nos chefs que si M. Joly remportait les élections, il lui donnerait son appui. D'un autre côté des conservateurs importants étaient prêts à s'unir aux libéraux pour les aider à battre M. Turcotte. Ils lui en voulaient à cause de l'indépendance qu'il avait montrée dans les sessions précédentes. Comme on le voit, M. Joly pouvait parfaitement lui offrir la position d'orateur, sans qu'il y eut rien de déshonorant ni pour l'un ni pour l'autre.

Le débat sur l'adresse se prolongea pendant une semaine. Il fut vigoureux et intéressant, car la Chambre qui venait de sortir des urnes électorales comptait des hommes de haute valeur. De notre côté, nous avions MM. Joly, F. Langelier, Irvine, Brousseau, Flynn, C.-A.-E. Gagnon, Racicot, Marchand, Pâquet, Shehyn, Ross et Watts. Les conservateurs avaient pour soutenir leur cause MM. Chapleau, Loranger, Taillon, Church, Lynch, Mathieu, Tarte et Würtele, tous des *debaters* de premier ordre. Aussi, la session de 1878 est-elle l'une des plus brillantes que nous ayons eue à Québec. M. Chapleau était alors dans toute la force de son talent. C'était un orateur merveilleux, sa voix était une véritable musique qui charmait l'oreille. On l'écoutait malgré soi. Ce qu'il a déployé d'éloquence, d'activité et de travail pendant cette session est vraiment extraordinaire.

Le onze juin, le ministère s'était trouvé en présence d'une difficulté très sérieuse. L'opposition ayant proposé un amendement à l'effet que le ministère "avait persisté à rester au pouvoir sans avoir été appuyé par la majorité de l'Assemblée Législative, lors de son entrée en office et sans être encore appuyé par cette majorité", les ministres se trouvèrent en minorité. Cela était dû au vote de M.

Price qui s'était abstenu de voter sur cette question. Mais le gouvernement se fit sur le champ donner un vote de confiance dans les termes suivants: "La Chambre croyant de son devoir " dans les circonstances, de donner son support général et indépendant au ministère, de " manière à ce que les mesures qu'il proposerait " fussent soumises au jugement de la Chambre." Cette fois, M. Price vota avec le ministère et la situation fut sauvée.

Pendant que l'opposition faisait ainsi une chaude lutte au ministère sur le parquet de la Chambre, des difficultés d'un autre genre l'assaillaient au dehors. Les ouvriers, soudoyés, disait-on, par M. Xavier Cimon, l'entrepreneur du nouveau Palais Législatif, se mirent en grève; ils parcoururent les rues de la ville dans une attitude menaçante. Nous étions en pleine émeute. Il fallut l'intervention des troupes pour mettre fin à ces désordres.

On tenait, bien entendu, parmi les conservateurs, le gouvernement Joly responsable de cet état de choses. M. Chapleau, voulant jeter de l'huile sur le feu avait dit en pleine Chambre: " Si le gouvernement voulait protéger la classe ouvrière réduite à la dernière misère, les pauvres ouvriers au lieu de recevoir un écu par jour, pourraient gagner \$2 à \$2.50 par jour. "

Celui qui était véritablement à blâmer, ce

n'était pas le gouvernement, mais bien M. Cimon qui tenait son contrat du gouvernement DeBoucherville. Dévoué à M. Chapleau, il ne demandait pas mieux que de causer des ennuis aux ministres. Il fut question à un moment, de casser le contrat de M. Cimon et de confier les travaux à un autre entrepreneur. Cette menace eut un bon effet : M. Cimon donna de meilleurs gages à ses ouvriers, et la grève cessa.

Des désordres sérieux eurent lieu pendant cette grève : le magasin de M. J.-B. Renaud fut défoncé et mis à sac par les émeutiers. Le Colonel Strange qui commandait alors à la citadelle, les repoussa avec sa troupe. Le chef des grévistes, un communiste français qui était depuis quelques mois à Québec fut tué dans la mêlée. Tout ce qui s'est passé alors a été bien décrit par Salluste : "Toujours dans la cité ceux dont les ressources sont nulles haïssent les bons, exaltent les méchants, détestent les choses anciennes en haine de leur propre situation, appellent de tous leurs vœux un bouleversement universel, et se repaissent sans inquiétude de troubles et de séditions parce qu'il est aisé à l'indigence de se retirer d'affaires sans rien perdre."

Cette session si mouvementée se termina le vingt juillet. M. Joly avait rempli les engagements qu'il avait pris en réduisant les dé-

penses. En effet, en comparant les estimés pour 1878-79 préparés par M. Church, le trésorier du gouvernement DeBoucherville et ceux du nouveau trésorier M. Bachand, l'on trouve les chiffres suivants :

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Réduction dans les dépenses | \$283,180 |
| Taxes abolies | 175,000 |
| | <hr/> |
| | \$458,130 |

M. Chapleau avait fait sans succès de grands efforts pour empêcher le vote des subsides. A la première lecture du bill, la Chambre s'était divisée, 26 contre 26, et le vote de l'orateur avait fait rejeter l'amendement. Une scène toute puérile eut lieu à la seconde lecture : le parti de l'opposition quitta la Chambre pour ne pas voter. Seul, M. Würtele resta à son siège et vota avec le gouvernement. Appuyé sur son pupitre il faisait mine d'être occupé à écrire afin de ne pas voir ses amis qui de la porte lui faisaient signe de les suivre. Il n'en fit rien, à leur grande déconvenue. Il n'abandonna pas son poste. Il trouvait dérogame à la dignité de la Chambre de se sauver pour ne pas voter les subsides.

Durant toute cette session, les ministres furent sur l'alerte. Aussitôt qu'un député ministériel s'absentait on était sûr que l'opposition

proposait un vote. Un jour M. McShane fut obligé de venir de Montréal en train spécial; pendant tout ce temps-là les députés ministériels et les ministres furent obligés de parler *contre le temps*, pour me servir de l'expression parlementaire, afin de retarder le vote jusqu'à l'arrivée du convoi.

Il n'y a pas de doute qu'une pareille majorité n'était pas suffisante pour conduire les affaires. Mais durant la vacance, les tribunaux ayant annulé les élections de Chambly et de Rouville, deux libéraux furent élus dans ces comtés représentés par des conservateurs, ce qui porta à quatre voix la majorité du gouvernement Joly. Ces élections étaient la preuve évidente que la politique ministérielle était favorablement accueillie par le peuple. A part ces élections deux autres eurent lieu, l'une pour remplacer M. Bachand décédé, à St-Hyacinthe, et l'autre à Verchère. M. Brousseau qui fut élu pour ce dernier comté avait perdu son siège parce qu'il ne possédait pas la qualification foncière alors exigé par la loi. M. Joly les remporta toutes les deux, ce qui était un indice certain que le vent populaire soufflait dans ses voiles.

M. Bachand était un homme d'un solide talent, bon avocat et très versé dans les affaires. Il déploya une habileté remarquable dans l'exposé financier qu'il eut à faire à la première session du gouvernement Joly. Sa mort fut

pour son parti une perte réelle. Voici le portrait que faisait de lui M. Achintre dans ses *Portraits parlementaires* :

“ C’était vers le milieu de la session de 1869, l’hon. M. Dunkin achevait à peine l’exposé d’un budget assez obscur, lorsque, des bancs de la gauche, un député se leva et prit la parole. De petite taille, très brun, tout de noir habillé, le député commença d’abord d’une voix grêle à féliciter l’honorable trésorier ; puis, l’organe gagnant en amplitude, en fermeté, suivirent quelques aphorismes financiers : tout budget, disait l’orateur, est l’art de déterminer les besoins de l’état politique et social, de percevoir le revenu public avec le plus d’économie pour le trésor et le moins de dommage pour le contribuable ; extraire le revenu public de l’état général du revenu du pays, etc., etc. La voix s’échauffait, le diapason montait, et tandis que la Chambre attentive, enchaînée à cette parole nette et claire, suivait l’analyse minutieuse du budget, examinait les pièces de cette machine compliquée, l’honorable trésorier, anxieux, à chaque total corrigé par son contradicteur, sursautait comme sous le coup d’une vive piqure. Gouvernement civil, justice, éducation, intérêts de la dette, toutes les dépenses y passèrent, les colonnes de chiffres officiels si brillamment alignées furent renversées, et la Chambre si satisfaite quelques minutes aupa-

avant du superbe édifice élevé par l'hon. M. Dunkin, demeura sous le coup d'une déconvenue pleine d'embarras, ne sachant trop sur lequel des deux orateurs reposer sa confiance ébranlée.

“ Les collègues avertis, le gouvernement censuré, le public prévenu, le membre de l'opposition avait accompli sa tâche, et, le député de St-Hyacinthe, M. Bachand, car c'était lui, s'asseyait au milieu des félicitations de ses amis, ayant conquis en un seul jour le titre et la réputation d'un financier.

“ Les travaux de M. Bachand ont depuis confirmé cette renommée; ses aptitudes le portent en effet vers les matières de finances;

“ Soigneux de sa personne et de sa mise, le député de St-Hyacinthe porte le goût méthodique et scrupuleux dans les affaires. Il aime les chiffres, se complaît aux opérations qu'il enfante, et son intelligence aussi vive que sûre, embrasse avec une égale facilité l'ensemble et les détails d'un plan.”

C'est M. Honoré Mercier qui devait plus tard jouer un rôle prépondérant dans notre politique, qui fut élu à St-Hyacinthe comme successeur de feu M. Bachand. Quelques mois auparavant, aux élections fédérales, il avait été défait par M. Tellier dans ce même comté. C'était à la débacle du 17 septembre 1878.

Le coup d'État Letellier avait depuis des

mois vivement agité l'opinion publique. Après la session l'attention fut attirée dans une autre direction. Le gouvernement MacKenzie ayant annoncé les élections générales pour le 17 septembre, de part et d'autre on se jeta dans la lutte avec la ferme détermination de remporter la victoire. Il existait à ce moment une grande dépression commerciale qui répandait la gêne dans tout le pays; il fut facile aux adversaires du gouvernement de faire croire aux masses que cet état de choses était le fruit de la politique ministérielle. M. MacKenzie persista à ne pas vouloir élever le tarif qui n'était alors que de 17½ %, et les conservateurs arborèrent le drapeau de la protection qu'ils prétendaient être une panacée capable de guérir tous les maux. Le résultat des élections fut un désastre pour le parti libéral. Et, chose singulière, malgré ce revirement d'opinion si inattendu, les deux chefs conservateurs, Sir John MacDonald et Sir Hector Langevin, furent défaits quand leur parti avait été partout triomphant. On les fit élire un peu plus tard, le premier en Colombie et le second à Trois-Rivières.

Ce succès inespéré du parti conservateur lui inspira le désir plus ardent que jamais, d'obtenir la tête de M. Letellier. Pour stimuler le zèle de ses partisans, le *Canadien* avait annoncé avant les élections, que Sir John

avait promis de destituer M. Letellier s'il reprenait le pouvoir.

La presse conservatrice de cette province entreprit une campagne féroce contre le Lieutenant-Gouverneur. Elle réclamait sa démission même avec menace. MM. Chapleau, Church et Angers, trois des anciens ministres adressèrent une pétition à Sfr Patrick McDougall qui remplaçait Lord Dufferin, parti pour l'Angleterre. Dans cette pétition datée du 7 novembre 1878, on prétendait que le renvoi du gouvernement DeBoucherville avait été injustifiable, imprudent et subversif de la position accordée aux aviseurs de la Couronne depuis la concession du principe du gouvernement responsable aux colonies de l'Amérique Britannique du Nord. On ajoutait que dans ses communications avec Son Excellence le Gouverneur-Général au sujet de ce renvoi d'office, et dans les raisons qu'il prétendait l'avoir porté à opérer ce renvoi, le Lieutenant-Gouverneur avait fait des déclarations qui ne se soutenaient pas et que contre-disaient les documents relatifs à cette affaire.

Enfin, les pétitionnaires prétendaient que la conduite du Lieutenant-Gouverneur était de nature à mettre en péril la paix et la prospérité du Canada et à compromettre la dignité de la Couronne, etc., etc.

En réponse à cette pétition, M. Letellier

adressa un mémoire à l'Administrateur du Canada dans lequel il protestait contre les accusations portées contre lui, puis il ajoutait pour sa défense :

Que M. DeBoucherville ne l'avait pas consulté avant de soumettre à la Chambre son bill des chemins de fer et le discours de son trésorier qui annonçait des nouvelles taxes. L'autorisation qu'il avait envoyée par télégramme de la Rivière Ouelle permettait simplement de mettre devant la Chambre " la question financière " ; que cette autorisation n'était pas suffisante pour permettre de présenter un bill de chemin de fer qui contenait des dispositions substituant à la judicature, le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, comme un tribunal chargé de décider de la responsabilité des municipalités pour le paiement des sommes quelles pouvaient devoir ;

Qu'il n'avait jamais été consulté, ni au sujet des nouvelles taxes proposées, ni au sujet du bill des chemins de fer, et, quant à ce qui concerne cette dernière mesure, M. DeBoucherville était pleinement prévenu, parce que le Lieutenant-Gouverneur lui avait dit à propos de l'affaire de Montmorency à savoir qu'il avait des objections insurmontables à la substitution de l'exécutif aux tribunaux légalement établis.

Qu'il ne connaissait pas la vive opposition

que rencontrait le bill des chemins de fer, vu qu'on lui avait caché les pétitions contre celui-ci et qu'il n'en avait pris connaissance qu'après sa demande de renseignements, en date du 25 février ;

Qu'en présence d'une pareille opposition de la part des municipalités intéressées, il était venu à la conclusion qu'il serait peu sage de sanctionner une telle législation et qu'il était devenu nécessaire de renvoyer M. DeBoucherville.

Sir Patrick McDougall ne voulut prendre aucune action dans cette affaire qu'il ajourna jusqu'à l'arrivée du Marquis de Lorne qui débarqua à Halifax le 25 novembre. C'est la question la plus difficile, la plus épineuse que le noble lord fut appelé à décider pendant son administration. Il est certain qu'il a fait tous ses efforts pour empêcher la destitution de M. Letellier : il n'a consenti à signer l'arrêté en conseil que sur les instructions positives qui lui furent envoyées par le ministre des colonies. Il répugnait à Sir John lui-même de faire cette destitution. Après avoir gagné les élections il semblait vouloir laisser tomber l'affaire. Mais, ses partisans de la province de Québec étaient sans merci ; ils menaçaient de lui retirer leur appui s'il ne leur donnait pas la tête de M. Letellier. En l'obtenant, ils espéraient pouvoir reconquérir le pouvoir

à Québec. De là les efforts incroyables qui ont été faits.

Sir John était trop perspicace pour ne pas entrevoir les conséquences que pourrait entraîner cet acte politique. Il y voyait un danger pour l'autonomie et l'indépendance des provinces. Les journaux à sa dévotion, comme le *Mail* de Toronto laissaient percer son sentiment sur cette question. On disait même dans le temps que trois de ses collègues étaient opposés à la démission. Cependant, les promesses qu'il avait faites aux conservateurs de Québec qui étaient nombreux dans la députation, le forcèrent à céder bien à contre-cœur.

“ C'est M. Mousseau, dit M. P.-B. Casgrain dans *Letellier de St-Just et son Temps*, qui prit l'initiative d'une démarche qui incombaît au ministère lui-même et dont il devait assumer la responsabilité officielle. Par cette tactique (suggérée par Sir John) il jouait le marquis de Lorne, en faisant faire indirectement par d'autres, ce que le marquis ne lui aurait pas permis de faire comme ministre, et il évitait du même coup le péril dont les siens le menaçaient. On voit qu'il joignit à un manque de courage, dans une occasion aussi grave, une duplicité coupable vis-à-vis du Gouverneur. Il comptait, pour forcer la main au marquis, se retrancher derrière le vote de la Chambre dont le résultat était sûrement prévu, et dont

la responsabilité ne retombait pas sur personne. Ce plan ainsi combiné ne lui réussit que trop bien."

Une fois engagé dans cette voie, il était difficile pour Sir John de reculer. Il confia à M. Mousseau le soin d'amener la question devant la Chambre. Comme ce député manquait d'expérience parlementaire, on lui adjoignit M. Dalton McCarthy, un avocat de haute valeur, et un vieux parlementaire.

Le parlement avait été convoqué pour le 13 février 1879. Au grand lever qui eut lieu le soir dans la salle du sénat, un incident assez significatif se produisit. On sait que tous les hauts personnages de l'État prennent part à cette cérémonie sociale. La fête avait beaucoup d'éclat vu que c'était la première réception officielle donnée par le marquis de Lorne et la Princesse Louise. M. Letellier de St-Just était au nombre des invités. Quand ce fut son tour d'aller présenter ses hommages, le Marquis et la Princesse descendirent le degré du trône et l'accueillirent avec une bienveillance particulière. La chose fut d'autant plus remarquée, qu'il fut le seul personnage pour lequel ils montrèrent une pareille déférence.

Quelques jours plus tard, M. Mousseau saisit la Chambre de la question Letellier. Ce discours bien préparé, exposait les griefs des ministres du cabinet DeBoucherville. On re-

connaissait dans ce travail l'œuvre conjointe de MM. Angers, Dansereau, Tarte, Ross, Senécal, etc., etc., qui étaient les plus actifs dans la campagne contre le Lieutenant-Gouverneur.

Pour se bien tenir en contact avec la députation conservatrice, les meneurs avaient établi à Ottawa un pied à terre que l'on a dans le temps appelé la *Maison-Bleue*. C'était, a-t-on dit, M. L.-A. Senécal qui payait les frais de cette installation où l'on menait joyeuse vie. On y entraînait les députés que les discours n'avaient pas réussi à convaincre, et, quand ils sortaient de là, leur opinion était bien formée: M. Letellier avait eu tort de protéger les municipalités contre la tentative du gouvernement DeBoucherville de les prendre à la gorge!

M. Laurier avait à la session précédente, exprimé son sentiment sur cette motion de M. Mousseau. Il prétendit, entr'autres choses, que si le peuple avait ses droits, il ne fallait pas oublier non plus les prérogatives de la Couronne. L'état le mieux organisé est celui où les droits de la Couronne et ceux du peuple sont clairement définis et hautement respectés. Il n'était pas, disait-il de la compétence du parlement central de critiquer l'acte de M. Letellier. L'adoption de cette motion serait de la part du gouvernement fédéral un empiétement direct sur les droits des provinces. Il s'agissait de l'autonomie de la province de Qué-

bec et le parlement fédéral n'avait pas le droit d'intervenir dans une question qui touchait à cette autonomie. Le remède restait entre les mains des électeurs de la province. Ils pouvaient renverser les présents aviseurs de la Couronne et condamner ainsi la conduite du Lieutenant-Gouverneur.

Le débat de la dernière session avait laissé clairement voir que les ministres fédéraux hésitaient à justifier l'acte de M. Letellier dans l'exercice extrême de ses prérogatives. D'un autre côté Sir John lui-même montrait de la répugnance à déclarer absolument inconstitutionnelle la conduite du Lieutenant-Gouverneur. La motion qu'il avait faite en 1878 se bornait simplement à dire que M. Letellier avait manqué de sagesse, et bien que poussé par M. MacKenzie, il refusa d'aller plus loin. Il est certain qu'il était loin d'être en sympathie avec ses partisans de la province de Québec.

Quand plus tard, il sacrifiera M. Letellier, ce sera contre son sentiment intime et pour céder à des exigences de parti.

La Chambre de Québec, mise au courant de ce qui s'était passé à Ottawa, adopta le 9 juillet 1879 une adresse au Gouverneur-Général. Dans cette adresse elle protestait contre la tentative de la part du gouvernement fédéral de démettre le Lieutenant-Gouverneur en se

basant sur un vote de parti de la Chambre des Communes et du Sénat, comme un empiètement sur les droits de la province.

C'était, disait cette adresse, à la province de Québec directement intéressée à juger de l'apropos et de la sagesse de l'acte par lequel le Lieutenant-Gouverneur avait retiré l'administration des affaires de la province des mains du ministère DeBoucherville pour la confier à un autre. Depuis la dernière session, trois élections partielles, avaient eu lieu dans les comtés de St-Hyacinthe, Rouville et Chambly, et dans ces trois collèges électoraux, le peuple avait approuvé par de grandes majorités l'acte de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.

Cette adresse fut votée par 31 contre 28.

La campagne de presse fut menée avec habileté et vigueur par MM. Dansereau et Tarte, deux journalistes de haute valeur. Ils avaient pour les seconder dans leurs efforts la ténacité de M. Angers et la dévorante activité de M. Sénécal qui était l'agent extérieur, l'homme d'action par excellence. Cet homme, d'une nature très sympathique, libéral, généreux, ne connaissait pas ce que voulait dire le mot " impossible ". Bon camarade, insinuant, peu scrupuleux, il avait pardessus tout une audace à toute épreuve. Nous verrons plus tard la raison de son grand zèle à demander la démission de M. Letellier : c'était pour donner le

pouvoir aux conservateurs et mettre la main sur le chemin de fer du Nord.

Le chef de l'opposition M. MacKenzie, prit la défense de M. Letellier. Sir John, pour empêcher l'opposition d'exprimer son opinion fit proposer la *question préalable* par M. Ouhmet, alors député de Laval. Par cette procédure parlementaire on empêchait la députation libérale de voter sur un amendement. C'était, on l'admettra, peu chevaleresque, quand il s'agissait d'une question d'une importance aussi considérable. M. MacKenzie exprima l'opinion que c'était à la province de Québec seule qu'il appartenait de juger du cas de M. Letellier. Or, ajoutait-il, le gouvernement Joly s'est maintenu, il a même remporté plusieurs élections partielles, ce qui prouve que l'opinion publique est avec lui. Il fit aussi ressortir avec force le manque de courage des ministres qui n'avaient pas voulu prendre l'initiative d'une mesure aussi importante, aimant mieux la laisser à la Chambre.

Après un débat qui dura trois jours et trois nuits, la motion Mousseau fut votée par 136 voix contre 51. Ce fut un strict vote de parti. Dans le parlement précédent, la majorité de la Chambre avait appuyé la position prise par M. Letellier.

Fort de ce vote de la Chambre, Sir John aborda de nouveau le Gouverneur-Général et il

lui demanda la destitution de M. Letellier. Le Marquis de Lorne refusa de se rendre à cette demande, donnant pour raison que ce serait établir un précédent dangereux. M. Joly avait assumé la responsabilité de la conduite du Lieutenant-Gouverneur, la province ayant par son vote ratifié cet acte, cela mettait fin à cette question. En outre, il y avait un doute sérieux dans l'interprétation de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord : la destitution, si elle devait avoir lieu, était-elle du ressort du Gouverneur seul? C'était la première fois qu'une question semblable se présentait, et, comme elle était de nature à affecter sérieusement pour l'avenir les relations entre les gouvernements d'Ottawa et des provinces, le Marquis ne voulait pas procéder à la légère. Il résolut de soumettre toute l'affaire au gouvernement impérial.

Ceux qui réclamaient la destitution de M. Letellier s'imaginaient que le Marquis de Lorne prenait cette voie à l'encontre du vœu de ses adviseurs. De là de violentes attaques à son adresse. La *Minerve* alla jusqu'à dire " que le jeune homme de Rideau-Hall ne valait pas mieux que le *forban* de Spencer-Wood. " Mais, un peu plus tard, il fut connu qu'il en avait agi ainsi à la suggestion de ses ministres.

Sir Hector Langevin et M. Joly se rendirent tous deux en Angleterre, le premier pour insister sur la démission du Lieutenant-Gou-

verneur et obtenir la signature du Gouverneur à l'arrêté en conseil, et le second pour défendre le coup d'État dont il avait assumé la responsabilité.

Le secrétaire des colonies, exprimant l'opinion du gouvernement impérial décida que " le Lieutenant-Gouverneur d'une province avait le droit indiscutable de renvoyer ses ministres s'il se croit justifiable de le faire. " Néanmoins, il ajoutait que dans l'exercice de ce droit, comme dans toutes ses fonctions, il devait se montrer impartial entre les partis politiques rivaux, ce qui était nécessaire pour le bon accomplissement des devoirs de sa position, et qu'il était directement responsable au Gouverneur-Général. Il est bien vrai que l'acte de la Confédération ne dit pas " par et avec l'avis de ses ministres ", et c'est un argument qui ne manque pas d'importance. Toutefois le gouvernement Impérial ne trouva rien pour le justifier de s'écarter de la règle générale que le Gouverneur doit suivre l'avis de ses ministres qui sont responsables de la paix et du bon gouvernement dans le pays.

Cette décision ne laisse guère de pouvoirs entre les mains du Lieutenant-Gouverneur qui est abandonné à la merci de l'hostilité du cabinet fédéral. Si les élections qui ont suivi le coup d'État avaient été favorables aux nouveaux ministres, M. Letellier n'avait pas d'au-

tre alternative que de résigner ou d'être démis. Mais, du moment que les électeurs de la province avaient ratifié son action, il faut admettre que la démission forcée de M. Letellier fut un acte arbitraire de la part du gouvernement fédéral.

Chose singulière! Ce même M. Angers qui avait proclamé si haut en 1879 le respect de la constitution, fut le premier à violer ces principes sacrés dont il s'était constitué le défenseur. En 1892, en effet, il occupait à son tour le poste de Lieutenant-Gouverneur à Québec: il n'hésita point à renvoyer le gouvernement Mercier qui venait de sortir des élections avec une grande majorité. Il lui refusa même la convocation des Chambres et une enquête parlementaire. Sa conduite outrageusement inconstitutionnelle ne lui attira aucune censure pour la raison que ses amis politiques occupaient le pouvoir à Ottawa. S'il a été abusé par ceux-ci, il n'en a pas été de même du peuple qui lui a voué une significative exécration qui l'a toujours poursuivi depuis. L'injure et l'outrage éclatèrent comme la vengeance sur son nom. Ce fut le débordement de l'âme irritée d'un parti.

L'arrêté en conseil qui révoquait de ses fonctions M. Letellier fut passé le 25 juillet. C'est M. Édouard Langevin, le frère du ministre qui fut chargé de lui signifier cette nou-

velle dans le cours de l'après-midi. M. Letellier ne fut pas trop surpris, car l'acharnement de ses ennemis lui avait enlevé tout espoir de succès. Après avoir pris communication du document officiel, il le passa à un ami qui se trouvait avec lui, en disant : " Je m'y attendais et si c'était à refaire, je recommencerais." Paroles qui font bien voir combien M. Letellier avait été sincère dans l'exercice de la prérogative qu'il avait exercée!

Aussitôt après avoir reçu la nouvelle officielle de sa démission M. Letellier fit mander M. Joly pour lui communiquer la chose. Ce dernier en informa la Chambre qui s'ajourna aussitôt. La nouvelle de la démission de M. Letellier causa à Québec la plus vive impression, car il y jouissait d'une grande popularité. Il avait su pendant son court séjour à Spencer-Wood conquérir l'estime et le respect de tout le monde, en dehors des fanatiques qui avaient réclamé sa tête. Au premier janvier, tous les citoyens s'étaient fait un devoir d'assister à la réception officielle, afin de bien faire sentir combien ils sympathisaient avec M. Letellier dans la persécution organisée contre lui.

La députation libérale toute entière se rendit en corps à Spencer-Wood pour offrir ses sympathies à M. Letellier et l'assurer de son respect, de son dévouement. Voici comment

M. Casgrain dans *Letellier et son Temps* raconta cette scène.

“ Avant de dire adieu à la députation, il exposa dans une allocution calme et pleine de dignité, qui fit une profonde impression, et même arracha des larmes à plusieurs, les sacrifices que l'homme public est appelé à faire pour ses concitoyens. Il avait pesé d'avance et calculé, dit-il, les suites de la détermination qu'il avait prise et l'éventualité qui venait de se réaliser ; il s'y soumettait, car il n'avait pas hésité un seul instant, dès lors à sacrifier sa position pour accomplir un devoir qu'il croyait être pour le plus grand bien de la province. Il était convaincu que le peuple était avec lui et que le peuple avait répondu à son appel et l'avait approuvé, ainsi qu'il venait de le déclarer par la voix de l'Assemblée Législative.”

Il s'éleva de toutes parts de vives protestations contre l'intervention fédérale dans les affaires de la province. L'indignation était si grande que bien des gens voulaient que M. Letellier restât quand même à Spencer-Wood. C'aurait été la répétition de ce qui se faisait au temps de la féodalité. Quand un seigneur se sentait assez fort pour résister au roi, il s'installait dans son château et refusait d'en sortir, à moins d'en être expulsé de force. M. Letellier avait un trop grand sens pour prêter un instant l'oreille à une semblable irritation.

On lui nomma comme successeur le Dr. Théodore Robitaille, et il quitta la résidence des Lieutenants-Gouverneurs pour entrer dans la vie privée. Il aurait pu couler des jours heureux, à Spencer Wood, s'il avait voulu adopter la politique du "laisser faire", mais cela n'était ni dans sa nature, ni dans ses goûts. Il n'a jamais voulu admettre la théorie qu'un Lieutenant-Gouverneur est une simple machine à signer. Il avait une idée plus élevés des importantes fonctions qu'il remplissait.

Il est certain, je le répète, — et c'est le témoignage de tous les libéraux importants avec lesquels j'en ai causé — qu'en faisant le coup d'Etat M. Letellier n'a pas été mu par le secret désir de promouvoir les intérêts de son parti. En effet, si les libéraux ont alors pris le pouvoir, cela est dû à M. DeBoucherville lui-même ; s'il eut alors recommandé M. Chapleau pour lui succéder, M. Letellier l'aurait certainement appelé à former le nouveau cabinet, car il entretenait une admiration sincère pour le beau talent de Chapleau qui professait des idées assez libérales. Dans la session qui avait précédé son renvoi d'office, il avait prononcé un discours sur le *progrès* dans lequel il tendait la branche d'olivier à ses adversaires. Ce discours avait profondément scandalisé un groupe important du parti conservateur. M. DeBoucherville tout en appar-

tenant au même parti que Chapleau ne naviguait pas précisément dans les mêmes eaux. Il appartenait à ce qu'on appelait alors l'école des *Castors*, et M. Chapleau détestait celle-ci, qui du reste, le lui rendait bien. Faire arriver Chapleau au premier rang, c'eût été grandir son influence, et M. DeBoucherville n'était pas disposé à le faire. Nous verrons plus tard qu'en 1893, lorsque M. Chapleau succéda à M. Angers à Spencer Wood, M. DeBoucherville abandonna sa position de premier-ministre pour ne pas servir sous lui. Personne n'ignorait dans le temps, qu'il ne voulait pas servir sous Chapleau.

Sans doute, M. Letellier n'avait pas songé à avancer les affaires de son parti; mais tout de même, il n'en est pas moins vrai qu'il lui a rendu un service signalé. Le parti conservateur était alors tout puissant dans la province; dans la Chambre on pouvait compter sur les doigts les membres de l'opposition libérale.

Ce parti ne possédait que quelques journaux pour prendre sa défense et le clergé le battait encore en brèche. L'arrivée au pouvoir du parti libéral eut pour effet de secouer l'opinion publique engourdie. Il fallut faire la discussion des questions politiques dans tous les comtés, dans tous les villages; les orateurs libéraux eurent ainsi l'occasion de prêcher par-

tout leurs idées. Ils firent une lutte gigantesque pour assurer la victoire à M. Joly. On peut donc dire que c'est M. Letellier qui a sérieusement commencé l'œuvre de la "libéralisation" de la province, laquelle a été complétée plus tard par M. Mercier. C'est lui qui a achevé de dissiper tous les préjugés que l'on avait depuis des années accumulés contre le parti libéral. Hélas ! les ministres libéraux ne se sont guère souvenu de M. Letellier après qu'il fut descendu dans la tombe ! Il avait laissé ses enfants dans la pauvreté, et ils n'ont jamais pu obtenir la moindre faveur de ceux qui avaient tant profité du travail de leur père. Que les partis politiques sont ingrats ! Ils ne savent reconnaître que les services actuels : ceux rendus dans le passé ne compte plus, on les oublie afin d'avoir moins de scrupule à ne pas les récompenser !

Pendant le temps qui s'était écoulé depuis la clôture de la session en 1878, M. Joly avait poussé avec vigueur le parachèvement des travaux du chemin de fer du Nord entre Québec et Montréal. Il avait aussi pris possession de la partie terminée du chemin entre cette dernière ville et Ottawa et exploitée par l'entrepreneur M. McDonald. Le gouvernement était sorti victorieux d'un procès en injonction que lui avait institué ce dernier. Le 7 février 1878, M. Joly arrivait à Québec à bord du pre-

mier convoi régulier du chemin de fer du Nord circulant entre Montréal et Québec. Ce fut tout un événement que l'accomplissement de cette œuvre que les québécois attendaient depuis si longtemps.

Dans le mois de décembre précédent, le parti libéral avait éprouvé un deuil cruel causé par la mort de M. P.-A. Tremblay. Il occupait à ce moment la position de directeur de *l'Éclair*, cette modeste feuille qui faisait si vaillamment les combats du parti libéral. M. Tremblay est mort victime d'une maladie qu'il avait contractée durant sa campagne électorale.

Peu d'hommes ont contribué plus que lui à l'avancement du parti libéral. Dans le parlement fédéral comme dans la législature locale il a exposé avec un rare talent les doctrines de son parti. Il est l'auteur de plusieurs lois qui ont eu pour résultat de mettre fin à ces gigantesques fraudes électorales dont si souvent les libéraux avaient eu à souffrir. Travailleur infatigable, doué d'une énergie capable de vaincre tous les obstacles, il était constamment sur la brèche. Il n'écrivait pas précisément avec élégance, mais il mettait dans ses articles une vigueur et une sincérité qui empoignaient et qui jetaient la conviction dans les esprits.

M. Tremblay possédait de profondes convictions religieuses qu'il mettait en pratique

sans ostentation. Il déplorait l'intervention du clergé dans la politique, parce qu'il y voyait un danger pour son influence comme pour le respect dont il devait être entouré par les populations. Il eut beaucoup à souffrir de la part du clergé du comté de Charlevoix qui le dénonça comme un homme indigne de la confiance publique. Pour se protéger, il eut à le combattre et dans la presse et devant les tribunaux. Ses démêlés contribuèrent pour une large part à l'intervention de Rome et à nous assurer la paix religieuse dont nous jouissons aujourd'hui. Il voulait que l'Église restât l'Église, que résignée à poursuivre sa carrière de consolation purement spirituelle, elle ne permit pas à ses ministres de semer la haine et la discorde, l'insinuation calomnieuse dans nos populations. Il voyait dans son attitude un véritable péril. M. Tremblay était l'une des figures les plus en vue du parti libéral qui le comptait parmi les plus vaillants de ses soldats. Il mourut pauvre avant d'avoir reçu la juste récompense de son désintéressement, comme de ses longs états de services. C'était un homme personnel, une nature fortement trempée, un caractère comme il s'en rencontre rarement. Comme il aurait condamné, certaines compromissions et certaines palinodies dont nous avons été témoins ! Il mourut comme il avait vécu, en catholique

convaincu. Dans les derniers jours de sa maladie, Mgr. Taschereau se rendit auprès de lui pour le consoler et le bénir. Sa mort fut vraiment édifiante. Avant de s'endormir pour toujours, il publia dans l'*Eclaireur* la lettre suivante qui est si éloquente et si touchante :

“ En face de l'Éternité où bientôt, peut-être, Dieu me donnera l'ordre d'entrer ;

“ Me souvenant du précepte de charité qui oblige le chrétien de n'avoir point d'ennemis, et l'invite à pardonner les offenses reçues, comme aussi à réparer celles que lui-même aurait commises envers ses frères ;

“ Pour m'assurer de plus en plus les grâces de Dieu, et sa miséricorde au moment solennel de la mort ;

“ Je désire faire en toute humilité et sincérité chrétienne les déclarations suivantes :

“ 1^o.—Je pardonne de grand cœur à tous ceux qui, dans ma vie privée, ou publique, en paroles, en actes, m'auraient causé offense, injure ou ressentiment quelconque ;

“ 2^o.—Je demande moi-même pardon aux personnes que, dans la vie privée ou publique, dans les luttes politiques ou les écrits sortis de ma plume, j'aurais pu offenser en paroles ou en actes. Si la chaleur de la discussion ou l'amertume du moment m'ont parfois entraîné au-delà des bornes de la modération et de

la charité, je le regrette sincèrement et le désavoue de tout cœur ;

“ 3^o.—Si enfin contre mon intention et les sentiments de respect et d'obéissance filiale que j'ai toujours eu pour la Sainte Église ma mère, il m'était échappé dans mes paroles ou mes écrits, des choses que l'on pourrait regarder comme moins favorables à l'esprit de soumission et d'amour qu'un chrétien doit avoir pour celle qu'il considère comme la Maîtresse de la Vérité et son unique organe autorisé sur la terre, je les désavoue complètement, et j'exprime franchement mon désir de les regarder comme non avenues ;

“ Dans la situation où je me trouve aujourd'hui, en face de l'Éternité qui s'avance, l'homme juge mieux de la valeur des choses humaines. S'il éprouve des regrets, c'est d'avoir donné trop d'affection aux affaires de ce monde et d'avoir poursuivi avec trop d'ardeur ce qui pour le chrétien devrait toujours être subordonné aux grands intérêts de l'Éternité ;

“ Que mes amis, que ceux qui furent mes adversaires politiques prient pour moi le Père commun des chrétiens, et si Dieu m'appelle à lui, qu'ils ne refusent pas à mon âme la charité de leurs prières.”

P. A. TREMBLAY.

26 décembre 1878.

Cette lettre si admirable fut accueillie par le public avec une profonde émotion. Les adversaires eux-mêmes n'eurent que des paroles élogieuses pour des sentiments si nobles, si élevés. Il n'y eut qu'une exception : ce fut le *Canadien*. M. Tarte écrivit un article outrageant à l'adresse de M. Tremblay. Il commit la faute impardonnable de frapper sur un moribond incapable de se défendre. Sa conduite fut condamnée par tous les gens de cœur.

Les restes de M. Tremblay reposent à la Malbaie. En passant près du modeste cimetière de cette paroisse, on aperçoit une colonne en granit qui dépasse un peu la hauteur du mur d'enceinte de ce champ des morts. C'est la dernière demeure du brave citoyen qui s'appelait P.-A. Tremblay. Jamais, l'été, pendant mes séjours à la Malbaie, je n'ai passé à cet endroit sans me rappeler avec une admiration véritable les luttes de cet homme si courageux. Paix à ses cendres ! Respect à sa mémoire !

La destitution de M. Letellier avait fait naître chez les conservateurs un violent désir de reprendre le pouvoir. Le premier expédient auquel ils eurent recours ce fut de faire refuser les subsides au gouvernement par le conseil législatif, à la date du 2 septembre. Aussitôt, la Chambre élective s'empressa de protester contre l'acte du conseil : ces résolutions furent votées par 24 contre 21. C'était

la preuve indiscutable que M. Joly possédait encore la confiance de la députation. Le conseil avait agi d'une façon arbitraire et inconstitutionnelle. Il voulait embarrasser les ministres en leur coupant les vivres. En face d'une situation aussi compliquée, M. Joly ajourna les Chambres au 28 octobre. Pendant cette vacance de nombreuses assemblées publiques furent tenues pour protester contre la conduite du conseil législatif. A la rentrée des Chambres, les ministres proposèrent des résolutions pour blâmer l'acte du conseil. C'était le dernier jour du gouvernement Joly. La trahison avait fait son œuvre pendant l'ajournement : tout avait été mis en mouvement pour enlever le pouvoir aux libéraux. M. Alexandre Chauveau donna le premier l'exemple de la défection en sortant du gouvernement afin de lui causer un nouvel embarras. Sa place fut offerte à M. Flynn qui la déclina : il était déjà gagné au parti ennemi ainsi que M. Théodore Pâquet, député de Lévis.

Sûr de la majorité, M. Lynch proposa, appuyé par M. Flynn, l'amendement que voici :

“ Que vu la position critique et difficile de la province, agissant par patriotisme et sans prévention de parti, dans le but de mettre fin à un règne de conflit et d'agitation politiques et au *dead-lock* actuel, qui sont grandement

préjudiciables aux intérêts de la province, il est du devoir de tous les membres de cette Chambre qui ont à cœur les véritables intérêts du pays, d'unir tous leurs efforts pour former, au lieu du gouvernement actuel, une administration forte et effective composée d'hommes qui, dans un esprit de conciliation seront capables de proposer et de faire accepter par le peuple de cette province un programme modéré et énergique qui satisfasse aux exigences de la situation; d'hommes qui pourront commander la confiance du pays et d'une majorité ferme et active des représentants du peuple. ”

M. Mercier proposa en sous-amendement :

“ Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Très Gracieuse Majesté La Reine, lui exposant respectueusement ce qui suit :

“ 1° Que dans les circonstances, l'existence du conseil législatif de la province de Québec est devenu un danger menaçant pour le gouvernement responsable et les institutions constitutionnelles que les sujets de Sa Majesté dans cette colonie ont appris à respecter et à chérir;

2° Que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867 devrait être amendé de manière à abolir le conseil pour mieux nous assurer l'existence du gouvernement responsable. ”

Cet amendement fut rejeté et la motion principale fut adoptée par 35 contre 29. La défection des députés Chauveau, Pâquet, Raci-

cot, Flynn et Fortin avait mis le gouvernement en minorité.

Pour essayer de justifier la désertion de ces cinq députés, M. Chapleau avait parlé de conciliation. M. Mercier lui répondit avec éloquence, puis, s'adressant aux députés lâcheurs, il leur lança cette sanglante apostrophe :

“ On parle de conciliation : Ah ! M. le président, au temps où Lafontaine luttait comme nous aujourd'hui, pour la revendication des droits populaires et des libertés publiques, l'action que vous allez commettre n'eut pas été appelée de la conciliation, mais de la trahison ! ”

Le ton, l'attitude, le geste qui soulignèrent cette phrase firent tressaillir la Chambre. Et les acclamations de son parti s'élevèrent bruyantes et enthousiastes, pendant plusieurs minutes après que le brillant orateur se fut assis. M. Mercier avait raison. Quand on a suivi un chef qui tombe il ne reste qu'une chose à faire à ses partisans, à ses compagnons de fortune, c'est de tomber avec lui.

C'était la fin du drame politique qui se continuait depuis près de deux ans. Que faire avec un Lieutenant-Gouverneur qui se prêtait aux menées sournoises des adversaires de ses ministres, avec une majorité décidément hostile dans le gouvernement fédéral ? M. Joly demanda un appel au peuple qui lui fut refusé par le Lieutenant-Gouverneur, sous le ridicule prétext-

te que ce serait accorder deux dissolutions à un même cabinet et l'exercice extraordinaire de la plus précieuse des prérogatives royales. C'était M. Chapleau, évidemment, qui lui avait mis ces raisons dans la bouche. Au lieu d'aider ses ministres à sortir de cette impasse, comme c'était son devoir constitutionnel, il complotait leur déchéance avec l'opposition. Quelle triste page dans notre histoire politique!

Tous les moyens suggérés par la constitution étant épuisés, M. Joly remit sa résignation le 30 octobre 1879. L'opinion publique a justement flétri les cinq hommes dont la trahison avait entraîné la défaite d'un ministère qui avait la confiance de l'électorat, malgré la volte-face de ces députés.

L'œuvre accomplie par le gouvernement Joly dans moins de deux ans avait été considérable. Il avait réduit les dépenses du service civil, grâce aux sages économies qu'il avait pratiquées, il avait remboursé à la Banque de Montréal l'emprunt de \$500,000 à 7 pour cent, contracté par le gouvernement DeBoucherville; il avait trouvé l'argent requis pour payer les travaux nécessaires au parachèvement du Chemin de Fer du Nord qu'il avait ouvert à la circulation; il avait rétabli notre crédit dans les banques qui lui avaient prêté tout l'argent dont il avait eu besoin, et cela, dans d'excellentes conditions. Enfin, un syndicat composé d'hom-

mes d'affaires de premier ordre et de riches capitalistes avait été formé dans le but d'affermir le Chemin de Fer du Nord et de l'exploiter à ses frais. Ce syndicat aurait payé au gouvernement un loyer annuel de \$200,000. C'était le salut de la province. Malheureusement cet esprit de parti qui nous a fait tant de mal a brisé ce gouvernement pour satisfaire, non pas les légitimes ambitions, mais les appétits d'un petit nombre.

Après sa démission M. Letellier se retira dans la vie privée. L'énervante anxiété dans laquelle il avait vécu depuis des mois avait fini par ébranler cette constitution pourtant si forte. Il s'en alla vivre dans sa vieille paroisse natale, la Rivière-Ouelle, qui avait été témoin de ses jours ensoleillés, comme des heures sombres de sa carrière politique. C'est là qu'il s'éteignit au mois de janvier 1881 entre les bras de son curé, M. l'abbé Dion, et entouré de sa famille. Il mourut en vrai chrétien, en pardonnant à ses ennemis qui lui avaient fait tant de mal!

Pendant trente ans M. Letellier avait joué un rôle politique prépondérant dans le pays. Il était entré dans la vie publique comme député libéral en 1851, sous le ministère Lafontaine-Baldwin. Toute sa vie il est resté fidèle aux opinions qu'il s'était formées dans sa jeunesse. Il s'est trouvé à entrer dans cette carrière en même temps qu'une brillante pléiade d'hommes

dont les noms figurent aujourd'hui avec honneur dans notre histoire; ces jeunes hommes s'appelaient John-A. Macdonald, Geo. Brown, Geo.-Et. Cartier, P.-J.-O. Chauveau, Jos. Cauchon, A.-N. Morin, J.-C. Taché et J.-C. Chapais. Ce dernier fut le premier adversaire qu'il eut à combattre en 1851. Cette élection fut chaudement contestée: M. Letellier était pauvre, tandis que l'autre, en outre de son talent, disposait d'une fortune assez considérable par sa femme, la fille du seigneur Dionne. Mais, le premier était un tribun d'une force et d'une puissance irrésistibles auprès des foules. Bâti comme un Hercule, possédant une voix capable de dominer le tumulte des masses, il en imposait par sa superbe prestance. On accourait même de très loin pour entendre le grand orateur. On peut donc affirmer qu'il se faisait élire par la force de son éloquence contre l'argent de ceux qui le combattaient. Il était de l'école des Dorion, des Fournier, des Geoffrion, de ces vieux libéraux qui, dans la discussion devant le peuple dédaignaient les injures et se bornaient à discuter, à plaider leur cause comme ils l'auraient fait devant des juges. C'était le vrai moyen d'éclairer les électeurs, de répandre la conviction dans l'esprit de ceux-ci et de jeter cette semence qui devait plus tard produire ses fruits. S'il est une chose que ces hommes possédaient à un haut degré,

c'était la conviction et la sincérité. C'est avec ces armes qu'ils ont défendu leur cause, qu'ils ont tenu haut et ferme le drapeau libéral, sans faiblesse comme sans concession humiliante. On les battait souvent mais on ne les décourageait jamais. Ils s'étaient proposé un but vers lequel ils ont toujours marché avec un courage qui les honore et qui leur a conquis l'admiration et l'estime de tous les vrais libéraux.

M. Letellier fit plusieurs luttes dans le comté de Kamouraska, après celle de 1851, et il fut toujours vaincu; ces luttes sont restées légendaires dans le bas du fleuve. Enfin, en 1860 il se porta candidat dans la division Grandville, pour le conseil législatif qui était alors électif. Ce collège électoral comprenait un territoire immense, il se composait des comtés de Témiscouata, Kamouraska et l'Islet. Cette campagne électorale dura six mois: M. Letellier en sortit victorieux. Il avait eu à subir une guerre violente et déloyale de la part du clergé. C'est à cette époque qu'on inventa la fameuse maxime *le ciel est bleu et l'enfer est rouge*, pour effrayer les populations et les attirer sous les étendards des conservateurs. Dans ce temps là, les orateurs bleus croyaient avoir tout dit lorsqu'ils avaient jeté à la figure de leur adversaire cette apostrophe: "Vous êtes un rouge!" Cela équivalait à dire qu'il était

un révolutionnaire, un brigand, une espèce d'antéchrist !

M. Letellier était un homme instruit, renseigné sur une foule de sujets ; aussi, il ne mit pas de temps à se faire une belle position dans la Chambre ou ses discours se faisaient remarquer par la justesse de leurs aperçus comme par la vigueur de l'argumentation. Il fut deux fois ministre : en 1863 dans le cabinet Macdonald-Sicotte et plus tard dans le gouvernement MacKenzie. Quand le projet d'une Confédération fut discuté, il s'y opposa énergiquement : il voyait dans la nouvelle constitution une menace pour l'autonomie des provinces. Il ne songeait guère dans le temps qu'il serait lui-même victime du danger qu'il signalait alors !

La politique fascinait M. Letellier, il l'aimait en dépit des nombreux déboires qu'elle lui avait causés. Pourquoi l'a-t-il abandonné pour devenir Lieutenant-Gouverneur ? Il n'en a jamais fait l'aveu, mais je crois que les manières de M. MacKenzie ne lui allaient point. C'était un homme arbitraire, cassant, qui voulait tout mener à sa guise. Il manquait tout-à-fait de cette souplesse si nécessaire à un homme d'État et que Sir John possédait à un si haut degré. On comprend qu'un homme de volonté comme M. Letellier n'a pas pu endurer longtemps un pareil régime. Il aurait pu dire comme le cardinal de Retz : " L'on a

“ plus de peine dans les partis à vivre avec
“ ceux qui en sont qu'à agir contre ceux qui
“ y sont opposés.”

Il n'y a pas un Lieutenant-Gouverneur qui ait fait les honneurs de Spencer-Wood avec plus d'éclat et plus de libéralité que M. M. Letellier. Le public était très souvent invité à fréquenter les somptueux salons de sa résidence. Il recevait d'une façon charmante, et sous cette apparence sévère, rude même, se cachait un homme aux manières les plus raffinées, un gentilhomme dans toute la force du terme. Il se multipliait auprès de ses hôtes, il voyait à ce que tous fussent à l'aise, il trouvait moyen de fréquenter tous les cercles et il avait un mot aimable pour toutes les dames. C'était le type de l'homme du monde tel qu'il était autrefois, comme on le trouvait au sein de ces vieilles familles distinguées qui occupaient les manoirs seigneuriaux. Comme M. DeCelles l'a si bien dit en parlant de Papineau qui était de ceux-là, on croyait apercevoir sur leur habits un peu de la poudre de la cour de Louis XIV. M. Willison, dans son livre “Laurier and the Liberal Party”, a donc pu écrire avec raison en parlant de M. Letellier: “ Bien qu'il fut le fils d'un soldat il
“ avait la fierté et l'esprit des anciens sei-
“ gneurs, joints à leur tempérament chevale-
“ resque, avec une exquise délicatesse, etc., etc.

La démission de M. Letellier a marqué un tournant dans l'histoire de ce pays. Le ministère anglais de l'époque, en sacrifiant M. Letellier a-t-il bien aperçu les conséquences de sa décision? Car, il anéantissait du coup la dernière prétention de l'Angleterre à gouverner ses colonies d'Amérique. M. Justin McCarthy, ancien député aux Communes anglaises et littérateur distingué, à très bien fait ressortir la chose dans son *History of Our Own Times*, en parlant du coup d'État de 1878:

“ Lord Lorne s'opposa à la démission en vertu du principe que si le Gouverneur-Général nommait les Lieutenants-Gouverneurs sur l'avis de ses ministres, il n'en était pas de même de leur démission qui était du ressort de sa décision personnelle seulement. Cette prétention semblait être autorisée par les termes de l'acte du Dominion, mais sur l'appel de Lord Lorne au Secrétaire des Colonies, Sir Michaël Hicks Beach, ce dernier lui conseilla de se soumettre au désir de ses ministres. Du coup, le gouvernement impérial enlevait tout au représentant de la Couronne, sauf un simulacre d'autorité. Il faisait de lui, ce qu'il devrait être en réalité, mais ce qui n'était pas l'intention à l'époque où la Confédération a été établie, une simple figure de parade pour le Dominion, le porte-parole de la Législature canadienne. Obéissant à l'avis du Secrétaire des

Colonies, Lord Lorne céda, M. Luc Letellier fut démis, et, avec lui s'évanouissait la dernière prétention de l'Angleterre à gouverner ses colonies de l'Amérique Britannique du Nord."

CHAPITRE QUATRIÈME

1881-82

M. Senécal, gérant du chemin de fer du Nord—Son administration—L'*Electeur* et la *Caverne des 40 voleurs*—Arrestation de M. C. A. E. Gagnon, gérant du journal—M. Laurier s'avoue l'auteur de cet article : il est arrêté à Montréal, Laurier à Montréal—Pas de verdict—La navigation d'hiver—Premières tentatives de coalition—Chapleau, Laurier, Mercier et David—Le projet manque grâce aux Castors—M. Mercier se fixe à Montréal—Banquet à M. Blake — Discours de M. Mercier—Démonstration à M. F. Langelier—L'Université Laval et les ultramontains—Mgr Laffèche lui déclare la guerre—Le Saint-Siège est favorable à l'Université—Attitude des journaux ultramontains—Vente du chemin de fer du Nord—Tempête dans le public—Scission parmi les conservateurs—Dénonciations par M. Tarte—M. Chapleau s'en va à Ottawa et M. Mousseau vient à Québec—"Le Pays, le Parti et le Grand Homme."

Aussitôt maître du pouvoir M. Chapleau avait confié à M. Senécal l'administration du Chemin de Fer du Nord. Les prévisions des

libéraux commençaient à se réaliser : c'était le premier pas vers la vente de cette propriété qui devait avoir lieu un peu plus tard. On commençait à accomplir les promesses qu'on avait faites à M. Senécal en retour des sacrifices qu'il s'était imposés et du dévouement dont il avait fait preuve pour assurer le triomphe de ses amis.

En mettant le chemin de fer entre les mains de cet homme, M. Chapleau s'assurait un puissant engin politique, un gros patronage et une influence considérable. En effet, ce chemin traversait toute la région si importante située entre Québec, Montréal et Ottawa. Contrats, tarif du fret, nominations des employés, tout était à la disposition de M. Senécal qui n'était pas homme à méconnaître la force de pareils moyens.

Comme le projet ultime de M. Senécal était d'acheter cette propriété, il n'avait pas d'intérêt à démontrer que c'était une entreprise payante. Aussi, multiplia-t-il les emplois et les dépenses pour donner du patronage à ses amis et pour démontrer en même temps que le gouvernement devait se débarrasser au plus vite d'un tel éléphant. Les libéraux ne furent pas dupes de cette tactique ; ils firent une guerre acharnée à M. Senécal. Dans la presse, dans la Chambre, sur la rue, partout enfin, on ne parlait plus que du duo Chapleau-Senécal. On

les accusait de toutes sortes de crimes que bien souvent ils n'avaient point commis : le malheureux Senécal surtout était le moins ménagé dans les dénonciations de la presse libérale. Elle le traitait ouvertement de voleur, de pirate, etc., etc. J'ai connu dans le comté de Montmorency une vieille femme qui avait un chat qui dérobaient tout : elle l'appelait pour cela " Sénécal ! "

Les politiciens libéraux ne manquaient pas de soulever contre Senécal le plus de préjugés possible : ils le disaient millionnaire, ils l'accusaient d'amasser des sommes folles avec l'exploitation du chemin de fer. Ceci me remet en mémoire une amusante anecdote. Je visitais un jour un de mes électeurs, un de ces finauds que l'on rencontre assez souvent dans nos campagnes. Après avoir causé de politique, il me questionna au sujet de Senécal.

—Est-ce bien vrai, me demanda-t-il, qu'il a volé autant qu'on le dit ?

—Certainement, lui répondis-je avec assurance, croyant produire une vive impression sur mon électeur.

—Alors, reprit-il, il doit être bien riche ?

—Oui, bien sûr, lui répliquai-je.

Il demeura songeur pendant quelques instants, puis, il ajouta :

—Est-ce un " canayen " ce Senécal-là ?

—Oui, sans doute, lui répondis-je.

—Ça me fait plaisir, dit-il : en voilà toujours un que nous n'aurons plus à engraisser.

Je restai tout ébañi et je vis que je n'avais pas obtenu beaucoup de succès auprès de cet individu.

Comme je viens de le mentionner, le thème de toutes les conversations, c'était *Senécal*. Un jour, *l'Electeur* publia un article admirablement écrit, d'une vigueur extraordinaire ; il produisit dans toute la province une immense sensation. Cet article avait pour titre *La Caverne des 40 voleurs*. Je vais en citer quelques extraits :

“ Cette caverne de 40 voleurs que l'on croyait n'exister qu'au pays des légendes, existe réellement parmi nous. Elle n'est pas comme on pourrait le croire, au fond d'un bois, protégée par des rochers inaccessibles, défendue par des sentinelles armées. Les voleurs qui y cherchent refuge ne sont pas d'obscurs bandits, cachés le jour, rôdant la nuit. Bien au contraire, ils promènent leur effronterie au grand soleil ; ils se pavanent dans les rues, ils boivent au comptoir des restaurants : la fumée de leurs cigares se retrouve partout. Du reste, ces voleurs ne sont pas les premiers venus, et tout voleurs qu'ils sont, il leur a été confié une tâche glorieuse, celle de restaurer les finances de la province de Québec ! Cette caverne de voleurs c'est l'administration du chemin de fer du

Nord, et le chef de la bande s'appelle de son vrai nom Louis-Adélarde Senécal.

“ Quand M. Chapleau entreprit de rétablir notre position financière, il déclara, et tout le monde fut d'accord avec lui, que c'était surtout sur les ressources du chemin de fer du Nord qu'il fallait compter. C'était principalement pour la construction du chemin de fer que la dette publique avait été contractée; il était à la fois de bonne politique et de bonne administration de tirer de ce chemin tout ce qu'il était possible d'en obtenir. Il était important pour cela de mettre à la tête de l'administration du chemin un homme d'une haute capacité financière et d'une intégrité reconnue. L'homme choisi par M. Chapleau fut M. L.-A. Senécal.

...“ L'administration du chemin de fer du Nord, c'est le vol érigé en système. Que personne ne se récrie; le mot que nous employons n'implique ni violence de langage, ni irritation d'humeur. Nous ne faisons qu'appeler les choses par leur nom.

...“ Nous nous attendons bien que notre langage sera relevé avec violence par les journaux serviles, nous sommes préparés pour ces attaques. M. Sénécal et sa bande, entraînés par la fièvre de leurs spéculations véreuses, n'ont pas su, depuis quelque temps envelopper leurs opérations de ce mystère dont ils les en-

touraient d'abord... Ces faits ne sont pas encore connus de la masse des électeurs. C'est pour la masse des électeurs que nous écrivons; car si les voleurs doivent être chassés du temple, si le pays peut encore être sauvé, il faut la volonté et l'action de tout le peuple."

Ce réquisitoire si courageux, si fier, tomba dans le public comme un coup de foudre. L'opinion en fut profondément émue; il n'était plus possible de le laisser passer sous silence. Les mieux disposés en faveur de M. Sénécal admettaient dans l'intimité qu'il était de son devoir de faire punir ses accusateurs ou bien d'abandonner l'administration du chemin de fer. Entre ces deux alternatives, il n'y avait plus à hésiter: il décida d'instituer des procédures contre le journal qui avait publié cet article sensationnel. On était à la veille des élections générales et M. Chapleau comprit tout le mal que lui ferait cet écrit si l'auteur restait impuni. M. Sénécal qui était en réalité le maître de la province et qui n'était pas homme à s'effrayer des difficultés qu'il pouvait rencontrer sur sa route, décida d'avoir raison de ses accusateurs. C'était un aléa redoutable auquel il allait faire face: il ne s'en effraya point. Il fit instituer à Montréal des procédures criminelles contre M. C.-A.-E. Gagnon, — plus tard ministre dans le gouvernement Mercier, — qui était alors le gérant de l'*Elec-*

leur. Il fut mis en état d'arrestation le 27 mai 1881 en vertu d'un mandat émané à Montréal, afin de le forcer à subir son procès dans cette dernière ville qui était alors loin d'être aussi libérale qu'elle le devint dans la suite. MM. C. A. P. Pelletier et F. Langelier les chefs reconnus du parti libéral à Québec se portèrent cautions de M. Gagnon, ce qui donna au procès un caractère tout-à-fait retentissant. Il devenait évident qu'on en faisait une affaire de parti. M. Honoré Mercier se chargea de la défense pour accentuer encore davantage, la signification de cet événement. A part les procédures criminelles une poursuite en dommage au montant de \$100.000 fut instituée contre le journal. On savait bien que M. Gagnon n'était pas l'auteur de l'article incriminé, il en ignorait probablement le nom; mais on espérait l'effrayer, puis l'engager à faire connaître le coupable. On s'était trompé d'adresse : M. Gagnon n'était pas un homme que l'on pouvait facilement terroriser.

M. Laurier était l'auteur de cet article qui avait fait tant de bruit; il était trop chevaleresque pour en laisser peser la responsabilité sur d'autres que sur lui-même. Il déclara à l'enquête préliminaire qu'il connaissait l'auteur, mais il refusa de le faire connaître. Il agissait ainsi par tactique, afin d'engager la poursuite à faire ce procès à Québec où l'of-

fense avait été commise, où le libelle avait été publié. Il avait offert privément à l'avocat de M. Sénécal d'accepter la paternité de l'écrit si l'on voulait le poursuivre à Québec. On repoussa cette proposition par défiance de notre population qui passait pour être trop libérale: on manquait de confiance en elle; on craignait qu'elle montrât de la partialité pour M. Laurier qui était une idole pour elle. Il n'en était pas de même à Montréal où le parti conservateur était à peu près maître de la situation. On remua ciel et terre pour découvrir la plume qui avait écrit cet éloquent libelle; on eut même recours pour y parvenir, à des moyens peu honorables. M. Ernest Pacaud était alors directeur de l'*Electeur*, on le savait l'ami intime de M. Laurier. Profitant du temps des vacances, alors que sa maison était fermée, des gens sans scrupules y pénétrèrent et dérobèrent ses lettres dans l'espoir d'y découvrir le nom du coupable, car on savait que l'article n'était pas de la rédaction ordinaire. Les voleurs de lettres en furent quittes pour leurs frais, ils ne trouvèrent absolument rien. Ayant échoué dans sa tentative de faire fixer le procès à Québec, M. Laurier déclara bravement qu'il était bien celui que l'on recherchait comme l'auteur du fameux article. Cette déclaration causa une nouvelle sensation dans le public et donna un caractère

beaucoup plus grave à l'article de l'*Electeur*.

Un mandat fut émané à Montréal contre M. Laurier. C'était le commencement d'une bataille judiciaire dont M. Sénécal et ses amis ne soupçonnaient pas les conséquences. Il est probable que s'ils eussent pu prévoir l'éclat que cette affaire aurait, l'insuccès qui les attendait, ils ne se seraient pas engagés dans un pareil procès.

MM. Geo. Irvine, C.-A. Geoffrion et Honoré Mercier, trois étoiles de notre barreau, se chargèrent de la défense de M. Laurier.

Les procédures de M. Sénécal n'intimidèrent guère M. Laurier. Il produisit un plaidoyer qui déconcerta ses adversaires. Dans ce plaidoyer il accusait carrément M. Sénécal d'une foule de malversations : d'accusé qu'il était il se porta accusateur. Il offrait entr'autres choses de prouver que M. Sénécal avait autrefois volé \$50.00 à la compagnie de navigation de Trois-Rivières ; \$40.000 à la compagnie des moulins de Pierreville ; \$17.000 à M. Adolphe Roy ; \$500 à la municipalité de Grantham.

On s'imagine facilement l'effet produit dans le public par un pareil réquisitoire. On s'éprit d'une admiration sans borne pour M. Laurier qui n'avait pas craint de s'attaquer à Senécal lequel, à cette époque, était considéré comme à peu près tout puissant.

Ce fut feu le juge Monk qui eut la mission délicate de présider le tribunal chargé d'instruire un procès aussi épineux.

Malgré leurs fanfaronades, les amis de Sénécals ne voyaient pas sans une certaine appréhension l'ouverture des hostilités. L'avocat du gouvernement qui était à la dévotion des " Senécaux " essaya de faire ajourner le procès à un autre terme. Ces procédures criminelles avaient été instituées en vue des élections provinciales qui devaient avoir lieu à l'automne. Le substitut du procureur-général n'avait pas fait assigner un nouveau tableau de jurés afin de faire remettre la cause: cette petite manœuvre n'eut point de succès. La cour ordonna d'abord l'assignation d'un nouveau tableau, puis, elle annulla ensuite cette ordonnance, et, elle donna ordre aux jurés alors présents de ne pas s'éloigner avant que cette cause ne fut instruite. Bon gré, mal gré, il fallut procéder. MM. F. X. Archambault, neveu de M. Sénécals et M. Carter agissaient pour la poursuite.

Comme il semblait à la mode de taper sur ce malheureux Sénécals, le *Chronicle* de Québec, crut devoir la suivre en publiant un violent article contre lui. Dans cet écrit, il mettait les ministres en demeure de jeter Sénécals pardessus bord s'ils ne voulaient pas sombrer

avec lui. Aussitôt un mandat fut émané à Montréal contre M. Foote le propriétaire de cette feuille. Il ne montra pas la bravoure de M. Laurier. Il s'empressa de faire de basses excuses qui le couvrirent de ridicule. Ceci se passait le 21 novembre. Quelque temps après une troupe de ministrels donnait une soirée à l'ancienne Salle de Musique sur la rue St-Louis. M. Foote occupait l'une des premières banquettes. Ces faux nègres faisaient toutes sortes de farces, se donnant la réplique au grand amusement de l'auditoire. Tout à coup l'un d'entre eux posa à son copain la question suivante: *How many Foot it takes to make an apology? Only one*, répondit l'autre. Cette réponse provoqua un immense éclat de rire dans toute la salle. M. Foote rouge jusqu'aux oreilles, sortit de celle-ci au milieu des huées et des sifflets.

Tout l'intérêt était maintenant concentré sur le procès de M. Laurier qui dura plusieurs jours. Le public en suivait les péripéties avec une attention très marquée. Après de nombreuses passes d'armes, les jurés rendirent leur verdict le 12 novembre à dix hrs. du soir. Neuf d'entre eux était favorables à l'aquittement et les trois autres voulaient condamner l'accusé. C'était une victoire pour M. Laurier et ses amis et un cruel échec pour le parti des *sénécaux* comme on les appelait alors.

Ce verdict donna un courage extraordinaire aux libéraux qui étaient en pleine campagne électorale. Mais, l'argent triompha de l'enthousiasme, la victoire échappa au parti libéral qui fut défait le 2 décembre.

Nous verrons plus tard la lutte formidable qui s'engagea lorsque le gouvernement Chapeau décida de vendre le chemin de fer du Nord.

*
* *

On agitait déjà en 1881 la question de la navigation d'hiver dans le fleuve St-Laurent. Le *Canadien* du 12 mars en parlant d'une assemblée qui avait eu lieu à ce sujet disait :

“ Il est certain que si nous pouvions faire de Québec un port d'hiver, la Puissance entière en retirerait d'immenses avantages. Le St-Laurent deviendrait le grand véhicule du commerce d'exportation de l'ouest.

“ Le projet est-il réalisable? C'est ce qu'il s'agit de résoudre. Jusqu'à l'endroit appelé “ la traverse ”, nous sommes enclin à croire que la navigation est possible dans presque tous les mois de l'année. Le témoignage d'hommes comme le Père Armand, qui a vécu trente années dans le golfe, comme le Père Lacasse, comme M. David-H. Price qui ont pendant des années et des années sillonné en tous

sens le fleuve en goëlette, pendant l'hiver, nous paraît d'une force suffisante pour faire croire à la possibilité du projet.

“ En tous cas, une chose semble admise, même des plus incrédules; c'est que l'on pourrait au moins réduire à deux ou trois mois le temps pendant lequel les navires n'atteindraient pas notre port.

“ Maintenant, M. Sewell fait une proposition dont nous acceptons la base, mais que nous croyons irréalisable en son entier. Il demande un subside d'un million de piastres comme bonus et de \$250,000 par année pendant dix ans.

“ Moyennant ces conditions il fournira une flotte de trois vaisseaux dont le premier commencera le service l'an prochain. Il ne touchera d'argent que lorsqu'il aura été établi une ligne qui rendra, régulièrement chaque semaine, les malles à Québec. S'il n'arrive pas à ce résultat, il n'aura droit à aucun subside.”

Le *Canadien* suggérait de faire d'abord un essai en faisant naviguer un vaisseau pendant un temps fixé.

C'est, je crois, ce M. Sewell, de Lévis, qui eut le premier l'idée de la navigation d'hiver. Il avait quelque temps auparavant émis l'opinion qu'un bateau à vapeur pouvait facilement pendant cette saison, faire le service de la traverse entre Québec et Lévis. On se mo-

qua de lui, et, cependant son idée s'est depuis longtemps réalisée.

M. Louis Fréchette était à cette époque député de Lévis à la Chambre des Communes : il le convertit à son opinion et l'enrôla dans son bataillon qui n'était pas considérable. M. Fréchette s'empessa de saisir de cette question le gouvernement fédéral. A son instigation, un comité de la Chambre fut formé pour étudier ce sujet d'une si haute importance. Des pilotes, des navigateurs d'expérience furent entendus et ils déclarèrent que cette navigation était possible.

Voici, du reste le rapport du comité spécial nommé par la Chambre des Communes en 1876 :

“ Dans le but de recueillir des informations authentiques et sûres, relativement à la possibilité de la navigation du fleuve St-Laurent pendant la saison d'hiver, votre comité a assigné un certain nombre de témoins qu'il a cru, à cause de leur expérience et de leurs connaissances pratiques, les plus capables de lui fournir ces informations.

“ Les témoins qui ont donné leur témoignage *vice voce* sont : Edmond W. Sewell, de Lévis, constructeur de navires ; Cyrille Fortier de la cité de Québec, capitaine au long cours ; Marmaduke Graburn, d'Ottawa, capitaine au long cours ; J. W. Carmichael, M. P.

de Pictou, constructeur de navires; Michel Lecours, de Lévis, capitaine de bateau à vapeur; l'hon. M. Savage de Gaspé, conseiller législatif; Michel Guénard, de Lévis, pilote; Charles Brown, de Québec, pilote; Thomas Connell, de Québec, pilote; François Degrozeilles, de Québec, capitaine au long cours; Honoré Sherrer, de St-Joseph de Lévis, capitaine au long cours; Col. F. C. Farijana, de New-Carlisle, hydrographe.

“Votre comité a aussi pris communication de la déclaration suivante qui est appuyée de quarante-trois signatures. “Nous soussignés, pilotes commissionnés pour le fleuve St-Laurent, certifions par les présentes que les amas de glaces flottantes sur le fleuve St-Laurent n'offrieraient pas beaucoup de résistance, à des steamers à hélice puissants. L'absence de brume et de vagues durant les mois d'hiver, est un avantage précieux pour la navigation d'hiver. Le tout considéré, nous sommes d'opinion que la navigation d'hiver sur le fleuve et dans le golfe St-Laurent est non seulement une chose possible mais praticable.”

“Les témoignages recueillis par votre comité sont tels qu'après avoir examiné la question avec la plus scrupuleuse attention, il en est venu unanimement à la conclusion que les faits suivants avancés en faveur de la navigation d'hiver sont corrects et que l'on peut s'y

fier, savoir : 1°. Les amas de glaces flottantes dans le golfe et sur le fleuve St-Laurent sont formés principalement de glace dont la force de résistance ne saurait être considérée comme offrant un obstacle sérieux à la navigation d'hiver; 2°. Les amas de glaces flottantes ne couvrent jamais le fleuve d'une rive à l'autre. 3°. Les amas de glaces flottantes se tiennent pour la plus grande partie de la saison, du côté sud du fleuve à cause des vents qui viennent ordinairement plus ou moins du nord; 4°. Vu cette position des dits amas de glaces, des steamers naviguant sur le St-Laurent, en montant ou en descendant ne rencontreraient jamais, ou du moins rarement, assez de glaces pour les empêcher de marcher; 5°. Partout où il y a des glaces, la surface de l'eau est parfaitement unie, ce qui est un grand avantage pour les steamers à hélice particulièrement; 6°. Il y a rarement de la brume durant les mois d'hiver, et souvent il n'y en a pas du tout; 7°. Les tempêtes de neige sont si peu nombreuses qu'on ne doit pas y attacher une grande importance, et un navire, durant ces tempêtes, n'est pas dans une position aussi critique que celui qui se trouverait enveloppé par la brume, le premier ayant sous le vent, entre lui et le rivage, les amas de glace pour le protéger, tandis que le dernier n'a aucune protection. Tous ces faits, dans l'opinion de votre comité, sont des ré-

ponses péremptoires aux principales objections alléguées par ceux qui n'ont aucune foi dans le projet, et leur admission par presque tous les témoins entendus complète la preuve que la navigation d'hiver est possible. Les dépositions des témoins les plus importants qui ont été entendus comme sus-dit sont si positives et si concluantes que votre comité ne peut faire autrement que de recommander instamment le mode projeté de navigation à la plus sérieuse attention du gouvernement. Quant aux avantages commerciaux qui devront nécessairement décider du succès de l'entreprise, il est presque impossible de les mettre en doute. Il est vrai que dans l'état de choses actuel, quand le mode de navigation en question a été considéré jusqu'ici, comme très dangereux, sinon entièrement impossible, on ne peut guère s'attendre à ce que les propriétaires des navires risquent leurs propriétés, ni à ce que les compagnies d'assurances assurent les navires et effets passant par le fleuve, en hiver. Mais, dès que la possibilité de la navigation en question sera parfaitement démontrée, votre comité ne voit pas pourquoi cette navigation ne serait pas suivie d'aussi bons résultats que dans la saison d'été. Il ne peut y avoir deux opinions sur ce point, en conséquence, votre comité a donné toute son attention au côté physique c'est-à-dire à la possibilité pratique d'ouvrir le

golfe et le fleuve St-Laurent au trafic durant la saison d'hiver. Est-ce qu'une ligne de steamers, d'une construction convenable, pourrait naviguer sur ces eaux toute l'année avec sûreté et sans interruption? Tel est le point principal dont votre comité s'est principalement enquis; et le résultat de l'investigation a été tel que votre comité a été convaincu que le projet est parfaitement réalisable, et qu'on devrait immédiatement en faire l'essai. C'est pourquoi votre comité prend la liberté de suggérer que des mesures soient prises à l'effet de parvenir à une démonstration pratique de cette importante théorie, dès que la position financière du pays pourra le permettre.

L. H. FRÉCHETTE,
Président.

Chambre des Communes,
5 avril, 1876.

Sur ces témoignages et sur le rapport de ce comité, le gouvernement fit construire le *Northern Light* sous la direction de M. Sewell. Ce vaisseau n'a pas obtenu le succès qu'on en avait espéré; tout de même l'idée était jetée dans le public et elle a fait un chemin considérable dans ces derniers temps. L'hon. M. Préfontaine avait entrepris de mener cette entreprise à bonne fin; il avait fait construire le

Montcalm, un puissant steamer, pour briser la glace vis-à-vis du Cap-Rouge et empêcher celle-ci de s'accumuler à cet endroit. C'était le moyen de permettre à la navigation entre Québec et Montréal d'être ouverte beaucoup plus à bonne heure. Tous ceux qui sont intéressés dans le commerce maritime ont applaudi à cet effort intelligent et hardi. Ce bateau a pu sans difficulté se rendre à la fin de l'hiver à Anticosti et sur la Côte Nord. Les premiers pas, toujours les plus difficiles, sont faits: le problème de cette navigation qui paraissait impossible, sera réalisé avant longtemps.

*
* *

M. Chapleau avait des tendances libérales qui le rendaient suspect à une partie des conservateurs. Il fut constamment en lutte avec l'élément *Castor* qui lui avait voué une haine à mort. Cette lutte qu'on lui faisait lui suggéra l'idée de s'allier aux libéraux afin de se fortifier. A diverses reprises, notamment à St-Lin où il avait "tendu la branche d'olivier" à M. Laurier, il avait fait des avances aux libéraux, ce qui avait exaspéré les *Castors*. En 1881 des négociations sérieuses furent entamées: M. Chapleau était prêt à donner trois portefeuilles aux libéraux. Un bon nombre de

ceux-ci auraient été disposés à accepter cette coalition; les autres n'en voulaient point. M. Joly, surtout, y était formellement opposé. Il menaçait de se retirer de la politique si ce projet se réalisait. *La Patrie* dirigée par M. Beau-grand s'opposa vigoureusement à cette alliance.

Dans une assemblée tenue dans le comté de Mégantic, dans le mois de septembre 1881, M. Laurier aurait dit :

“ Ce serait déshonorer le nom de gouvernement que d'appeler de ce nom ceux qui nous gouvernent; le nom qu'ils méritent c'est celui de la rapine et du pillage organisés. ”

Cependant M. L.-O. David, l'ami de cœur de M. Laurier déclara sans être contredit que M. Laurier était prêt à accepter la coalition. M. David y était lui même favorable. D'après lui il était admis des *deux côtés* qu'aucun des deux partis était capable, seul, de faire les réformes nécessaires pour tirer la province de Québec des embarras où elle se trouvait. Son opinion avait d'autant plus de poids que tout le monde reconnaissait son désintéressement et son patriotisme. On admettait, disait-il qu'il fallait abolir le conseil législatif sinon subitement, au moins graduellement, simplifier de beaucoup les rouages de l'administration, afin de réduire les dépenses, prendre les moyens d'éviter la taxe directe en obtenant de l'aide du gouvernement fédéral, en créant de nouvelles

sources de revenus et en vendant au besoin le chemin de fer du Nord.

Il y avait beaucoup de bon dans ce programme s'il avait pu se réaliser, mais la chose ne fut pas possible. Une raison formidable a tout arrêté; les libéraux voulaient que M. Chapleau s'effaçât comme premier ministre en faveur d'un conservateur plus acceptable. M. Chapleau aurait peut-être accepté cette condition si on avait pu mettre la main sur ce conservateur, surtout, si ses amis ne s'étaient fortement opposés à cet effacement.

M. Mercier avait fait en Chambre une motion par laquelle il demandait la formation d'un comité composé de onze membres, chargé d'étudier pendant la vacance la position de la province. On avait cru voir dans cette proposition un acheminement vers la coalition. Dans un discours qu'il prononça à St-Hyacinthe il s'empressa de dissiper cette impression. *L'Union*, un journal libéral de cet endroit, avait dit :

“Il profita de ces explications pour protester contre l'affirmation que sa motion était une tentative de rapprochement avec le parti conservateur. Il ne s'est pas permis de dire ce qui a eu lieu, mais il peut dire que s'il eut voulu se rapprocher c'était bien facile, car on a cherché à raccourcir le chemin, mais il tient

trop à sa réputation et à son honneur pour jamais consentir à entrer dans un ministère composé d'hommes comme il y en a dans le cabinet actuel. Il croit que le parti libéral seul peut sauver le pays, que ses principes sont les vrais principes, et il est trop fier de marcher dans ses rangs pour consentir à une alliance rien moins qu'honorable, avec des hommes d'une conduite qu'il n'aime pas à imiter. Les électeurs de St-Hyacinthe lui ont confié un drapeau, il le leur rendra sans souillure du moins, s'il ne peut lui donner plus d'éclat."

Quelle a été vraiment l'attitude de M. Mercier à l'endroit de la coalition? Je crois qu'il aurait été disposé à l'accepter si le sentiment de son parti eut été unanime ou encore, si l'on avait consenti à éliminer du ministère certains hommes qui lui répugnaient.

L'avenir du parti libéral à ce moment-là était loin d'être brillant: les libéraux qui ne perdirent jamais courage, même au plus mauvaises époques de son histoire, espéraient toujours que l'avenir finirait par leur apparaître plus souriant, que la victoire se déciderait un jour à se ranger sous leur étendard. Les chefs criaient de temps en temps un *sursum corda* qui faisait renaître les feux de l'espérance. A la fin de mars M. Mercier prononça devant le Club de Réforme, à Montréal, un de ces discours dont il possédait le secret et qui relevaient les

courages. Dans un superbe mouvement d'éloquence il déclara que la prochaine session de la législature serait ardente et que l'opposition "clouerait son drapeau au grand mât." Il avait de ces gestes qui électrisaient ses partisans. Il annonça que la prochaine bataille se ferait sur l'administration du chemin de fer provincial. Ces deux hommes—Mercier et Chapleau,—qui avaient été sur le point de s'entendre allaient maintenant se trouver en face l'un de l'autre.

De son côté, M. Chapleau avait sincèrement désiré la coalition: je tiens la chose de la bouche de l'un de ses amis intimes, d'un homme qui fut son confident. Il m'a déclaré que Chapleau lui avait dit que tout était réglé, qu'il donnait trois portefeuilles aux libéraux, qu'ils étaient entendus sur un programme acceptable pour tous, mais que le projet avait été tué par les *Castors*, par deux de ses collègues, MM. L.-O. Loranger et Louis Beaubien. Ainsi finit cette tentative d'alliance qui aurait peut-être groupé ensemble tous les Canadiens-français et leur aurait assuré une influence prépondérante.

M. Mercier était allé se fixer à Montréal en 1881; il y avait formé une société légale avec M. Cléophas Beausoleil, l'une des têtes les mieux organisées du parti libéral. De suite ce bureau devint le centre de ce parti, son point

de ralliement dans ce district; c'est là que l'on se réunissait, c'est là que se faisait l'organisation. L'arrivée de M. Mercier à Montréal donna aux libéraux de cette région un nouvel entrain, une plus grande activité. Ils reconnurent de suite dans cet homme les qualités qui font les grands chefs politiques. La carrière si brillante qu'il a fournie dans la suite, a bien justifié leurs prévisions.

Dans cette même année les libéraux organisèrent un grand banquet en l'honneur de l'hon. M. Blake: il eut lieu le 19 avril. M. Mercier fut l'âme dirigeante de cette démonstration. Dès ce temps-là on le désignait comme le futur chef du parti à Québec, comme le successeur de M. Joly qui voulait se retirer. Il s'imaginait, avec la délicatesse dont il a toujours fait preuve dans toutes ses actions, que le fait qu'il était protestant nuisait à l'avancement du parti libéral dans une province où les catholiques étaient en grande majorité. C'était une erreur, car les Canadiens-Français reposaient en lui la plus grande confiance à cause de sa libéralité et de son absence complète de préjugés.

M. Mercier fut l'un des orateurs au banquet Blake. Il en profita pour faire des déclarations bien propres à rassurer le clergé sur les tendances du parti libéral.

“ C'est, dit-il, l'occasion de faire d'une

manière solennelle une déclaration qui devra faire taire nos adversaires s'ils sont honnêtes, et en même temps rassurer nos amis que certains événements qui se passent actuellement en Europe, pourraient rendre inquiets. Qu'on le sache donc une fois pour toutes : nous répudions toutes les doctrines impies, révolutionnaires ou socialistes qui bouleversent le vieux monde. Nous sommes pour les libertés et nous condamnons tous ceux qui les foulent aux pieds et cherchent à les écraser par des persécutions religieuses ou politiques.

“Nos ennemis ont cherché de tout temps à nous compromettre, ils nous ont prêté des principes que nous ne professons pas et nous ont reproché des idées que nous n'avons jamais émises.”

Cette déclaration si positive de M. Mercier produisit un excellent effet ; elle commença à dissiper les préjugés nombreux que l'on avait amoncelés sur la tête des libéraux. C'était le commencement de l'œuvre d'apaisement et de conciliation qu'il devait accomplir plus tard. Profondément patriote, désireux de mettre un terme aux divisions religieuses qui nous avaient séparés pendant si longtemps, M. Mercier avait cru avec raison que le moyen d'arriver à son but, c'était de rassurer le clergé au point de vue politique et religieux. Il voulait réunir toutes les forces vives de notre province afin

de conquérir pour celle-ci l'influence et la place qu'elle avait le droit d'occuper dans la Confédération. C'est à partir de ce moment que le clergé commença à s'apercevoir que les hommes qui dirigeaient le parti libéral valaient bien ceux qui conduisaient la barque conservatrice. Ce fut le commencement de la réhabilitation d'un parti ostracisé depuis tant d'années.

Dès ce moment, M. Mercier s'affirma comme une personnalité avec laquelle il fallait compter dans le monde politique. Son nom était dans toutes les bouches comme le futur chef de son parti à Québec. Le *Canadien* du 19 avril écrivait à ce sujet :

“ Il est à coup sûr l'homme le plus fort et le plus éloquent que les libéraux possèdent dans le district de Montréal.

“ M. Laurier, M. Mercier, M. Langelier : voilà les trois personnalités les plus en vue, les trois hommes les plus entourés de sympathies dans les rangs de nos adversaires. Tous trois, ils ont une incontestable valeur.

“ Pour le moment, le fardeau de la lutte retombe sur MM. Mercier et Langelier. ”

A la suite des élections générales où M. F. Langelier avait été défait dans le comté de Portneuf, les libéraux de Québec lui firent une touchante démonstration pour lui exprimer combien ils regrettaient sa défaite. Après cette

démonstration, le *Canadien* du 10 décembre disait :

“ Au point de vue des idées de son parti M. Langelier mérite les éloges qui lui ont été faits, la démonstration à laquelle son nom a donné naissance. Il n'est pas un plus franc libéral que lui. Et c'est justement pour cela que nous l'avons toujours combattu, ce qui ne nous empêche pas de rendre hommage à son caractère d'homme public. S'il a des principes détestables, il n'est pas à vendre. ”

*

* *

L'Université Laval était toujours restée neutre dans la lutte qu'une partie du clergé avait faite au parti libéral. Cette neutralité ne manquait pas de servir aux libéraux qui l'invoquaient comme une preuve qu'après tout, ils n'étaient pas si grands coupables puisque M. F. Langelier, un de leurs chefs y avait toujours conservé sa chaire de droit malgré les nombreuses tentatives faites pour l'en faire expulser. Plusieurs prêtres distingués de cette institution voyaient avec chagrin l'immixtion du clergé dans la politique. Cette sage attitude attira sur l'Université Laval la haine des ultramontains. Ils lui déclarèrent une guerre à mort lorsqu'elle voulut établir sa succursale à Montréal. Le chef de cette opposition était

Mgr Laflèche lui-même. Il se rendit à Rome accompagné de MM. les abbés Dumesnil et Villeneuve: ils furent très mal reçus, car le Pape a toujours tenu en estime la belle œuvre qu'accomplit notre Université. Ces trois délégués furent invités par les autorités romaines à retourner de suite dans leur pays, chose qu'ils ne s'empressèrent point de faire.

Le *Star* de Montréal avait publié des rumeurs peu flatteuses à propos des trois délégués. Le *Courrier du Canada* du 17 janvier disait à ce sujet :

“*L'Electeur*” publie complaisamment les stupides rumeurs inventées dans les bureaux du *Star*, au sujet de Mgr Laflèche et de MM. les abbés Dumesnil et Villeneuve.

“Nous protestons de toutes nos forces contre ces racontars qui sont de nature à rabaisser le caractère épiscopal et à laisser les catholiques sous l'impression que le Souverain Pontife est plus autocrate que le czar de toutes les Russies.”

Ces prétendus racontars étaient bien vrais. En effet, quelques jours après Mgr Taschereau recevait du Cardinal Siméoni une lettre, en date du 31 décembre 1881 qui se lisait comme suit :

Illustrissime et Révérendissime Seigneur :

“Le Saint-Père a appris avec déplaisir que certains catholiques de votre province cher-

chent à fomenter encore des dissensions, soit par rapport à l'ingérence indue dans les élections politiques, soit par rapport à la succursale de l'Université Laval établie à Montréal. Pour lever donc tout doute quelconque à ce sujet et pour mettre une fin une fois pour toutes aux dissensions susdites, dans l'audience du 22 courant, il a de nouveau ordonné d'écrire à Votre Seigneurie que c'est sa volonté expresse que l'on observe rigoureusement les deux décrets donnés par Sa Sainteté sur les susdites questions en septembre dernier. Que du reste, les individus qui se disent défenseurs de Montréal et qui restent encore à Rome, le font contre la volonté du Saint-Père, et abusent ainsi des circonstances politiques actuelles.

“Après avoir fait connaître ces choses, je m'offre à vous de tout mon cœur.

“Rome, de la Propagande, 31 décembre 1881.

“De Votre Seigneurie le très dévoué serviteur.

Jean Cardinal Siméoni,
Préfet.

J. Massotti,
Secrétaire.

C'était un formidable coup de massue pour les ennemis de l'Université Laval. Les journaux ultramontains entrèrent dans une

grande colère. Le *Monde* rédigé par M. Houde, un écrivain d'un rare talent, publia un article dans lequel il injurait l'archevêque Taschereau et les congrégations romaines qui s'en laissaient imposer par "des personnages occupant un rang hiérarchique supérieur à celui de leurs opposants."

Le *Canadien* désapprouva l'attitude du *Monde*.

De son côté, *Le Journal des Trois-Rivières* disait :

... "Il est hors de doute que cette lettre du Cardinal Siméoni a produit en Canada une impression généralement pénible. . . .

"Beaucoup de personnes ne voient pas sur quoi peuvent être fondées les assertions de son Eminence qui humilient et affligent infiniment le clergé et les bons catholiques, et qui prennent tout le monde par surprise, en arrivant coup sur coup, si ce n'est peut-être quelques libéraux. Car il ne s'est passé au pays aucun fait public d'une notoriété grave ou générale qui leur paraisse justifier cette intervention extraordinaire du Cardinal."

Voilà comment ce parti ultramontain qui désignait les libéraux comme des sacripants respectait la volonté du Saint-Père!

Mgr Taschereau voulant arrêter ces diatribes de la presse ultramontaine publia le 12 février un mandement sur le "respect dû aux

décisions du Saint-Père". Il prenait ouvertement la défense de l'Université Laval "dont les milliers d'élèves qu'elle a formés portent avec honneur le drapeau de leur *Alma Mater*.

... "Des âmes ardentes dans les luttes politiques, disait-il, ont reproché à l'Université Laval de ne pas vouloir se jeter dans la mêlée pour défendre leur parti. Cette abstention elle-même a été faussement interprétée comme un indice de ce qu'on appelle *tendances libérales*. On aurait voulu sans doute que l'Université s'arrogeât le droit de juger et de condamner un parti politique que l'épiscopat canadien tout entier, de l'Atlantique au Pacifique n'a pas encore voulu condamner."

Quelques jours auparavant le même Mgr. Taschereau avait adressé à son clergé un mandement dans lequel il déclarait formellement qu'aucun parti politique en Amérique n'était condamné. Ce fût un désappointement cruel pour tous ceux qui avaient exploité la religion au détriment du parti libéral.

L'Université Laval avait triomphé de ses adversaires. La voix de Rome mit fin à la croisade qui avait été entreprise contre elle. Cette institution a depuis continué son œuvre dans la paix et les fêtes jubilaires de 1902 lui ont prouvé avec éloquence l'admiration que l'on entretenait pour elle comme l'estime dont le public entourait les prêtres distingués

qui la dirigent avec tant de sagesse. Qu'elle poursuive donc son travail, qu'elle continue à former ces hommes qui par leur science et leur caractère, seront l'ornement et la force de notre race!

On ne soupçonne pas aujourd'hui les exagérations auxquelles se portaient certains journaux. En les lisant, on aurait pu croire que nous vivions au milieu d'une population absolument irréligieuse et que les bases de la société étaient menacées de tous les côtés. Comme échantillon de cette prose, je ne citerai qu'un article de *La Vérité* qui suffira à prouver jusqu'à tel degré on poussait l'exagération:

“Certaines personnes qui devraient pourtant savoir mieux, ont bien ri, paraît-il, d'un de nos articles où nous parlions des quatre courants d'opinion qui se manifestent dans notre pays: le gallicanisme, le catholicisme libéral, l'indifférentisme et le radicalisme. Pour ces quelques personnes, cela est une pure chimère. C'est bien, brave amis, riez pendant que vous en avez le loisir. Mais dans vingt-cinq ans d'ici, lorsque l'éducation sera sécularisée, lorsque nos écoles, nos collèges et notre université catholique seront laïcisés, vous ne rirez pas si fort. Nous disons dans vingt-cinq ans: mais si nous ne réagissons pas rigoureusement contre les quatre courants que vous ne voulez pas voir, cela viendra bien plus vite encore.”

Les vingt-cinq ans sont maintenant écoulés et la sinistre prédiction ne s'est pas encore réalisée! Ces quatre courants qui devaient causer des dégâts si considérables n'ont existé que dans l'esprit craintif de l'écrivain de *La Vérité*. . . L'Université Laval n'a pas été laïcisée; elle est encore dirigée par des prêtres dont le désintéressement est admirable; toutes les églises catholiques sont encore debout bien que les libéraux, ces hommes que l'on représentait comme si dangereux, occupent le pouvoir depuis dix ans! La paix religieuse la plus complète règne dans le pays, les dissensions qui nous séparaient sans raison ont disparu, la prospérité se manifeste de toutes parts et le peuple vit heureux sous la protection des lois.

*
* *

On n'avait jamais douté que le plan caressé par M. Chapleau et ses amis fut de vendre le chemin de fer du Nord. Il avait été exploité de façon à démontrer au gros public qu'il valait mieux s'en débarrasser. En 1881, les dépenses avaient excédé les recettes de \$27,283.00. Il était bien compris que M. Sénécal en serait l'acquéreur et qu'il y avait au fond de cette transaction une vaste spéculation qui devait rapporter de gros profits à ceux qui formaient

partie du cercle intime de l'acheteur. L'*Electeur* comme toute la presse libérale firent une vigoureuse opposition au projet. Enfin, la situation commença à se dessiner clairement : le gouvernement, sans avoir consulté les Chambres décida de vendre notre propriété nationale qui nous avait coûté treize millions de dollars. M. Senécal offrit huit millions de piastres ou un loyer de \$415.000 par an. Sir Hugh Allan fit une proposition plus avantageuse : il fit une offre de huit millions et demi de piastres ou un loyer de \$450.000. Comment rejeter cette offre beaucoup plus avantageuse que la première ? M. Chapleau prétendit qu'il ne fallait pas vendre le chemin à Sir Hugh Allan qui voulait l'acheter pour le bénéfice de la compagnie du Grand Tronc ; il n'offre pas, ajoutait-il, les mêmes garanties qu'un syndicat. Sir Hugh ne mit pas de temps à faire disparaître cette prétendue objection : il forma immédiatement un syndicat composé de Sir Narcisse Belleau, de l'ex-maire Rivard de Montréal, de MM. Jacques Grenier, Michel Laurent, S. St-Onge, C. S. Rodier, L. M. Massue, G. A. Drolet, J. B. Renaud, J. G. Ross, Thos. McGreevy, et de Sir Hugh Allan lui même.

Ces noms étaient tous de premier ordre et offraient les meilleures garanties : ils ne trouvèrent pas grâce auprès de M. Chapleau qui était lié à M. Senécal.

La Concorde, journal publié à Trois-Rivières avait très bien résumé la situation dans les termes suivants :

“ Il n’y a pas la même objection à l’égard de Sir Hugh Allan et de MM. James Ross et McGreevey. Sir Hugh veut avoir le chemin de fer Q. M. O. et O. pour en faire le complément de sa ligne de steamers. Pour lutter contre les grandes lignes américaines, il faut des steamers jaugeant cinq ou six mille tonneaux. Or il est impossible à de pareils steamers de remonter avec toute leur cargaison jusqu’à Montréal, et Sir Hugh voudrait avoir le chemin de fer du Nord pour les décharger à Québec et expédier ensuite par ce chemin de fer les parties de la cargaison destinées aux villes situées plus à l’ouest. Comme on le voit cela est tout à l’avantage du commerce canadien et surtout du port de Québec. Nos amis de Québec auraient le même avantage si la ligne était louée à Sir Hugh Allan.”

On le voit clairement aujourd’hui, la vente du chemin à M. Senécal a retardé de près de vingt ans le développement de notre port. Si Sir Hugh avait mis la main sur notre chemin de fer, il aurait fait il y a bien longtemps déjà ce que la compagnie du Pacifique a commencé à faire. Pauvre vieille ville de Québec, comme tu as été criminellement négligée dans le passé ! On ne s’est pas souvenu

que tu avais été le berceau de notre race; l'intérêt purement matériel a égaré le jugement d'hommes qui n'étaient pourtant pas dépourvus de patriotisme.

La section Est fut vendue au syndicat Senécal et la section Ouest à la compagnie du Pacifique Canadien. Le marché fut définitivement conclu cinq jours seulement avant l'ouverture des Chambres, afin de lier la députation. C'était un audacieux défi porté aux députés que l'on avait pas eu la décence de consulter sur un acte administratif d'une aussi grave importance. Le gouvernement les avait mis dans l'alternative ou de le renverser ou d'accepter la vente.

L'opposition avait prévu ce truc, car l'année précédente, en face de ce qui se préparait, elle avait proposé une motion pour défendre au gouvernement de faire aucun arrangement permanent ou temporaire, final ou provisoire, soit pour la vente, soit pour la location du chemin sans avoir au préalable, obtenu l'approbation des Chambres. Pour justifier cette motion, les libéraux disaient que M. Chapleau, si on le laissait libre, ferait comme Sir John Macdonald au sujet du Pacifique, qu'il viendrait simplement demander la ratification par les Chambres d'un marché complètement arrêté avec M. Senécal. Leur prédiction se réalisa au pied de la lettre.

En principe l'opposition n'était pas opposée à la vente; elle était d'avis qu'il était impossible d'administrer un chemin de fer d'une manière aussi économique lorsqu'il était une propriété publique. Mais elle s'objectait à ce qu'on le vendit à un prix aussi inférieur à sa valeur. Le chemin n'était en exploitation que depuis deux ans, son matériel était insuffisant, ses embranchements étaient encore incomplets et cependant le trafic augmentait de jour en jour. L'année précédente M. Chapleau lui-même avait annoncé en Chambre qu'à la fin de l'année qui allait suivre le revenu brut serait d'un million et il avait souvent répété la même assertion.

Le chemin entier fut vendu pour la somme de \$7,600,000, comprenant le million dû par la cité de Québec et diverses propriétés qui en réduisaient le prix réel à \$5,950,000.

Cette transaction souleva une véritable tempête dans le public. L'hon Dr Ross ministre dans le gouvernement Chapleau sortit avec éclat du cabinet. Son organe, le *Journal des Trois-Rivières* donna pour raison de sa retraite, que l'on avait démembré le chemin de fer pour le vendre et le louer par tronçons pour le bénéfice de particuliers, contrairement aux intérêts de la province et surtout des districts de Québec et de Trois-Rivières.

Une phalange importante du parti conservateur s'allia aux libéraux pour combattre ce marché. Des assemblées de protestations furent tenues à Québec et à Montréal; des hommes importants des deux partis politiques prirent part à ces manifestations. La première de ces assemblées eut lieu à St-Roch de Québec: elle était présidée par M. Philippe Vallières, un conservateur bien reconnu. Parmi les personnes présentes, on remarquait l'hon. M. Joly, M. J.-I. Tarte, G.-W. Stephens, James McShane, J.-A. Charlebois, H.-Cyrias Pelletier, V.-W. LaRue, Arthur Turcotte, Désiré Guay, Jos. Vermette, etc., etc. Ces citoyens, conservateurs et libéraux, adoptèrent des résolutions qui censuraient le gouvernement. C'est à cette assemblée que M. Joly prononça ces nobles paroles que voici :

“ J'ai toujours été opposé à une coalition tant qu'elle ne pouvait avoir pour objet que de me maintenir au pouvoir ou de m'y ramener; mais aujourd'hui, en face du danger qui menace la province, moi et mes amis sommes prêts à donner notre concours à toute combinaison d'honnêtes gens qui pourra sauver le pays. Nous ne lui demandons rien pour le prix de ce concours, nous ne lui demandons aucune condition. Ou plutôt oui, nous lui imposerons une condition importante : c'est de donner à la province un gouvernement honnête

qui la sauve des spéculateurs qui veulent la dévorer et qui offre des garanties d'administration honnête des affaires."

A cette même assemblée M. Tarte fit la déclaration suivante :

" Je sais qu'il n'y a pas moins de vingt députés qui ne siègeraient pas à la Chambre s'ils n'avaient pas eu pour se faire élire de l'argent de ceux qui veulent aujourd'hui vendre le chemin.

" Je porte cette accusation et je puis la soutenir. Je défie le gouvernement actuel de m'en prouver la fausseté. Je l'attends s'il n'a pas peur, qu'il ouvre une enquête. Je prouverai que le premier ministre lui-même a donné de l'argent pour faire présenter des députés. "

Cette agitation, ces déclarations si sérieuses impressionnèrent vivement l'opinion publique.

Deux autres assemblées furent tenues à Québec, l'une à la Halle Montcalm, le 19 mars, où l'on voyait côte à côte des adversaires d'hier comme MM. Joly, J.-I. Tarte, I.-N. Belleau, Thos. Chapais, Ferd. Hamel, T.-C. Casgrain, H.-Cyr. Pelletier et J.-A. Charlebois. On lut à cette assemblée un protêt contre la vente signé par Sir Narcisse Belleau, l'hon. M. DeBoucherville, l'hon. Docteur Ross et M. Alexandre LeMoine. Le 26 mars, c'était le tour de Québec-Ouest à faire entendre sa condamnation.

Cette campagne était dirigée du côté conservateur par MM. DeBoucherville et Ross, deux chefs reconnus dans leur parti; dans la presse ils avaient l'appui du *Canadien* et du *Journal des Trois-Rivières*. M. Tarte dénonça cette transaction dans son journal dans un article qui mérite d'être cité :

... " Quand la moisson dorée par le soleil propice s'en va mûrissante, à l'automne, l'on voit les oiseaux voltiger, en bandes affamées, voraces, audessus des épis. Pendant un temps, entre eux ils se querellent, chacun voulant pour son nid emporter la plus belle tige. Les gros mangent les petits là comme ailleurs, mais après s'être bien battus, tous ensemble ils s'abattent sur le champ, et mangée par les gros, mangée par les petits, la moisson s'envole, si la main qui a semé ne se lève pour protéger le fruit de son labeur.

" La moisson c'est le chemin de fer du Nord, les oiseaux dévorants ce sont les spéculateurs qui, fatigués de se battre, s'élancent sur notre voie provinciale, la main qui a semé, c'est le peuple de la province de Québec! Et cette main est assez puissante pour sauver la moisson, seul espoir de la famille, de la grande famille canadienne, dont les membres déjà ont versé tant de sueurs pour préparer la récolte.

" Dans les hôtels, dans les coulisses du parlement, dans le parlement lui-même, dans

les rues, partout, on coudoie les agents des spéculateurs. Les membres de la Législature sont gardés à vue, suivis, espionnés par des policiers.

“ Il y a tout grand ouvert un comptoir pour le commerce des consciences. ”

La vente du chemin de fer du Nord fut effectuée malgré tous les efforts de ceux qui la combattaient. Cet acte politique, en divisant le parti conservateur a préparé la défaite qu'il devait rencontrer quelques années plus tard. Tout en ayant gagné son point la position de M. Chapleau était devenue intenable à Québec : il fallait le faire disparaître au plus vite pour empêcher un désastre pour les conservateurs. Dans le mois de juillet suivant, après les élections fédérales, M. Chapleau prit dans le cabinet fédéral la place de M. Mousseau et ce dernier devint premier ministre à Québec. Ce changement fut mal accueilli dans la presse.

M. Mousseau n'était l'égal de M. Chapleau ni par le talent ni par l'éloquence. C'était un homme instruit, parlant avec facilité, mais il n'était pas orateur, pas même *debater* de premier ordre. Il était journaliste et avocat. Il fit ses premières armes dans le *Colonisateur*, en compagnie de MM. L.-O. David, Chapleau, Montpetit, L.-U. Fontaine et Ludger Labelle. C'est dans l'*Opinion Publique* où il a le plus

écrit. M. Mousseau était plutôt un écrivain de revue périodique qu'un polémiste au jour le jour. Dans l'affaire Letellier il avait tenu tête à Sir John : c'est dans cette circonstance qu'il s'est affirmé et qu'il a conquis la place qu'il devait plus tard occuper dans le cabinet fédéral. C'est à la suite de tous ces événements que parut un violent pamphlet dirigé contre M. Chapleau et son entourage ; ce pamphlet avait pour titre " Le Pays, le Parti et le Grand Homme. " Ce livre était une diatribe des plus acerbes à l'adresse de M. Chapleau d'abord et de ses amis ensuite. On lui reprochait amèrement d'avoir voulu faire une alliance avec les libéraux et d'avoir en 1879, donné des portefeuilles à des libéraux comme MM. Flynn et Pâquet, au préjudice de M. Angers qui avait été éliminé.

L'auteur, ou plutôt les auteurs du pamphlet se résumaient dans les termes suivants :

Nous, pour aujourd'hui, n'avons voulu que faire ressortir combien a été funeste au pays son (M. Chapleau) action politique des dix dernières années.

" Nous avons été sévères : il s'agissait de signaler, pendant qu'il en était temps encore, un mal qui bientôt sera sans remède.

" Étant donné l'état déplorable dans lequel nous a plongé M. Chapleau, il ne nous restait qu'une chose à faire pour en sortir : Écrire

de ses actes politiques, un article impitoyable....

“ Eh bien ! C'est fait !

“ M. Chapleau est un des hommes des mieux doués sous le rapport de l'intelligence. Malheureusement, son entourage, les entraînement du siècle, des succès trop prompts et surtout trop faciles, la louange excessive, l'exagération outrée que l'on a faite de ses exploits politiques ; tout cela a exercé sur lui une influence des plus pernicieuses.

“ Trop tôt, hélas ! l'égoïsme avec ses funestes inspirations a pris chez lui la place du dévouement.

“ Qu'a-t-il été, en effet, pour le parti conservateur, depuis qu'il en a assumé la direction ?

“ Un général qui introduit les chefs ennemis dans la citadelle, livre ses places fortes à l'ennemi, ou les démolit !

“ Mitraille ses plus vaillants soldats, bannit de l'armée ses compagnons d'armes les plus dévoués, mine l'autorité des vieux généraux !

“ Troque son drapeau contre la première guénille venue, fusille ses meilleurs officiers ou les dégrade, recrute son état major parmi les chefs ennemis !

“ Brocante, avec des agioteurs, les biens de la nation, leur livre la caisse publique, leur

vend même pour de l'or la dernière ration du soldat.

“ Et tout cela ! au nom de la discipline !

“ Faut-il pour être conservateur, sanctionner ce que nous croyons être une politique malhonnête ?

“ Faut-il approuver l'escamotage du chemin de fer du Nord, l'obtention des chartes publiques par corruption, l'entrée de transfuges politiques dans les gouvernements conservateurs, l'ostracisme de nos plus valeureux chefs, le bannissement en masse des plus fidèles amis du parti, les spéculations honteuses sur la caisse publique, le gouvernement du pays par une misérable clique ?

“ Eh bien ! Si être conservateur signifie tout cela ; si nous en sommes arrivés à ce point de ne plus pouvoir honnêtement et honorablement appartenir au parti conservateur, nous le déclarons bien franchement, nous n'en sommes plus . . .

“ Que le parti conservateur dégage donc sa responsabilités des actes indignes que nous déplorons. Qu'il cesse de se laisser représenter par la clique dans le gouvernement du pays.

“ Pour cela, il faut que le Grand Homme reprenne vis-à-vis le parti l'attitude qui lui convient.

“ Il faut qu’il cède le pas au pays. . . . même au parti !

On a dans le temps attribué la paternité de ce pamphlet au sénateur Trudel et à l’abbé Villeneuve, l’auteur de la *Comédie Infernale*.

La désagrégation du parti conservateur a commencé avec la vente du chemin de fer du Nord et elle fut complétée par l’exécution de Louis Riel. Cet événement politique dont M. Mercier s’empara en vrai patriote donna le coup de grâce au parti qui depuis tant d’années avait été invincible dans la province de Québec.

CHAPITRE CINQUIÈME

1883

M. Joly abandonne le poste de chef de l'opposition—M. Mercier lui succède—Assemblée de St-Laurent—M. Mercier gagne deux comtés, Laval et Jacques-Cartier—M. F.-X. Lemieux élu à Lévis—Discours de M. F. Langelier à St-Joseph de Lévis—M. Mousseau s'use vite—L'Université Laval assaillie de nouveau par les Castors—Mgr Hamel accusé d'être un franc-maçon—Le Dr Landry expulsé de l'Université—Mémoire de M. Tardivel au Cardinal Siméoni—On voit des francs-maçons partout—*La Vérité*—Mandement de Mgr Taschereau—Mgr Smeülders arrive au Canada—Défense par Rome d'attaquer l'Université Laval et sa succursale de Montréal—Le livre de Mgr Fèvre sur la *Vie et les Travaux de M. Tardivel*.

Il se produisit au commencement de l'année 1883 un événement politique d'une importance considérable, destiné à amener pour le parti libéral des conséquences heureuses. L'hon. M. Joly qui, depuis 1867, avait dirigé la barque de l'opposition dans la législature provinciale,

avec une rare habileté, avec un dévouement et un désintéressement dignes d'admiration, fatigué de lutter en vain, s'imaginant peut-être que l'insuccès de la cause libérale était dû à la manière dont il dirigeait le parti, prit la résolution d'abdiquer la position de chef. Un caucus des députés libéraux fut convoqué à sa demande pour le 18 janvier. C'est là qu'il fit connaître à ses amis son intention d'abandonner la direction de son parti; en faisant cette déclaration, il désigna M. Mercier comme son successeur. La députation libérale le pria de conserver son poste, mais il déclara que sa détermination était irrévocable. M. Mercier fut alors choisi à l'unanimité comme le chef de l'opposition.

La retraite de M. Joly causa un regret véritable dans les rangs libéraux, car on entretenait pour lui une estime et une admiration sincères. Ce n'était que justice. En effet, M. Joly avait pris la direction du parti en 1867, à une époque où les libéraux étaient écrasés, à un moment où les chances de succès paraissaient bien éloignées. M. Joly ne l'ignorait pas lui-même, mais il comprit qu'il était dans l'intérêt public qu'il y eut une opposition bien organisée pour surveiller les actes de l'administration. C'est surtout cette considération qui l'avait fait accepter ce rôle; il ne céda pas à un sentiment de vanité; il crut

tout simplement qu'il accomplissait un devoir comme citoyen. Indépendant de fortune, possédant des connaissances variées, très familier avec les besoins et les aspirations de la province, orateur courtois, élégant et disert, mordant parfois mais sans méchanceté, M. Joly possédait toutes les qualités d'un vrai parlementaire et d'un bon chef d'opposition. Héritier d'un grand nom par sa mère qui était une de Lotbinière, issu d'une de nos familles canadiennes-françaises les plus distinguées, d'un caractère absolument honorable et qui le mettait audessus du soupçon, il possédait tout ce qui était nécessaire pour inspirer au public le respect et la confiance.

Pendant seize ans il joua ce rôle si aride et si désintéressé sans jamais perdre courage. Une fois seulement, en 1878, il prit le pouvoir qui lui fut dérobé au bout de dix-huit mois au moyen de la plus infâme trahison. Il donna un appui loyal et généreux à M. Mercier.

Le choix de M. Mercier pour remplir ce poste important fut accueilli avec grande faveur par la députation libérale comme par tout le parti. Il n'y eut que deux exceptions, *La Patrie* alors dirigée par M. H. Beaugrand qui reprochait à M. Mercier d'avoir été favorable à la coalition et le *Witness*, parceque M. Joly était protestant et qu'il regrettait de le voir abandonner la direction de l'opposition. M.

Mercier s'était déjà fait une belle réputation en Chambre pendant le peu de temps qu'il y avait occupé un siège. On connaissait ses qualités, son intelligence, son courage, son éloquence. Dans le barreau de St-Hyacinthe où il avait exercé sa profession, il avait obtenu de brillants succès, surtout aux assises criminelles. Il avait eu plusieurs procès retentissants, et, il fallait le voir devant la cour ! Il s'agitait, il dominait toute la scène et finalement il escamotait jurés, juges et adversaires dans les plis de sa toge. Il courait droit au but avec la vitesse d'une charge de cavalerie. Cet homme était né pour le commandement et avait toutes les qualités d'un chef parlementaire : il avait la bonhomie et le magnétisme ; son éloquence avait plus de ce qui désarme que de ce qui blesse.

La vie intérieure des assemblées parlementaires est discrète : c'est là que se font ou se défont les majorités, que les influences se dessinent, que les réputations se jugent, que les décisions sont prises. Souvent, entre hommes que tout sépare, la poignée de main banale fait un jour un premier lien ; puis les regards se croisent, le cigare s'offre et s'allume, les confidences s'échangent et à la fin, les pactes se concluent. Personne ne comprenait cela mieux que Mercier. Que de députés conservateurs il a ébranlé par ses conver-

sations si entraînant, par la séduction de sa personne, et qui votaient contre lui à contre cœur! Comme orateur parlementaire il était d'une grande puissance, par la clarté de son raisonnement, la simplicité élégante de son langage et par ses ressources jamais prises au dépourvu. Il savait à l'occasion être véhément ou pathétique, et toujours il suivait le fil de son raisonnement. Il a fait des discours dans notre Chambre provinciale qui sont au moins les égaux des plus beaux dont s'honore la tribune française. Il a été un exemple remarquable de l'orateur parlementaire tel que le décrit M. Hanotaux : " L'éloquence parlementaire ne se propose ni la beauté ni l'originalité du fond. Par de là l'enceinte elle s'adresse aux foules, elle leur explique et au besoin, leur rassure en arguments simples, les raisons faites pour déterminer les esprits confus et les âmes incertaines. Dans ces circonstances rares, la nation tout entière est transformée en un grand conseil; ce qu'elle cherche, ce qu'elle attend, ce n'est pas un orateur, c'est un homme. "

Devant les foules, c'était un tribun irrésistible. Comme il savait bien parler au peuple, comme il savait l'instruire, l'intéresser, comme il savait se faire aimer de lui! Je ne connais pas un homme politique, à l'exception de Papineau, qui restera autant que lui ancré dans le souvenir des foules.

Tout en comprenant bien son rôle de chef d'opposition, M. Mercier savait qu'il fallait le remplir le moins longtemps possible et faire tous ses efforts pour conquérir au plus tôt le pouvoir, faire triompher ses idées et assurer la victoire à ses amis. Dès ses premières armes, il était facile de voir qu'il avait la noble ambition d'arriver. Ce sentiment il le communiqua à ses partisans qui avaient une foi aveugle dans son étoile; c'était déjà la moitié de la victoire. Le parti conservateur ne mit pas de temps à s'apercevoir qu'il était en face d'un adversaire redoutable; aussi, lui fit-il une guerre vigoureuse.

La Patrie combattit M. Mercier, ce qui amena sa répudiation par la députation libérale. Pour ne pas se trouver sans organe à Montréal, M. Mercier fonda le *Temps* qui était rédigé par les meilleures plumes de notre parti. Pour faire cesser tout malentendu de la part du *Witness* qui croyait que M. Joly avait eu la main forcée quand il avait donné sa démission, celui-ci avec sa loyauté ordinaire fit en Chambre, le 2 février, la déclaration suivante :

“ Nous sommes les représentants du parti libéral dans l'Assemblée Législative de la province de Québec. Nous avons unanimement et après nûres délibérations, choisi le député de St-Hyacinthe comme notre chef, et nous avons le droit, et c'est notre devoir de demander au

parti que nous représentons ici de se joindre à nous pour l'encourager et l'appuyer sans arrière-pensée, dans la tâche difficile et pénible que nous lui avons imposée malgré lui."

Un peu plus tard, profitant d'une démonstration faite à M. C.-A.-E. Gagnon après sa réélection à Kamouraska, l'hon. M. Laurier disait à son tour :

M. Mercier est le chef reconnu du parti libéral dans l'Assemblée Législative et j'espère le voir suivi comme tel par tous les bons libéraux."

Le Club National de Montréal passa une résolution unanime pour approuver et ratifier le choix du nouveau chef.

Toutes ces déclarations confirmèrent le choix de M. Mercier et lui assurèrent la confiance entière de son parti. M. Beaugrand resta isolé et il lui fallut plus tard à sa courte honte, rentrer dans le giron libéral dont il était sorti pendant quelque temps.

C'était le droit incontestable des conservateurs de combattre M. Mercier, et, il aimait trop la bataille lui-même pour s'en plaindre; mais, ce qui est condamnable, c'est la manière dont la *Minerve* chercha à lui nuire. Cette feuille était alors rédigée par M. Jos. Tassé qui avait bien plus de fiel que de talent. Il s'imagina avoir frappé un grand coup en pu-

bliant un article ayant pour titre *Le parti conservateur*, et signé Honoré Mercier, sans avoir l'honnêteté de dire à quelle époque cet écrit avait été publié. M. Mercier déjoua cette manœuvre d'un façon aussi habile que spirituelle. Voici comment il expliqua la chose à un "reporter" du *Star* :

"Ma foi, c'est une jolie farce, et je suis tout fier de voir mes adversaires réduits à s'emparer de mes écrits pour relever un peu le moral de leurs amis. Seulement, la rédaction de la *Minerve* aurait pu se montrer plus courtoise; elle aurait du dire franchement que cet article date de 1863, il y a vingt ans, lorsque j'étais rédacteur du *Courrier de St-Hyacinthe*.

"En sortant du collège des Jésuites en 1862, je pris la rédaction de ce journal, donnant mon appui au nouveau gouvernement libéral formé par MM. Sandfield, Macdonald et le juge Sicotte, après la défaite de M. Cartier sur le bill de milice. De bonne heure en 1863, il y eut quelque difficulté entre M. Sicotte et M. Dorion, et M. Sicotte résigna. Je crus alors de mon devoir de le suivre dans les rangs de l'opposition où nous trouvâmes nos anciens adversaires Sir John Macdonald et Sir Geo.-Et. Cartier. En novembre 1863, M. Sicotte jugea à propos d'accepter de M. Dorion la jugerie de St-Hyacinthe, et je restai ainsi tout seul

avec les conservateurs à combattre un gouvernement que je croyais mauvais.

“ C’est justement alors que j’écrivis l’article reproduit dans la *Minerve*; je dois ajouter que j’étais de bonne foi en écrivant dans ce sens-là. Mais je désire qu’on comprenne bien que si le parti conservateur avait eu alors des chefs comme ceux qu’il a aujourd’hui, je n’aurais jamais tenu un pareil langage.”

Assuré de la confiance de son parti, M. Mercier se mit résolument à l’œuvre. M. Mousseau était alors à la tête du gouvernement; il possédait, il faut le reconnaître, d’excellentes qualités, mais il n’était pas de taille à se mesurer avec un homme de la trempe de son antagoniste. Celui-ci l’usa rapidement et il sortit de la première session considérablement meurtri et amoindri.

Durant cette session dans le but d’humilier certain députés de nos amis, l’*Événement* se mit à publier des portraits fantaisistes de plusieurs d’entre eux, Mercier auquel rien n’échappait voulut une revanche. Il nous confia la tâche, à Louis Fréchette et à moi de tracer les profils de quelques binettes ministérielles. Inutile d’ajouter que nous ne choisîmes pas les plus brillantes pour exercer nos pinceaux. Notre galerie parlementaire obtint un grand succès; nous mêmes les rieurs de notre côté. Ceux qui s’amusaient

le moins, c'étaient les députés dont nous avions, je l'avoue, exagéré les ridicules. On fit du côté conservateur des démarches pour arrêter la publication de ces portraits; un ambassadeur fut délégué auprès de M. Mercier pour le prier de nous arrêter, promettant que *l'Événement* laisserait la paix à nos amis. Une amnistie fut conclue.

Ce que Mercier pouvait accomplir de travail est vraiment étonnant. Il passait ses jours entiers dans les comités ou à la Chambre; rien ne lui échappait; le soir lorsque la Chambre ne siégeait pas il travaillait chez lui, recevait des amis avec lesquels il discutait les événements. Le dimanche il consacrait toute sa journée au travail; il s'enfermait au Palais Législatif dans une petite chambre qu'on lui avait choisie comme chef de l'opposition, et là, il dépouillait les dossiers ministériels dont il avait demandé la production dans le cours de la semaine. Il n'aurait pas pu suffire seul à la besogne, alors il nous invitait, mes deux frères, François, Chrysostôme et moi à aller l'aider. Il nous distribuait ces dossiers que nous examinions et dont nous lui remettions une analyse écrite. C'est surprenant ce que l'on trouve parfois de choses étonnantes dans un dossier! Nous nous amusions bien des découvertes que nous faisions. De cette façon, M. Mercier connaissait mieux ces dossiers que les ministres eux-mêmes

qui, la plupart du temps, ne les avaient pas même lus. Cela lui a souvent fourni l'occasion de les mettre dans un joli pétrin. Il préparait d'avance les motions de non confiance que suggéraient nos découvertes et nous étions chargés d'écrire pour *l'Électeur* les articles destinés à mettre le public dans la confiance. Que d'heures charmantes nous avons ainsi passées et dont je garde encore le doux souvenir ! Nous attendions ensuite avec impatience le moment où les bombes politiques que nous avions préparées éclateraient sous le nez de M. Mousseau, à son grand ébahissement comme à celui de ses partisans. Ét puis *l'Électeur* de son côté tirait à boulets rouges, comme au siège de Toulon.

Le public était constamment tenu en haleine et prenait un vif intérêt aux luttes parlementaires de ce temps-là. Les galeries de l'Assemblée Législative étaient toujours remplies : chaque discours de M. Mercier produisait sur les assistants un enthousiasme qu'ils répandaient ensuite au dehors. C'est ainsi qu'il a commencé à donner de l'espoir aux libéraux ; c'est ainsi qu'il leur a inspiré la confiance dans son étoile et qu'il les a préparés pour la bataille suprême qui allait bientôt s'offrir.

M. Mercier inaugura son ascension au poste de chef par deux brillantes victoires électorales. Le comté de Laval, — une forte-

resse conservatrice, — se trouvait ouvert par suite de l'annulation de l'élection de M. Leblanc. Mercier résolut d'y engager la lutte. Il fit choisir comme son candidat le Dr. Gaborry qui fut élu malgré les efforts de ses adversaires.

Les conservateurs, furieux de leur déconfiture, portèrent toutes sortes d'accusations contre M. Mercier, dans le but de ruiner l'influence dont il jouissait. Il sortit victorieux de toutes ces calomnies.

A ce moment là une élection avait lieu dans le comté de Jacques-Cartier; M. Mousseau qui venait de perdre son siège était obligé de se présenter de nouveau devant ses électeurs. M. Mercier en profita pour le provoquer à le rencontrer devant une assemblée publique et à répéter ses accusations. L'assemblée fut convoquée pour le 6 septembre à St-Laurent où la population était hostile aux libéraux. Dans l'intervalle, M. Mercier tomba gravement malade: sa famille, son médecin et ses amis le sollicitèrent de ne pas se rendre à cette assemblée, de ne pas exposer sa vie. Il n'écouta personne et quitta son lit pour aller prendre part au duel politique qu'il avait provoqué. Son succès fut énorme. Je cède la parole à *La Patrie* que l'on ne soupçonnera pas de partialité à son égard:

...“ Dès les premières paroles on sentit

qu'il luttait avec énergie pour réunir assez de force et de vigueur pour faire honneur à la circonstance.

“ Dans le cours de son discours d'une heure et demie, l'orateur s'anima peu à peu, et vers la fin, les traits et l'ensemble de la physionomie semblaient effacer les traces de la maladie. Dans son élément, la politique, M. Mercier semblait rendu à lui-même.

... “ Les applaudissements éclatèrent souvent. Il en fut de même du commencement à la fin de l'assemblée. Du côté de l'opposition, il y avait beaucoup plus d'enthousiasme que chez les ministériels, Dans un chateau fort comme St-Laurent, la chose est significative, M. Mercier fut accueilli avec enthousiasme.”

Je viens de relire dans l'*Électeur* le discours prononcé par M. Mercier dans cette circonstance. Quelle formidable harangue! quel puissant plaidoyer! On croirait relire les fameuses Catilinaires de Cicéron.

L'hon. M. Chapleau qui assistait à cette assemblée avait eu la malencontreuse idée d'accuser M. Mercier d'avoir recherché une coalition avec lui en 1881. Fatigué d'entendre répéter cette accusation absolument fausse, M. Mercier publia le 10 septembre la correspondance échangée à ce sujet. En voici le résumé:

Il avait été convenu qu'un rendez-vous aurait lieu le 21 février 1880, à Montréal, chez

M. de Beaufort, un parent de M. Mousseau, pour y rencontrer ce dernier et M. Arthur Dansereau. Cette entrevue avait été préparée à la sollicitation de M. Mousseau lui-même. L'hon. R. Thibaudeau et M. Dansereau avaient été choisis comme témoins. M. Dansereau n'ayant pu se rendre fut remplacé par M. de Beaufort.

Après quelques remarques préliminaires, M. Mousseau déclara qu'il était *chargé par l'hon. M. Chapleau de proposer à M. Mercier de former avec lui un ministère de coalition*, dans le but de retirer la province des embarras dans lesquels elle se trouvait.

M. Mercier déclara qu'il était prêt à favoriser une coalition pour arriver à ce but, ajoutant toutefois qu'il ne s'engageait pas à faire partie de tel gouvernement, mais qu'il était prêt à servir d'intermédiaire auprès de son parti. M. Mercier se déclara disposé à continuer les négociations sur les bases suivantes : 1° Si cette coalition devait amener l'abolition du conseil législatif ; 2° si le parti libéral recevait sa part dans la distribution des postes importants de ce nouveau cabinet, et si certaines questions de personnalités et de détails importants pouvaient être réglées à la satisfaction des deux partis ; 3° et si l'on permettait à M. Mercier de consulter ses amis et de leur soumettre le projet avant de ne rien conclure.

M. Mousseau répondit que M. Chapleau

s'attendait à ce que l'abolition du conseil législatif fut demandée, qu'il croyait l'entente possible sur ces bases et que M. Mercier aurait droit de consulter ses amis avant de rien conclure.

Le sénateur R. Thibaudeau déclara qu'il croyait une coalition possible sur de telles bases. Cependant, il aurait préféré que la coalition s'étendit aussi au gouvernement d'Ottawa. M. Mercier était d'opinion que la chose était impraticable. Finalement, M. Thibaudeau se déclara hostile à la coalition si elle ne devait pas comprendre aussi Ottawa.

M. Mercier prétendait de son côté, que M. Thibaudeau de concert avec MM. C.-A. Geoffrion et C. Beausoleil, avait consenti à accepter une coalition avec des conditions moins avantageuses. M. Thibaudeau répliquait que non. La première coalition, disait-il, était : 1° une coalition avec une phalange importante du parti conservateur pour renverser le gouvernement Chapleau ; 2° elle nous donnait le chef du gouvernement ; 3° l'abolition du conseil législatif ; 4° la répudiation des trois traîtres Chauveau, Pâquet et Flynn. M. Mercier ne fut pas de ce sentiment : il préférait s'allier à des hommes comme Chapleau, Loranger et Lynch qu'avec des hommes comme Mathieu et Tarte. Et, le projet tomba à l'eau.

Dans l'automne l'hon. Ét.-T. Pâquet fut

nommé shérif à Québec et le comté de Lévis devint vacant. La défection de M. Pâquet en 1879 avait fait de ce comté une citadelle conservatrice. Nous décidâmes tout de même d'y engager la lutte. L'*Événement* annonça un samedi soir que M. Jos.-Ed. Roy de Lévis, un homme de grands talents, un écrivain de valeur, poserait sa candidature le lendemain, après la messe à Notre-Dame-de-Lévis, le boulevard des conservateurs. Je me rendis chez mon ami F.-X. Lemieux, dont le nom était mentionné comme candidat et je lui proposai d'aller rencontrer M. Roy. Il accueillit l'idée avec enthousiasme et nous voilà en route pour Lévis. Nous nous rendîmes chez M. J.-B. Michaud où nous trouvâmes plusieurs de nos amis qui furent un peu surpris de notre audace, car dans ce temps-là les orateurs libéraux n'étaient pas admis à parler à cet endroit.

L'assemblée avait lieu à la résidence du Dr Blanchet qui avait été nommé collecteur des douanes quelques mois auparavant. M. Lemieux dut me quitter pour se rendre à St-Henri où devait se faire le choix du candidat libéral.

M. Roy fit un joli discours dans lequel il sollicitait le mandat du comté, sans toutefois se déclarer candidat du gouvernement Mousseau, tant celui-ci était déjà discrédité. Dès qu'il eut terminé, deux ou trois amis, obéissant aux instructions reçues, m'appellèrent à pren-

dre la parole. Je m'empressai de monter sur la galerie où se tenait le Dr Blanchet qui me connaissait bien. Je lui demandai la permission de parler et il me montra une grande courtoisie, en priant la foule de m'écouter avec beaucoup de respect. Sa recommandation fut bien accueillie : la foule m'entendit avec beaucoup d'attention. Je fis le procès de l'administration et je sommai M. Roy de déclarer s'il était le candidat de ce gouvernement : il ne voulut pas le faire, ce qui lui fit un tort considérable parmi les conservateurs.

Le choix de M. Lemieux comme candidat libéral fut accueilli avec enthousiasme. Dans ces jours lointains où les libéraux étaient sans ressource, ayant contre eux toutes les influences, il fallait un courage à toute épreuve pour accepter une candidature libérale. On n'était pas comme aujourd'hui (1906) embarrassé par le nombre de ceux qui briguent les suffrages et meurent de l'envie de servir leur pays!

Tous les orateurs libéraux de ce temps-là, les hons. C.-A.-P. Pelletier, F. Langelier, Geo. Irvine, et MM. Ernest Pacaud, Chs. Langelier, Achille Carrier, Achille La Rue, Albert Malouin, Jules Tessier, Arthur Delisle, Philéas Corriveau, l'hon D.-A. Ross, Achilas Mercier, se jetèrent dans le comté pour appuyer la candidature de M. Lemieux.

Encouragé par le succès que j'avais remporté à Notre-Dame, l'*Electeur* lança un défi à M. Mousseau qu'il invita à venir rencontrer M. Mercier au même endroit le dimanche suivant. Toute la ville de Québec et une grande partie du comté de Lévis assistèrent à ce tournoi d'un nouveau genre. M. Mercier remporta un succès colossal qui jeta du courage dans tous les cœurs. L'élection fut remportée d'emblée. Cette victoire porta le dernier coup à M. Mousseau.

Pendant cette élection M. François Langelier prononça à St Joseph de Lévis un discours qui produisit une profonde impression et qui rend bien la mentalité politique des libéraux à ce moment-là. Voici le résumé de cette harangue tel que je la trouve dans l'*Electeur* du 6 novembre :

... "Vous vous trompez si vous me croyez venu pour solliciter vos suffrages. Votez pour qui vous voudrez, je ne veux pas vous en faire de reproche à l'avance. Les soucis de la cabale électorale disparaissent à mes yeux devant l'image de notre malheureuse province, déjà plus qu'à moitié minée par des dilapidateurs qui se font un jeu d'exploiter la confiance populaire.

"Vingt années, de luttes incessantes, d'efforts restés inutiles, hélas ! pour éclairer l'élec-

torat sur ses intérêts les plus sacrés, ne m'ont pas laissé d'illusions sur ce qu'il faut attendre de lui s'il ne se fait pas un changement radical.

“ J'ai trop vu de talent déployé en vain, d'énergie épuisée au service de la cause populaire ; j'ai d'autre part trop vu de trahisons, de vénalité, trop vu de cette démoralisation qui nous tue, contre laquelle viennent se ruer en vain les meilleures raisons, la plus sainte justice, l'éloquence la plus sincère, pour croire davantage au salut du pays. . . . à moins que le peuple ne se réunisse lui-même à nous dans un commun effort pour se débarrasser du joug honteux qui pèse sur lui !

“ Quand même nous inonderions les comtés de beaux discours, admirables tant par la logique que par la forme, quand même nous couvririons les hustings des orateurs les plus persuasifs, les plus entraînants, seuls nous resterions impuissants. Il faudrait que le peuple nous donnât son concours. Le peuple est pourtant pour nous en apparence ; il paraît bien sentir que nous plaidons sa cause avec désintéressement.

“ Pour que ces hommes, se dit-il sans doute, aient travaillé avec une ardeur toujours croissante pendant dix, vingt ans, pour mes intérêts, sans jamais recevoir de récompense, sans même espérer en recevoir, il faut bien qu'ils soient convaincus, sincères.

“ Entendez-vous les applaudissements enthousiastes que reçoivent sur toutes les tribunes du pays les orateurs de l'opposition? Et pourtant, quelles déceptions nous réserve trop souvent le dépouillement des votes!

“ Est-ce donc la une méprisable comédie? Des électeurs canadiens-français peuvent-ils se moquer ainsi de ceux de leurs compatriotes qui défendent aussi courageusement leur cause? Non sans doute; la masse est sincère, elle s'afflige comme nous, bien souvent plus que nous, des démentis outrageants que donnent les dépouillements de scrutin aux succès des hustings.

“ Mais il suffit de quelques voix achetées pour composer une faible majorité à un parti décidé à tout pour empêcher qu'on ne fasse la lumière sur ses infamies. Les misérables qui se vendent ainsi ne songent peut-être pas, quand on leur donne dans l'ombre le prix de leur honte, que pour chaque piastre ainsi gagnée, ils s'exposent, et non seulement eux-mêmes, mais tous les électeurs, à s'en faire arracher dix par ceux qui les gouvernent en les corrompant!

“ On dirait qu'un voile épais empêche la vérité de paraître aux yeux d'un nombre trop considérable d'électeurs. Patience! quand les finances publiques seront totalement épuisées, qu'on ne pourra plus recourir aux emprunts à

l'étranger, mais qu'il faudra au contraire. emprunter forcément de ces électeurs aveugles, en leur imposant des taxes directes payables par force de loi, leurs yeux se dessilleront peut-être alors. Dieu veuille qu'il ne soit pas trop tard en ce temps-là pour sauver la province ! C'est là le seul vœu que j'aie encore la force de former, car je vous l'ai déjà dit, je suis persuadé de l'inutilité de tous les discours, de toutes les luttes électorales !

“ A quoi bon, en effet, les élections telles qu'elles se font maintenant ? Consulté sur la candidature à opposer à celle que le gouvernement veut imposer à ce comté, j'ai fait voir que j'aurais aimé autant qu'il n'y eut pas d'opposition. J'étais d'opinion que, puisqu'une partie du peuple — la minorité je veux le croire — se refuse à rien entendre, à rien voir, il valait mieux laisser les choses suivre leur cours fatal vers le cataclysme où nous aurions ainsi marché plus vite, ce qui aurait peut-être déterminé le retour d'opinion que n'ont pu opérer vingt ans de services restés sans récompense. Lais-sée à elle-même, l'ingratitude populaire se serait peut-être aperçue un jour et peut-être aurait-elle reculé devant sa hideuse image !

“ On m'a offert de me porter candidat moi-même ; j'ai décliné cet honneur. Eh ! je vous le demande, qu'irais-je faire en Chambre ? Dépenser toute mon énergie, épuiser toutes les

ressources du raisonnement sans résultat pratique! Car nous en sommes rendus là Il y a dans l'Assemblée Législative une majorité servile, aveugle et sourde, fidèle image de la majorité fourvoyée par l'argent et le préjugé qui l'a élue. On a vu le talent s'élever devant elle à des hauteurs invraisemblables; l'éloquence a pris pour lui parler ses accents les plus sublimes, tantôt pour l'attendrir en faisant appel à ses sentiments, tantôt pour la convaincre en la foudroyant par la logique, tantôt pour lui faire honte en cherchant à réveiller en elle le sens de l'honneur. A quoi ont abouti tous ces splendides efforts qui ont eu du retentissement jusqu'aux extrêmes confins de la province? Arrière! C'est comme si l'on eut parlé à d'inertes statues! Pas un mot! pas un signe de vie! pas un geste de colère quand on les flagellait! pas un bon mouvement quand on les convainquait de leurs torts! Devant de pareils spectacles, quel est l'homme de bien, aimant véritablement son pays, qui ne se sente gagné par l'amertume, qui puisse se défendre d'un demi-découragement."

M. Langelier poursuivit son discours sur ce ton à la fois mordant et sévère, interrompu à tout instant par les applaudissements de la foule dont l'émotion était visible. L'orateur en exposant aussi vivement ses propres désillusions, la tristesse patriotique qui l'ani-

maît, semait, sans le vouloir peut-être, des germes puissants pour la cause qu'il défendait avec tant de sincérité.

Le gouvernement Mousseau ne se releva point de sa défaite à Lévis; ses amis voyant le péril que courait la barque ministérielle commencèrent à songer à déposer le premier ministre. La *Gazette* de Montréal déclara que puisque M. Mousseau n'avait pas la force nécessaire pour commander, c'était son devoir de céder le pas à un autre homme plus fort et elle annonça sa retraite pour quelques jours plus tard. La *Minerve* en fit autant. Nous verrons bientôt M. Mousseau monter sur le banc comme juge à Rimouski et le Dr. Ross, de Ste-Anne lui succéder au timon des affaires. Tout cela, était l'œuvre de M. Mercier qui avait réussi à réveiller l'opinion publique depuis si longtemps endormie.

Pendant que la scène politique à Québec était aussi agitée, le monde religieux traversait de son côté une crise assez singulière: l'Université Laval était assaillie avec vigueur par le parti castor. On l'accusait de partager la grave erreur du libéralisme et de garder dans son corps enseignant des professeurs, francs-maçons. Le Grand Vicaire Hamel fût désigné comme étant un membre des loges. Pour quiconque connaît ce saint prêtre, cette natu-

re si droite, l'accusation paraissait puérole. Cependant, elle fut répétée avec tant de persistance par un homme de la respectabilité du Dr Landry, professeur-lui-même, que certains naïfs se demandaient sérieusement si au fond il n'y avait pas du vrai là-dedans. Le parti castor — il n'a guère changé depuis — voyait alors des francs-maçons partout. Mgr l'Archevêque Taschereau était lui-même soupçonné d'appartenir à cette société secrète ! A part la franc-maçonnerie, les Castors apercevaient partout le "serpent du libéralisme" se faufilant un peu dans tous les rangs. Bref, notre paisible société était menacée des plus grands maux ; la religion tombait en quenouille grâce à l'apathie de Mgr Taschereau ! C'est à peine croyable, et, c'est pourtant l'exacte vérité : il suffit de lire les écrits de Tardivel pour s'en convaincre.

Il y a certains hommes à l'égard desquels on éprouve un sentiment contradictoire. S'arrête-t-on à leurs doctrines, aux écrits et aux actes par lesquels ils les propagent, on les réproouve ; ne considère-t-on que leur honorabilité, le désintéressement de leur vie, on les admire en regrettant que tant de vertus n'aient pas été conduites par un peu de bon sens ; et quand ils sont frappés par l'autorité religieuse ou civile pour protéger la société contre leurs insanités, on ne peut s'empêcher de les

plaindre. Tels sont les sentiments que m'inspire la conduite du directeur de la *Vérité*, M. Tardivel.

Cette école en voulait beaucoup à l'Université Laval parcequ'elle avait conservé parmi ses professeurs un libéral comme M. François Langelier, qu'on avait en vain cherché à faire expulser de cette institution. L'Archevêché lui-même ne trouvait pas grâce devant ces modernes croisés parceque Mgr Taschereau refusait de changer son Chapitre pour y introduire des prêtres castors. On l'accusait aussi de subir la pernicieuse influence des prêtres du séminaire.

Alarmé sans doute des périls que courait l'église de Québec, M. Tardivel adressa, en sa qualité de journaliste catholique, une lettre au Préfet de la Propagande, le cardinal Siméoni, pour lui signaler les dangers qui nous menaçaient. Voici quelques extraits de ce document qui fut rendu public :

.... " Nous aurions pu nous gouverner toujours dans la province de Québec, en harmonie complète avec les enseignements de l'Eglise, et nous l'aurions fait sans les intrigues de certains prêtres libéraux du Séminaire de Québec et de l'Université Laval qui exercent sur Mgr l'Archevêque une funeste influence, et qui ont réussi à séparer Sa Grandeur de ses suffragants sur les questions politico-religieuses.

....“ Il est urgent, dans l'intérêt de la sainte Église catholique et dans celui de nôtre peuple que Votre Éminence soit exactement renseignée sur la situation de notre pays.”

Cette lettre, pour lui donner plus d'autorité, avait été assermentée devant M. J. D. Brousseau, le maire de Québec.

Ainsi, qu'on le comprenne bien, ce ne sont pas les évêques qui sont chargés de veiller sur l'Église, mais M. Tardivel, en sa qualité de *journaliste catholique!* Peut-on imaginer rien de plus insolent et de plus irrespectueux pour l'autorité ecclésiastique?

Le Dr. Landry fut expulsé de l'Université en vertu d'une résolution adoptée le 5 juin 1883 par le conseil universitaire. L'Archevêché et le Séminaire signifièrent à M. Tardivel qu'ils ne voulaient plus recevoir son journal.

M. Tardivel était sincère, je le crois, mais plusieurs de ses adeptes se servaient ainsi de la religion pour des fins politiques. A ceux là nous pouvons appliquer ce que Waldeck Rousseau disait de leurs congénères de France;

...“ Mais ce qui est vrai, ce que je voudrais bien faire saisir, c'est que, en dehors de toute religion véritable, sous son nom et à son plus grand dommage, il s'est fondé un parti non point religieux, mais politique, dont les

visées sont toutes terrestres, toutes temporelles, dans lequel avec un certain nombre de croyants on rencontrait beaucoup d'incrédules, beaucoup moins préoccupés de mériter une place dans le royaume des cieux que de recueillir des charges dans le royaume de France."

On voyait partout des francs-maçons. M. François Langelier fut lui-même soupçonné de l'être. Pendant qu'il était candidat à Mégantic, l'*Electeur* publia son portrait. Or, sur une pointe de son faux col apparaissait une tache produite par la vis qui retenait la plaque de métal à la petite pièce de bois. Et bien, le croira-t-on? ces chercheurs de francs-maçons virent là dedans un signe maçonnique!

Le 17 juin, on procéda à la pose de la pierre angulaire du Palais Législatif, le Lieutenant-Gouverneur Robitaille, accompagné de ses ministres et d'un grand nombre de citoyens était présent; c'est lui qui, armé du marteau et de la truelle fut chargé d'instrumenter. L'*Etendard* vit dans cette cérémonie si inoffensive, une démonstration maçonnique. Le *Canadien* du 9 juillet publia à ce sujet la boutade suivante:

"En posant le première pierre de la chambre d'assemblée, le Lieutenant-Gouverneur, paraît-il, aurait frappé trois coups de marteau.

"Grand émoi parmi les gens de l'*Etendard*. Trois coups de marteau, c'est le signe

maçonnique, la marque de Balaal! Malheur à quiconque donnera trois coups de marteau! C'est un franc-maçon. Franc-maçon encore celui qui porte à sa cravate un épingle en forme de fer à cheval.

“ Nous demandons si l'on vient fou à lier.”

Cette école ultramontaine castor n'a guère changé depuis. En effet au moment où j'écris ces lignes (novembre 1906) *La Vérité* vient de publier ce qui suit :

....“ Or on ne peut le nier, car l'histoire est là pour le prouver, le peuple canadien a commis une apostasie le jour où de propos délibéré, et alors qu'il pouvait faire autrement, il a lâchement déserté le drapeau de l'honneur en abandonnant les droits de l'Eglise et de la langue française au Manitoba et dans tout l'Ouest canadien.

“ Ceci c'est un crime religieux et un crime national. Pourquoi Dieu ferait-il des miracles pour sauver un peuple qui signe lui-même et de gaité de cœur son arrêt de mort? Or, n'est-ce pas ce qu'ont fait par leurs représentants au fédéral l'immense majorité des Canadiens-français?....Ce crime demande vengeance, et comme les peuples n'ont que cette vie pour recevoir récompense ou châtiment, il faut absolument, ou que le peuple canadien-français obtienne de Dieu son pardon pour la réparation, ou qu'il subisse la peine qu'il a mé-

ritée, et qui ne saurait être que l'extension à tout le peuple, et à brève échéance, des conséquences naturelles de cet acte de trahison."

"Et c'est précisément ce qui commence à se réaliser au sein même de la province de Québec où de tous côtés, la franc-Maçonnerie se porte à l'assaut des œuvres catholiques et nationales."

Voilà qui est clair n'est-ce pas? notre pays est menacé dans ses sources de vie. Notre peuple est condamné aux pires maux. Je ne voudrais pas être à la place de cet abominable Laurier qui nous a préparé tous ces désastres! La terre finira par s'entrouvrir pour l'engloutir tout vivant; c'est le seul moyen pour les Castors de s'en débarrasser.

Et, les évêques qui laissent faire tout cela sans protester, ne sont-ils pas, eux aussi de grands coupables? *La Vérité* ne le dit pas ouvertement, mais elle l'insinue assez clairement. C'est toujours la vieille histoire: cette feuille veut se charger de diriger l'Église et de faire la leçon à ceux qui la gouvernent.

Ces accusations ridicules prirent un tel essor que Mgr Taschereau crut devoir y mettre un terme par un mandement en date du 1^{er} juin, à la suite des dénonciations du Grand Vicaire Hamel.

En voici un extrait:

.... "A l'égard d'un catholique l'accusa-

tion de franc-maçonnerie est certainement assez grave de sa nature pour être la matière d'une calomnie, ou d'une médisance, ou d'un jugement téméraire grave. Les circonstances peuvent y ajouter un nouveau degré de malice, par exemple, s'il s'agit d'un prêtre, d'un grand vicaire, d'un évêque, d'un cardinal.... ou de la réputation d'une institution catholique.

“ Par le temps qui court, certains catholiques semblent avoir mis en oubli ces principes élémentaires de justice et de charité, dans leurs conversations et dans leurs écrits, en portant à la légère cette accusation de franc-maçonnerie contre des membres du clergé et contre des officiers publics.”

Puis, le mandement déclarait cas réservés les fautes suivantes :

1° “ Répandre ou répéter de vive voix ou par écrit une accusation gratuite de franc-maçonnerie contre un catholique quelconque, même étranger au diocèse ;

2°.—“ Faire connaître de vive voix ou par écrit à d'autres qu'à l'Ordinaire de l'accusé ou à son officiel cette accusation quand on la croit fondée.”

Le 4 juin l'Archevêque adressait au grand vicaire Hamel la lettre suivante :

“ Monsieur le grand vicaire,

“ Quoique dans mon mandement du 1er

courant j'ai déjà fait connaître implicitement ce que je pense de la manière injuste, déloyale et peu chrétienne dont vous avez été traité par des personnes de qui on était en droit d'attendre plus de justice, je crois devoir dire aujourd'hui explicitement que vous n'avez rien perdu de mon estime et de ma confiance.

“ On m'a si souvent prêté à moi-même des intentions auxquelles je n'ai jamais songé, des paroles que je n'ai jamais proferées, des actes qui n'avaient pas même le mérite de la vraisemblance, que pour ce qui me regarde, je ne m'étonne ni ne me soucie guère de tous ces cancons.”

Vers la fin de l'automne 1883, Mgr. Henri Smeülders arriva au Canada en qualité de Délégué Apostolique chargé de régler les affaires de l'Université Laval.

Certains évêques, notamment Mgr. l'Archevêque Bourget de Montréal et Mgr. Laflèche de Trois-Rivières accusaient les autorités de l'Université de garder des professeurs libéraux et francs-maçons. Lors de sa fondation, l'Université Laval avait choisi parmi les avocats et les médecins de Québec, les hommes qui jouissaient du plus grand prestige dans leurs professions respectives, pour en faire ses professeurs et donner ainsi plus d'éclat à son enseignement. Parmi ceux-ci se trouvaient les docteurs Sewell et Jackson, deux protes-

tants d'une honorabilité indiscutable. Ils n'étaient que le prétexte pour faire la guerre à l'Université, car les mêmes gens qui cherchaient à démollir celle-ci, le faisaient au profit de l'Université Victoria à Montréal, une institution méthodiste dont le factotum, feu le Dr. Coderre, était un libre penseur de l'école de Joseph Doutre. On en voulait à Laval non pas à cause des dangers ridicules de la franc-maçonnerie, mais bien parce que ses prêtres ne voulaient pas accepter les doctrines extravagantes des ultramontains.

Mgr Smeülders commit la faute de se laisser circonvenir par cette école et un moment, il fut sur le point d'ordonner la fermeture de l'Université Laval à Québec. Une délégation des professeurs, composée de feu le Dr C. E. Lemieux, de M. F. Langelier et de quelques autres se rendit à Montréal pour savoir à quoi s'en tenir. M. Langelier lui mit carrément le marché en mains : "Fermez l'Université, dit-il, et le lendemain nous ouvrirons des écoles laïques de droit et de médecine". Pendant que le Délégué hésitait sur la décision à prendre, il fut rappelé à Rome, sur la demande de Mgr. Taschereau; c'est du moins ce que l'on a prétendu dans le temps.

Enfin, le 19 mars arriva chez nous la solution de cette question de l'Université qui avait si vivement agité les esprits. Mgr Tas-

chereau promulga le décret de Rome dans lequel il était dit :

.... " Sa Sainteté a ordonné rigoureusement, en vertu de la Sainte obéissance, à tous les fidèles ainsi qu'aux ecclésiastiques, de quelque degré et dignité que ce soit, en Canada, de ne point oser à l'avenir, par eux-mêmes ou par d'autres, par des actes ou dans des écrits, surtout s'ils sont rendus publics, tramer quoique ce soit contre l'Université Laval et sa succursale, ou l'attaquer d'une manière quelconque, mais que plutôt, s'abstenant de mettre le moindre empêchement à l'exécution du dit décret et de la constitution apostolique sus-dite tous s'appliquent suivant leurs forces à favoriser la dite Institution et à lui prêter secours et protection."

Ce décret portait la signature du Cardinal Siméoni.

Dans son mandement, l'Archevêque disait :

.... " Pour manifester sa volonté, le Souverain Pontife se sert aujourd'hui des expressions les plus fortes et les plus générales, puisqu'il ordonne *rigoureusement, en vertu de la sainte obéissance*... Il n'y a non plus aucune exception quant aux personnes : archevêques, évêques, prêtres, religieux, ecclésiastiques de tout degré et toute dignité ; fidèles de toutes conditions.... tout catholique qui veut rester tel doit se soumettre."

Cette décision pourtant si formelle du Saint-Siège n'arrêta pas complètement les adversaires de l'Université Laval. Ils prétendirent que les Congrégations romaines avaient été mal informées. Ces prétentions provoquèrent l'article suivant du *Canadien*, en date du 23 août :

.... "L'*Étendard*, le *Journal des Trois-Rivières*, la *Vérité* sont les bannières autour desquelles se sont réunis, pour un effort suprême, tous ceux qui ont résolu de s'opposer à l'exécution de la politique papale sur les affaires religieuses de ce pays.

"Le cri de ralliement de ces croisés d'un nouveau genre est : "Éclairons le Saint-Siège! Éclairons le Saint-Siège!"

"En vain, Léon XIII répond qu'il a jugé en connaissance de cause nos difficultés: en vain supplie-t-il les catholiques de cette province de se réunir dans la soumission à ses volontés! Pour nos croisés, l'autorité du Souverain Pontife n'existe pas. La chose nécessaire, ce n'est pas de respecter et d'accepter les décisions romaines, c'est d'éclairer le Pape, c'est de le mettre en garde contre le cardinal Siméoni, contre l'épiscopat."

Ces ultra-catholiques prétendaient que les Congrégations romaines avaient été trompées: ils voulaient en appeler du Pape mal informé

au Pape mieux informé. C'est précisément ce que prétendait Luther lorsqu'il s'est séparé de l'église catholique romaine.

Au moment où je suis à écrire ses souvenirs (novembre 1906) il vient de paraître un ouvrage qui nous donne bien la pensée intime de M. Tardivel et de ses adeptes. Son ami, son confident, Mgr. Justin Fèvre, un protonotaire apostolique français a publié un livre portant pour titre *Vie et Travaux de J. P. Tardivel*. Je détache quelques extraits de cet infâme libelle contre les catholiques de ce pays et contre le clergé. Voici un ecclésiastique qui admet candidement qu'il n'a jamais visité notre pays, qu'il ne le connaît que par les renseignements qui lui ont été fournis par M. Tardivel ou par d'autres personnes entretenant les mêmes opinions qui écrit ce qui suit :

.... "Ainsi les catholiques sont parfaitement libres de pratiquer leur religion dans la province de Québec : ils la pratiquent effectivement avec autant de zèle que d'intelligence ; et s'ils le voulaient, ils pourraient s'organiser aussi canoniquement qu'au moyen âge . . . Or dans ce pays il y a toutes les ombres du gallicanisme, tous les poisons du libéralisme, *toutes les menaces de la révolution*. Le poison est distillé partout dans l'air, la corruption paraît envahir partout les mœurs ; les illusions, les préjugés, les complaisances ne mettent per-

sonne en garde ou pas beaucoup de monde ; et si le serpent est caché dans les champs ou dans les jardins il peut se promener à son aise et opérer.

“ Là bas, ils ont des légistes aussi aveugles ou aussi pervers que les nôtres. Par exemple, ils croient au mariage civil et s'attribuent le droit d'y mettre des empêchements dirimants ; ils ne croient pas beaucoup à la propriété ecclésiastique, et se réserve, si cela leur plaît d'y mettre la main dessus ; ils placent les congrégations religieuses sous la coupe du pouvoir civil ; ils s'arrogent des droits sur les paroisses et sur la question des marguilliers ; en somme ils ne sont pas loin de croire que leurs églises n'existe sans le bon plaisir de César, et le jour où ce bon plaisir cessera, l'Eglise devra disparaître. C'est tout le poison du gallicanisme et du libéralisme dont les francs-maçons et les révolutionnaires peuvent réclamer demain la stricte application.”

“ Dans les églises du Canada, nous ne connaissons pas assez l'état de l'enseignement des séminaires, les règles d'administration des diocèses, ni les dispositions des esprits au regard de la monarchie des Papes. Mais, nous savons qu'il a été enseigné longtemps, dans les séminaires, que le Pape n'est pas infallible et que le Concile est au dessus du Pape ; que l'enseignement de la théologie ne doit être ni trop

étendu, ni trop profond, pour ne pas exposer les esprits au doute; . . . que le recours au Pape est un acte d'orgueilleuse révolte qui implique, *ipso facto*, l'interdit."

" Nous aimons à penser qu'il s'est fait dans ces derniers temps, surtout depuis le Concile du Vatican, dans les intelligences cléricales, les *expurgations nécessaires et les francs retours* aux plus pures doctrines; *nous ignorons dans quelle mesure nous pouvons caresser cet espoir*".

Toute cette élucubration n'est qu'un tissu de faussetés d'un bout à l'autre. L'auteur prête à nos évêques une conduite coupable en insinuant qu'en face des maux qu'il énumère, ils restent muets, ne font rien pour les conjurer. Mais, nous allons voir qu'il va plus loin encore, il s'attaque brutalement au cardinal Taschereau. M. Tardivel aurait voulu faire signer chez nous une pétition pour demander le rétablissement du pouvoir temporel du Pape; or il paraîtrait que le cardinal n'aurait pas voulu autoriser la chose. Voici en quels termes respectueux ce Mgr Fèvre parle de lui :

" Qui croyez-vous qui y mit obstacle? La presse libérale sans doute, cette presse acquise par principe à toutes les illusions et à toutes les bassesses. Mais il y eut un autre personnage, très inattendu, c'est l'Archevêque de Québec, le cardinal Taschereau. Par quoi ce pré-

lat prouvait deux choses : que l'Église avait eu tort de le revêtir de la pourpre, et que malgré sa pourpre, il manquait de sens de l'Église.

... "Pauvre Taschereau! par faiblesse d'esprit, par pusillanimité de sentiments, par recherche de la popularité, esprit de famille, haine peut-être contre quelqu'un, il aurait admis l'étranglement de la condamnation épiscopale et pontificale du libéralisme. Cela étant, c'est une tache dans sa vie et un opprobre pour sa mémoire."

D'où il faut conclure d'après ce charitable prélat : d'abord que le Saint-Siège a commis une grave erreur en revêtant de la pourpre Mgr Taschereau et qu'en second lieu, ce dernier a été un homme indigne de la position qu'il a occupée. Et c'est le grand pourfendeur de libéraux qui tient un langage aussi irrespectueux, aussi faux contre un cardinal qui est mort entouré de l'estime et de l'affection de tout son peuple!

Après avoir ainsi mal mené un prince de l'Église on ne sera pas surpris de l'entendre proclamer Sir Wilfrid Laurier comme un héritique! Heureusement qu'il le place en bonne compagnie, avec Lacordaire, Montalembert et Mgr Dupanloup. Après avoir raconté la visite de M. Tardivel, il ajoute :

"Oui, pendant huit jours, nous nous sommes dit et répété : que le libéralisme est la

grande hérésie des temps modernes... : que l'idée catholique libérale de réconcilier l'Église avec la société moderne, c'est proposer l'alliance de Dieu avec Bélial; et qu'ainsi les catholiques des deux mondes, un Lacordaire, un Montalembert, un Dupanloup, un Laurier, par là même qu'ils sont libéraux, sont *matériellement hérétiques* et doivent en dernière analyse, par l'effet de leur aberration, mettre l'Église, Jésus-Christ et Dieu hors de la société; pousser finalement le monde à l'athéisme, peut-être sans le savoir, probablement sans le vouloir, mais certainement par une fatalité logique dont les passions de l'homme ne peuvent *qu'accélérer les horreurs.*”

Ces citations sont empruntées au dernier ouvrage de Mgr Fèvre. Avant cela, il avait continué l'Histoire de l'Église de Rochrbacher.. On trouve dans le vol. 15, pages 337 et suivantes, des choses renversantes dans un chapitre intitulé “ L'Église du Canada ”. Je cite :

“ Les journaux libéraux de toute nuance font tout ce qu'ils veulent, inondent le pays de feuilletons malsains, exploitent l'autorité épiscopale au profit des passions politiques et poussent le Canada vers l'indifférentisme, c'est-à-dire vers le culte exclusif de la matière. Contre eux, jamais un acte de repression épiscopale. Mais, pendant que ces feuilles libérales

corrompent l'esprit, le cœur et les mœurs du pays, si une feuille catholique, ultramontaine, fait résolument opposition, en s'appuyant sur la plus stricte orthodoxie, à elle les menaces, et à la fin l'étranglement."

Peut-on être plus ignorant ou plus mal-honnête? Peut-on insulter plus grossièrement les évêques et le clergé canadiens? Les journaux qui ont voulu publier des romans immoraux ont été dénoncés par l'autorité ecclésiastique et ont dû disparaître. L'*Electeur*, accusé de libéralisme n'a-t-il pas été interdit par Mgr l'archevêque Bégin? La *Vérité*, l'*Eten-dard*, journaux archi-ultramontains qui ont passé leur temps à morigéner les évêques ont-ils jamais été molestés ou supprimés? Et, c'est en face de tout cela, que ce prélat, ignorant comme une carpe des choses de notre pays, a l'audace d'écrire de pareilles insanités!

Le biographe de M. Tardivel nous informe qu'il y a trois partis politiques chez nous: les *rouges*, les *bleus* et les *blancs*:

... "Les *rouges* ressemblent aux radicaux de France et forment l'aile gauche du parti libéral, tous ne sont pas francs-maçons, mais sont généralement imbus de l'esprit maçonnique. L'aile droite de ce même parti se compose de libéraux modérés, dans le genre de Mercier, naguère premier ministre de la province de Québec.

...“ Le parti *bleu*, puissante et malfaisante organisation, se compose des tories des provinces protestantes et des soi disant conservateurs de la province de Québec. Parmi les tories, il y a un grand nombre d'orangistes et de francs-maçons; le grand chef de ce parti, Sir John Macdonald était un franc-maçon très en vue. Les bleus de la province de Québec ne sont conservateurs que de nom, imbus qu'ils sont d'idées libérales, bien qu'ils professent une grande horreur du libéralisme, quand ce sont les rouges qui le pratiquent. Eux aussi se disent tous catholiques, plus catholiques que les rouges, contre qui ils exploitent la religion, mais à qui ils s'unissent dans l'occasion pour accabler les catholiques purs.

...Pour les catholiques purs, ils font profession de n'attendre le salut social que de Jésus-Christ et pas de l'habileté des hommes sans principes; ils espèrent qu'un jour prochain permettra d'organiser un groupe carrément et exclusivement ultramontain, catholique et pontifical. Ce sera le parti *blanc*, “ le parti castor.”

L'Université Laval elle-même est dénoncée comme un foyer d'erreurs, de francs-maçons. “ Plusieurs de ses élèves, écrit-il, avaient été sollicités à entrer dans la franc-maçonnerie.”

Mgr Conroy, le Délégué Apostolique ne trouve pas grâce devant le tribunal de ce grand

justicier ultramontain. Écoutez bien avec quel respect il parle du représentant du Pape :

... Mgr Conroy avait été vain, il se perdit à la fin dans l'opinion du clergé et de tous les hommes bien pensants; et, réserve faite de ses intentions, il est permis de dire qu'il ne passa au Canada que comme un complice du libéralisme, ou comme un étourdi, en tout cas, comme un fléau."

J'ai cité un peu longuement peut-être les écrits de ce Mgr Fèvre parce qu'il me paraît le véritable type de cette école ultramontaine qui aurait voulu se substituer aux évêques et au clergé. Que serions-nous devenus si ces gens là avaient réussi à faire triompher leurs idées surannées? Nous aurions eu la guerre religieuse et des discordes interminables. C'est le cardinal Taschereau, aidé, assisté des prêtres du Séminaire et de l'Université qui a détourné de nos têtes cet orage qui nous menaçait. Tous les vrais catholiques lui en conservent une reconnaissance bien méritée.

CHAPITRE SIXIÈME

1884-85-86

Le cabinet Ross—M. Flynn à Gaspé—Je vas lui lui faire la lutte avec M. Achille Carrier—Enquête sur la vente du chemin de fer du Nord—Le juge Routhier nommé commissaire—Admirable tactique de M. Mercier—M. F. Langelier est élu à Mégantic—Insurrection des Métis—Procès de Riel—Son exécution—Grande agitation dans la province—Assemblée sur le Champ de Mars à Montréal—Laurier et Mercier—Fondation du parti National—Attitude de MM. Joly et Watts—Fiasco des *pendards* à Sillery—Ré-ajustement du subside fédéral—Mgr Taschereau nommé cardinal—Elections générales au N. B. et à la N. E.—Défaite du parti conservateur—Le gouvernement Ross dissout les Chambres—Belle campagne de M. Mercier—Victoire des nationaux—Ouverture de la session—Défaite du cabinet Ross—M. Mercier forme son gouvernement—Les nouveaux ministres—L'hon. M. Marchand orateur de l'Assemblée.

La victoire de M. F. X. Lemieux à Lévis avait été une défaite désastreuse pour le gouvernement Mousseau. Plusieurs journaux conservateurs, notamment la *Gazette*, déclarè-

rent qu'il devait se retirer puisqu'il n'avait pas la force nécessaire pour gouverner. M. Mousseau ne se fit pas illusion sur la situation; il abandonna les rênes du pouvoir le 12 janvier 1884 pour occuper la position de juge à Rimouski devenue vacante par la mort soudaine du juge Alleyn.

Il fallait former un nouveau cabinet, et, dans les circonstances ce n'était pas chose facile, grâce à la division qui avait été créée dans le parti conservateur par la vente du Chemin de fer du Nord. L'élément Castor était alors à l'apogée de sa puissance; c'était un facteur qui n'était pas à dédaigner. Quel était l'homme capable de concilier les deux factions? L'hon. Rodrigue Masson, qui par son honnabilité, son expérience, sa fortune, jouissait d'un grand prestige, fut invité à former un gouvernement, mais il refusa cette tâche si difficile. Après bien des tâtonnements, le Lieutenant-Gouverneur Robitaille s'adressa au Dr Ross qui entreprit de former un ministère. L'opposition qu'il avait faite à la vente du chemin de fer lui assurait le bon vouloir des Castors. Pour se les concilier tout-à-fait, il s'engagea à faire une enquête sur la vente du chemin de fer et sur les circonstances qui l'avaient entourée. Cependant, il était incapable de se maintenir sans l'appui du parti Champleau-Sénécal, qui détestait cordialement les

Castors. Il n'y eut que la crainte de perdre le pouvoir qui put faire taire toutes ces divergences, tous ces tiraillements. Après plusieurs jours d'incubation le nouveau cabinet sortit de l'écaille. Au dernier moment M. Flynn, député de Gaspé reçut un portefeuille; le Dr Ross avait peur des élections partielles, et il s'était imaginé que personne n'oserait faire opposition à M. Flynn, vu les difficultés de communiquer avec un comté si éloigné. Il ne conserva pas longtemps cette illusion.

M. Tarte n'aimait pas les Castors; il trouvait que le Dr Ross leur avait fait la part trop large dans son gouvernement. Un jour, quand il commença à être connu que M. Flynn serait ministre, M. Tarte arriva à mon bureau et me fit la proposition suivante: " Il est bien probable que Flynn va entrer dans le cabinet Ross; dans cette éventualité, seriez-vous disposé à aller lui préparer de l'opposition si je vous procure les moyens nécessaires?" Comme j'étais jeune, plein d'ardeur et que je conservais encore tout chaud, le souvenir de la défection de M. Flynn, je pris cet engagement sans trop me rendre compte de la tâche ardue que j'entreprenais. Quelques jours plus tard, M. Tarte revint me voir et me mit en face de ma promesse. Il n'y avait pas une minute à perdre afin d'arriver à temps pour

la mise en nomination des candidats. Il fallait partir dès le lendemain. J'étais pris, mais je ne reculai point. Je me mis sur le chemin pour me trouver un compagnon de voyage, car il ne me souriait guère d'entreprendre seul une campagne aussi lointaine. La première personne que je rencontrai, ce fut mon ami M. Achille Carrier que j'invitai à venir partager ma "gloire"! Il accepta de suite mon invitation et le lendemain matin nous prîmes le train de l'Intercolonial en route pour Gaspé. Arrivés à Dalhousie, il n'y avait pas alors de chemin de fer, nous dûmes parcourir en voiture la grande distance qui nous séparait de Percé l'endroit de notre destination. Nous marchâmes sans arrêt, jour et nuit, changeant de chevaux de temps en temps pour aller plus vite. Pendant que nous cheminions ainsi des télégrammes partis de Québec faisaient signer un bulletin de présentation en faveur du Major Slous qui avait été désigné comme candidat. Le voyage fut pénible, mais nous arrivâmes à temps pour accomplir notre mission.

M. Flynn avait convoqué pour le jour de la nomination, dans le palais de justice de Percé, une grande assemblée à laquelle nous nous rendîmes. On ne voulut pas nous laisser parler, tant M. Flynn avait ameuté ses partisans contre nous. Il est même certain que l'on nous aurait fait un mauvais parti sans la bien-

veillante intervention de feu le shérif Joncas et celle de M. J. X. Lavoie, le protonotaire. La violence ne conduit à rien : si M. Flynn nous eut traité mieux, une fois notre candidat mis en nomination nous serions revenus tout de suite. Exaspérés par ses mauvais procédés, nous nous jetâmes dans la lutte et nous nous rendîmes jusqu'à l'Anse au Griffon. En revenant nous adressâmes la parole dans la plupart des paroisses du comté. Cette élection se termina par la victoire de M. Flynn; toutefois, nous avons jeté le grain de senevé libéral qui germa et prépara pour plus tard l'élection de M. Carrier et celles de ceux qui sont venus après lui! A notre retour nos amis de Québec nous offrirent un lunch au Club de la Garnison, le 11 avril. Le banquet était présidé par M. Mercier qui nous félicita chaudement de la courageuse campagne que nous venions de faire.

Le cabinet Ross avait dû, pour s'assurer la majorité, flatter les Castors et satisfaire le parti Chapleau. Pour s'assurer ces deux éléments qui étaient comme le feu et l'eau, le Dr Ross avait promis aux premiers l'enquête tant désirée et il avait assuré l'autre que cette enquête ne serait qu'une moquerie. Nous verrons plus tard qu'il respecta ses engagements. M. le juge Routhier fut choisi pour faire cette enquête et on lui adjoignit M. H. A. Tur-

cotte comme secrétaire. Mais le gouvernement avait tellement paralysé l'action du commissaire, en limitant l'enquête, que celle-ci se termina sans avoir rien éclairci.

A la session de 1885 le gouvernement présenta un bill pour autoriser les dépenses qui seraient encourues par cette commission. Quand cette mesure ministérielle fut discutée devant la Chambre, M. Mercier se montra tacticien-parlementaire de premier ordre. Il savait très bien que l'enquête n'était pas sérieuse qu'elle n'aboutirait à rien, aussi décida-t-il de la combattre en mettant les députés ministériels dans un grand embarras. Après la lecture de la première clause un député de l'opposition proposa une motion à l'effet que la Chambre était prête à voter l'argent demandé, à la condition que le commissaire reçoive instruction de s'enquérir de telle accusation qui avait été portée au sujet de cette transaction. Les députés ministériels, qui ne soupçonnaient pas ce qui allait se passer, rejetèrent cette motion. Et, à chaque clause l'opposition continua à demander que l'enquête portât sur les faits graves qui avaient été signalés au public. Or, une fois pris dans cet engrainage il n'y avait plus moyen d'en sortir et la phalange ministérielle repoussa les quinze amendements sans trop se rendre compte du dénoncement qui allait se produire. C'est

M. Mercier qui se chargea de faire le dernier tour de la corde autour du cou des députés amis du gouvernement. Il proposa un dernier amendement qui se terminait comme suit :

“ Cette Chambre est d’opinion que vu ce refus, et dans telles circonstances, l’enquête proposée serait illusoire et inutile, elle ne croit pas opportun d’autoriser les dépenses considérables qu’elle devra nécessairement entraîner.”

Cette motion eut le même sort que les autres, mais tous ces votes produisirent un grand effet dans le public.

Le parti libéral faisait de grands progrès dans l’opinion. M. Frs Langelier se faisait élire aux Communes dans le comté de Mégantic le 11 juillet 1884 après une lutte formidable ; cette victoire causa une immense joie aux libéraux qui regrettaient de le voir éloigné de l’arène parlementaire. Vers le même temps sur quatre élections locales qui eurent lieu, l’opposition en gagna trois, Jacques-Cartier, Trois-Rivières et Chateauguy. Ce dernier comté envoya en Chambre M. J.-E. Robidoux qui devait dans la suite jouer un rôle si brillant.

C’est pendant l’année 1885 qu’éclata l’insurrection des Métis du Nord-Ouest. Ceux-ci, exaspérés des injustices commises à leur détriment, dépouillés de leurs terres, incapables d’obtenir du gouvernement fédéral le redressement de leurs griefs, prirent les armes pour

défendre leurs propriétés contre la rapacité des spéculateurs que les ministres laissaient faire. Riel qu'ils étaient allés chercher au Montana se mit à leur tête. Il fut fait prisonnier et le gouvernement lui fit un procès dans les conditions les plus injustes et les plus défavorables. Cette parodie judiciaire se termina par un verdict contre le chef des Métis et sa condamnation à mort. Malgré l'agitation qui se fit dans le pays, dans notre province surtout, le malheureux Riel fut exécuté le 16 novembre, après avoir été habilement défendu par MM. Lemieux, Fitzpatrick et Greenshields. De quel crime s'était-il rendu coupable? D'une offense purement politique, à la suite d'une série de provocations plus criantes les unes que les autres. Les fanatiques élevèrent la voix pour demander sa tête et elle fut entendue de préférence aux cris de miséricorde qui s'élevèrent de toutes parts dans la province de Québec, et, j'oserais dire dans le monde entier. Est-ce que jamais le gouvernement américain a songé à pendre Jefferson Davis parce qu'il avait pris les armes contre le Nord?

L'exécution de Riel créa une profonde indignation chez la grande majorité des Canadiens-français. De toutes parts ils accouraient aux assemblées de protestations qui furent tenues dans tous les coins de la province.

Conservateurs comme libéraux, adversaires de la veille, s'unirent pour formuler un solennel et patriotique protêt contre ce que l'on appelait le meurtre de Régina!

Le 22 novembre une immense assemblée fut tenue sur le Champ de Mars à Montréal: on y avait érigé trois tribunes pour permettre à trente-trois orateurs de se faire entendre; cinquante mille personnes se pressaient sur l'immense place pour applaudir ces orateurs. C'est dans cette circonstance que M. Laurier s'écria:

“ Le drame de Régina efface les partis. La cause née sur la tombe de Riel est sacrée. Les révoltes ne sont pas nouvelles, et presque toutes elles ont reçu la consécration de l'histoire. A la place des Métis nous aurions tous pris les armes.”

Mercier termina une brillante harangue par cet éloquent appel qui est resté célèbre.

.....“ Cessons nos luttes fratricides: unissons-nous.”

Pour permettre à tous les Canadiens-français de s'unir sans froisser leurs susceptibilités politiques, on fonda un nouveau parti qu'on appela le parti “ National. ”

Mercier, avec un patriotisme, un désintéressement qui l'honorent, offrit de s'effacer en faveur de Chapleau auquel il voulait confier la direction de ce grand mouvement. Il

l'implora au nom de tout son parti: "Tentez, lui avait-il dit, un effort suprême pour sauver Riël; si vous ne réussissez pas, vous sauverez au moins l'honneur des nôtres; faites le sacrifice de votre portefeuille et en retour j'oublierai tout le passé; je ferai taire toute rancune, je combattrai pour vous et sous vous."

Nobles paroles qui malheureusement ne furent pas entendues! Chapleau manqua cette occasion de devenir l'homme le plus populaire parmi les Canadiens-français. Mercier se mit à la tête de ses compatriotes et il s'y est acquis une popularité qui restera à jamais gravée dans le souvenir de ceux-ci.

M. Joly désapprouva cette agitation, et comme il se trouvait en désaccord avec ses électeurs, il leur remit son mandat. Il s'était certainement mépris sur la nature du mouvement qui agitait alors le pays, car il possédait trop de sens politique, il avait un cœur trop noble, trop généreux pour ne pas condamner l'action des ministres qui, après avoir opprimé, tyrannisé, persécuté un sujet britannique, le traînaient ensuite au gibet parce qu'il avait osé résister à ses tyrans!

M. Watts, député des comtés de Drummond et Arthabaska imita M. Joly et remit lui aussi son mandat.

Un certain nombre de Canadiens-fran-

çais conservateurs restèrent fidèles au gouvernement; on les désigna sous le nom de *pendards* parce qu'ils approuvaient la pendaison de Riel. Ce parti, un moment écrasé sous l'opinion publique voulut relever la tête. M. Tarte qui avait été un des premiers à condamner les ministres, retourna avec M. Chapleau d'après le principe, je suppose, qu'un homme a le droit de changer d'idée, s'il n'a pas le pouvoir d'Apollon qui détournait les fleuves de la Troade! Il fit convoquer pour le 18 février un assemblée à Sillery à laquelle Sir Adolphe Caron, Sir John Thompson, M. T. Chase Casgrain et M. Tarte lui-même devaient prendre part. C'était une réponse au défi porté aux *pendards* par l'*Électeur*, d'essayer de tenir une assemblée dans notre district. Il fallait à tout prix l'empêcher d'avoir lieu. Dès que la chose fut connue, Sir Alphonse Peltier, MM. Frs Langelier, Ernest Pacaud, F. X. Lemieux et moi-même, nous nous réunîmes pour décider quel parti prendre. Après délibérations je fus délégué avec Lemieux auprès de notre vieil ami M. Georges Lemelin, un libéral ardent de St-Roch, afin d'aviser aux moyens à prendre pour briser cette réunion. Ses calculs faits M. Lemelin nous dit qu'il fallait une somme qu'il indiqua pour payer les hommes et les voitures qui les conduiraient à Sillery: cette somme devait lui être versée pas

plus tard qu'à trois heures de l'après-midi; elle le fut effectivement. "La sainte, dit-il en recevant l'argent, je vous promets que les *pendards* ne parleront point." Il tint parole: l'assemblée fut un fiasco monumental qui ota aux *pendards* l'idée de répéter l'aventure.

La manière dont Lemelin s'y prit pour briser cette assemblée est trop amusante pour ne pas être racontée.

Sir Adolphe Caron et ses partisans avait choisi pour le théâtre de leur exploit, la maison d'école, une bâtisse avec des chassiss très hauts dont les carreaux étaient tout petits. Il va sans dire que les amis de Sir Adolphe s'attendaient à du bisbille et qu'ils s'étaient préparés en conséquence. Les nôtres n'étaient pas très pressés de pénétrer dans cette salle, sachant bien l'accueil qui leur serait fait. Soudain, le père Lemelin eut une idée lumineuse qui décida de la victoire. Le long de l'école se trouvait une cordée de bois de poêle, débité en petits quartiers; il en distribua deux ou trois à chacun de ses hommes avec instructions de les jeter dans les fenêtres dès qu'il en donnerait le signal. Tous ces quartiers de bois lancés ensemble produisirent un effet merveilleux, les vitres se cassèrent avec fracas on aurait dit que la bâtisse elle-même allait s'écrouler. Bref. la panique fut telle que chacun se sauva à qui mieux mieux, les gens

de Lemelin se joignant aux autres dans le saut qui peut pour arriver jusqu'à leurs carrioles qui avaient été laissés à distance. Le "général" Lemelin avait pris d'assaut la forteresse bleue à coups dequartiers de bois et sans effusion de sang! M. Tarte et ses amis revinrent de cette aventure tout penauds, ayant l'air de renards qu'une poule aurait pris. Cette petite mésaventure eut pour résultat d'empêcher les amis du gouvernement de tenir d'autres assemblées dans notre district dans le but de faire approuver la conduite des ministres.

On commença dès 1884 à agiter une autre question moins brûlante que celle de Riel, mais tout de même d'une très haute importance: je veux parler du réajustement du subside fédéral en faveur des provinces, les *better terms* comme l'on appelait alors la chose. C'est M. Aldéric Ouimet, député aux Communes qui amena l'affaire sur le tapis en demandant la production de la correspondance échangée à ce sujet entre le gouvernement et les provinces. M. Mousseau avait adressé au gouvernement fédéral un mémoire sur ce sujet: plus tard le Dr Ross reprit la chose en sous ordre, mais sans succès dans les deux cas.

Le *Mail* de Toronto fit une guerre à mort à la demande des provinces; cependant, ses attaques étaient surtout dirigées contre la pro-

vince de Québec. Je cite un exemple de ses aménités à notre endroit :

“ L'une des tentatives les plus basses de corruption dont les annales parlementaires fassent mention vient d'être faite sans succès à Ottawa par M. Blake. Il ne s'agit rien moins que de l'achat en bloc du parti conservateur dans la province de Québec. Les réclamations des ministres de Québec ne peuvent pas être admises par Sir John.”

M. Ouimet protesta en Chambre contre cet écrit si injurieux à notre adresse, et ce fut tout. La question des *better terms* fut abandonnée.

Ce problème fut sérieusement posé et étudié pour la première fois par l'hon. M. Mercier. Il convoqua à Québec en 1888 une conférence interprovinciale ayant pour objet de discuter le remaniement du subside fédéral; cette conférence à laquelle prirent part tous les premiers ministres, sauf celui de la Colombie Britannique, fut présidée par l'hon. Oliver Mowat. Des résolutions préparées avec un grand soin furent adoptées et transmises à Ottawa; tous ces efforts allèrent se heurter au mauvais vouloir de Sir John Macdonald. Toutefois, le coup était porté, l'affaire avait été si bien exposée et si bien mise devant le public, que celui-ci commença à comprendre l'immense portée de ce projet.

L'hon. M. Parent, alors qu'il était premier ministre fit à son tour une tentative dans le même sens, sans plus de succès que ses prédécesseurs. Il reçut de Sir Wilfrid Laurier un bon accueil, mais l'affaire traina et il abandonna le pouvoir avant d'avoir réussi.

Ce devait être la bonne fortune de l'hon. M. Gouin, le gendre de M. Mercier, de mener cette entreprise à bonne fin. Bien familier lui-même avec la question, il ne manqua jamais une occasion, surtout après être devenu premier ministre, soit dans les banquets, soit dans les assemblées publiques, même à la barbe de Sir Wilfrid Laurier, d'affirmer les droits des provinces et de déplorer l'insuffisance de leurs revenus ce qui avait pour effet de paralyser leur développement. Il réussit à enrégimenter dans cette campagne tous les journaux sur lesquels il avait du contrôle. On le plaisanta dans certains quartiers; les prophètes politiques lui prédirent qu'il ne réussirait point, qu'il perdait son temps. Rien ne le découragea; il continua sa propagande avec une persévérance qui lui fait le plus grand honneur. Quand l'opinion publique fut bien saisie du projet, il se rendit en personne, sans bruit, auprès des différents gouvernements provinciaux, pour les engager à joindre leurs efforts aux siens dans le but de revendiquer les droits des provinces. Un mémoire con-

joint fut préparé et adressé au gouvernement fédéral. Celui-ci comprit qu'il fallait tenir compte de cette demande, et il invita leurs représentants à se rendre à Ottawa pour discuter leurs prétentions. La réunion eut lieu le 8 octobre 1906; après quelques jours de délibérations, M. Gouin, que les ministres des autres provinces avaient nommé leur président, fut chargé avec M. Whitney de présenter à Sir Wilfrid Laurier les résolutions adoptées par la conférence. Quelques jours plus tard la requête des premiers ministres était accordée et notre province recevait pour sa part un octroi additionnel de \$600,000 par an. C'était pour M. Gouin une victoire éclatante; il avait obtenu la réalisation de l'un des événements les plus importants depuis la Confédération; c'était une affaire d'or pour nous: M. Gouin avait conduit à bonne fin ce grand projet dont son beau-père M. Mercier avait été le principal initiateur.

Au mois de mars 1884 on apprit une nouvelle qui jeta la joie dans tous les cœurs: le Pape venait de décider de créer cardinal notre vénérable archevêque Mgr Taschereau. Cet événement provoqua de grandes réjouissances dans tout le pays, car c'était le premier cardinal canadien que Rome nous donnait.

En élevant ainsi Mgr Taschereau à cette haute dignité, le Pape avait voulu reconnaître

les qualités supérieures qui le distinguait, comme les services signalés qu'il avait rendus à l'Église canadienne. Bref, en le revêtant de la pourpre romaine, le Saint-Siège affirmait d'une façon solennelle la confiance qu'il avait toujours reposée en lui.

Le choix des cardinaux appartient au Souverain Pontife sans doute; mais, généralement il n'élève personne à ce poste élevé sans s'être assuré au préalable que la chose sera agréable aux autorités et surtout au gouvernement du pays auquel appartient le futur cardinal.

Celui à qui revient le mérite d'avoir le premier pensé à faire élever Mgr Taschereau au rang des princes de l'Église est feu Mgr Cyr. E. Legaré, l'ancien Vicaire Général du diocèse. Il aimait beaucoup l'archevêque qui, de son côté, avait la plus grande confiance en lui. Dès son ascension sur le trône archiepiscopal de Québec, Mgr Taschereau l'avait appelé auprès de lui comme son Vicaire Général. Or Mgr Legaré avait à Rome un ami, un prêtre, le secrétaire de l'Aumônerie pontificale, qui logeait avec Mgr Mocenni, sous-secrétaire d'État et aujourd'hui cardinal. Ce prêtre tenait Mgr Legaré au courant de tout ce qui se passait au Vatican; il le fit même nommer Vicaire-Général de l'Archevêque de Vérome, un honneur très prisé et très élevé dans le monde

écclésiastique. Mgr Légaré lui demanda s'il ne serait pas possible de faire conférer à Mgr Taschereau les honneurs cardinalices et quels moyens il fallait prendre pour y arriver. Son correspondant lui répondit qu'après avoir sondé le terrain, il avait appris que Mgr Taschereau jouissait à Rome d'un immense crédit, puis il ajoutait que sa nomination était très possible. Mais, disait-il, il faut que cette faveur soit sollicitée par le maire de votre ville et aussi par le gouvernement de votre pays. A ce moment, l'hon. Frs Langelier, le beau-frère de Mgr Légaré, était le maire de Québec. Il se fit un plaisir d'obtempérer à la demande de Mgr Légaré; il adressa au cardinal Jacobini une lettre dans laquelle il exposait les raisons qui militaient en faveur de Québec; il représentait que notre siège épiscopal était le plus ancien du pays, et qu'enfin Mgr Taschereau était, et par sa science et par ses vertus digne de recevoir le chapeau de cardinal.

Bien qu'adversaire politique de l'hon. M. Chapleau, M. Langelier, son ancien compagnon de classe, était toujours resté avec lui dans les termes de la meilleure amitié. Il s'adressa donc à lui, et le pria en sa qualité de Secrétaire d'État, d'écrire à Rome au nom du gouvernement. M. Chapleau consulta Sir John Macdonald qui accueillit le projet de la

manière la plus favorable, M. Chapleau écrivit à Rome et quelques mois après la bonne nouvelle nous arrivait que Mgr Taschereau avait été nommé cardinal. (1)

Voilà l'histoire vraie de cet événement qui jeta tant de lustre sur notre pays.

C'est le 2 juin qu'une dépêche officielle de Rome, annonça la nomination de Son Eminence le Cardinal Taschereau qui avait été faite dans un Consistoire tenu la veille. Sur réception de ce cablogramme M. le Grand-Vicaire Légaré se rendit officiellement chez Son Excellence le Gouverneur-Général et chez Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, chez les Orateurs des deux Chambres et chez Son Honneur le Maire pour leur communiquer officiellement le grand événement. A trois heures on tira un salut de dix-neuf coups de canon, sur la Terrasse, et à l'instant toutes les cloches des églises catholiques de la ville se mirent en branle et annoncèrent la grande nouvelle à la population. Un peu plus tard Mgr O'Brien, accompagné du gardennoble, le comte Gazzoli, arrivèrent à Québec porteurs de la barrette cardinalice.

La cérémonie de la remise de la barrette, ou l'investiture de Mgr Taschereau comme

(1) Voir lettres à l'appendice.

cardinal donnèrent lieu à de grandes fêtes à Québec.

Dans l'été de 1886 des élections générales eurent lieu au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse. Ces deux provinces qui était depuis longtemps gouvernées par les conservateurs changèrent leur allégeance et se rangèrent du côté libéral. Après les élections de Lotbinière et de Drummond et Arthabaska, cet événement jeta la jubilation dans le camp des libéraux. Peu de temps après le gouvernement fédéral subissait deux défaites, l'une à Chambly et l'autre dans le comté de Haldimand.

C'est à la suite de ces triomphes libéraux que le Dr Ross fit émaner, le 11 septembre, une proclamation qui mettait fin au parlement et renvoyait les députés devant leurs électeurs. Jamais peut-être dans le pays, des élections avaient été attendues avec autant d'impatience et d'anxiété. L'affaire Riel était encore toute chaude, le gouvernement Ross, assailli avec vigueur par M. Mercier avait beaucoup de plomb dans l'aile; aussi, l'animation était-elle extraordinaire. Les paisibles campagnes ou généralement le contre-coup des événements politiques met du temps à se faire sentir, étaient en ébullition; il se faisait un travail de fermentation plus accentué qu'auparavant; à l'apathie que les libéraux avait si souvent dé-

plorée dans le passé avait succédé un vif intérêt pour la chose publique. Cet état d'âme était dû aux assemblées qui avaient eu lieu, aux polémiques des journaux, et disons-le, au patriotisme des Canadiens-français que l'exécution de Riel avait exaspérés.

M. Mercier parcourut toute la province de Québec qu'il enflamma au souffle de sa parole si chaude, si patriotique, si éloquente; il prit part à une centaine d'assemblées convoquées sur tous les points de la province. Et partout, sa parole vibrante provoqua un immense enthousiasme. On se serait cru reporté aux jours où Papineau, revendiquant nos libertés attirait au pied des tribunes populaires tous les vrais patriotes. Le parti National avait fait des efforts surhumains pour remporter la victoire; le 14 octobre son travail, ses efforts étaient récompensés par un succès immense. La province avait donné la majorité aux patriotes qui avaient dénoncé avec tant d'éloquence l'exécution de Riel.

Le gouvernement Ross se cramponna au pouvoir pendant de longues semaines; il espérait toujours détacher quelques députés, mais la phalange nationale resta intacte, solide, jusqu'à la fin. Les journaux favorables au gouvernement criaient sur tous les tons que celui-ci était sorti victorieux de la bataille pour le justifier aux yeux du Lieutenant-Gouverneur,

de persister à garder le pouvoir. D'un autre côté, les amis de M. Mercier avaient signé un "round robin" qui établissait qu'ils étaient en majorité et qu'ils voteraient la déchéance du cabinet conservateur. Ce document, ne pouvait pas, malheureusement, être montré au chef de l'exécutif; il fallait attendre la rentrée des Chambres pour établir constitutionnellement à quel parti appartenait le pouvoir.

Le parlement fut enfin convoqué pour le 27 janvier 1887, afin de faire cesser le malaise, l'agitation et l'anxiété qui existaient dans la province. Le 19 janvier, trois mois après les élections, le Dr Ross sachant bien qu'il était en minorité remit sa résignation entre les mains de M. Masson et lui conseilla d'appeler l'hon. M. Taillon. C'était un dernier subterfuge pour prolonger de quelques jours la vie d'un parti à l'agonie! M. Taillon fit semblant de former un ministère; il se savait si bien en minorité qu'il n'avait rien préparé pour la session, pas même un discours du trône. Des farceurs avaient fait courir les bruits que MM. Jules Tessier et C.-A.-É. Gagnon s'étaient ralliés à M. Taillon: aussitôt ces deux députés s'empressèrent de contredire dans les journaux cette folle rumeur.

L'hon. M. Mercier arriva à Québec le 26 au soir. Les libéraux et les nationaux, lui

avaient préparé une démonstration grandiose. Une foule énorme s'était portée à la gare du Palais pour le recevoir, et dès qu'il eut descendu du convoi, ce fut des hurrahs étourdissants, des cris de joie indescriptibles. On aurait dit un libérateur qui arrivait au milieu de ceux qu'il aurait rendus à la liberté. La foule se rendit en procession jusqu'à l'hôtel Clarendon, sur la rue Desjardins, où M. le Maire Langelier présenta une adresse au triomphateur. Dans cette adresse il disait entre autres choses :

....."Grâce à la confiance que votre habileté, votre persévérance et votre indomptable énergie ont inspiré au parti libéral, vous avez réussi à en faire une armée parfaitement disciplinée, prête à tous les sacrifices et à tous les dévouements. Grâce au patriotisme et à l'abnégation de tout ce qui, dans le parti conservateur était prêt à sacrifier au salut du pays, non seulement ses intérêts, mais ce qui est plus difficile encore, les vieux liens de parti si difficiles à briser, vous avez réussi à faire des alliances honorables et à former un grand parti vraiment national, etc., etc."

M. Mercier, profondément ému de cette démonstration prononça cette fière improvisation :

"Vous avez bien voulu me dire tout à l'heure, M. le maire et vous avez eu raison,

que jamais dans aucune circonstance, je n'avais désespéré de l'avenir du Canada-Français.

“ Non, je n'en ai jamais désespéré parce que je connaissais notre peuple.

“ Aux heures des défaites les plus dures, les plus inattendues, je me suis toujours dit, —cela a été ma force, ma consolation et mon espérance—que le peuple canadien-français était essentiellement composé de braves gens et d'honnêtes gens : ils peuvent être trompés par de fallacieuses promesses, la tourbe des politiciens qui vit autour du pouvoir peut les égayer par des menteuses démonstrations, mais le cœur du peuple est sain.

“ La bonne cause, c'est la cause de la patrie, c'est la cause de l'autonomie provinciale, c'est la cause pour laquelle nos pères ont combattu, la cause des patriotes de tous les temps, la cause de ceux qui veulent que la province de Québec ne soit pas une province serve, qu'elle se gouverne elle-même, d'après la volonté de ses habitants.

.....“ Il y a une question qui domine toutes les autres : nous voulons tous que notre province soit respectée ; nous voulons que tous ses droits civils et religieux soient maintenus ; nous ne voulons pas être la risée de la Confédération. Il y a trois jours, le *Mail* parlant de je ne sais quel projet de ministère confié à M. Taillon, disait dédaigneusement : “ Rien

“ ne saurait être plus inconstitutionnel, mais
“ nous savons que dans la province de Québec
“ on ne se gêne pas pour si peu de chose.”
Nous ne voulons pas que l'on continue ce langage méprisant sur la province de Québec; nous entendons pratiquer comme nos concitoyens anglais des autres provinces le *self government* et quand nous représentons ici la majorité de l'électorat, nous prétendons être maîtres de nos destinées; nous voulons que la voix de cette majorité soit entendue et respectée par tous, par les ministres et même par les gouverneurs.

.....“ A quel spectacle assistez-vous depuis trois mois? Vous êtes en face d'un gouvernement à l'agonie qui n'a pas lui-même ni force d'action, ni possibilité de résistance. Comment ce gouvernement s'est-il soutenu malgré la volonté du peuple? Par cette seule raison que les ministres avaient besoin de son concours pour perpétuer dans la Confédération un régime réprouvé par toutes les provinces. Voilà la vérité. La province est devenue une carte dans le jeu de Sir John Macdonald et tous les principes constitutionnels sont violés pour lui permettre de continuer à nous soumettre à un régime de fraude, de corruption, d'illégalités et d'usurpations.

“ Lorsque le meurtre de Louis Riel a été consommé, lorsqu'on a suspendu au gibet la

tête de ce malheureux halluciné, on s'est figuré que par là toute la question était résolue. On s'est étrangement trompé. Le peuple Canadien-Français a senti qu'une atteinte profonde venait d'être portée à sa nationalité. C'est de ce meurtre que la question nationale est née. Nous avons épousé cette question dès la première heure et nous ne la renierons jamais. Nous ne l'avons pas épousé seulement parce qu'il s'agissait d'une question politique ou judiciaire, mais parce que nous sentions que le meurtre de Riel était une déclaration de guerre à l'influence canadienne française dans la Confédération, une violation du droit et de la justice.

“Voilà pourquoi la question est nationale; c'est parce que, si Riel a été pendu au gibet de Régina, c'est parce qu'il était un des nôtres.

“Et que l'on ne nous dise pas qu'en protestant contre cette exécution nous nous exposons à nous trouver en conflit avec nos concitoyens de race anglaise.

“Sans doute, la question du meurtre de Riel a été une question qui nous a touché plus profondément que toutes les autres provinces. Nous ne pouvons pas demander à nos concitoyens anglais de partager là dessus nos sentiments d'une manière complète. Mais dans tout le Canada, il n'est pas un homme

libre et sincère qui ne soit prêt à s'associer à nous pour condamner les abominations de la politique du Nord-Ouest.

“ Quand on parle des dangers de la politique nationale, il faut bien que nous répondions que toutes les provinces du Dominion, la Nouvelle-Ecosse qui en est rendue au point de demander la sécession, le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Édouard, la province d'Ontario qui vient de donner une éclatante majorité au gouvernement de M. Mowat; il faut bien que nous nous rendions compte que toutes les provinces ont comme nous leur mouvement national et que toutes sont d'accord avec nous pour protester contre le régime centralisateur qui menace de conduire la Confédération à sa perte.

“ Le moment est venu de demander à tous nos concitoyens, aux gouvernements de toutes les provinces qu'une convention détermine leurs griefs, les moyens de les satisfaire, comme le moyen de placer le Canada sous un gouvernement uni.

“ Puisque le gouvernement fédéral s'est montré jusqu'à présent impropre à cette tâche et puisque nos divisions ne permettent pas d'attendre qu'il la réalise, peut-être y aurait-il lieu d'assembler à bref délai une réunion libre de tous les Canadiens qui veulent défendre à

la fois leurs libertés locales et l'existence de la Confédération.

“ Ce jour-là, la province de Québec qui a été le germe de la Confédération sera tout naturellement désignée pour convoquer les provinces sœurs et peut-être nous sera-t-il réservé de sauvegarder par notre initiative le régime politique sous lequel nous vivons.

“ On a pu croire un moment que la question était de savoir qui gouvernerait à Québec, de ceux qui se disent conservateurs ou de ceux qui sont reconnus comme patriotes.

“ Aujourd'hui la question s'est transformée : on a oublié les vieilles querelles. Le problème qui se pose est tout autre. Tous les patriotes sont maintenant unis pour la défense de la cause nationale. Ce n'est plus une considération de parti : la question est de savoir qui triomphera de la volonté de tout un peuple manifestée par des élections libres, ou de la volonté des ministres d'Ottawa qui entendent nous imposer à Québec un gouvernement dont nous ne voulons pas.”

Le lendemain la population de Québec était dans une grande agitation : c'était l'ouverture du parlement, c'était la date fixée pour la première rencontre des deux partis sur le parquet de la Chambre. La foule avait envahi les couloirs de la Chambre et les galeries ; les députés avaient peine à se frayer un pas-

sage à travers cette cohue humaine. Enfin, l'heure décisive est arrivée: le gouvernement nomma M. Faucher de St-Maurice comme son candidat à la position d'Orateur de la Chambre, et M. Mercier soumit en amendement le nom de l'hon. F. G. Marchand, un vétéran de nos luttes parlementaires. Il règne un parfait silence dans la Chambre jusqu'au moment où le résultat du vote est proclamé, déclarant M. Marchand, élu. Des applaudissements éclatent dans les galeries, la foule est au comble de l'enthousiasme.

Aussitôt M. Mercier demande s'il y a un gouvernement? M. Taillon cherche à éluder la question en disant que les explications ministérielles ne se donnent qu'après que l'adresse est votée. M. Mercier insiste, il désire savoir ce qui est advenu du cabinet Ross qui a convoqué les Chambres et qui n'est plus à son poste.

M. Taillon, visiblement embarrassé, propose l'ajournement de la Chambre sans dire ce qu'il entend faire. C'est là où M. Mercier l'attendait, car il savait qu'un vote hostile sur une motion d'ajournement était un vote direct de non confiance dans le gouvernement. Il demande donc à la majorité de repousser la proposition de M. Taillon " pour bien faire " voir, dit-il, à ceux qui ne veulent pas le con-

“ prendre que l'on n'usurpe pas impunément le
 “ pouvoir pendant des mois, dans la province
 “ de Québec.” Puis, s'adressant aux ministres, il leur dit : “ Vous ne sortirez d'ici que
 “ lorsque je le voudrai : je suis le maître de la
 “ Chambre.” Un cri de triomphe s'échappa de l'opposition auquel les galeries font écho. Pendant une heure les deux partis restent en face l'un de l'autre : le camp ministériel est dans un désarroi complet. Soudain, voici qu'un loustic perché dans la galerie entonne le *Libera*, ce qui provoque un immense éclat de rire. Finalement, à six heures, M. Taillon demande l'ajournement de la Chambre pour communiquer avec le chef de l'exécutif. Le ministère Taillon avait vécu !

Le même soir au diner officiel donné à Spencer Wood, M. Mercier fut appelé à former un gouvernement et deux jours après son cabinet était au complet.

Voici le personnel de la nouvelle administration : L'hon. M. Mercier, Premier et Procureur-Général.

L'hon. Jos. Shehyn, Trésorier ;

“ Jos. Duhamel, Solliciteur-Général ;

“ P. Garneau, Ministre des Terres ;

“ C. A. E. Gagnon, Sec. de la Province ;

“ James McShane, Travaux Publics ;

“ D. A. Ross, Ministre sans portefeuille ;

“ A. Turcotte, ministre sans portefeuille.

L'hon. Éd. Rémillard membre du Conseil Législatif avait envoyé généreusement sa résignation à M. Mercier pour lui faciliter la formation de son cabinet. La place fut donnée à l'hon. M. Garneau. Un peu plus tard, M. Mercier récompensa M. Rémillard en le nommant Régistrateur à Québec.

M. Mercier avait eu la main heureuse dans le choix de ses collègues. Il était impossible, en effet, de concilier d'une manière plus heureuse des intérêts aussi multiples de religions, de partis, de nationalités et de faire une combinaison plus puissante que celle-là. L'accomplissement de cette tâche, dans l'espace de deux jours dénotait chez M. Mercier l'art du véritable homme d'État.

Appelé à gouverner sa province à l'âge où beaucoup d'hommes publics entrent à peine dans la politique, M. Mercier arrivait avec un prestige extraordinaire acquis à force de travail et de talent. Ses adversaires eux-mêmes rendaient hommage à son incontestable valeur.

La jeune génération voyait avec orgueil le nom de M. Georges Duhamel figurer sur la liste des nouveaux ministres. Arrivé à ce poste à 32 ans, il était un exemple de ce que peut la force intellectuelle alliée au patriotisme. Il retrouvait dans la députation l'un de ses premiers patrons, M. L. O. David.

Le nouveau solliciteur général devait son

rapide avancement à son beau talent pour la parole, et surtout à la part dirigeante qu'il avait prise à l'agitation nationale, à la tête des conservateurs du district de Montréal. Il apporta au ministère le double prestige d'une rare précocité et d'une fermeté de caractère bien au-dessus de son âge.

Depuis longtemps l'opinion publique désignait l'hon. Joseph Shehyn pour le poste que M. Mercier lui avait confié. Appartenant au monde de la haute finance, à la tête d'une belle fortune, président de la Chambre de Commerce, il avait joué un rôle proéminent dans la lutte inégale que notre district avait eu à soutenir contre le gouvernement fédéral. Le nouveau trésorier n'était pas seulement un financier d'une grande expérience; c'était aussi un homme dont ses adversaires eux-mêmes n'ont jamais mis en doute l'intégrité.

L'hon. Pierre Garneau reprenait le même ministère qu'il avait occupé dans le gouvernement De Boucherville; le département des Terres de la Couronne.

Son entrée dans le cabinet Mercier apportait à celui-ci un prestige considérable. M. Garneau, comme son collègue M. Shehyn, était à la tête du commerce et son influence dans le district était considérable.

Le secrétariat provincial fut confié à l'hon. C. A. E. Gagnon, bien connu par les

luttres vives qu'il avait faites dans le comté de Kamouraska. Le nouveau ministre était président de la Chambre des Notaires et c'était rendre un grand hommage à cette profession. Bon *debater*, connaissant bien la procédure parlementaire, c'était un homme précieux pour le parti au pouvoir comme il l'avait été lorsqu'il combattait dans l'opposition.

L'élément irlandais était représenté par l'hon. James McShane, un fidèle ami de la cause libérale et qui dans les mauvais jours avait payé et de sa personne et de sa bourse. C'était un citoyen droit, honorable qui lui, n'avait jamais trahi, Dieu merci! Pour faciliter la tâche de M. Mercier il lui remit son portefeuille afin de lui permettre de l'offrir à un anglais. C'était un beau désintéressement, mais M. Mercier avait trop de cœur pour écarter ainsi son vieil ami McShane.

Pour donner plus de force et de prestige à son ministère, M. Mercier s'associa deux ministres sans portefeuille, les hons. D. A. Ross et Arthur Turcotte. Le premier avait été procureur-général et le second Orateur sous le gouvernement Joly. Ils étaient deux lutteurs bien connus: M. Ross avait enlevé aux ennemis une de leurs forteresses et M. Turcotte avait obtenu de grands succès dans le district des Trois-Rivières. Ces deux nominations furent accueillies avec grande fa-

veur par le public, M. Ross était un libéral de l'école de M. Blake. Franchement patriote, l'hon. Arthur Turcotte fut le premier à élever la voix dans l'Assemblée Législative en faveur des Métis, au moment même où les ministres fédéraux envoyaient des troupes pour les exterminer. M. Turcotte était un orateur de premier ordre et c'était une précieuse acquisition pour le ministère.

Tels sont les hommes que M. Mercier s'étaient associés pour l'aider à accomplir la grande œuvre qu'il avait entreprise.

Avant même la formation du nouveau cabinet l'hon. M. Marchand avait été élu Orateur de l'Assemblée. Ce choix avait réjoui tous les vrais libéraux, car c'était un vétéran de nos luttes qui occupait un siège dans la Chambre depuis 1867 et qui depuis plus de vingt ans avait toujours été solide au poste, combattant de sa plume et de sa parole, dans l'arène publique, à la Chambre et dans la presse. Comme tous les hommes publics il avait été le point de mire de la calomnie, mais ses adversaires n'ont jamais réussi à souiller son nom qui est resté sans tâche. M. Mercier avait agi généreusement en donnant ce poste d'honneur à cet ami d'enfance, à ce vieux compagnon d'armes à ce champion si zélé de la cause libérale.

CHAPITRE SEPTIEME

1887

Les élections fédérales—Ma candidature à Montmorency—Première session de M. Mercier—Les *better terms*—Opposition de la presse conservatrice—Les Jésuites obtiennent la personnalité civile—Les citoyens de Québec donnent un banquet à M. Mercier—Ses sentiments à l'égard des Anglais—Les Jésuites présentent une adresse à M. Mercier à Montréal—M. Blake abandonne le poste de chef de l'opposition à Ottawa—M. Laurier est appelé à lui succéder—Opinion de la presse—L'hon. M. R. Masson abandonne le poste de lieutenant-gouverneur—L'hon. M. Angers lui succède—Ouverture de la conférence inter-provinciale—Discours de M. Mercier—Aperçu rapide des différents projets de Confédération.

Les événements politiques se succédaient avec rapidité; M. Mercier venait à peine de prendre le pouvoir à Québec quand le parlement fédéral fut dissout. La mise en nomination des candidats était fixée au 15 février et la votation au 22. Notre province était encore en ébullition; la victoire de Mercier, la

campagne vraiment merveilleuse qu'il venait de faire, avait singulièrement préparé le terrain pour la nouvelle lutte qui allait s'engager. Le parti libéral si longtemps et si souvent défait dans notre province pouvait maintenant marcher le front haut et faire face à ses adversaires. M. Mercier avait à cœur que M. Laurier sortit victorieux de cette bataille; il y employa toute l'influence dont il disposait; il ajourna même la date de son départ pour un voyage en Europe afin de lui prêter main forte. Cette conduite de M. Mercier avait un double but: le premier, c'était de donner la victoire à son ami Laurier: le second c'était de s'assurer le concours de celui-ci pour le moment où il demanderait l'augmentation du subside fédéral qu'il avait en vue.

Dans cette campagne électorale le hasard me jeta comme candidat dans Montmorency contre feu M. P. V. Valin. Je n'avais jamais songé à entrer dans l'arène fédérale, si bien que j'étais à faire la bataille pour feu M. Henri Duchesnay dans le comté de Dorchester quand un télégramme me rappela soudainement à Québec. M. Laurier me pria de me porter candidat contre M. Valin. J'hésitai un peu vu qu'il restait peu de temps pour préparer l'élection; mais, je finis par céder au désir de mon chef, sans toutefois conserver un grand espoir de succès. Je fus élu par une

voix! Ce n'était pas ce que l'on peut appeler une majorité écrasante: elle me permit cependant de siéger pendant toute la durée du parlement. Ma victoire fut pour moi une surprise aussi grande qu'elle le fut pour mes amis politiques. J'avais vaincu M. Valin, l'ami de Sir Hector Langevin, le protégé de l'hon. Thos McGreevy qui à ce moment disposait d'une immense influence à Québec. On hésita fort à croire à ma victoire. Le soir de l'élection je fus compté au nombre des morts! J'étais ce soir là à St-Joachim chez M. Alfred Fillion, entouré de tous mes amis les plus dévoués qui avaient accompli un travail énorme pour assurer le succès. Quand les résultats des différents polls nous furent connus; quand il fut bien constaté que j'étais battu, le père Fillion se mit à pleurer et son exemple fut contagieux. J'ai rarement assisté à une scène plus émouvante: je me demandais comment j'avais pu être vaincu avec des partisans aussi dévoués. Je me sentais ému non pas tant de ma défaite—hélas! ce n'était pas la première—comme du chagrin qu'elle causait à toutes ces braves gens.

C'est un pur hasard qui m'apprit le lendemain matin que j'avais gagné l'élection. Un électeur de la paroisse de St-François de l'Île d'Orléans, un de mes partisans, se rendant à la Baie St-Paul avait pris le déjeuner chez M.

Fillion et la conversation roula, bien entendu, sur l'élection. On lui montra le chiffre de la votation qui accusait un partage égal de votes à St-François. "C'est une erreur, dit-il, M. Langelier a obtenu une voix de majorité, et j'en suis bien sûr puisque j'étais son représentant dans le bureau de votation." Cette nouvelle causa un vif émoi parmi les amis qui se trouvaient chez Fillion; ils sortirent de la maison en poussant des hurrahs formidables. Quelques minutes après le pavillon bleu qui avait été hissé chez le chef des conservateurs descendait piteusement, ce qui augmenta l'espoir de mes amis. Au bout d'une demie heure, voilà les voitures qui arrivent à la porte de ma demeure, les chevaux sont couverts de rubans rouges et nous voilà partis triomphalement pour Québec. Le long de la route, la procession grossit toujours. Mes adversaires qui avaient célébré leur victoire la veille au soir étaient tout ahuris de notre triomphe qui gâtait joliment leur joie du jour précédent. En arrivant à Québec, cette bonne population de St-Roch me fit une de ces ovations si chaudes, si sympathiques dont elle a seule le secret. J'arrivais après les autres comme ces soldats de Napoléon au retour de la campagne de Russie, qui avaient survécu au froid et aux misères de toutes sortes. Je venais de conquérir de nouveau ce comté de Montmorency

auquel j'avais appris l'évangile libéral en 1878.

Nous avons été vaincus dans le pays, mais la province de Québec avait donné une belle majorité à M. Laurier.

Mon élection avait été une surprise générale pour tout le monde; mes amis n'avaient guère compté sur Montmorency et mes adversaires étaient sûrs que M. Valin serait élu. Je me trouvai dans un grand embarras. Tous ceux qui avaient voté pour moi s'empressaient de me féliciter en me disant d'un petit air protecteur : " Vous savez que c'est à moi que vous devez votre élection." Fort bien pour ceux qui avaient réellement voté pour moi, mais la chose la plus renversante, c'est que j'en ai rencontré un—un adversaire politique—qui prétendit que c'était lui qui m'avait donné la majorité.

—“ Comment cela, lui demandai-je ?

—“ C'est tout simple, j'ai été empêché d'aller enregistrer mon vote contre vous ;

—“ Allons donc ! lui répondis-je, il y en a au moins cent cinquante dans votre cas. J'ai assez à remercier ceux qui m'ont donné leurs suffrages sans être tenu d'avoir de la reconnaissance à ceux qui n'ont pas pu me faire battre.

L'hon. M. Blake qui était alors le chef du parti m'envoya un télégramme conçu en ces termes : “ I congratulate you upon your uni-

que majority." On m'a beaucoup plaisanté au sujet de cette élection. M. Mercier, au banquet qui lui fut donné par les citoyens de Québec le 14 mai avait dit: "Je regrette
" d'avoir à vous prier de constater que j'au-
" rais besoin de la voix unique de mon ami M.
" Chs Langelier, etc., etc.

La première session sous le gouvernement Mercier fut ouverte le 16 mars. Dès son premier discours devant la Chambre, M. Mercier aborda la question des *better terms*. Il demanda la revision de la constitution de façon à obtenir pour les provinces un octroi plus considérable; il alléguait en faveur de sa présentations les changements qui étaient survenus depuis la Confédération.

Les journaux conservateurs combattirent vivement ce projet; ils le dénoncèrent comme un crime politique. Leur contradiction était évidente puisque auparavant ils avaient élevé le Dr Ross aux nues parce qu'il avait, lui aussi, demandé la même chose. En quoi alors M. Mercier se montrait-il si criminel de venir à son tour demander une revision des arrangements financiers de la Confédération? On voit combien le cardinal de Retz avait raison de dire "qu'il faut souvent changer d'opinion pour rester de son parti."

Cette question avait préoccupé tour à tour les deux partis. Dès 1879, en effet,

l'hon. F. Langelier, trésorier du gouvernement Joly, avait dénoncé ces arrangements financiers dans son exposé budgétaire; il prétendait que cet octroi devait augmenter en proportion de la population. "La vérité est, disait-il, que si nous ne devons envisager l'immigration et l'augmentation naturelle de la population qu'à ce seul point de vue, loin d'être un bienfait pour la province, elle ne serait qu'une source de dépenses sans profit pour nous."

Le 13 avril M. Mercier annonça à la Chambre son projet de réunir les ministres des différentes provinces en conférence à Québec. M. L. G. Desjardins, l'un des membres les plus importants de l'opposition s'y objecta; il signala tous les dangers qu'il y voyait pour l'avenir. "Il faut du calme et du sang froid, lui répliqua M. Mercier, pour traiter cette question. M. Desjardins a peur de cette conférence, et pourquoi? L'hon. M. Mowat premier ministre d'Ontario, ancien chancelier, ancien juge n'offre-t-il pas des garanties suffisantes de ses intentions pacifiques?"

"Les événements sont donc bien changés depuis 1883? En ce temps là le gouvernement Mousseau posait absolument la même base d'opération que le gouvernement Mercier pour obtenir une augmentation du subside fédéral. Aujourd'hui la grande accusation

que portent mes adversaires est que j'ai l'audace de toucher à l'arche sainte de la Confédération! Et cependant, le même M. Desjardins ne disait-il pas alors: "Il faut amender la charte constitutionnelle de manière à augmenter le subside fédéral."

La guerre que l'on faisait à ce projet n'était pas sérieuse; l'opposition manquait tout à fait de sincérité.

Pendant cette session M. Mercier proposa une loi ayant pour objet de donner l'existence légale à la Compagnie de Jésus. Cet événement prit des proportions considérables. Il provoqua une correspondance aigre douce entre Son Eminence le Cardinal Taschereau et M. Mercier. Le premier voulait que cette loi fut ajournée à une autre session, afin de lui permettre de consulter l'épiscopat. On craignait dans certains quartiers que les Jésuites voulussent se faire donner des pouvoirs extraordinaires. M. Mercier refusa d'obtempérer à cette demande vu que la mesure projetée était d'un caractère purement civil et que les Jésuites souffriraient du retard demandé. La loi fut votée avec cette restriction que les Jésuites n'auraient pas le droit d'établir de maisons d'éducation dans un diocèse sans le consentement préalable de l'évêque.

Cette loi n'avait pas d'autre objet que de

donner aux Jésuites un état civil. M. Mercier, dès ce temps là avait songé au règlement de la question des biens des Jésuites.

Les citoyens de Québec voulurent donner à M. Mercier un témoignage éclatant de leur estime et de leur admiration. Il lui offrirent un banquet qui fut présidé par le maire de la ville, l'hon. F. Langelier.

Certes, c'est toujours un beau spectacle que les honneurs rendus à un homme public de son vivant; mais la chose est plus flatteuse encore quand on peut dire que cette apothéose est méritée. Peu d'hommes pouvaient se vanter d'avoir acquis en aussi peu de temps une popularité comparable à celle que possédait M. Mercier: Il était au pouvoir depuis trois mois à peine, et, déjà, il semblait avoir fasciné la province. Autant il avait déployé de talent dans son rôle de chef d'opposition, autant il avait brillé par sa fière éloquence tant dans l'ancien parlement qu'à la tribune populaire, autant il s'était révélé homme d'État dans son nouveau rôle de chef de gouvernement.

Cet hommage était bien mérité car, depuis des années M. Mercier avait lutté avec intrépidité contre de formidables obstacles. Il avait pris la direction d'une cause que l'on croyait perdue, sans jamais se désespérer; il avait toujours combattu comme si la victoire

n'eut pas été douteuse, convaincu que les principes qu'il défendaient finiraient par triompher. La perspective s'était faite bien sombre par moments; le rayon consolateur s'était fait longtemps attendre. M. Mercier n'avait jamais douté de sa cause ni de la victoire si celle-ci avait fini par sourire aux libéraux, il pouvait s'en féliciter puisque c'était lui qui avait maintenu le courage de son parti, galvanisé des forces épuisées et qui lui avait donné le nerf nécessaire pour la bataille définitive. Le plan de campagne, la vigueur de l'assaut, l'ardeur du combat, tout avait été son œuvre; si ses partisans, depuis trois ans surtout avaient fait leur possible, ils étaient unanimes à rendre à leur vaillant chef la gloire d'avoir terrassé le Goliath conservateur dans la province. Aussi, en proposant sa santé, M. Langelier pouvait-il dire avec raison :

..... " Il fallait une voix éloquente comme celle du chef national pour faire valoir notre excellente cause. Partout où elle s'est fait entendre, nous avons remporté une victoire. C'est grâce à cette voix si les préjugés habilement exploités par nos adversaires sont maintenant dissipés; aujourd'hui, le pays a repris une confiance qu'il avait presque perdue dans nos institutions provinciales. On sent qu'un bras robuste et adroit est à la direction des affaires, et que tous les intérêts ceux des

protestants comme ceux des catholiques, ceux de toutes les races qui se coudoient ici, sont entre bonnes mains. Mais quel travail gigantesque il a fallu pour en arriver là !”

M. Mercier répondit à cette santé d'une façon fort spirituelle. Il eut de beaux mouvements oratoires ; j'en cite quelques uns : En faisant allusion aux hommes distingués des autres provinces qui étaient venus prendre part au banquet il dit :

.....“ Ils sont les bienvenus dans la vieille cité de Champlain. Ils représentent la majorité dans la Puissance du Canada ; mais ils représentent la minorité dans la province de Québec : nous les saluons avec plaisir, malgré qu'ils ne parlent pas notre langue, malgré qu'ils ne professent pas notre religion, ils sont nos frères, car ils sont Canadiens comme nous. Les circonstances ont placé la province de Québec dans une situation toute spéciale. On dirait que la Providence à toujours voulu nous donner, à nous Français, un rôle particulier. Elle nous a placés au milieu de la Confédération comme si elle avait désiré que nous fussions le trait d'union entre les Anglais des provinces maritimes et ceux des provinces supérieures. Aussi, ce soir, nous leur tendons cordialement la main et nous leur

disons : quelque soit votre race, votre religion, quelque soient vos idées, vos aspirations, aidez-nous à bâtir dans le Canada une nation forte et puissante, la nation canadienne qui a devant elle un si brillant avenir.”

Puis, la voix encore brisée par la campagne qu'il venait de faire à travers la province, il termina par ces paroles :

.....” Le rôle de notre gouvernement est modeste, c'est vrai, mais nous désirons l'élever autant que possible en cultivant dans cette province le sentiment national, un sentiment véritablement canadien. Nous ne sommes pas appelés à entretenir ces luttes de races et de religions qui malheureusement ont existé dans le passé. Nous sommes appelés au contraire à fortifier le véritable sentiment national, à rappeler aux représentants de toutes les croyances qu'ils sont des frères de par la loi et la constitution, qu'ils doivent oublier les vieilles divisions du passé et les haines qui ont empêché le peuple canadien de marcher dans la voie du progrès et de la prospérité. Rappelons-nous que si nous sommes divisés par l'origine, par la race, par la langue, nous sommes unis par le même patriotisme, par le même désir de voir les Canadiens devenir un grand peuple, et que, tout en nous félicitant, tout en nous réjouissant d'être Français, Anglais, Écossais ou Irlandais, nous

devons nous réjouir autant d'être Canadiens et d'appartenir à l'une des plus grandes nations qui existera plus tard, la nation canadienne."

C'était bien là le sentiment intime de Mercier : je le lui ai souvent entendu exprimer dans des conversations intimes. Comme la presse anglaise a été injuste de le représenter comme un homme hostile aux Anglais ! Rien n'était plus faux ; il admirait ceux-ci et il était disposé à les traiter libéralement. Ne l'a-t-il pas démontré en faisant voter une somme de \$10,000 pour la reconstruction de l'Université de Toronto ? Ne l'a-t-il pas prouvé encore en attribuant pour les écoles protestantes une somme de \$60,000 à même les deniers provenant du règlement des biens des Jésuites ? Quelles injustices la politique n'a-t-elle pas fait commettre !

M. Mercier marchait de triomphe en triomphe. Quelques jours après le banquet des citoyens de Québec, le 25 mai, les Jésuites donnaient une grande fête à leurs anciens élèves dans la grande salle du Gésu à Montréal, et le Père Turgeon en présentant une adresse à M. Mercier s'exprimait comme suit :

..... "L'hon. Premier Ministre a fait de notre cause une cause personnelle ; il a défendu les Pères comme s'ils eussent été de sa propre famille, et à l'en croire, la joie d'avoir triomphé n'est pas moins grande pour lui que

pour nous. Après avoir partagé nos inquiétudes dans la lutte, il vient ce soir partager notre bonheur dans la victoire. Eh bien! oui, la victoire est à vous, car sans vous, elle n'eût jamais été à nous. Vos amis, vos condisciples d'autrefois vous ont aidé, vous ont encouragé, c'est vrai, mais tous le diront avec moi, sans votre dévouement filial, jamais peut-être les Jésuites ne seraient devenus des citoyens canadiens. Le coup eût été bien cruel à nos cœurs! Après plus d'un siècle de travaux incessants, de courses apostoliques, de fatigues accablantes, de privations de tous genres; après de nombreux combats livrés à des adversaires du nom chrétien pour conserver la foi dans le cœur de nos pères; après avoir donné à notre colonie naissante le bienfait de l'éducation, après avoir vu mourir plusieurs frères sur les bûchers ou sous la hache du sauvage, les Jésuites n'auraient pas encore mérité le nom de citoyens!"

M. Mercier répondit à cette adresse avec une rare éloquence.

Quel changement hélas! Cette démonstration comportait un grand enseignement: en effet, il ne faut pas se reporter bien loin en arrière pour retrouver le groupe libéral bascanadien sous le coup d'un ostracisme injuste dénoncé au nom des principes les plus sacrés, voué à l'exécration d'une population très

sincèrement catholique pour ne pas entendre sans être ému des appels qui s'adressaient à ses sentiments les plus chers. Quel travail herculéen n'avait-il pas fallu accomplir pour faire disparaître les malentendus et faire comprendre une bonne fois que l'on peut-être bon libéral et excellent catholique! M. Mercier—il faut bien le reconnaître—a contribué pour une large part à cette œuvre de paix et d'apaisement.

Au moment où M. Mercier venait d'arriver à la tête du gouvernement dans notre province, M. Laurier devenait chef du parti libéral à Ottawa, honneur qu'il n'avait ni sollicité, ni recherché. M. Edward Blake avait déployé comme chef de l'opposition un talent supérieur et des qualités admirables, mais ce travail avait ébranlé sa santé à un tel point qu'il fut obligé d'abandonner son poste. Il s'était d'abord ouvert de son projet confidentiellement à Sir Richard Cartright et à l'hon. M. Jones de Halifax; à part la question de santé, il s'imaginait aussi qu'un autre que lui aurait plus de chance de conduire le parti à la victoire. J'étais à ce moment député à la Chambre des Communes. On nous convoqua en caucus et nous ne soupçonnions pas quel pouvait bien en être l'objet. M. Blabe prit la parole et nous fit part de sa détermination qui nous jeta dans l'étonnement; il termina en

suggérant M. Laurier comme son successeur. Celui-ci qui ne paraissait pas en savoir plus long que nous sur le sujet déclara que la tâche était trop lourde pour lui et demanda que le choix tombât sur un autre. Pressé d'accepter par toute la députation libérale, il demanda quelques jours pour y songer. C'était un bel hommage rendu à son talent et à sa popularité car pas un autre nom que le sien fut mentionné; c'était en même temps pour nous de la province de Québec un motif de légitime orgueil de voir l'un des nôtres choisi pour diriger les destinées du parti libéral; c'était, enfin, une preuve éclatante de la magnanimité, de la tolérance de nos alliés des autres provinces.

La presse fut à peu près unanime à applaudir à ce choix. Le *Mail* lui-même, le principal organe conservateur ne pouvait s'empêcher de dire :

“ Puissant orateur au parlement comme aux tribunes, nature affable et engageante, citoyen intègre et sans tache, tous admettent qu'il est tout cela. Il n'y a pas dans toute l'opposition, même en comptant M. Blake, d'hommes beaucoup plus qualifiés que lui pour le commandement sous ses importants rapports.”

Assurément, c'était un événement de haute portée pour notre province; il en faisait le centre d'action, la source inspiratrice de

l'un des deux grands partis qui se disputent la prédominance au Canada. Nous voyions dans l'élévation de M. Laurier au commandement suprême autre chose que la partie politique; à nos yeux, c'était une sorte de glorification nationale, un hommage rendu à notre race dans une de ses manifestations les plus remarquables.

M. Laurier avait mis dans son acceptation une condition toute chevaleresque; il avait accepté à la condition de céder le pas à M. Blake dès que sa santé lui permettrait de reprendre le poste qu'il avait occupé avec tant d'honneur pour lui et pour son parti. En cela, il donnait une preuve de dévouement à ses associés politiques en même temps que d'une modestie bien faite pour lui concilier le parti tout entier. M. Laurier, à l'instar de M. Blake donna raison au vieux proverbe qui dit que "l'homme que l'honneur recherche est digne de l'honneur." Nous verrons qu'il se montrera un chef remarquable et qu'il conduira son pays et son parti à de grandes destinées.

C'est aussi vers ce temps là que l'hon. M. Rodrigue Masson, lieutenant-gouverneur de la province, abandonna sa position pour des raisons de santé. Cette succession fit naître de nombreuses convoitises. On mentionna d'abord les noms de Sir Hector Langevin et

re l'hon. M. Chapleau comme devant succéder à M. Masson. Ces deux hommes représentaient chacun une faction opposée dans le parti conservateur, et, ni l'un ni l'autre ne pouvait abandonner son poste. Le choix tomba en dernier ressort sur l'hon. A. R. Angers, juge des districts de Montmagny et Beauce.

Les adversaires du gouvernement Mercier se réjouirent de cette nomination d'une façon provoquante. Les politiciens conservateurs ne se gênaient pas de proclamer avec des airs triomphants que M. Angers avait été nommé expressément pour susciter des misères et des ennuis à M. Mercier. Ces vantardises eurent pour effet de jeter du discrédit sur cette nomination qui, autrement aurait été accueillie avec faveur. Car on pensait alors que M. Angers, monté sur le banc, éloigné de la politique, avait oublié 1878! Et puis, il avait à cette époque soutenue avec tant de vigueur que le chef de l'exécutif n'a de volonté que par ses ministres, qu'il n'est que l'instrument de ses aviseurs, pour croire qu'il n'avait pas oublié en si peu d'années ces principes constitutionnels pour lesquels il avait si vivement combattu M. Letellier en 1878.

Le *Herald* de Montréal vit d'un très mauvais œil la nomination de M. Angers. Le

Canadien se hâta de le rassurer dans les termes suivants :

.....“Ceux au nom desquels parle le *Herald* sont les mêmes qui en 1878 ont applaudi à l'acte de M. Letellier renvoyant d'office un gouvernement qui possédait dans les deux Chambres de la législature la plus solide majorité à laquelle des ministres aient jamais commandé dans cette province. Coupables d'avoir méprisé, prostitué la constitution pour des fins de parti, ils nous pensent capables de renouveler au profit de notre parti leur tentative criminelle : qu'ils se détrompent. Personne occupant une position responsable dans nos rangs ne songe à rompre avec des principes d'ordre et de respect aux lois qui sont dans les traditions conservatrices.

.....“M. Angers est venu à Spencer-Wood pour y agir, nous en avons l'absolue certitude, conformément à la constitution.”

Tout cela était bel et bon pour le public, mais en réalité, M. Angers fut nommé pour créer des embarras à M. Mercier, et les événements ont prouvé que les espérances que ses amis avaient reposées en lui n'avaient pas été vaines ! Du reste, l'hon. M. Tarte m'a avoué un jour bien candidement que M. Angers avait été choisi pour déloger M. Mercier du pouvoir à la première occasion favorable ; la chose a-t-il ajouté, avait été décidée à un

lunch donné à Sir John au Club de la Garnison auquel, lui M. Tarte était présent. Ce qui s'est passé plus tard a démontré que M. Angers, en renvoyant M. Mercier et ses collègues avait plutôt pensé aux intérêts de ses amis politiques qu'aux principes constitutionnels dont il s'était jadis constitué le champion! Ah! pauvre politique, que d'injustices ont été commises en ton nom!

L'hon. M. Angers prêta le serment d'office devant le juge en chef Sir L. N. Casault le 31 octobre. On avait donné à cette cérémonie toute la solennité possible, M. Mercier lui fit cadeau d'une superbe plume d'or au moment où il allait signer la formule de son serment, et il lui dit en riant: "J'espère que vous ne vous en servirez pas pour signer ma démission!" C'était une fine allusion à toutes les vantardises des conservateurs.

Le soir M. Angers donna un grand dîner dans la salle de l'Assemblée législative. Tous les membres de la législature, les sénateurs et députés fédéraux qui résidaient à Québec furent invités à ce banquet de joyeux avènement. M. Angers ne fit qu'une seule exception, ce fut pour moi. J'étais alors député aux Communes pour le comté de Montmorency. M. Angers avait encore sur le cœur sa défaite de 1878 et ma présence au dîner aurait pu gâter son appétit, je présume. C'était un petit in-

cident sans doute, mais qui démontrait bien que M. Angers n'avait pas oublié le passé. Du reste, il l'a bien prouvé plus tard.

La nomination de M. Angers coïncida avec l'ouverture de la conférence inter-provinciale. Toutes les provinces, à part la Colombie britannique et l'Île du Prince-Édouard avaient accepté l'invitation de M. Mercier. L'ouverture de la conférence eut lieu le 21 octobre, au Palais Législatif.

M. Mercier, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, s'exprima comme suit :

.....“ Vous avez compris comme nous qu'il n'est ni hors de propos, ni contre les intérêts généraux du Canada, encore moins contre les intérêts particuliers des provinces, de réunir après vingt ans des représentants des gouvernements des différentes parties de la Confédération, dans le but d'étudier certaines questions, lesquelles, à raison de l'expérience de ces dernières années, requièrent une solution pacifique.

“ Le gouvernement qui a pris l'initiative de la convocation qui nous réunit en ce moment, croit qu'il est de son devoir de déclarer, dès le début, que l'objet de cette réunion ne doit pas être regardé comme hostile ou antipathique aux autorités fédérales; cette conférence est exclusivement destiné à rechercher et à résoudre, dans l'intérêt général de tout le

Canada, les difficultés que l'expérience a pu constater dans les relations entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces.

“ Le gouvernement de Québec tient aux institutions fédérales; il désire assurer leur existence comme leur bon fonctionnement et c'est pour cette raison, qu'il vous demande de l'aider à faire disparaître tout danger de conflit entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux.

“ En nous réunissant aujourd'hui pour discuter les intérêts généraux de la Confédération et des provinces, pour constater les lacunes et les déficiences qu'il y a dans le fonctionnement de notre constitution, nous ne faisons, il faut bien l'admettre, qu'imiter l'exemple des hommes publics les plus distingués des pays confédérés, où, à différentes époques, on a cru nécessaire de faire ce que nous faisons en ce moment. Je ne puis mieux vous prouver l'absence, dans l'idée qui a présidée à la convocation de cette conférence de tout sentiment d'hostilité à l'égard du pouvoir fédéral, qu'en vous rappelant, que suivant à la lettre la déclaration du chef de l'exécutif de cette province, nous avons invité spécialement les autorités fédérales à prendre part à nos délibérations pour y apporter le concours de leur expérience comme de leur bonne volonté. Cette invitation toute amicale n'a pas

été acceptée. Et c'est avec un bien sincère regret que je me vois obligé de vous informer de ce refus.

“ Je puis affirmer sans crainte que les résultats de cette conférence prouveront la sincérité de cette déclaration, et que votre travail inspiré par le patriotisme le plus éclairé, guidé par l'expérience des hommes distingués qui m'entourent sera favorable aux intérêts généraux du Canada et spécialement avantageux à ceux des différentes provinces que nous représentons.

“ Si le gouvernement de Québec a pris l'initiative de cette conférence, je puis vous affirmer, et je m'empresse de le déclarer, qu'il n'a pas l'intention de vous imposer les sujets qui devront être discutés; il doit seulement vous signaler les principaux points qui ont attiré son attention et qui pourraient peut-être avec ceux que vous êtes appelés à proposer, faire l'objet de nos délibérations.”

Ce discours était d'une grande habileté: il eut pour effet de rassurer les ministres conservateurs qui assistaient à cette conférence. Sir John avait fait tout son possible pour empêcher celle-ci de se réunir; c'est lui qui avait arrêté à Ottawa le premier ministre de la Colombie et l'avait persuadé qu'il faisait mieux de ne pas se rendre à Québec.

Mercier possédait un esprit d'une vaste

envergure, capable de recevoir et d'accomplir de grandes choses. Nature large, sympathique, vigoureux à l'action, jamais à bout de ressources, il était plus qu'un chef ordinaire de parti. Il avait pu pendant un temps, avoir des ennemis acharnés, sa supériorité à fini par les subjuguier peu à peu et les haines se sont changés en amitiés. Il avait d'étonnantes aptitudes pour le commandement et il savait se créer des alliances dans les quartiers les plus inattendus. Après la conférence, M. Mowatt a déclaré que c'était M. Mercier qui l'avait dirigé que c'était son œuvre, puis, il ajouta: "He was head and shoulder above every one of us." C'était un témoignage flatteur quand il tombait des lèvres d'un homme comme le premier ministre d'Ontario.

On peut donc dire que c'est à M. Mercier que revient l'honneur d'avoir préparé la voie pour le remaniement du subside fédéral.

Il n'est peut-être pas hors de propos de donner ici un historique rapide de l'origine et des développements de la Confédération dont M. Mercier voulait amender les dispositions.

C'est à la Nouvelle Écosse, en 1808, que la question de l'Union des provinces de l'Amérique Britannique du Nord fut pour la première fois amenée devant l'Assemblée législative par Richard J. Uniaskie. Plus tard en 1814 l'ancien juge en chef Sewell soumit le

projet à Lord Bathurst comme un système propre à amener la solution des difficultés administratives qui existaient alors.

John Beverly Robinson, Procureur-Général pour le Haut Canada prépara en 1822 un projet de Confédération. En 1825 M. McCollagh, rédacteur du *Montreal Free Press* publia de nombreux articles en faveur d'une union fédérale, puis dix ans plus tard, M. Robert Gourlay publiait à Londres un projet sur la même question.

Un an après les troubles de 1837-38, Lord Durham, dans un rapport adressé au gouvernement impérial recommande la Confédération des provinces.

En 1854, l'hon. J. W. Johnston présente à l'Assemblée législative de la Nouvelle Écosse une résolution en faveur du même système politique adopté aux provinces et en 1857 le même M. Johnston est envoyé en Angleterre avec l'hon. M. A. G. Archibald, par le parlement de la Nouvelle Écosse, comme délégués, pour traiter cette question. La même année, l'hon. A. T. Galt parle en faveur de la Confédération dans le parlement du Canada. Lorsqu'il accompagne l'hon. G. E. Cartier et John Rose à propos du projet d'un chemin de fer Intercolonial, il appuie ceux-ci dans la discussion de la confédération avec le secrétaire des colonies, Sir Bulwer Sytton, qui demande que

l'on consulte au préalable l'opinion des Canadiens.

C'est le parlement de la Nouvelle Écosse qui fit le premier pas vers l'union fédérale en adoptant unanimement une résolution favorable au projet en 1861. Le secrétaire pour les Colonies accueillit ce vote avec faveur, dans une dépêche en date du 6 juillet 1862.

Le 14 juin 1864, l'hon. Geo. Brown, en sa qualité de président d'un comité spécial de l'assemblée législative du Canada, se prononça en faveur d'un système fédératif, applicable soit au Canada seulement, soit à toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

Trois mois après, le 1^{er} septembre, des délégués de la Nouvelle Écosse, du Nouveau Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard, se réunissaient à Charlottetown pour discuter l'union maritime. Des délégués du Canada furent admis à conférer avec eux, et une union plus large que celle d'abord discutée fut proposée le 12 du même mois.

Le 10 octobre 1864, les délégués du Canada, de la Nouvelle Écosse, du Nouveau Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve, dans une conférence qui dura dix-sept jours à Québec, jetèrent les bases de la Confédération dans une série de résolutions.

Le parlement du Canada se réunit à

Québec le 3 février de l'année suivante pour discuter les résolutions de la conférence de Québec; elles furent soumises au conseil législatif par l'hon. E. P. Taché et à la Chambre d'assemblée par l'hon. John A. McDonald. Ces résolutions furent adoptées par un vote de 91 contre 33.

Le 24 avril 1865 le Nouveau Brunswick ayant élu une Chambre hostile à la Confédération, l'hon. Chs Tupper proposa à la Chambre de la Nouvelle Écosse que l'union de cette province avec le Nouveau Brunswick et l'Île du Prince Édouard fut de nouveau négociée et sa motion fut adoptée.

Des délégations du Canada, du Nouveau Brunswick et de la Nouvelle Écosse furent envoyées à Londres; elles avaient à leur tête l'hon. J. A. McDonald. Elles commencèrent leurs entrevues avec les officiers en loi de Sa Majesté le 24 janvier 1867. L'Acte d'Union fut définitivement arrêté par le parlement impérial le 29 mars 1867. Le premier juillet de la même année l'Union était proclamée dans les quatre provinces qui constituèrent la Puissance du Canada.

Le 23 juin 1870 les Territoires de Rupert et du Nord Ouest furent annexées au Dominion par un arrêté en Conseil Impérial, passé

sur une adresse des Chambres canadiennes, le montant d'argent payable à la compagnie de la Baie d'Hudson en compensation étant de £300,000.

Le 15 juillet de la même année Manitoba entra à son tour dans la Confédération; la Colombie Anglaise en fit autant le 20 juillet 1871, et, l'Île du Prince Édouard imita leur exemple le 1er juillet 1872.

Telles furent les différentes phases qu'il fallut traverser avant d'arriver à l'union des provinces qui constitue aujourd'hui la Confédération canadienne.

CHAPITRE HUITIEME

1888-89

Un certain nombre de journaux conservateurs entreprennent une campagne contre M. Mercier—M. Chs. Savary chargé de cette campagne—Emprunt de \$3,500,000—M. Mercier malade—Il se rend à Paris et à Rome—Il obtient du Pape l'autorisation de disposer des biens des Jésuites—Le Cardinal Taschereau donne aussi son consentement—Retour de M. Mercier au pays—Le Club National lui offre un banquet—Son discours—Ce qu'est le libéralisme politique canadien—M. Mercier dénonce la Fédération Impériale—Déclarations de Sir John Macdonald à Londres—Le pont de Québec, son histoire et son écroulement—Le curé Labelle devient sous-ministre de l'Agriculture et de la Colonisation—Règlement de la question des biens des Jésuites—Banquet au maire de Québec, l'hon. Frs Langelier—Inauguration du monument Jacques-Cartier—Triduum national—La question des magistrats à Montréal—Eboulis sur la rue Champlain.

M. Mercier occupait le pouvoir depuis une année à peine et déjà, son influence, sa popularité grandissaient tous les jours. Ef-

frayés de l'ascendant qu'il prenait dans la province, ses adversaires décidèrent de lui faire une guerre à outrance, de le ruiner, si la chose était possible. Pour arriver à ce résultat, ils s'assurèrent les services d'un écrivain d'une grande valeur, M. Charles Savary, arrivé depuis quelques mois dans le pays. M. Savary, un Français d'un talent hors pair, avait occupé une très haute position dans le monde politique de son pays, qu'il avait dû quitter à la suite de revers personnels, pour aller vivre sous d'autres cieux. Il vint au Canada et trouva d'abord de l'emploi dans les bureaux du "Canadien à Québec." *La Presse*, la *Minerve* et le *Monde* avaient été enrégimentés pour faire cette croisade, et c'était M. Savary, qui devait de sa plume féconde remplir les colonnes de ces journaux. Il dénonça la conférence interprovinciale comme un péril pour la province, ne soupçonnant pas alors que cette première tentative sérieuse aurait pour conséquence de nous assurer plus tard une augmentation du subside fédéral. Ces feuilles prédisaient à courte échéance la décomposition du ministère, miné disaient-elles, par l'élément "castor." Bref, on nous annonçait avec alarme la banqueroute de l'autonomie provinciale!

Ces vigoureuses dénonciations ne produisirent pas l'effet qu'on en attendait; elles tom-

bèrent un peu à plat dans le public qui commençait à sentir que nous avions à la tête des affaires à Québec un gouvernement de progrès.

M. Mercier répondit aux attaques de ses adversaires par un coup de maître. Pour satisfaire aux exigences de sa large politique, il lui fallait de l'argent : or, ses prédécesseurs ne lui avaient laissé que des dettes ; il décida de contracter un emprunt. Il s'adressa, au mois de janvier, à une puissante maison de banque de Paris, le Crédit Lyonnais, où il contracta un emprunt de \$3,500,000. Ce fut un énorme succès financier. Il plaça les bons de la province à 4 p. c. et à 99 cents dans la piastre. En déduisant les frais d'émission, de change, de banque et de timbres, le produit réalisé était d'environ \$96.50 par \$100.00. Cette opération financière faisait le plus grand honneur au trésorier, l'hon. M. Shehyn qui l'avait conduite à bonne fin. Le meilleur résultat obtenu auparavant par M. Chapleau et M. Würtele avait été un emprunt de \$4,275,883, à 4½ p. c. qui n'avait rapporté que \$3,772,717, entraînant une perte nette en capital de \$503,136, ce qui représente seulement \$88.23 par cent piastres.

La merveilleuse campagne électorale que M. Mercier avait faite en 1886, le travail énorme qu'il avait accompli depuis, avaient beaucoup ébranlé sa santé ; on craignait même

pour lui la consommation de la gorge. Sur l'avis de ses médecins il se rendit à Paris pour consulter des spécialistes. Pendant son séjour dans la grande capitale, il fit la connaissance de plusieurs hommes politiques très en vue qui lui firent conférer le grade d'Officier de la Légion d'Honneur. Il poussa une pointe jusqu'à Rome afin d'avoir l'occasion de discuter avec le Pape la question toujours pendante, toujours irritante des biens des Jésuites.

A plusieurs reprises, notamment en 1878, lorsqu'il avait été question de vendre ces propriétés, l'épiscopat tout entier avait protesté contre la spoliation dont les Jésuites avaient été victimes lors de la cession du Canada à l'Angleterre, et il avait réclamé cette propriété pour eux. Aucun gouvernement n'avait osé aborder cette question, tant elle soulevait des difficultés sérieuses. M. Mercier eut à Rome plusieurs entrevues avec le Cardinal Siméoni, à la suite desquelles le Souverain Pontife lui accorda la permission de disposer de ces biens. A son retour à Québec, il demanda pour lui et ses collègues, une entrevue avec Son Eminence le Cardinal Taschereau afin de lui exposer l'affaire. Il représenta que son gouvernement était décidé—si les autorités religieuses n'y mettaient pas d'obstacle—à faire déblayer le vaste terrain où se trouvait autrefois le

Collège des Jésuites de Québec, à y percer deux grandes avenues transversales dont l'une déboucherait sur la place de la Basilique et porterait le nom d'Avenue Taschereau. Le gouvernement se proposait aussi d'y faire élever des statues à Mgr de Laval et à Champlain. Les lots tracés sur ces terrains seraient mis en vente; Son Éminence donna sa complète adhésion au projet. Plus tard il fut décidé de vendre à la ville une partie de ce terrain pour y construire un Hôtel de Ville et l'autre aux Frères de la Doctrine Chrétienne pour y bâtir une école. Cette vente fut effectuée sous l'administration du maire Langelier le 30 octobre 1889. Une des conditions était que la cité de Québec ferait ériger un monument en marbre ou en bronze en l'honneur de Samuel de Champlain, en face de l'Hôtel de Ville. C'est à cet endroit, il me semble qu'on aurait dû élever le monument de Mgr Laval; c'était sa vraie place, en face de la basilique, en face du Séminaire de Québec et de l'ancien site du Collège des Jésuites.

Le retour de M. Mercier avait été accueilli avec joie par toute la province. Lorsqu'il revint à Québec, son passage, depuis Montréal jusqu'ici fut marqué par de brillantes manifestations, des adresses lui furent présentées à Louiseville, Yamachiche, Trois-Rivières, etc., etc. Enfin, le 10 avril le Club

National lui offrit dans les vastes salles de l'Hotel Windsor, à Montréal, un superbe banquet auquel assistaient au-delà de 600 convives. M. Mercier prononça dans cette circonstance un discours programme dont je cite quelques extraits. A cette époque, encore, on agitait la question religieuse. Voici la profession de foi politique qu'il fit alors.

..... " J'ai déjà défini en plusieurs circonstances, les principes politiques que je professe et que professent tous les libéraux qui donnent leur concours au gouvernement; mais la malice et la mauvaise foi de certains adversaires, qui faussent la vraie doctrine pour attaquer et calomnier un groupe considérable des amis du ministère, m'obligent à ré-affirmer ici le dogme politique des libéraux de la province de Québec.

" Il y a deux espèces de libéralisme: le libéralisme religieux et le libéralisme civil ou politique. Les libéraux de cette province répudient le libéralisme religieux, qui est réprouvé par l'Église, pour s'en tenir au libéralisme politique qui est permis. Ce libéralisme est justifié dans les ouvrages publiés avec *l'imprimatur* de Rome; c'est le libéralisme dont parlent, entr'autres, le Père Ramière, jésuite distingué et Mgr Félix Cavagnis, un des théologiens de Rome le plus en vue dans ce moment.

“ Qu'on me permette de citer ces deux docteurs, afin d'accentuer davantage la déclaration que je crois opportun de faire, pour rendre impossible tout malentendu sur ce point.

“ Il est d'autres libéraux, dit le Père Ramière, qui ne voient dans le drapeau sous lequel ils se sont enrolés, que sa couleur politique. Leur libéralisme consiste uniquement dans la préférence qu'ils croient devoir donner sur le pouvoir absolu aux formes de gouvernement qui offrent plus de garantie à la liberté des citoyens.

“ Nous n'écrivons pas non plus pour ce genre de libéraux; car jamais le libéralisme contenu dans ces limites n'a été, de la part de l'Église, l'objet de la moindre censure.”

“ Mgr Cavagnis, autrefois professeur au Collège Romain et maintenant supérieur de cette célèbre institution, est encore plus explicite. Dans son excellent ouvrage,—*Notions de droit public naturel et ecclésiastique*, publié en 1886, et qui contient un commentaire méthodique complet de la remarquable Encyclique *Immortale Dei*, le savant professeur traite à fond la question du libéralisme et voici ce qu'il enseigne :

“ Avant tout, dit-il, dissipons un équivoque. L'adjectif libéral et le substantif libéralisme sont par eux-mêmes des termes indéter-

minés. Par là ils se prêtent à la confusion des idées, deviennent une arme puissante de combat et un moyen favorable à la propagation de l'erreur. Celui qui cherche la vérité doit d'abord éloigner tout principe d'équivoque.

“ Le libéralisme présente deux sens l'un bien bon, l'autre mauvais. Dans le premier sens il est synonyme d'ami d'une juste liberté et non de la licence. A ce point de vue, nous sommes tous libéraux; personne n'aime à servir. C'est ainsi que libéral voudra dire défenseur et propagateur de la vraie liberté civile et politique de sa nation sans blesser aucun droit. C'est là un bien et c'est être libéral à l'antique.

“ Au No 255, poursuit l'auteur, nous avons dit que le libéralisme peut être pris dans deux sens: l'un bon, l'autre mauvais; or en spécifiant davantage disons qu'il peut se diviser en libéralisme purement civil et en libéralisme religieux

“ Dans un sens purement civil et étranger aux considérations religieuses, on appelle libéral celui qui est amateur de la liberté civile et politique de sa nation et la procure avec des moyens, du reste, honnêtes. Il est en conséquence favorable à l'égalité civile et à la liberté politique, sauf les droits légitimement acquis.”

“ L'ouvrage remarquable auquel j'emprunte ces citations et que j'ai apporté de Rome, a été soumis par les congrégations romaines à l'examen du Père jésuite Sanguenetti, professeur de droit canon d'une très grande autorité, et l'illustre docteur l'a approuvé dans son entier.

“ Je ne connais pas dans notre province, du moins parmi les partisans du gouvernement actuel, d'autre libéralisme civil ou politique que celui dont Mgr Cavagnis se déclare partisan. On nous calomnie donc quand on nous accuse de libéralisme religieux, de ce libéralisme réprouvé par l'Église. A ces calomniateurs je me permettrai de citer la condamnation prononcée contre eux par le grand Pape Léon XIII, dans l'Encyclique, *Immortale Dei*:—
“ Mais s'il s'agit de questions purement politiques, dit-il, du meilleur genre de gouvernement, de tel ou tel système d'administration civile, des divergences honnêtes sont permises. La justice ne souffre donc pas que l'on fasse un crime à des hommes dont la piété est d'ailleurs connue et l'esprit tout disposé à accepter tout docilement les décisions du Saint-Siège, de ce qu'ils sont d'un avis différents sur les points en question. Ce serait encore une injustice bien plus grande de suspecter leur foi ou de les accu-

“ser de trahir ainsi que nous l'avons regretté plus d'une fois.”

Voilà un précieux enseignement que nos accusateurs devraient méditer et qui nous met à l'abri des attaques que la mauvaise foi seule peut inspirer.

Dans ce même discours M. Mercier dénonça la fédération impériale comme un danger pour l'autonomie des provinces. Les partisans de celle-ci, avait-il dit, viennent de s'affirmer d'une manière éclatante par la nomination du nouveau gouverneur général qui appartient à cette association. En effet, Lord Stanley, car c'était de lui dont il s'agissait, avait laissé comprendre qu'il venait au Canada avec l'intention bien arrêtée et la ferme détermination de faire triompher cette cause. La *Minerve* avait reproduit avec complaisance les paroles du noble lord et elle semblait surtout lui souhaiter la bienvenue à raison de ce langage.

La *Gazette* de Montréal releva les paroles de M. Mercier; elle l'accusa de chercher un cri de guerre pour les prochaines luttes. C'était une erreur: il n'avait fait que signaler les périls qu'il entrevoyait dans la formation de cette Fédération. Sir John pendant son séjour à Londres en 1884, avait fait les déclarations suivantes:

.....“ Je reponds de la loyauté du Ca-

nada, et je déclare que d'après ma conviction, son union avec le plus grand empire du monde favorisera ses plus chers intérêts. Je crois que la politique de la Grande Bretagne est opposée à toute guerre agressive; et *je suis convaincu que le peuple du Canada est prêt à assumer sa part de responsabilités et de dépenses dans toute autre guerre.*"

Le 4 janvier 1884, au Club St-George de Londres, Sir John avait ouvertement endossé la Fédération impériale dans les termes que voici :

"Quant à la question d'une Fédération Impériale, je suis parfaitement d'opinion qu'elle devrait exister. Je crois qu'à mesure que les nations auxiliaires d'Australie, du Canada et de l'Afrique méridionale augmentent leurs rapports présents, quelques confortables et agréables qu'ils soient, ils ne pourront pas demeurer fixes. Comme ces relations auxiliaires augmenteront en richesses et en population de même aussi, existeront leurs responsabilités, et, parlant moi-même au nom de la Puissance du Canada, je puis assurer *qu'elle est prête à augmenter ses responsabilités, qu'elle est prête à se joindre à la mère-patrie dans une ligue offensive et défensive et à sacrifier le dernier de ses hommes pour défendre l'empire et le drapeau de l'Angleterre.*"

M. Mercier était opposé à une telle poli-

tique. Au mois de février 1888, il avait écrit sous sa signature :

“ C’est une politique nouvelle, ouvrant de vastes horizons; c’est un programme immense lancé d’une manière presque officielle; c’est notre devoir à tous d’étudier attentivement ce programme et cette politique afin de juger l’un et l’autre avec connaissance de cause, quand le moment sera venu de nous prononcer.

“ Il est évident que cette Ligue va se mettre à l’œuvre si elle ne l’est déjà et qu’un jour, trop tard peut-être, nous apprendrons qu’elle a enrolé un grand nombre de Canadiens importants, et nous constaterons qu’elle est prête à combattre ouvertement et avec avantage.

.....“ Cette idée de fédération impériale est ridicule. Ceux qui l’ont émise sont aveugles aux leçons de l’histoire. Tout cela est absurde et ne peut soutenir la discussion pendant un instant. La seule manière de traiter les colonies, c’est celle que nous avons adoptée, c’est-à-dire de leur permettre d’espérer, et de les encourager à obtenir leur liberté.”

M. Mercier exprimait bien l’inquiétude générale. Sir John avait de tout temps entretenu le projet de nous imposer l’union législative. Dès 1866, pendant qu’il était à Londres pour faire adopter l’Acte de l’Amérique

Britannique du Nord, il avait essayé de faire accepter l'Union; mais Sir Geo. Et. Cartier avait fait échouer cette tentative. Feu l'hon. Louis Archambault qui fut l'ami et le confident de Cartier nous a fait connaître les dessous de cette trahison. Dans une déclaration solennelle que je trouve reproduite dans *l'Electeur* du 20 avril 1888, il raconte que Cartier avait câblé à Sir Narcisse Belleau, alors premier ministre, de se tenir prêt à offrir sa résignation dès qu'il le lui dirait, au cas où Sir John ferait accepter l'Union législative. Il tenait tous ces détails de Sir George lui-même. C'est la fermeté bien connue de Cartier qui nous a sauvé d'un système politique aussi désastreux pour nous.

C'est en 1888 que l'on commença à agiter sérieusement cette fois, la question du pont de Québec. Une importante délégation de nos concitoyens se rendit à Ottawa dans les premiers jours d'avril; elle avait à sa tête le maire de la ville l'hon. F. Langelier et feu le Lt.-Col. Rhodes. Ces messieurs exposèrent le projet à Sir John et à ses collègues. Ils lui firent connaître qu'une somme de \$600,000 avait été souscrite, et que 10 p. c. du capital avait été versé; que la distance entre les deux rives, au Cap Rouge, était d'environ 4000 pieds, etc., etc. Sir John les reçut avec sa finesse ordinaire, mais il leur donna peu d'en-

couragement. “ Je sais, leur dit-il, que ce
“ pont serait très avantageux à la population
“ et au district de Québec; aussi, le gouverne-
“ ment prendra-t-il cette question en très sé-
“ rieuse considération; il verra s’il peut accor-
“ der en entier ce que demande la députation,
“ et s’il ne peut pour le tout, pour quelle
“ partie. (Applaudissements) Ne vous
“ pressez pas trop d’applaudir, le gouverne-
“ ment ne pourra peut-être pas faire beaucoup
“ si toutefois il fait quelque chose.”

Cette réponse jeta plutôt de l’eau froide sur le projet. La première fois que l’on s’était présenté devant le gouvernement les ministres avaient dit: Formez une compagnie, souscrivez de l’argent, déposez-le en banque et remplissez les obligations exigées par la loi.” Or tout cela avait été fait et ces mêmes ministres se bornaient à dire “ qu’ils allaient faire une enquête sur le mode de construction et les avantages qui en résulteraient.” C’était tout simplement ajourner l’affaire à une autre session.

La question de jeter un pont sur le St-Laurent à Québec était sur le tapis depuis quarante ans. Dès 1852, un ingénieur éminent, M. Sewell, à la demande expresse du conseil de ville de Québec, traçait les plans d’un pont suspendu qu’il proposait de construire près de l’embouchure de la rivière Chaudière, à envi-

ron quatre milles du Cap Rouge. Ce même ingénieur venait de préparer les plans d'un pont suspendu à Lewiston, Queenstown et à Niagara avec une arche de 1040 pieds, ainsi que celui de St-Jean, N. B. Celui qu'il proposait de construire au Cap Rouge devait avoir une travée centrale de 1600 pieds, mais il devait enfoncer ses piliers d'appui dans douze pieds d'eau seulement. Depuis cette époque, les travaux sous-marins ont fait des progrès énormes et la profondeur n'est plus un obstacle à la solidité des batardeaux.

L'ingénieur Roebling n'avait pas alors conçu le fantastique projet de suspendre à des câbles, à 130 pieds audessus de East River, entre New-York et Brooklyn, une travée claire de 1,600 pieds entre deux tours d'une hauteur de 280 pieds. On conçoit donc facilement que l'ingénieur Sewell ait vivement ému notre paisible population d'alors en émettant une idée aussi hardie. Ce qui paraissait irréalisable dans ce temps là est maintenant passé dans le domaine de la réalité: le génie civil a accompli depuis des prodiges bien plus considérables que cela.

On estimait que le pont projeté de 1852 coûterait un peu plus de trois millions d'après les chiffres de l'ingénieur. Celui de Brooklyn

a coûté un peu plus de sept millions, mais il faut observer que ce pont, en outre de son immense longueur au-dessus de l'eau, pénètre à 2274 pieds dans l'intérieur de la ville de New-York et de Brooklyn afin d'atteindre un bon ancrage pour les cables. Le pont de Brooklyn a été dépassé depuis par la construction de celui jeté sur la rivière Forth en Écosse. Et, celui que l'on est à construire à Québec surpasse encore ces derniers puisque la traverse centrale placée à 130 pieds au-dessus du niveau du fleuve aura une longueur de 1850 pieds sans appui!

Enfin, on s'adressa à M. Mercier pour obtenir de l'aide en faveur de cette immense construction. Le 3 mai une nombreuse déléation se présenta à lui; elle était composée de MM. Owen Murphy, T. C. Casgrain du Dr Rinfret, du Lt.-Col. Forsyth, de M. Theo. LeDroit de l'hon. Jean Blanchet, de MM. Jules Tessier et G. M. Déchéne. Tous ces hommes parlèrent tour à tour en faveur du projet. M. Mercier leur répondit dans les termes suivants :

“ L'œuvre dont vous venez nous entretenir a l'appui loyal et complet du gouvernement qui est prêt à faire sa part légitime pour assurer la réalisation de votre projet.

Quand les autorités fédérales auront fait ce qu'elles doivent faire, les autorités provin-

ciales ne resteront pas en arrière et elles aideront libéralement la cité de Québec et les compagnies de chemins de fer intéressées dans la réalisation de cette vaste entreprise.”

Pour montrer sa sincérité, il fit voter une somme d'argent suffisante pour faire faire des explorations. Il confia ce travail à un ingénieur français distingué, M. Bonin qui avait travaillé avec l'ingénieur Eiffel aux plans de la fameuse tour de ce nom à Paris. Dans son rapport, M. Bonin étudiait trois tracés différents : un devant la ville, et deux à l'Île d'Orléans. En principe, il était opposé au pont en amont de la ville. D'après son opinion l'emplacement du pont de Québec est tout indiqué. “ Nous croyons, dit-il, que, quelle que soit la différence des coûts, un tracé en aval, ou “ mieux un tracé à Québec même, doit être adopté.”

Je donne à la fin de ce volume dans l'appendice, le rapport de M. C. E. Gauvin, ingénieur civil, sur les différents projets du pont de Québec que je trouve dans le Rapport du Commissaire des Travaux Publics de 1896. Cette étude ne manque pas d'intérêt, aujourd'hui que ce vaste projet est en pleine voie d'exécution :

La ville de Québec devra une reconnaissance éternelle à Sir Wilfrid Laurier, car, c'est lui qui en a assuré la construction ; elle

ne devra pas, non plus, oublier la large part qu'à prise l'hon. S. N. Parent à assurer la réalisation de ce grand projet, de ce rêve que nous caressions depuis cinquante ans.

Hélas! au moment où l'on poussait les travaux avec vigueur, une terrible catastrophe s'est produite. Le 29 août 1907, vers la fin de la journée de travail la superstructure s'est effondrée avec un fracas épouvantable, entraînant dans sa chute environ quatre-vingts travailleurs qui perdirent presque tous la vie. Ce désastre national ne découragea pas Sir Wilfrid Laurier qui s'empressa de télégraphier au maire Garneau que le pont serait reconstruit. Dans le même moment le même jour, M. Borden, le chef du parti conservateur se trouvant à Québec, déclara dans une assemblée publique que le pont de Québec, était le complément du Transcontinental, et, que, quelque soit le parti au pouvoir, ce serait son devoir de faire parachever cette grande œuvre.

Ces paroles qui révèlent les larges vues d'un homme d'État distingué corroborant l'assurance de Sir Wilfrid adoucissait l'amertume du désastre qui venait d'arriver.

Au mois de mai M. Mercier abandonna la position de procureur-général à l'hon. Arthur Turcotte pour prendre la direction du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation qu'il venait d'établir, afin de donner à

celle-ci un plus grand essor. Il s'associa dans cette tâche M. le curé Labelle comme député ministre. Ce choix était des plus heureux; aussi, rencontra-t-il l'approbation générale.

Ce qu'il fallait faire, le bon sens, le patriotisme éclairé le proclamaient par la bouche de celui qu'on appelait l'apôtre de la colonisation. Pour édifier la prospérité nationale, il fallait commencer par la base; au lieu de dépenser des milliers de piastres, disait le curé Labelle, pour une immigration irréalisable, il valait mieux retenir nos compatriotes chez nous; il fallait les attacher au sol, rompre avec la routine, adopter des mesures énergiques, promptes et décisives pour développer l'exploitation agricole d'un pays dont le sol est la plus grande richesse. Est-il besoin de le rappeler? Le curé Labelle était incompris: on l'applaudissait sans tenir compte de ses sages conseils. Je me souviens d'un jour—sous le gouvernement Chapleau,—où, la séance de la Chambre terminée, le curé Labelle fut invité à monter sur le trône de l'Orateur et à prononcer un discours. Il parla avec chaleur de l'œuvre de la colonisation; la chose lui était facile, tant il avait son sujet à cœur, et tant il en était pénétré. Son discours produisit une grande impression.

M. Mercier agissait vite, on le sait. Il voulait effectuer le développement rapide de

cet immense *back country* qui avait été trop longtemps tenu en réserve; il voulait ouvrir à la colonisation ces vastes régions du Nord, couvertes de riches forêts et plus généreusement arrosées que les fécondes prairies du Nord-Ouest. C'était un plan audacieux et grandiose auquel le curé Labelle lui-même songeait depuis longtemps.

Activer les travaux sur tous les points à la fois, lancer des chemins de fer à toute vapeur dans la vallée de la Gatineau, du Lac Témiscamingue, du St-Maurice et celle du Lac St-Jean; ouvrir toute une nouvelle province au défrichement, à la culture, au commerce de bois, à l'élevage des bestiaux et aux mille industries dont se compose l'énergie nationale; relier tous les chemins de fer pour en faire un tout harmonieux, un système d'ensemble capable de desservir tant d'intérêts; voilà quel était le programme de ces deux patriotes.

La *Presse* applaudit au choix du curé Labelle; elle disait dans un article fort bien tourné: "Puisque que le gouvernement
"trouve à propos de mettre à profit cette vaste
"expérience plus encore que les gouverne-
"ments précédents ne l'ont fait, nous disons:
"très bien! nous applaudissons et nous som-
"mes certain que l'agriculture et la coloni-
"sation dans ce pays, si on en laisse le sort

“ au curé Labelle, à son expérience pratique
“ et à son activité, subiront une transforma-
“ tion capitale, et que la province sous ce rap-
“ port, n’aura rien à envier à Ontario et aux
“ états les plus avancés de l’Union Améri-
“ caine.”

Nous verrons plus tard, en effet, que ces deux hommes ont donné à l’agriculture et à la colonisation, une impulsion nouvelle qui leur a fait faire d’énormes progrès.

La seconde session du parlement sous le régime Mercier s’ouvrit le 15 mai. Les deux questions qui absorbèrent l’attention furent la colonisation et les biens des Jésuites.

La colonisation a toujours été pour notre province la question primordiale. L’industrie forestière que l’on a trop longtemps regardée comme indépendante de la colonisation, qu’on a même cru lui être hostile, a non seulement des rapports intimes avec elle, mais elle lui est même subordonnée. C’est en effet par l’extension de la colonisation seulement qu’on arrivera à régler l’exploitation forestière, à la rendre fructueuse, au lieu de la laisser n’être qu’une pure dévastation, qu’un véritable brigandage comme elle l’était dans le temps. La plupart des marchands de bois admettent cette vérité et n’hésitent point à la proclamer. Il y a donc conciliation intime entre la colonisation et l’exploitation forestière, au lieu d’anto-

gonisme ou d'hostilité naturelle. Dès cette époque là, l'on suggérait au gouvernement le reboisement après l'exploitation et la régularisation stricte de l'abattage des forêts aussi bien que des défrichements. Hélas! cette politique est encore à venir! Le gouvernement Mercier devait la mettre en application, mais, il perdit le pouvoir trop tôt. La loi que l'hon. M. Duhamel fit voter durant cette session est la preuve de la bonne foi du gouvernement Mercier.

L'autre question qui absorba l'attention de cette session, ce fut le règlement des biens des Jésuites. Plusieurs hommes politiques s'étaient heurté à cette affaire hérissée de complications de toutes sortes. M. Mercier avait profité de son passage à Rome pour en arriver à une entente satisfaisante avec le Saint-Siège. Après avoir obtenu l'assentiment de celui-ci, il réussit à éteindre moyennant \$400,000 des titres de propriété évalués à plus de deux millions. Pour empêcher l'élément protestant de se plaindre, même à tort, car il n'avait aucun droit à un centin de cet argent, M. Mercier fit appliquer une somme de \$60,000 destinée aux écoles et aux universités protestantes. Ceux-ci, sans doute pour lui prouver leur gratitude, lui firent une guerre à mort, et le représentèrent comme un ennemi des Anglais qu'il fal-

lait anéantir! Que d'injustices le fanatisme ne fait-il pas commettre!

Ce sera pour M. Mercier un titre de gloire d'avoir résolu un problème aussi épineux. Il ne s'agissait pourtant que d'une simple restitution, et, cependant, tous les différents gouvernements, depuis 1867—excepté celui de M. Joly qui tenta la chose—n'osèrent pas aborder ce problème.

Comme on le sait les propriétés des Jésuites avaient été confisquées par le gouvernement anglais, lors de la cession du Canada à l'Angleterre. Notre province avait hérité de cette dette d'honneur à l'époque de la Confédération et jamais elle n'était arrivée à réparer cette odieuse spoliation. C'était simple justice de rendre des biens qui lui appartenaient à un ordre religieux qui avait été le pionnier de la civilisation au Canada et qui avait fourni ses premiers martyrs à la Nouvelle France; aussi le projet de loi fut-il adopté à l'unanimité. M. Mercier prononça à cette occasion un remarquable discours. Le 5 juillet M. Mercier était informé officiellement que le Pape venait de le créer Grand Croix de l'Ordre de St-Grégoire le Grand pour le récompenser d'avoir réglé cette question avec tant d'habileté.

Après une session aussi laborieuse, M. Mercier se sentait fatigué; il lui fallait du

repos. Ses amis l'engagèrent à descendre à Carleton, dans la Baie des Chaleurs où je passai un mois avec lui. Nous arrivâmes le 17 juillet et la population lui fit une réception enthousiaste. L'activité de M. Mercier était telle, qu'il était difficile de le tenir en repos. Il parcourut les comtés de Gaspé et Bonaventure, arrêtant à New-Carlisle, New-Richmond Maria, Caplan, Bonaventure, Percé, Gaspé, Douglastown, Port Daniel et Paspebiac. Partout, on l'accueillit avec une satisfaction marquée. C'est dans ce voyage qu'il prépara pour le parti libéral la conquête de ces deux comtés qui avaient toujours été conservateurs jusque là.

*
* *

Au commencement de l'année 1889—le 9 février—les citoyens de Québec voulant rendre hommage à leur maire l'hon. F. Langelier, profitèrent du 25ième anniversaire de son mariage pour lui offrir un banquet qui fut un grand succès. La veille de cette fête le *Canadien* disait :

“ Tous ceux qui ont eu des rapports avec M. Langelier lui reconnaissent ces qualités du cœur et de l'esprit qui distinguent les natures d'élite. Son caractère expansif, sa grande

générosité, son affabilité proverbiale ne lui comptent que des amis.

“ M. Langelier a fait beaucoup pour Québec. Ayant consacré à nos affaires municipales une somme énorme de travail, il mérite le témoignage de reconnaissance qui lui sera donné samedi. N'est-ce pas sous son administration que se sont accomplies les grandes améliorations qui transforment l'aspect de notre ville? ”

M. Langelier avait en effet réorganisé la comptabilité municipale, il avait restauré les trottoirs qui étaient dans un état pitoyable; il avait fait couvrir en macadam nos grandes artères publiques, la Côte d'Abraham, la Côte de la Montagne, celle du Palais et les rues St-Paul et St-Joseph. La Grande Allée avait été pavée en bois; l'eau avait été introduite dans toutes les rues de la ville. C'est aussi pendant son administration que fut introduit l'éclairage électrique et que la ville fut dotée d'un nouvel aqueduc.

Le banquet fut présidé par M. Jules Tessier, aujourd'hui sénateur, qui était alors député à la Législature et conseiller municipal. Il s'acquitta de cette tâche avec succès. Il proposa la santé du héros de la fête dans les termes les plus délicats.

L'hon. M. Mercier qui assistait à ce ban-

quet, invité à répondre au toast de la Législature dit entr'autres choses :

..... "Ce que nous voulons, c'est la grandeur de notre pays. Nous réussirons à l'obtenir en développant nos ressources, en multipliant les chemins de fer, en construisant de grands chemins de colonisation et aussi, en réunissant toutes les ressources de la province de manière à assurer la construction d'un pont qui réunira les deux rives et raccordera votre réseau de chemins de fer, de manière à faire de Québec le centre de la province! C'est mon rêve et j'ai l'habitude de rêver assez vrai (ovation). Ce n'est pas là une question de sentiment, mais bien une question d'affaires."

Dans toutes les occasions M. Mercier s'est toujours montré l'ami de Québec, et il n'y a rien d'étonnant si son nom y est resté si populaire.

On profita de la fête nationale, la St-Jean Baptiste pour inaugurer solennellement le monument élevé à Jacques Cartier, sur les bords de la rivière St-Charles, à l'endroit où il avait hiverné en 1534. Cette fête dura trois jours et elle avait attiré un grand nombre de nos compatriotes des États-Unis. Il y avait deux cents délégués venus des différents points des États-Unis.

La cérémonie religieuse fut présidée par Son Éminence le Cardinal Taschereau qui y

prononça une courte allocution. Le sermon de circonstance fut donné par l'Abbé Louis Pâquet. Plusieurs orateurs se firent entendre au monument entr'autres MM. Laurier, Mercier, Jean Blanchet, G. Amyot, L. O. David, Chs. Langelier, Ph. Landry, S. LeSage, Rodolphe Lemieux, Thos. Chapais, C. A. P. Pelletier, Nazaire Ollivier, Gust. Hamel et Jules Tessier. Ce dernier était à ce moment procureur de Québec et vice-président de la Société St-Jean-Baptiste. Il porta en termes très heureux le toast à la fête du jour.

Les adversaires de M. Mercier qui ne manquaient pas une occasion de jeter des embarras sur son chemin profitèrent d'une loi qu'il avait passée pour lui créer des misères.

Le Barreau de Montréal lui avait représenté que vu l'encombrement des affaires judiciaires, il faudrait établir une cour de circuit afin de diminuer la besogne des juges de la Cour Supérieure. Il créa cette cour et nomma M. Champagne l'un des magistrats chargés de la présider. Les conservateurs furieux contre M. Champagne qui avait abandonné son siège au conseil législatif pour accepter cette position lui firent la guerre. Ils s'adressèrent au gouvernement fédéral et ils réussirent à faire désavouer cette loi sous prétexte qu'elle était inconstitutionnelle.

La raison donnée par Sir John Thomp-

son était que le gouvernement local n'avait pas le droit de créer sous le nom de magistrats des fonctionnaires qui, ayant permission de remplacer les juges, sont en réalité de véritables juges.

De son côté, M. Mercier disait : " la constitution me donne ce droit " et il invoquait la clause 92 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord qui dit :

" Dans chaque province la législature pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans la catégorie de sujets ci-dessous énumérés, savoir :

..... " 14° L'administration de la justice dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation des tribunaux de justice pour la province ayant juridiction civile et criminelle."

C'était précisément ce qu'avait soutenu Sir Hector Langevin, lui-même dans la discussion de la Confédération :

..... " Nous avons voulu, disait-il, garder et maintenir sous le contrôle de notre législature locale la constitution et l'organisation de nos cours de justice, tant civiles que criminelles, afin que cette législature eut le contrôle absolu sur ces cours et le pouvoir de les établir ou de changer le système si elle le jugeait nécessaire." (Débats sur la Confédération, p. 393).

La constitution a réservé au seul pouvoir fédéral la nomination des juges. Mais, à qui appartient la nomination des magistrats d'ordre inférieur aux juges, tels que les juges de paix, les magistrats de police ou de district?

Incontestablement aux gouvernements provinciaux. Ce principe, ou, plutôt, ce droit a été consacré par le Conseil Privé dans la cause de *La Reine vs. Harnes*; le juge Ramsay s'était exprimé formellement dans cette cause.

“ Je suis d'opinion disait-il, qu'un magistrat de district n'est pas un juge de district aux termes de la section 96 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.... En face du cas de *Coote* il ne peut plus y avoir de doute. Dans cette affaire, le Conseil Privé reconnaît à la législature locale le pouvoir de créer de nouvelles cours, non seulement de juridiction civile, mais aussi de juridiction criminelle, de même que le pouvoir de nommer des magistrats habiles à siéger dans ces cours.”

Or, M. Mercier, qu'on le remarque bien, n'avait pas créé les magistrats de districts, il n'avait fait qu'appliquer à la ville de Montréal une loi votée en 1869 sous le gouvernement Chauveau. Et, cette loi n'avait jamais été désavouée. Plus tard, en 1871 une nouvelle loi avait étendu la compétence de ces magistrats et elle ne fut pas désavouée non plus.

Enfin en 1873, la loi permet au Lieutenant-Gouverneur d'étendre l'institution des magistrats de district à toute cité, ville ou comté de la province. Cette loi dont on n'avait jamais songé à demander le désaveu suffirait à elle seule à légitimer la nomination des magistrats pour Montréal.

Dans Ontario les magistrats des *divisions courts* ont été depuis la Confédération à la nomination du gouvernement local; et, la loi de judicature de 1877 autorise la nomination de juges civils pour les affaires de pratique sous le nom de *masters*. Ces lois n'ont jamais été désavouées.

On le voit clairement: tout ce que l'on voulait, c'était de créer des ennuis à M. Mercier et à M. Champagne.

M. Mercier ne se tint pas pour battu: il fit émettre une proclamation en vertu des lois de 1871 et 1873, ce qui permit à M. W. Barry et à M. Champagne de siéger.

Ainsi échoua péniblement le coup que l'on avait voulu monter avec le désaveu de cette loi.

Le dernier incident de cette année qui mérite d'être mentionné, c'est l'éboulis qui se produisit au bout de la Terrasse qui touche à la citadelle, le 20 septembre, et qui causa la mort de plusieurs personnes.

APPENDICE

LETTRE DE M. FRANÇOIS LANGÉLIER

Maire de Québec

AU

CARDINAL JACOBINI

Secrétaire d'Etat

Québec, 6 septembre 1884.

A Son Éminence le Cardinal Jacobini,
Secrétaire d'Etat,

Rome.

Eminentissime Cardinal,

Il y a quelques années, Notre Saint Père le Pape Pie IX, de glorieuse mémoire, à la grande satisfaction de tous les catholiques de l'Amérique, donnait le chapeau de cardinal à Mgr l'Archevêque de New-York. Cet acte de Sa Sainteté a eu les résultats les plus avantageux pour le peuple catholique des États-Unis. Une pareille marque de distinction accordée à leur principal dignitaire ecclésiastique les a rehaussés dans l'estime même des protestants, en montrant la bonne opinion qu'avait d'eux le chef de la catholicité.

Le siège archiépiscopal de Québec est beaucoup plus ancien que celui de New-York: c'est un des plus anciens de toute l'Amérique. Soixante diocèses

ont été créés dans le territoire qui constituait autrefois le diocèse de Québec.

La province dont notre digne archevêque est le Métropolitain comprend un territoire dont la population est pour plus des trois quarts catholique, et dans lequel ceux-ci occupent la première place à tous égards. Dans aucun pays catholique l'Église n'a autant d'indépendance, et n'exerce autant d'influence. Quoique soumis à une puissance protestante, nous avons une constitution qui nous permet de nous gouverner suivant les désirs d'une majorité catholique; et, sans blesser les susceptibilités, ou léser les intérêts légitimes de la majorité protestante, nous sommes toujours gouvernés dans un sens essentiellement catholique. Chaque diocèse catholique constitue légalement une personne morale qui peut acquérir et posséder toutes espèces de biens. Les paroisses ne peuvent être créées sans le concours et le consentement de l'évêque diocésain. La majorité de chacune peut forcer la minorité à contribuer aux frais de construction d'une église et d'un presbytère. Toutes les propriétés ecclésiastiques sont exemptes de taxes. La loi oblige les catholiques à payer la dîme à leurs curés. Nous ne connaissons pas, pour les catholiques, d'autre mariage que celui contracté suivant les lois de l'Église, et c'est le clergé qui tient les registres de l'état civil. Les évêques sont d'office membres du Conseil de l'Instruction publique, et ils ont la haute direction de l'éducation des catholiques. Aucun livre de religion ou de morale ne peut être mis en usage dans une école publique sans l'approbation du curé de la paroisse. Toute la haute éducation des catholiques est donnée dans des collèges et dans une université sous le contrôle immédiat du clergé.

Voilà pour les institutions. Quant à la population, je crois pouvoir affirmer sans crainte d'être contredit, que dans aucun autre pays on n'en trouverait une plus pénétrée de l'esprit catholique, chez

laquelle notre religion est professée avec plus de sincérité, et pratiquée avec plus d'éclat. Je crois pouvoir parler ainsi en connaissance de cause, étant professeur de droit public ici même, à l'Université Laval, et ayant comme tel étudié le droit public des autres pays.

Telle étant la position de la province ecclésiastique de Québec, et connaissant la bonté que le Saint Père a toujours montré aux catholiques de ce pays, je prends la liberté d'appeler l'attention de Votre Éminence sur l'opportunité d'élever au rang de prince de l'Église le vénérable évêque de Québec, en ce moment à Rome. La pourpre cardinalice ne pourrait certainement pas tomber sur des épaules plus dignes de la porter. Mgr Taschereau appartient à l'une des familles les plus anciennes et les plus distinguées de ce pays. Plusieurs de ses parents ont occupé et occupent encore des positions élevées dans le gouvernement, dans la magistrature et dans l'Église. Mais, ce qui est plus important pour un évêque, c'est un homme dont la science et le talent ne sont égalés que par sa piété et sa sagesse.

La démarche que j'ose faire en ce moment est peut-être téméraire, mais je prie Votre Éminence de croire qu'elle ne m'est pas inspirée par l'idée d'indiquer au Saint Père ce qu'il a à faire, mais qu'elle m'est dictée par la conviction que, comme premier magistrat de la capitale politique de la province de Québec, une des villes les plus catholiques de l'univers, il est de mon devoir de faire connaître au Saint Siège ce que je crois être dans l'intérêt de la religion à laquelle je me fais gloire d'appartenir. Je crois sincèrement que l'élévation de notre digne archevêque à la dignité de Prince de l'Église ferait un grand bien à la cause catholique en ce pays. Et, non seulement la minorité protestante et le gouvernement britannique ne verrait pas la chose d'un mauvais œil, mais je suis sûr qu'il la considérerait comme un honneur pour une partie de l'empire bri-

tannique qui est aujourd'hui virtuellement indépendante.

Voilà, Eminentissime Cardinal, ce que je crois devoir représenter au Saint Siège. Si, cependant notre Saint Père ne juge pas à propos d'accéder à la demande que je me permets de lui faire au nom des catholiques de cette ville, mes concitoyens et moi en concluront que notre demande était inopportune, et nous n'en resterons pas moins les fils soumis et obéissants de l'Église.

J'adresse une lettre presque identique à Son Éminence le Cardinal Simeoni, Secrétaire de la Propagande.

J'ai l'honneur d'être,
De Votre Éminence,
Le très humble et très obéissant serviteur,
F. LANGELIER,
Maire de Québec.

LETTRE DU CARDINAL JACOBINI

Secrétaire d'Etat de S. S. Léon XIII

à

M. FRANÇOIS LANGELIER

Maire de Québec.

Rome, 20 septembre 1884.

M. F. Langlier,
Maire de Québec,
Canada.

Illustrissime Monsieur,

J'ai reçu la lettre de votre Seigneurie Illustrissime du 6 courant, et je me suis empressé d'en ex-

Métropolitain de votre importante Province ecclésiastique un intérêt digne de louanges que vous portez à l'Église et à la patrie à laquelle vous appartenez. Cependant des considérations de diverses sortes, mais entièrement étrangères à la dignité du Saint Siège, et aux mérites du Vénérable Prélat dont il est question n'ont pas permis à l'Auguste Pontife de donner une réponse favorable à la proposition de Votre Seigneurie.

Souhaitant de vous être plus agréable dans une autre occasion, je me flatte de me déclarer avec estime distinguée

De Votre Seigneurie Illustrissime,

Le très affectueux serviteur,

L. Card. Jacobini.

LETTRE DE L'HONORABLE J. A. CHAPLEAU

Secrétaire d'Etat

À

M. FRANÇOIS LANGELIER

Maire de Québec.

Ottawa, 21 octobre 1885.

Mon cher ami,

Je m'empresse de t'informer, en réponse à ta note du 18 que j'ai reçue seulement ce matin, que j'envoie dès aujourd'hui une lettre très pressante à Son Éminence le Cardinal Secrétaire d'État au Vatican, recommandant notre distingué prélat, Mgr Taschereau, pour le chapeau de Cardinal, s'il en doit nommer un pour succéder au regretté Cardinal McCloskey. Inutile de t'ajouter que je me réjouirais, comme d'un immense bienfait pour notre Canada, de la promotion de notre digne archevêque.

Je ne crois pas que je puisse faire précéder ma lettre par un télégramme. Outre que ce ne serait peut-être pas délicat vis-à-vis le Saint Siège, venant de ma part, je ne suis pas, avec « *mon collègue du Vatican* » dans des termes qui me permettent de traiter une affaire de cette sorte comme un sujet dont je puisse lui parler avec le sans-*façon* d'une dépêche télégraphique.

Ce n'est pas le désir qui me manque, c'est la forme qu'il faut toujours respecter.

Bien à toi,

J.-A. CHAPLEAU.

LE PONT DE QUÉBEC

RAPPORT DE M. C. F. GAUVIN

QUÉBEC, 1^{er} octobre 1896.

A L'HONORABLE F. J. FLYNN,

Premier Ministre et

Commissaire des Travaux Publics, P. Q.

Québec.

Monsieur le Premier Ministre,

Le 30 juillet dernier, vous m'avez fait l'honneur de me charger, par lettre de Monsieur le Secrétaire des Travaux publics, d'examiner le dossier de votre département relatif au pont projeté sur le Saint-Laurent à Québec, et de vous faire un rapport général touchant cet important ouvrage dont l'exécution est d'un si grand intérêt pour Québec et toute la partie est de la Province.

Le dossier qui m'a été remis renferme plusieurs documents intéressants dont les plus remarquables sont :

1^o Un exemplaire d'une brochure intitulée :
« Rapport sur un pont suspendu projeté pour le

passage d'un chemin de fer et pour la traverse du fleuve Saint-Laurent, à Québec, fait à Son Honneur le maire et au Conseil de Ville de Québec, par Edward-William Serrell, Ingénieur civil. Québec: Imprimé par Augustin Côté et Cie. Imprimeurs de la Cité. 1852.»

2° « The Bridge over the St. Lawrence at Quebec » (correspondances et dessins) par Monsieur l'Ingénieur A. L. Light, 1884.

3° Le rapport et les plans de Monsieur l'Ingénieur E. A. Hoare, 1889.

4° Le rapport de Monsieur l'Ingénieur Bonnin, accompagné de nombreux dessins, 1890.

5° Un mémoire intitulé: « Considérations sur le pont de Québec » par la Compagnie des Établissements Eiffel, de Paris.

J'examinerai d'abord successivement chacun de ces documents et j'en ferai un résumé.

Les projets des ingénieurs Serrell, Hoare et Bonnin sont probablement les seuls, basés sur des études sérieuses, qui aient été dressés de cet ouvrage colossal. Quant au travail de Monsieur Light, il ne constitue, à proprement parler, qu'un simple avant-projet.

PROJET DE SIR EDWARD-WILLIAM SERRELL.—1852.

C'est vers le milieu de ce siècle qu'il semble avoir été pour la première fois question de relier par un pont les deux rives du Saint-Laurent, à Québec, et le plus ancien des projets étudiés pour l'ouvrage dont il s'agit est probablement celui de l'éminent ingénieur anglais, Sir Edward-William Serrell, qui remonte à l'année 1852.

Cet ingénieur jouissait alors d'une certaine célébrité que lui avait acquise la construction de deux grands ponts suspendus, l'un entre Lewiston et Queenstown, Niagara, et l'autre à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Il étudia, pour le pont de Québec, trois emplacements:

Le premier à une faible distance en amont de l'embouchure de la rivière Chaudière;

Le deuxième dans le voisinage du cap Diamant;

Le troisième en face de la ville même « vis-à-vis la terrasse du vieux château Saint-Louis », alors appelée terrasse Durham.

Sir Edward-William, après avoir mûrement considéré chacun de ces trois emplacements au point de vue de l'exécution de l'ouvrage projeté, se prononça carrément en faveur du premier. Voici ce qu'il dit à ce sujet dans son rapport au maire et au conseil de ville de Québec :

« Ainsi, vu les avantages nombreux et considérables du site No. 1, près de la rivière Chaudière, et vû que l'intérêt général et public serait « aussi bien servi par un pont construit au site supérieur que construit à l'autre endroit, je crois « que je consulte l'intérêt de la cité, en vous recommandant de la manière la plus positive de construire le pont à l'endroit désigné par le No. 1 ».

L'ouvrage que Sir Edward-William Serrell proposait d'ériger était un *pont suspendu en fil de fer*. C'était, à cette époque, le « pont de l'avenir », et il convient d'ajouter : le seul type qui alors eût permis de franchir des ouvertures comme celles qui s'imposent sur le Saint-Laurent, à Québec.

Les ponts suspendus ont été, depuis lors, frappés de discrédit, à la suite de catastrophes qui en ont fait presque complètement prescrire l'emploi en Europe : catastrophe plutôt dues, il faut l'avouer, aux errements vicieux suivis par les premiers constructeurs et aux négligences apportées dans l'entretien des ouvrages qui se sont écroulés, qu'à des défauts inhérents au principe même de ces ponts.

L'auteur de ce projet fait dans son rapport une courte étude comparative des divers types de ponts qui étaient en usage à cette époque, et il répond aux objections que l'on apportait dans le temps aux ponts suspendus, surtout comme ouvrages destinés au passage des trains de chemins de fer. Il y en-

visage le système des ponts suspendus sous divers aspects, et il le défend avec chaleur et conviction.

Sir Edward-William estimait à un peu plus de 3 millions de piastres le coût d'un pont suspendu au premier des emplacements nommés plus haut. Ce devait être là la dépense qu'occasionnerait la construction du pont proprement dit seulement: celle qui eût été nécessaire pour la construction des voies d'accès, etc., n'étant pas comprise dans le chiffre précité.

Le pont de Serrell devait avoir trois grandes travées: deux travées de rive de 805 pieds chacune et une travée centrale de 1610 pieds. La plus grande hauteur du tablier au-dessus du niveau des plus hautes eaux du fleuve devait être de 170 pieds. Le pont devait livrer passage à une voie ferrée centrale et à deux voies charretières latérales.

AVANT-PROJET DE M. LIGHT.—1884.

En 1884, lorsqu'il s'est agit de décider où serait, de ce côté-ci du continent, le terminus du Pacifique Canadien, la question du pont de Québec fut naturellement soulevée. M. A. L. Light, qui était alors Ingénieur en chef des chemins de fer du Gouvernement provincial, adressa à ce sujet, le 4 janvier 1884, une importante communication au *Morning Chronicle*, de Québec, et, à peu près dans le même temps, à la suite de la lettre de M. Light, ce journal publia des articles fort intéressants à propos du pont.

M. Light, de concert avec M. James Brunlees, éminent ingénieur, de Londres, qui était l'Ingénieur conseil du pont gigantesque alors en construction sur le Frith of Forth, en Écosse, avait dressé un avant-projet de pont destiné à franchir le Saint-Laurent près du Cap-Rouge, à une faible distance en amont de l'embouchure de la Chaudière, endroit des environs de Québec où le fleuve est le plus étroit.

L'ouvrage que ces deux ingénieurs proposaient de construire devait être absolument du même type que le pont du Forth, avec piles doubles et travée centrale de 1400 pieds d'ouverture: la longueur de la superstructure métallique devant être de 2800 pieds et celle de toute la construction, d'une rive à l'autre, de 3100 pieds. La plus grande hauteur libre sous le pont devait être de 175 pieds.

M. Light estimait à 4 millions de piastres le coût du pont proprement dit, et il proposait que la voie devant relier le pont aux chemins de fer de la rive nord fût établie en tunnel sous le coteau de Sainte-Foye.

PROJETS DE M. HOARE.—1889.

En 1888, une compagnie, *The Quebec Bridge Company*, légalement constituée en vertu d'un acte (50-51 Vict. chap. 98) du Parlement du Canada, fit faire, avec le concours pécuniaire du gouvernement provincial, des études topographiques des deux rives du Saint-Laurent, dans le voisinage de Québec, et aussi des sondages de la partie de ce fleuve comprise entre Québec et la Pointe-à-Pizeau (St-Colomb-de-Sillery).

Ces importantes études, confiées à Monsieur l'Ingénieur E. A. Hoare, de Québec, furent exécutées sous sa direction dans les mois de septembre, octobre et novembre 1888. Leur but principal, comme le dit M. Hoare dans son rapport du 22 janvier 1889, était d'obtenir les données nécessaires pour établir une juste comparaison entre les divers emplacements proposés pour la construction d'un pont cantilever sur le Saint-Laurent, à Québec, et plus particulièrement de mettre l'emplacement ou les emplacements situés en face de la ville (en aval de la limite ouest) en parallèle avec l'emplacement le plus éloigné de Québec, celui de la Chaudière.

Les plans et les autres dessins exécutés par cet ingénieur à la suite des études dont je viens de

parler, constituent des documents d'une haute importance, qui renferment des données extrêmement intéressantes. En voici la liste complète :

- No 1—Plan général de Québec et ses environs à l'échelle de 1000 pieds au pouce.
 No 2—Plan du tracé par le cap Diamant.
 No 3—Profil en long de la ligne passant par le cap Diamant.
 No 4—Élévation générale d'un pont projeté (à une seule grande travée centrale de 1710 pieds) au cap Diamant. Pont à piles simples.
 No 5—Élévation générale d'un pont projeté (à deux grandes travées centrales de 1683 pieds et 1502 pieds respectivement) au cap Diamant. Pont à piles conjuguées.
 No 6—Élévation générale d'un pont projeté (à deux grandes travées centrales de 1620 pieds, et 1430 pieds respectivement) au cap Diamant. Pont à piles en rivière conjuguées.
 No 7—Plan de la ligne passant par la Pointe-à-Pizcau.
 No 8—Élévation générale d'un pont projeté à la Pointe-à-Pizcau.
 No 9—Élévation générale d'un pont projeté à la Chaudière.

M. Hoare, comme le fait voir la liste qui précède, a étudié des projets de ponts pour trois emplacements différents :

- 1° Le cap Diamant.
- 2° La Pointe-à-Pizcau (Saint-Colomb-de-Sillery) ;
- 3° La Chaudière.

Ce sont là, dit-il en substance, les seuls endroits où l'on puisse raisonnablement proposer de jeter un pont sur le Saint-Laurent, près de Québec.

Il ajoute qu'un pont construit immédiatement en aval de la citadelle serait regardé par les autorités militaires comme une véritable obstruction que certainement celles-ci ne toléreraient pas; qu'en outre la ligne d'accès à un pont ainsi situé, passant en plein milieu de la ville, y causerait un tort immense à la propriété, et qu'il faudrait tout de même, pour racheter par des rampes acceptables la différence de niveau entre la ligne du Pacifique Canadien et le tablier du pont, aller rejoindre cette ligne aussi loin du centre de la ville qu'on serait forcé de le faire si le pont était construit plus en amont.

Je vais maintenant faire une analyse succincte des projets étudiés par M. Hoare.

Projets de ponts au cap Diamant.

Ce sont ces projets sur lesquels l'auteur semble avoir porté plus particulièrement son attention. Il donne, pour le pont à cet endroit, l'alternative entre trois projets différents.

Dans chacun de ceux-ci, le type de l'ouvrage est le même: superstructure métallique formée de grandes poutres à consoles (système *cantilever*), reposant sur des piles entièrement en maçonnerie. La superstructure a, au droit des piles en rivière, une hauteur très grande au-dessus du tablier, et elle présente à sa partie inférieure une ligne sensiblement horizontale. Cette dernière disposition assure à la navigation un débouché de hauteur absolument uniforme (150 pieds au-dessus du niveau de la haute mer) sur toute la longueur des travées.

La longueur totale de l'ouvrage serait de 5,066 pieds.

Il ne me paraît pas intéressant d'entrer ici dans les détails de ces trois projets, qui, après tout, ne diffèrent les uns des autres que sous le rapport

de l'espacement des piles et de la forme donnée à celles-ci.

La plus grande longueur de travée qu'on rencontre dans ces trois projets est de 1710 pieds, longueur de la plus grande portée qui ait jamais été atteinte; celle des travées centrales du fameux pont du Forth dont j'ai déjà parlé. Mais, dans celui de ces projets que M. Hoare dit être le plus économique, la plus grande ouverture libre serait de 1,620 pieds, et la travée correspondante aurait une longueur de 1,677 pieds d'axe en axe des piles.

La plus grande profondeur qu'atteindrait les maçonneries des piles en rivière seraient d'environ 135 pieds au-dessous du niveau de la haute mer.

Le pont dont il s'agit serait relié au réseau des chemins de fer de la rive sud, à Lévis, par une voie qui serait établie presque en ligne droite, dans le prolongement de l'axe du pont, et qui suivrait le tracé actuellement abandonné de l'ancienne ligne du chemin de fer de Lévis et Kennebec, jusqu'à sa jonction avec le Québec Central, près de la station de St-Henri, distance de 6 milles environ.

Sur la rive nord, la voie du pont passerait en tunnel sous une partie de la ville, depuis le cap Diamant jusqu'au côteau Ste-Geneviève, près de la côte Sauvageau. De là, elle irait se raccorder à la ligne du Pacifique Canadien sur le terrain « Sans Bruit », dans le voisinage de la vinaigrerie de M. Robitaille. La longueur totale de cette voie serait d'environ 2 milles et demi, dans laquelle se trouve comprise celle du tunnel qui serait de 6650 pieds.

D'après l'estimation qu'en a faite M. Hoare, le pont (à double voie) au cap Diamant, y compris le tunnel, les lignes de raccordement à simple voie sur les deux rives, etc., devrait coûter environ 14 millions de piastres, au minimum.

Projet de pont à la Pointe-à-Pizeau.

Il a semblé à M. Hoare que l'emplacement en face de la Pointe-à-Pizeau offrait assez d'avantages au point de vue de la construction d'un pont pour mériter d'être examiné spécialement.

A cet endroit, l'axe du pont passerait à 300 pieds environ au nord-est de l'église de St-Colomb-de-Sillery, sur la rive gauche du fleuve, et à quelque 500 pieds, aussi au nord-est, de la scierie à vapeur de M. Gravel, à Etchemin, sur la rive opposée.

L'ouvrage y aurait une longueur totale, viaducs d'accès compris, de 6754 pieds, soit un peu plus d'un mille et un quart. Le pont serait absolument du même type que ceux décrits plus haut, proposés pour l'emplacement du cap Diamant, et en encorbellement de 607 pieds de longueur chacune. Les piles des extrémités du pont proprement dit seraient simples, tandis que les deux supports intermédiaires seraient formés chacun de deux piles conjuguées.

Le pont serait relié aux deux rives par des viaducs d'accès à poutres droites; celui de la rive gauche (côté de Sillery) devant avoir 750 pieds de long et celui de la rive droite 2700 pieds. Ces poutres seraient supportées par des palées métalliques posant sur des bases en maçonnerie.

Le tablier du pont serait établi à 150 pieds au-dessus du niveau de haute mer, et les fondations des piles conjuguées atteindraient une profondeur de 135 pieds environ sous les eaux.

L'ouvrage serait relié au réseau des chemins de fer de la rive nord par une voie ferrée qui traverserait en tunnel le côteau de Ste-Fove et irait se raccorder au chemin de fer du Pacifique Canadien près de la route des Bell, distance de deux milles et demi. Sur la rive sud, la ligne du pont passerait à 125 pieds environ au-dessus de la voie du Grand-Tronc, qui longe à cet endroit le pied de

la falaise, et se rendrait presque en ligne droite à la station de St-Henri, où elle ferait jonction avec l'Intercolonial. Cette ligne aurait une longueur d'environ six milles et un quart.

L'auteur du projet estime le coût total des travaux—pont et viaducs d'accès à double voie, lignes de raccordement à une seule voie, etc,—à un peu plus de 13 millions de piastres. Il dit que les résultats de l'examen qu'il a fait de l'emplacement de la Pointe-à-Pizeau lui ont prouvé que le pont construit à cet endroit serait aussi utile à Québec et aux localités voisines que s'il était érigé plus près de la ville.

Projet de pont à la Chaudière.

Selon M. Hoare, la partie du fleuve présentant le plus d'avantages pour la construction d'un pont se trouve près de l'embouchure de la Chaudière. Il dit cependant dans son rapport qu'il n'était pas en mesure de préciser l'endroit où, dans cette partie du fleuve, l'ouvrage pourrait être construit le plus économiquement.

Érigé à un tiers de mille environ en amont de l'embouchure de la rivière Chaudière, le pont aurait, entre ses culées, une longueur de 2,630 pieds. L'ouvrage comporterait une grande travée centrale de 1,442 pieds d'ouverture, deux travées de rive de 487 pieds de portée chacune, et deux viaducs d'accès d'environ 400 pieds de longueur respectivement. Le pont serait du type cantilever (à nervure inférieure horizontale), identique à ceux déjà décrits du même auteur, et sa superstructure, dont la plus grande largeur atteindrait 108 pieds, laisserait partout, entre les piles, une hauteur libre de 150 pieds au-dessus des plus hautes eaux du fleuve.

Les deux piles en rivière seraient établies dans une profondeur d'eau maxima de 40 pieds environ, et, au droit des piles, les grandes poutres en encorbellement auraient une hauteur de 258 pieds. L'ou-

vrage aurait donc, de la basse des piles au sommet de la superstructure, une hauteur totale de 448 pieds.

M. Hoare, dans son estimation approximative du coût des travaux que comporte ce projet, laisse entendre que sur la rive nord le pont serait relié au Pacifique Canadien par une ligne directe, qu'il appelle « direct tunnel line », et dont une partie serait établie en tunnel; mais il ne donne, sur ce tunnel, aucun détails. La ligne en question aurait une longueur d'environ trois milles et un quart et irait se souder au Pacifique Canadien près de l'ancienne jonction de ce chemin de fer et de celui de Québec et Lac Saint-Jean, à la Petite-Rivière. On éviterait le tunnel, dit l'auteur du projet, en passant par le Cap-Rouge, ce qui augmenterait de deux milles seulement le développement total de la voie reliant le pont à la jonction précitée.

Sur la rive sud, le pont serait réuni au chemin de fer du Grand-Tronc par une ligne de deux milles et un quart, sur laquelle on serait obligé de construire un pont, relativement peu important pour traverser la rivière Chaudière.

M. Hoare pense qu'en supprimant le tunnel et en remplaçant la maçonnerie par le métal pour les viaducs d'accès, l'exécution de ce projet ne coûterait pas plus de cinq millions et demi de piastres.

PROJETS DE M. BONNIN.—1890.

Monsieur l'Ingénieur Bonnin, professeur à l'École Polytechnique de Montréal, a étudié, pour le pont de Québec, trois « tracés » différents: un devant la ville, et deux à l'île d'Orléans.

Le rapport de cet ingénieur, daté du 21 octobre 1890, est accompagné de dessins dont voici la liste malheureusement incomplète:

Planches 1 à 9 inclusivement. Ces planches manquent au dossier.

Planche No 10: Élévation générale du pont

projeté devant Québec, à l'échelle de 50 pieds au pouce.

Planche No 11: Idem, à l'échelle de 100 pieds au pouce.

Planches Nos 12 et 17: Plan général du Saint-Laurent, de Québec à l'Ange-Gardien.

Planche No 13: Élévation générale du pont projeté à l'île d'Orléans, entre la pointe Martinière et Ste-Pétronille (bras sud).

Planche No 14: Élévations générales de deux ponts projetés à l'île d'Orléans, sur le bras nord, entre St-Pierre et l'Ange-Gardien.

Planches Nos 15 et 16: Épures de résistances des grandes poutres du *cantilever* (pont devant Québec).

En principe, Monsieur Bonnin est opposé au pont en amont de la ville. Selon lui l'emplacement du pont de Québec est tout indiqué. « Nous croyons, dit-il, que, quelle soit la différence des coûts, un tracé en aval, ou mieux, un tracé à Québec même, doit être adopté ».

Pont devant Québec.

L'ouvrage serait situé un peu en amont de la citadelle, près des anciennes fortifications françaises. Il comporterait deux grandes travées centrales de 1360 pieds d'ouverture et deux travées de rive de 545 pieds de portée libre, ce qui lui donnerait, y compris la largeur des piles et la longueur des viaducs d'accès, une longueur totale d'environ 4834 pieds.

La superstructure métallique serait du type *cantilever*, posant sur des piles en maçonnerie. L'appui placé au milieu du fleuve serait formé d'une pile double, tandis que les autres supports seraient simples.

La plus grande hauteur libre que laisserait le pont au-dessus du niveau du fleuve serait de 165 pieds, à mer haute.

Les fondations des piles atteindraient, sous l'eau, une profondeur maxima de 115 pieds.

Au droit de ces piles, les grandes poutres, disposées en consoles, auraient une hauteur de 250 pieds.

Le pont serait absolument du même type que celui du Forth.

Le tablier comporterait: une voie de chemin de fer, une voie charretière et une voie pour tramways.

Du côté de Québec, le raccordement du pont au réseau des voies ferrées existantes pourrait s'effectuer de l'une des deux manières suivantes:

1° En longeant à flanc de côteau la falaise du Saint-Laurent, et se raccordant avec le Pacifique Canadien, près de Sillery;

2° En passant sous la ville, dans un tunnel d'environ 1 mille et demi de longueur qui déboucherait à l'une de ses extrémités près de l'Hôtel-Dieu, puis en traversant la rue St-Paul, sur un viaduc, pour aller enfin se souder à la ligne du Pacifique Canadien, près de la rue Ramsav.

Du côté de Lévis, on accèderait au pont par l'ancienne voie, restaurée et prolongée, du Lévis et Kennebec.

La voie charretière serait déviée en arrivant près de Québec, et remonterait à flanc de côteau, pour déboucher sur la Grande Allée. On pourrait, sans notable augmentation de dépense, dit l'auteur du projet, faire une seconde déviation arrivant sur la rue Champlain.

M. Bonnin estime le coût total des travaux de ce projet à \$6,500,000. Ce chiffre paraît très bas, quand on songe aux difficultés énormes, on ne saurait se les dissimuler, que présenterait l'exécution d'une pareille entreprise.

Ponts à l'île d'Orléans.

Premier tracé:—De la station d'Harlaka (Intercolonial et Québec Central) au Sault-Montmorency, sur le chemin de fer de Québec-Montmorency-Charlevoix, passant par la pointe Martinière et Sainte-Pétronille.

La ligne projetée aurait son origine à la station d'Harlaka, sur la rive sud, à St-Joseph-de-Lévis. La distance entre cette station et l'extrémité de la pointe Martinière est de un mille environ.

Pour le pont sur le bras sud du fleuve, qui serait jeté entre la pointe Martinière et Sainte-Pétronille, M. Bonnin a étudié deux types d'ouvrages différents :

(a) Un dont le tablier, entre les appuis, serait supporté par des arcs métalliques, et qui coûterait \$2,900,000.

(b) Un à poutres droites, pour les travées de rive, et à cantilever de 1,250 pieds d'ouverture pour la partie franchissant le chenal, dont le coût s'élèverait à \$4,100,000.

Ces deux ouvrages, devant laisser une hauteur libre de 150 pieds au-dessus des plus hautes eaux du fleuve, auraient chacun 7,800 pieds de longueur totale. Le pont à poutres droites et à cantilever comporterait seize piles à fonder sous l'eau, à des profondeurs variables dont la plus grande, celle des piles du cantilever, atteindrait 80 pieds.

L'auteur recommande, pour le pont dont il s'agit, l'adoption du cantilever, qu'il regarde comme plus avantageux au point de vue de la navigation.

Une voie ferrée, dont l'établissement nécessiterait une dépense de \$27,000, relierait l'ouvrage dont il vient d'être question au pont sur le bras nord, jeté entre Sainte-Pétronille et le Sault-Montmorency.

Ce dernier pont, dont la longueur totale serait de 7,275 pieds, ne présenterait pas, au point de

vue de sa construction, les mêmes difficultés que celui sur le bras sud.

M. Bonnin a aussi étudié deux projets pour cet ouvrage: un projet de pont laissant 150 pieds de hauteur libre au-dessus du fleuve, à mer haute, pont dont il estime le coût à \$2,784,000, et un autre avec sperstructure à 60 pieds seulement au-dessus du même niveau, dont la construction exigerait une dépense de \$1,790,000. M. Bonnin recommande, pour le pont sur le bras nord, l'adoption du dernier de ces projets: il croit la hauteur de 60 pieds au-dessus du niveau du fleuve suffisante pour les exigences de la navigation.

En résumé, l'exécution des ouvrages que comporte ce premier tracé, et qui sont recommandés par l'auteur des projets dont il s'agit, coûterait:

| | |
|---|----------------|
| Terrassements des approches, expropriations et voie de raccordement, rive sud | \$ 76,000.00 |
| Pont sur le bras sud | 4,024,000.00 |
| Voie sur l'île d'Orléans | 27,000.00 |
| Pont sur le bras nord | 1,790,000.00 |
| | <hr/> |
| Total..... | \$5,917,000.00 |
| | <hr/> <hr/> |

Second tracé:—De la station d'Harlaka à l'Ange-Gardien, en passant par la pointe Martinière, Ste-Pétronille et St-Pierre.

De cette station à Ste-Pétronille, ce second tracé est identique au premier.

Sur l'île, la voie ferrée de jonction des deux ponts aurait une longueur de trois milles et trois quarts environ.

Le pont sur le bras nord serait jeté entre St-Pierre et l'Ange-Gardien, à peu près vis-à-vis l'église de St-Pierre: il aurait une longueur totale de 5,603 pieds, dans le cas où le tablier serait à 150 pieds audessus des hautes eaux du fleuve, ou de

5005 pieds si le tablier ne devait être qu'à 60 pieds au-dessus du même niveau. L'ouvrage à 60 pieds de hauteur comporterait 19 travées, dont deux grandes, de 450 pieds chacune, au milieu du chenal, du même type que celles du pont du Pacifique Canadien, à Lachine.

Voici quel serait le coût des travaux sur ce second tracé :

| | |
|--|----------------|
| Voie de raccordement, rive sud | \$ 76,000.00 |
| Pont sur le bras sud (cantilever) ... | 4,024,000.00 |
| Voie de jonction sur l'île d'Orléans.. | 49,000.00 |
| Pont sur le bras nord (hauteur: 60 pieds) | 1,050,000.00 |
| | <hr/> |
| Total..... | \$5,199,000.00 |
| | <hr/> <hr/> |

MÉMOIRE EIFFEL.

Il ne me reste plus, Monsieur le Premier Ministre, pour compléter l'étude des documents qui m'ont été remis que de parler des considérations, surtout d'ordre technique, sur le pont de Québec, communiquées par la Compagnie des Etablissements Eiffel, de Paris.

Cette compagnie ayant été appelée à examiner les projets dont j'ai parlé plus haut, de M. Hoare et de M. Bonnin, rédigea, à la date du 21 juillet 1891, un mémoire dans lequel elle traite de l'emplacement du pont, de la portée des travées, du choix du métal et du système de construction.

Sur le premier de ces points, voici textuellement ce que dit le mémoire :

« La question de l'emplacement du pont dépend
« des circonstances locales, mais il semble établi
« que la situation la plus avantageuse est celle qui
« se trouve devant Québec même. Les seules rai-
« sons qui ont fait admettre plusieurs tracés diffé-
« rents, situés à des distances considérables de la

« ville, sont des considérations de prix. Bien des
« personnes compétentes pensent que non seule-
« ment les autres tracés réduiraient considéra-
« ment les avantages pour la ville de Québec, mais
« elles vont même jusqu'à dire qu'ils pourraient
« avoir pour effet de déplacer le centre commer-
« cial de la ville et de l'amener dans la proximité du
« pont. Il semble, en comparant les différents pro-
« jets, que l'économie que l'on réaliserait en éloi-
« gnant le pont de la ville ne serait pas si considé-
« rable et qu'elle serait loin de compenser les avan-
« tages d'un pont aboutissant à la ville même ».

Touchant le second point, la portée des tra-
vées, la compagnie reconnaît que deux circonstan-
ces majeures, la grande profondeur du fleuve et la
navigation, nécessitent, pour le pont de Québec,
surtout pour le pont en face de la ville, la construc-
tion de travées exceptionnellement grandes.
La compagnie considère la longueur de 525 pieds
comme une limite de portée courante, et elle est
d'avis que là seulement où la profondeur des fon-
dations dépasse une centaine de pieds au-dessous
des eaux—devant Québec la **profondeur des riles**,
en contre-bas du niveau de haute mer, atteindrait
environ 140 pieds—on est justifiable de dépasser la
dite limite de 525 pieds pour la longueur des tra-
vées. Il semble à la compagnie que, dans tous les
projets qui lui ont été communiqués, *« il y a
tendance à exagérer soit le nombre, soit aussi la
longueur des grandes travées qui atteignent dans
ces projets jusqu'à 400 mètres de portée »*. « Ces
« portées (400 mètres=1312 pieds), dit-elle, ont été
« atteintes, il est vrai, et sont dans la limite du pos-
« sible; mais il ne faut pas se dissimuler qu'elles
« sont très coûteuses et d'un montage difficile.
« Pour ce qui est de l'aspect, l'œil fait difficilement
« une distinction entre 200 mètres, 300 mètres ou
« 400 mètres, et personne en voyant le pont du

« Forth n'estimerait la longueur des travées à leur véritable échelle. A ce point de vue, on peut « donc, sans inconvénient, réduire les portées ».

Parlant du choix du métal, la compagnie recommande, pour la superstructure du pont de Québec, l'emploi de l'acier doux, métal dont la fabrication est devenue courante depuis quelques années. C'est, du reste, la seule matière employée aujourd'hui pour les ouvrages métalliques de quelque importance.

Relativement au type de construction, la compagnie passe en revue les trois systèmes qui permettent de franchir les plus grandes travées : les ponts en arc, les ponts suspendus et les ponts *cantilever* ou ponts à consoles. Elle conclut à l'adoption du dernier de ces systèmes qui, dit-elle, supprime toute poussée horizontale sur les appuis et tout ancrage, permet de réduire beaucoup la hauteur des maçonneries, et se prête admirablement au montage en porte-à-faux.

La compagnie croit que la disposition adoptée pour les poutres des grandes travées dans les projets de M. Hoare,—disposition qui a pour but de permettre la navigation sur toute la largeur des travées.—conduit à une hauteur de pont beaucoup trop grande, ce qui fait que la solution devient très coûteuse.

Enfin la compagnie attire l'attention sur un point qu'elle regarde comme absolument nécessaire pour obtenir une parfaite sécurité dans le montage de la superstructure métallique : c'est d'avoir pour tous les appuis une pile double.

« En résumé, dit-elle, de tous les projets soumis à notre examen, nous donnons la préférence à celui de M. Bonnin, en demandant comme modification de doubler les piles qui sont simples, et en faisant observer qu'on pourrait peut-être réduire la grandeur des portées, et ce autant que les exigences de la navigation le permettent ».

CONCLUSIONS.

Tels sont, en résumé, les résultats auxquels ont conduit les études techniques faites jusqu'à ce jour pour l'importante entreprise du pont de Québec.

Permettez-moi maintenant, Monsieur le Premier Ministre, de vous communiquer quelques observations personnelles sur les divers projets soumis.

Il résulte d'abord des études dont je viens de parler qu'il est possible de jeter un pont sur le Saint-Laurent à l'un quelconque des emplacements qui ont été étudiés. Ceux-ci offrent, il est vrai, au point de vue de l'exécution de l'ouvrage, des difficultés plus ou moins grandes; mais enfin, grâce aux moyens puissants dont l'industrie dispose aujourd'hui, tous les projets soumis sont parfaitement réalisables. Les plus grandes portées proposées pour la superstructure ont déjà été atteintes au pont du Forth et la grande profondeur à laquelle descendraient sous les eaux les fondations des piles d'un pont devant Québec, tout en présentant des difficultés énormes, et des dangers très grands pour les ouvriers, n'est pas regardée par les constructeurs modernes comme un obstacle insurmontable. Pour les fondations des ponts de Saint-Louis et de Brooklyn, aux États-Unis, on a travaillé à 115 pieds de profondeur à l'air comprimé. Dans le fameux projet de *Pont sur la Manche*, entre la France et l'Angleterre, projet qui a été étudié jusque dans ses moindres détails par des autorités en la matière: MM. Schneider et Cie, du Creusot, et M. Hersent, constructeur français, avec le concours des ingénieurs anglais, Sir John Fowler et M. Benjamin Baker, auteurs du pont du Forth, on compte pouvoir établir, au moyen de l'air comprimé, des fondations à une profondeur de 180 pieds sous les eaux.

Après ces considérations sur la praticabilité des divers projets soumis pour le pont de Québec,

il convient de rechercher quel est celui des emplacements proposés ou examinés qui présente, en définitive, tant au point de vue technique que sous le rapport économique, la plus grande somme d'avantages.

Pour simplifier cette recherche j'éliminerai d'abord deux emplacements qui me paraissent n'avoir aucune chance de succès dans la lutte qui va éventuellement s'engager: 1^o celui de l'île d'Orléans, à cause du grand développement qu'y auraient les deux ponts, celui du bras nord et celui du bras sud; des frais d'entretien par conséquent très considérables qu'exigeraient ces deux ouvrages dont la longueur totale atteindrait 15,075 pieds, soit tout près de trois milles, c'est-à-dire cinq fois et deux tiers environ la longueur d'un pont à la Chaudière; de l'obstacle sérieux qu'offrirait à la grande navigation le pont établi sur le bras sud avec ses seize piles en rivière, piles qui devraient gêner aussi considérablement le mouvement des glaces; enfin de l'inconvénient qui résulterait, surtout pour une ligne aussi importante que le serait celle du pont de Québec, de la traversée, en entrant dans la ville, de la rivière, St-Charles, traversée qui ne pourrait s'effectuer que sur un pont mobile; 2^o celui de la Pointe-à-Pizeau (Sillery) parce que, quant à faire une dépense de douze millions et demi, il vaudrait autant, pour quelques centaines de mille piastres de plus, construire le pont à Québec même. Il reste donc l'alternative entre l'emplacement du cap Diamant et celui de la Chaudière.

Au point de vue technique, l'emplacement de la Chaudière est de beaucoup supérieur à son rival de Québec: la longueur du pont au premier endroit serait qu'environ la moitié de celle du pont devant la ville, et les fondations des piles du premier n'atteindraient une profondeur de 40 pieds au-dessous des hautes eaux du fleuve, tandis que les sup-

ports du second devraient descendre jusqu'à 135 pieds en contre-bas du même niveau.

Comme conséquence, c'est encore l'emplacement de la Chaudière qui offre le plus d'avantages sous le rapport de la dépense. Le pont n'y coûterait, d'après M. Hoare, que les quatre dixièmes environ du prix du pont devant Québec.

Il faudrait donc, en présence d'une différence de coût aussi grande, des raisons d'ordre économique extrêmement importantes pour faire pencher la balance du côté de l'emplacement devant la ville.

Tous les ingénieurs qui ont étudié sur place la question du pont de Québec, à l'exception de M. Bonnin, se sont prononcés en faveur de l'emplacement de la Chaudière. A part Sir E.-W. Serrell, M. Light et M. Hoare, dont j'ai déjà fait connaître les opinions au sujet de l'emplacement du pont, M. Collingwood Schreiber, Ingénieur en chef des chemins de fer du Gouvernement du Canada, dit dans un rapport, du 7 mai 1888, qui m'a été communiqué, que l'endroit le plus favorable à la construction d'un pont sur le Saint-Laurent, près de Québec, est au Cap-Rouge; évidemment il entend par là l'endroit non loin du Cap-Rouge où le fleuve est le plus rétréci, c'est-à-dire le voisinage de l'embouchure de la Chaudière. On m'a informé que M. l'Ingénieur Walter Shanley, dont la haute compétence en la matière ne saurait certes être mise en doute, après avoir fait, à la demande de la Compagnie du pont de Québec (*The Quebec Bridge Company*) une étude sérieuse de la question et une visite spéciale des lieux, s'est aussi prononcé en faveur de l'emplacement de la Chaudière.

Je comprends, cependant, dans une certaine mesure, que M. Bonnin, estimant le pont devant Québec à six millions et demi seulement, ait choisi le cap Diamant comme emplacement, car il est évident qu'à prix égaux, ou pour une différence relativement minime, il vaudrait mieux construire

le pont à Québec qu'à la Chaudière. Mais, il y a une telle différence entre l'estimation de M. Bonnin et celle de M. Hoare, pour le pont au cap Diamant, qu'il est bien permis de croire, sans vérifier directement les deux chiffres (ce qui nécessiterait un travail trop considérable) mais en les comparant au résultat de l'estimation faite en 1852 par Sir E.-W. Serrell pour un pont suspendu devant Québec, il est bien permis de croire, dis-je, que le chiffre de six millions et demi est beaucoup trop bas.

M. Hoare estime à quatorze millions, au minimum, le pont au cap Diamant. Il est bien vrai qu'il a adopté, au dire de la Compagnie Eiffel,—et je partage cette opinion,—pour la superstructure de l'ouvrage qu'il propose, une solution plus coûteuse que celle qu'offre le projet de M. Bonnin; soit, mais enfin, il n'est pas possible d'admettre qu'il y ait, de ce chef seulement, une différence de sept millions et demi entre les coûts des deux ouvrages projetés, car, en définitive, dans les deux projets de M. Hoare et de M. Bonnin, la longueur des travées et la grande profondeur des fondations des piles, qui constituent les deux facteurs les plus importants du coût de l'ouvrage, sont absolument les mêmes. En prenant la moyenne des estimations de M. Hoare et de M. Bonnin, on arrive à la somme de \$10,000,000, en chiffres ronds. Il est donc assez probable que le pont devant Québec ne coûterait pas moins de cette somme, et, à l'appui de ce que j'avance, je citerai ce qui suit du rapport de Sir E.-W. Serrell dont j'ai déjà parlé.

« Vû l'espace de temps considérable et la dépense additionnelle qui eussent été nécessaires, je n'ai pas préparé des plans détaillés pour un pont au Château Saint-Louis (terrasse Durham); mais j'ai fait des estimations par lesquelles je me suis convaincu qu'un pont, propre à des chemins de fer et d'une force proportionnée à celle du pont proposé, ne peut y être construit pour une somme

moindre que *neuf millions de piastres*, et qu'en toute probabilité il coûterait de 11 à 12 millions.

« Ce qui fait cette grande différence dans le coût de ce pont c'est d'abord la hauteur très considérable des tours nécessaires en cet endroit, et ensuite la longueur plus grande du tablier principal ».

Onze à douze millions pour un pont suspendu devant Québec, et cependant ce genre de construction est encore, à l'heure actuelle, plus économique que les systèmes de ponts rigides, le cantilever, par exemple. Il est donc raisonnable d'admettre *a priori* que le pont à Québec même coûterait, en chiffres ronds, deux fois autant que le pont à la Chaudière, estimé à \$5,500,000 par M. Hoare.

Un pont jeté sur le fleuve, en face du cap Diamant, serait sans doute d'un aspect grandiose, et offrirait incontestablement, au point de vue des communications entre Québec et Lévis, des avantages que ne saurait présenter un pont à la Chaudière, par exemple. Je ne voudrais pas voir, pour une construction de l'importance de celle dont il s'agit, la question esthétique complètement négligée: mais, enfin, comme ce ne serait pas pour produire un effet artistique ni pour établir un moyen de communication constante (non par voie ferrée) entre les populations des deux villes de Québec et de Lévis que l'on jetterait sur le Saint-Laurent le pont dont il s'agit, je doute fort que l'on consentit à faire une dépense de 5 ou 6 millions de piastres, pour ces deux considérations, qui, après tout, sont d'ordre secondaire.

Quel est le but principal, je pourrais presque dire l'unique but, d'un pont sur le Saint-Laurent à Québec; est-ce de mettre en communication directe et ininterrompue les populations de Québec et de Lévis? Non: l'objet principal du pont dont il s'agit est de relier, à Québec, ou dans le voisinage de Québec, les deux réseaux de chemins de fer de la rive nord et de la rive sud, puis d'offrir

aux trois grandes lignes, le Grand-Tronc, l'Intercolonial et le Québec Central un moyen d'atteindre le port de Québec même, c'est-à-dire ce vaste bassin à niveau constant qu'on a créé à grands frais dans l'estuaire de la rivière Saint-Charles, bassin qui offre tant d'avantages pour le transbordement des marchandises et qui est si admirablement situé au point de vue des agrandissements futurs: voilà le but principal du pont. Or, c'est incontestablement l'emplacement de la Chaudière qui permettrait d'atteindre ce but pour le minimum de dépense.

L'importance qu'ont aujourd'hui les communications par bateaux entre Québec et Lévis est principalement due au fait qu'il n'y a pas, à Québec, de jonction entre les voies ferrées de la rive nord et celles de la rive sud. Lorsque cette jonction existera—qu'elle s'effectue devant Québec ou à la Chaudière, peu importe,—que les marchandises et les voyageurs à destination de Québec, transportés par le Grand-Tronc, l'Intercolonial et le Québec Central, pourront se rendre au terme du voyage sans transbordements; et de même lorsque les voyageurs et les marchandises, partant de Québec, à destination des divers points desservis par ces lignes pourront prendre la voie ferrée à Québec même, et éviter les transbordements auxquels ils sont exposés aujourd'hui, on verra que ce qui restera de trafic entre Québec et Lévis sera bien peu de chose, trop peu pour motiver une dépense de cinq ou six millions de piastres.

Il est probable, d'ailleurs, que le pont au cap Diamant n'accommoderait que bien imparfaitement les relations purement locales entre Québec et Lévis; car enfin pour se transporter, par le pont, de la partie commerciale de Québec, la basse-ville, à celle de Lévis, la partie située au pied de la falaise, et *vice versa*, il faudrait faire un très grand détour, s'élever à 170 pieds au-dessus du niveau du fleuve, sur une rive, puis redescendre d'autant sur la rive opposée. Ainsi on peut croire que, dans

la plupart des cas, il serait beaucoup plus rapide et, partant, plus économique de passer le fleuve en bateau à vapeur, comme cela se pratique aujourd'hui, que de se servir du pont. Il est donc certain que, dans la question du choix de l'emplacement du pont, la considération des communications purement locales à établir entre Québec et Lévis ne peut exercer qu'une bien faible influence.

Une objection qu'on apporte à l'emplacement de la Chaudière, c'est celle que je trouve formulée dans le rapport de M. Bonnin; la voici :

« Pendant la construction du pont, il se formera nécessairement, étant donnée l'importance des travaux, un nouveau centre dans le voisinage des chantiers. Les travaux terminés, ce centre subsistera et deviendra le véritable terminus de la ligne; c'est là que se produira la jonction du C. P. R., du Grand-Tronc, du Lac St-Jean, de l'Intercolonial et du Québec Central. Québec ne sera plus en quelque sorte desservi que par une ligne secondaire, aboutissant à un cul-de-sac, et une partie de son commerce se transportera dans la nouvelle ville, ainsi formée ».

On pourrait répondre péremptoirement à cette objection en disant: Si le pont est construit devant Québec, il se formera durant la construction de l'ouvrage, sur les hauteurs de Lévis, qui sont admirablement disposées pour cela, il ne faut pas oublier que, du côté de Québec, c'est un tunnel qui ferait immédiatement suite au pont,—un nouveau centre dans le voisinage des chantiers; les travaux terminés, ce centre subsistera et deviendra le terminus de la ligne; c'est là que s'effectuera véritablement la jonction du Pacifique canadien et des autres lignes de la rive nord avec les voies ferrées de la rive sud. Québec ne sera plus en quelque sorte desservi que par une ligne secondaire, aboutissant à un cul-de-sac, et l'on verra le commerce de Québec se transporter dans la nouvelle ville, ainsi formée.

A une semblable objection soulevée contre le pont devant Québec, les partisans de ce dernier ne manqueraient certainement pas de répondre que la chose n'est pas possible; que, dans tous les cas, quel que soit l'endroit où le pont sera construit, c'est Québec, *port de mer*, qui s'impose comme terminus et point de jonction des chemins de fer des deux rives. Et ils ajouteraient probablement que si les steamers transatlantiques, et à plus forte raison les petits vaisseaux, pouvaient atteindre les hauteurs de Lévis aussi facilement qu'ils abordent les quais de la Commission du Havre, ce serait alors bien différent, et que, dans ces conditions seulement, Lévis pourrait, avec quelque chance de succès, disputer à Québec l'honneur de devenir le grand centre commercial de la partie est de la Province. Or, ce qui, dans cet ordre d'idées, n'est pas possible à Lévis, ne l'est pas non plus au Cap-Rouge, et ces appréhensions de voir le commerce de Québec se transporter au Cap-Rouge dans le cas où le pont serait construit près de ce dernier endroit, ne me semblent pas fondées.

A l'appui de sa thèse, à savoir: que le pont à la Chaudière (Cap-Rouge) serait plutôt nuisible qu'utile à Québec, M. Bonnin dit ce qui suit dans son rapport:

« Les charbons de la Nouvelle-Écosse, pour ne citer qu'un exemple, se transportent aujourd'hui par l'Intercolonial pour la rive sud du fleuve, et par bateau seulement pour la rive nord. L'hiver ce trafic est arrêté sur cette rive, la navigation étant suspendue. L'érection d'un pont modifierait cet état de choses; Québec pourrait devenir dans ces conditions un marché important alimentant toute la région, jusqu'à Trois-Rivières. Mais si ce pont est construit en amont, le marché se transportera nécessairement à la tête du pont, le trajet étant direct, et d'autre part les terrains meilleur marché pour l'établissements des chantiers ».

Je ne vois pas pourquoi, une fois qu'un pont

aura été jeté sur le Saint-Laurent, que ce pont soit en face de Québec ou à la Chaudière, peu importe l'endroit. je ne vois pas pourquoi, dis-je, les charbons expédiés de la Nouvelle-Écosse aux Trois-Rivières ou à d'autres points de la rive nord, à l'ouest de Québec, ne se rendraient pas directement à destination et seraient obligés de faire une halte, d'ailleurs parfaitement inutile, après avoir traversé le pont.

Et, M. Bonnin continue :

« Le même fait se reproduirait pour un grand nombre de produits. Québec y perdrait même, peut-être, les quelques wagons de fret qui traversent chaque jour, par bateaux, et qui alors, sauf ce qui est destiné spécialement à la ville, remonteraient directement ».

Or, on peut-être certain d'une chose : c'est que, même avec le pont devant la ville, les marchandises ou les produits venant de l'ouest, expédiés sur des points situés à l'est de Québec, ou *vice versa*, se rendraient directement à leur destination. Ce ne serait pas parce que ces marchandises passeraient à Québec qu'il faudrait leur faire subir un arrêt ou un transbordement inutiles.

Et il ne faut pas perdre de vue que les trains de marchandises qui ne feraient que passer à Québec, n'apporteraient rien à la ville. Ou'on suppose par exemple, que le trafic sur le Pacifique canadien (section est) augmente au point que cette ligne amène chaque jour, en moyenne, dans le port de Québec, cent trains de marchandises ; ce serait très beau pour Québec : mais, je le demande, quel bien ces cent trains de marchandises passant par l'Ancienne-Lorette, pourraient-ils faire à cette dernière localité ? Aucun absolument.

Quels avantages la ville de Québec retirerait-elle des trains qui ne feraient que la traverser ? Je ne vois pas. Ces trains auraient plutôt pour elle des inconvénients : du bruit, de la fumée et un obstacle à la circulation sur les rues traversées

par la ligne du pont. On m'informe qu'à Toronto, il se fait actuellement un mouvement de la population dans le but d'obtenir que les trains qui ne font que traverser la ville sans s'y arrêter, passent en dehors des limites de celle-ci, la population étant absolument ahurie du bruit causé par une circulation presque ininterrompue, qui, après tout, ne lui rapporte aucun bénéfice.

Quant aux trains de marchandises expédiés à Québec, ils se rendront aussi bien à leur destination si le pont est à la Chaudière que s'il est en face même de la ville.

La ligne de raccordement du pont de Québec, sur la rive nord, offre une particularité qui mérite bien une mention spéciale: c'est le tunnel. Les tunnels sont toujours des ouvrages dispendieux à construire (celui dont il s'agit ne coûterait probablement pas moins d'un million de piastres), et leur exploitation est aussi fort coûteuse, par suite de la ventilation artificielle qu'on est quelquefois obligé d'y entretenir, et aussi à cause de la surveillance incessante qui doit s'y exercer. Dans mon humble opinion, les tunnels, et surtout ceux dont le tracé doit être en courbe, comme cela aurait lieu pour celui qui ferait suite au pont de Québec, sont des ouvrages que l'on doit éviter autant que possible.

Il est vrai de dire que le tracé définitif de la ligne de raccordement du pont de la Chaudière au Pacifique canadien, comporterait un tunnel au travers du coteau de Sainte-Foye; mais il y a, sous ce rapport entre l'emplacement de Québec et celui de la Chaudière, une différence notable, encore à l'avantage de ce dernier endroit: c'est qu'à Québec le tunnel est inévitable, tandis qu'à la Chaudière on peut facilement s'en passer, en augmentant quelque peu le développement de la ligne de raccordement; et cette solution, beaucoup plus économique que le tunnel, pourrait suffire, d'ici à longtemps, aux besoins du trafic.

Ce qui précède me donne l'occasion de dire ici un mot de la ligne, dont la projection horizontale est en forme d'S, que M. Bonnin propose d'établir en tunnel, sous la ville, pour relier le pont en face du Cap Diamant aux voies ferrées aboutissant à Québec. Cette ligne ne me paraît pas praticable; elle n'a d'après le projet de cet ingénieur, qu'un mille et demi environ de longueur, soit deux milles de distance totale, du pont au point où la ligne doit rejoindre le niveau des quais. Or, pour racheter une différence de niveau d'à peu près 165 pieds, dans cette distance de deux milles, il faudrait une rampe continue d'environ $1\frac{2}{3}$ pour cent, ce qui certainement n'est pas admissible sur une ligne comme celle du pont de Québec, et cela sans compter que les inconvénients de cette rampe, retard forcé de la marche des trains et diminution de leur charge utile, se trouveraient aggravés par le fait que la ligne serait en courbe sur presque toute sa longueur.

En somme, c'est le pont à la Chaudière qui offre la solution la plus pratique comme la plus économique.

Système de construction.

Une fois la question de l'emplacement réglée, c'est celle du type de construction qui s'offre à l'examen.

Le système des ponts à consoles dits ponts *cantilever*, semble avoir le suffrage de presque tous les ingénieurs qui se sont occupés du pont de Québec.

Un pont suspendu coûterait certainement moins cher qu'un pont cantilever, le premier de ces deux types de construction étant, toutes choses égales d'ailleurs, beaucoup plus léger que l'autre. Cette légèreté tient principalement aux deux raisons suivantes: 1° dans les *fermes* d'un pont suspendu, les éléments sont tous soumis à des efforts d'ex-

tension, et, à égalité de taux de travail, les éléments tendus résistent beaucoup plus que les éléments comprimés; 2^o à unité de section utile, la résistance des cables métalliques est généralement cinq fois plus grande que celle des pièces forgées ou laminées. On comprend, dès lors, les avantages considérables que présente, au point de vue de l'économie de la matière, le système des ponts suspendus sur les autres types de ponts métalliques.

Ainsi on a construit récemment à Cannes-Ecluse, en France, un pont suspendu de 380 pieds de portée libre, dont le poids total de la partie métallique est de 130 tonnes seulement. On a calculé qu'un pont fixe de même portée eût pesé environ 362 tonnes, soit une différence, en faveur du pont suspendu, de 232 tonnes.

Parlant de l'abandon dans lequel est tombé pendant de longues années le système des ponts suspendus en France, M. J. Résal dit, dans son *Traité des Ponts métalliques*:

« En condamnant les ponts suspendus, nous nous sommes privés d'un moyen commode et économique pour traverser les grands fleuves et les vallées profondes, où l'établissement des poutres droites est impossible, ou bien se présente dans des conditions de dépense inabordables, sauf pour les voies de communication d'une importance extrême. Il en résulte un ralentissement très sensible dans la construction des grands ponts, eu égard surtout à l'énorme développement qu'ont pris en France, durant ces dernières années, les travaux de viabilité. Le jour où, pour compléter le réseau des voies de communication, on se trouvera dans la nécessité d'exécuter simultanément, avec des ressources limitées, un grand nombre de ponts de très grande portée, il faudra bien en revenir au système de ponts suspendus. »

Depuis quelques années l'attention d'un grand nombre d'ingénieurs et de constructeurs s'est portée d'une manière spéciale sur les ponts suspendus,

et il n'est pas douteux que l'on parvienne avant longtemps à faire disparaître presque complètement de ce genre de constructions des inconvénients que l'on regardait autrefois comme absolument inhérents à leur système même.

Le pont que l'on se propose de jeter entre New-York et Jersey-City est un pont suspendu, qui franchira d'un seul bond un vide de 2860 pieds de longueur.

Cette gigantesque construction, dont le projet a été étudié par un ingénieur autrichien, M. Lindenthal, offre des particularités fort intéressantes, qu'il serait trop long de faire connaître ici. Il me suffira de dire, pour donner une idée de ses proportions colossales, que les quatre cables principaux devant supporter le tablier auront chacun environ quatre pieds de diamètre, et que ce tablier livrera passage à six voies de chemins de fer.

Voilà un ouvrage qui laissera bien loin derrière lui le pont du Forth, du moins par la longueur presque inconcevable de sa portée. Et s'il est construit tel qu'on l'a projeté, la palme que vient de remporter le *cantilever* appartiendra alors au pont suspendu.

Quoi qu'il en soit, sur la question du type à adopter pour le pont de Québec, je partage entièrement l'opinion, exposée plus haut, de la Compagnie des Etablissements Eiffel. Etant donné l'état actuel de l'art des constructions, c'est le pont à consoles, dit *cantilever*, qui offre le plus de sécurité, et peut-être aussi le plus de facilité relative au montage, question capitale pour le pont dont il s'agit.

Je préfère le type de poutre préconisé par M. Bonnin et aussi par MM. Light et Brunlees à celui qu'à adopté M. Hoare dans ses projets. Je comprends que ce dernier, en adoptant un type de poutre à nervure inférieure sensiblement horizontale (c'est le type proposé pour le pont sur la Manche), a voulu assurer à la navigation, sur toute la

longueur des travées, une hauteur uniforme ; mais, en somme, je crois que le type proposé par les autres ingénieurs que je viens de nommer, c'est-à-dire le cantilever semblable au pont du Forth, offrira un débouché suffisant, sans compter qu'il sera incontestablement d'un plus bel aspect que l'autre, à cause de la forme polygonale, presque en arc, qu'auront ses poutres consoles inférieures.

Choix du métal.—Brise-glace.

Sur le choix du métal à employer, il ne peut y avoir de divergence d'opinions possible : c'est l'acier doux qui s'impose. Les qualités de résistance et de durée de ce métal sont tellement supérieures à celles du fer qu'il est possible de réaliser par son seul emploi une économie de poids d'environ 50 pour cent par rapport à l'emploi du fer, et cela dans des conditions de sécurité absolues.

Il ne me reste plus à parler que d'une question qui ne semble pas avoir attiré l'attention des auteurs des divers projets dont j'ai fait le résumé, à l'exception toutefois de Sir E.-W. Serrell, qui lui consacre, dans son rapport, un chapitre spécial : je veux parler des effets que pourraient produire les glaces du fleuve sur les piles du pont dont il s'agit.

Ces piles devant avoir de très grandes dimensions, et, par suite, un poids considérable auquel viendra s'ajouter l'énorme charge du tablier, il me paraît certain que les glaces ne pourront avoir sur elles une influence assez grande pour en compromettre la stabilité. Il serait cependant prudent de construire, en amont et en aval des piles, des brise-glace pour protéger les maçonneries.

Le résumé et les appréciations qui précèdent suffisent, je crois, monsieur le Premier Ministre, pour faire connaître exactement les faits principaux qui se rattachent à l'importante question du pont de Québec telle qu'elle se présente aujourd'hui, et il ne reste plus qu'à exprimer, avec toute la population du district de Québec, le vœu de voir cette grande entreprise se réaliser dans un avenir prochain.

Le tout respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Premier Ministre,

Votre très obéissant serviteur,

CHS-ED. GAUVIN,

Ingénieur.